

Raoul GRESSIER

FAMILLES LE GRESSIER

ET GRESSIER

EN BOULONNAIS

Généalogies et notes biographiques

Tome 3

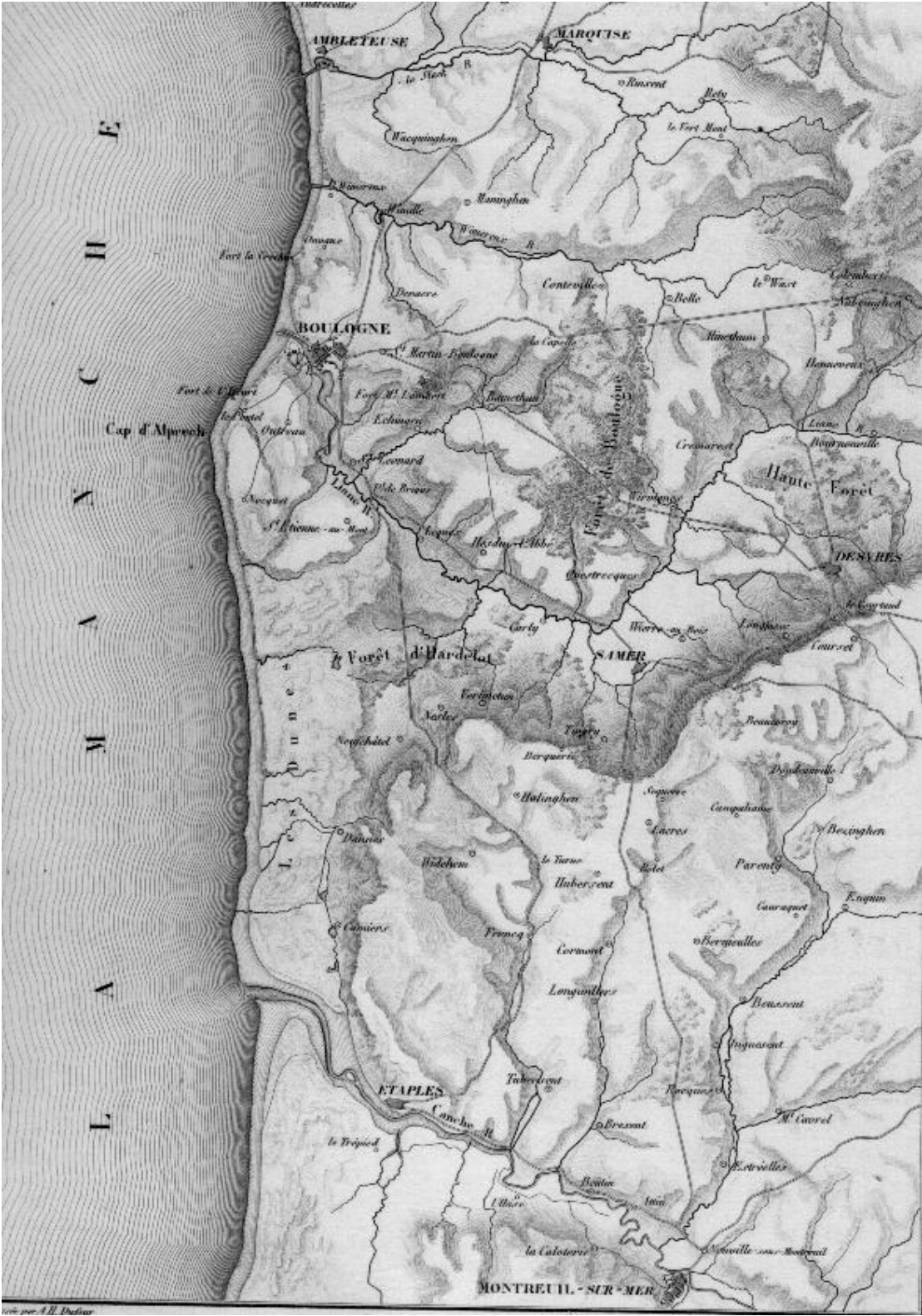
CHAPITRE II

LES GRESSIER ET LE GRESSIER

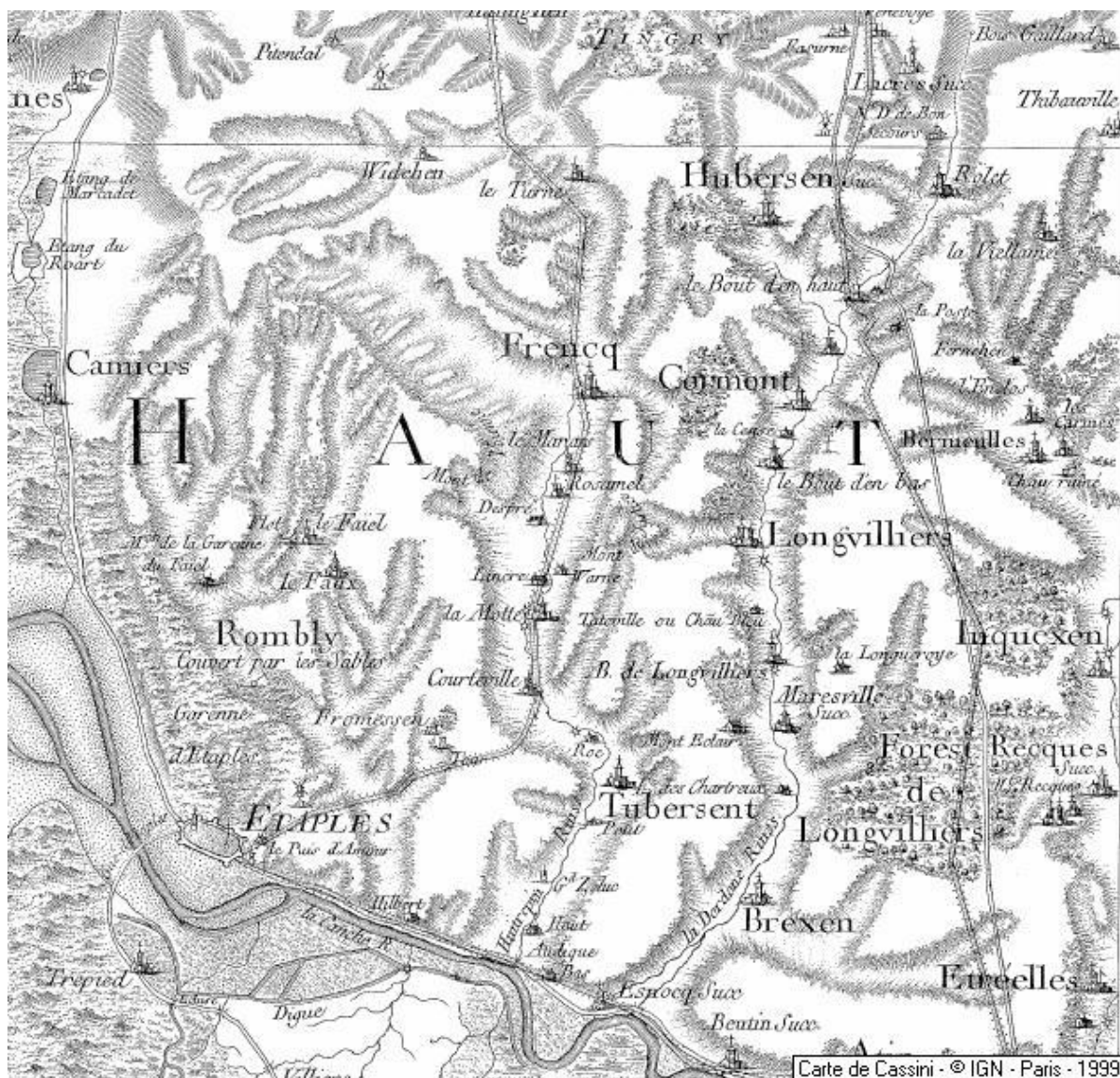
DE

**HUBERSENT
ET CORMONT**

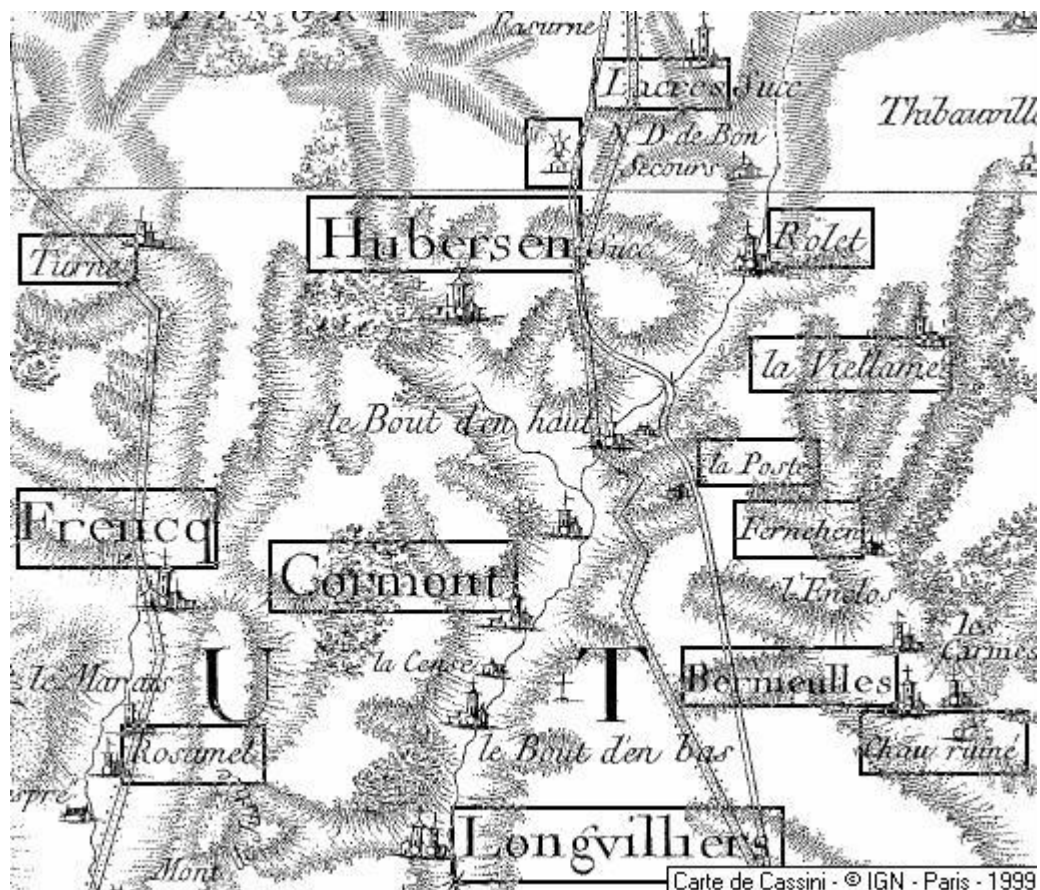
Dans « Histoire du Consulat et de l'Empire » par Thiers, cette carte d'une grande partie du Boulonnais est intitulée : « Carte des ports d'Ambleteuse, Wimereux, Boulogne, Etaples » (vers 1870). Elle nous permet de situer Hubersent et Cormont dans le Haut -



Boulonnais.



Carte de Cassini des environs de Hubersent et Cormont



Remarquez le hameau de « Rolet »(Hubersent), celui de Le Turne (Frencq), le Moulin de Hubersent, la ferme du Viellame (Hubersent), celle de Fernehem (Cormont), la Poste de Cormont, les villages proches, Lacres, Frencq avec le château de Rosamel et Courteville, Longvilliers, le château ruiné de Bernieulles. Ils seront évoqués par la suite.

INTRODUCTION

Quittons le Mont Hulin, sentinelle du Boulonnais qu'il domine du haut de ses 210 mètres, témoin de tous temps de la vie et de la destinée du bourg de Desvres, berceau des Gressier et Le Gressier dont j'ai détaillé la généalogie dans les Tomes 1 et 2.

Conduisons nos pas maintenant vers le lieu de vie d'une autre lignée au patronyme identique dont je n'ai pu déceler aucune parenté avec la précédente. Ce qui ne signifie nullement qu'il n'y en ait pas ! Il faudrait pour cela détecter les documents « ad hoc » en deçà du milieu du 16^{ème} siècle ! Dans cette zone documentaire quelque peu désertique d'un point de vue généalogique, la recherche est particulièrement ardue et semée ...de déceptions !

Au départ de Samer, engageons-nous sur la Nationale 1, direction Montreuil, l'ancienne voie romaine qui reliait la Picardie au littoral, la « route du poisson » qu'empruntaient, aux siècles passés, les chasse-marée, pour acheminer leur marchandise à Paris. Saluons au passage la ferme de la Fassurne qu'a occupée Claude **Halluin** au 17^{ème} siècle (voir Tome 2 des Gressier). Non loin de là, à 6 ou 7 kilomètres de Samer, sur notre droite, au lieu même où se dressait un moulin plusieurs fois centenaire aux magnifiques pierres blanches (objets de convoitise), dont les dernières ont disparu il y a quelques années seulement (un horrible hangar grisâtre le remplace, mais on devine encore le tracé du courtil du moulin), un panneau de signalisation nous informe de la proximité du village de Hubersent, but de nos investigations. [*Selon Philippe Valcq – Les moulins du pays de Montreuil, la très caractéristique maison du meunier, au corps de logis bas avec des fenêtres protégées par des barreaux armés de crocs, car elle était isolée, a été anéantie au début du 20^{ème} siècle*].

Par une petite route étroite, la départementale D 148 E, nous plongeons, vers la droite, dans le fond du ravin où se dissimulent les habitations du village. Nous sommes passés de 132m à 83m. Sur la pente de l'étroit vallon, se cramponne à notre gauche, l'église au solide soubassement de grès, « *d'une antiquité immémorable* » précise le questionnaire de 1790, flanquée sur sa droite de la ferme du Manoir, massive, aux murs en grès épais de 80 centimètres, caractéristiques des bâtisses défensives du 16^{ème} siècle. Au sommet du coteau, sur notre droite, dominant le village, subsiste une ferme édifiée à l'emplacement du château féodal détruit sous la Ligue, château dont la motte, les fossés et les contreforts herbeux circulaires sont encore visibles. J'ai contourné le lieu par l'ouest et, par cet angle de vue plus large, il m'a semblé voir se dresser devant moi l'impressionnante construction, flanquée de quatre tours, qui commandait le vallon et faisait signe à un autre château féodal, disparu lui aussi, celui de Tingry, qui lui faisait face à quelques kilomètres. La ferme actuelle a conservé l'aire circulaire de la cour de la moyenâgeuse forteresse dont deux vieilles tours persistent, maintenant rabattues, mais solidement entretenues, proches du corps de logis.

Sommes-nous dans le Boulonnais ? Géographiquement, géologiquement plutôt, Hubersent se situe hors de la « boutonnière » boulonnaise dont la ceinture de collines est toute proche (côtes de l'Eperche, côtes du Breuil, côtes du Moyen-Bois, côte Noël, Haut-Pichot, dont les altitudes voisinent les 180 mètres – consultez la très instructive carte I.G.N. 2104 – Boulogne-sur-mer et forêts du Boulonnais). Il se positionne dans ce qu'on appelle le Haut Boulonnais, pour le distinguer donc de la partie située dans le « Bas », sur ces terres élevées (208m. à Longfossé), ce plateau aux saillies abruptes déclinant vers la fosse boulonnaise elle-même, semée de collines dont les points culminants, le Mont Lambert, Herquelingue, le Mont de Couple, seraient, selon le chroniqueur Regnard cité par l'abbé Haigneré dans son Dictionnaire Topographique du Boulonnais, les trois boules que le Comté de Boulogne a fait

figurer dans ses armoiries : « *Boulambert l'éventé, Herquelingue le pelé, Quéhen ou Cahem l'engellé* ».

Ce territoire du Haut-Boulonnais est divisé en cinq bassins principaux dont les eaux se jettent dans la Canche. L'un de ces bassins est celui de la Dordonne dont la source principale est à Séquières, hameau de Lacres, une seconde source naissant à Rollez, hameau de Hubersent, « *dans les années de «grosses eaux* ». C'était le cas en cet hiver extrêmement pluvieux de l'année 2000, où, visitant à pied le hameau de Rollez et m'engageant sur le « Chemin du Fond du Bois de Camp » qui le relie à Cormont, je me trouvais devant un ruisseau impétueux qui débordait de son lit sur le chemin, et, plus loin, quittait ce lit et serpentait dans les prés de Cormont. Je vérifiai par là la justesse des observations consignées deux siècles auparavant par les deux communes dans la réponse au fameux questionnaire de 1790. Hubersent faisait mention du fort mauvais état de la plupart des chemins « *sujets à de grandes déprédations vu leur grande pente et l'abondance des eaux sauvages qui s'y répandent et les rendent impraticables* ». Cormont signalait que « *faute d'un petit aqueduc les eaux inondent 300 toises des terres de **Michel Lemaire*** » et que « *la rivière pour l'écoulement des eaux sauvages, trop étroite, occasionne des débordements qui inondent manoirs et prairies* ». Cette rivière, c'est la Dordonne qui traverse ensuite Cormont, Longvilliers et atteint la Canche à Bréxent-Enocq.

Administrativement, Hubersent ressort actuellement du canton d'Étaples. À l'époque où nous allons nous placer, c'est-à-dire dès le 16^{ème} siècle, il relevait de la Sénéchaussée du Boulonnais, tout comme Frencq, très proche, et surtout Cormont, le village frère, sis à 2 km, dont la vie fut très liée à celle de Hubersent, puisque les registres paroissiaux des deux villages furent même communs de 1654 à 1666, puis de 1678 à 1680. Le curé, qui habitait le presbytère de Cormont, officiait dans les deux communes, l'église de Hubersent étant succursale de celle de Cormont. Les deux villages participaient à l'entretien de l'unique presbytère et aux frais annexes. De nombreux liens matrimoniaux ont uni les habitants des deux bourgs, dont un certain nombre se trouvaient plus ou moins cousins. Leur population atteignait approximativement les mêmes chiffres : 328 et 336 habitants en 1698, 377 et 394 en 1790, 389 et 475 en 1846, 224 et 237 en 1968 (Dictionnaire des communes du Pas-de-Calais - Bougard).

Bien qu'il soit plus proche de Lacres, le hameau de Rollez (différentes orthographes ont été utilisées : Rolet, Raulers) appartient au territoire de Hubersent dont il est véritablement le symétrique par rapport à la Nationale 1. Il est lui aussi situé dans le fond d'un ravin appelé le Fond de Séquières à 67m d'altitude, la Nationale 1 étant à 119m. Hubersent compte un autre hameau assez proche de Rollez : c'est le Vieilhame (autres orthographes : Viellame, Veillamme, etc..), près de la forêt d'Enguinehaut (nous en dirons quelques mots dans ce tome 3). Rollez comptait 20 feux et 75 habitants en 1725, le Vieilhame 2 feux (il s'agissait des familles **Rouquier** et **Coupier** – voir tome 1 page 67) et 15 habitants.

Albert Leroy, dans son livre « *Les vieilles fermes du Pays de Montreuil* », signale que le grès abonde à Hubersent. Il est gris, très dur. Il fut employé dans les soubassements de constructions importantes telles que les châteaux, les églises (les piliers de l'église Saint-Saulve de Montreuil sont en grès d'Hubersent). Des carrières existaient dans le village. La carte I.G.N. de ce secteur porte un lieudit appelé «les Carrières» situé près du bois d'Hubersent. Il est vrai que l'on découvre encore par-ci, par-là, quelques blocs de grès que les instruments aratoires ont fait remonter à la surface (en bordure du bois par exemple) et que quelques vieilles maisons et granges montrent encore à l'heure actuelle leurs soubassements de grès (L'entrée de la grande ferme de la Longueroye à Longvilliers, le village qui jouxte Cormont, est marquée par l'alignement de nombreux blocs de grès). Nous en avons confirmation dans cet inépuisable et précieux questionnaire de 1790 qui indique, pour Hubersent, à la rubrique des chemins, qu'il faudrait « *vu leur grande pente et l'abondance des*

eaux sauvages aménager des arrêts en cascades en maçonnerie de grez de distance en distance ce qui serait très facile car il y a des mines de grez sur le terroir ». Remarquons au passage le triste état des chemins ruraux au début de la Révolution. Que devaient-ils être au 16^{ème} siècle ?

Des ouvriers ont travaillé ce matériau, il y a très longtemps : les « grésiers ». Je trouve encore la présence à Hubersent, en 1763, d'un Jacques **Lengagne** « *briseur de graix* » et de son descendant, Jean Marie **Lengagne**, également « *briseur de graix* », le 28 fructidor an V, d'un Alexandre **Lepecquet** « briseur de grès » en 1842 ! Est-ce une coïncidence si les « **Gressier** » que nous allons étudier sont nombreux à Hubersent et Cormont, leur berceau ? Ce patronyme ne provient-il pas du nom donné à ce métier ? C'est l'hypothèse que je donne dans le Tome 1 de mon étude.

Le grès était d'ailleurs extrait en d'autres lieux du Boulonnais. Haigneré, dans son Dictionnaire Toponymique du Boulonnais énumère les différents étages géologiques de la région. Parmi ceux-ci, il présente l'étage corallien, se composant, en autres roches, de grès, présent de Belle à Carly, et exploité à Bellebrune, Crémarest, Wirwignes et Questrecques. Serait-ce encore une coïncidence si les **Gressier** se sont trouvés également assez nombreux dans ces villages ? L'onomastique rejoint ici la géologie, qu'il m'a fallu effleurer ; mes amis généalogistes savent que, pour satisfaire leur passion, il leur faut toucher, et cela pour leur plus grand plaisir et leur plus grand profit, à bien d'autres disciplines !

Allons aussi vers Cormont.

Au départ d'Hubersent, deux possibilités : l'étroite D 146 E, trajet direct de 2 km, ou la remontée vers la nationale 1, laquelle, par un petit détour plus historique, va nous conduire aussi à Cormont, en présentant au passage la Ferme de la Poste, ancien relais de poste, dont les maîtres, pendant plusieurs générations, appartinrent à la famille **Cochon** (en 1790 Jean François Joseph **Cochon**, maire de Cormont, âgé de 40 ans, était « *propriétaire, maître de poste et fermier* »). Plus loin, à l'angle de la petite route qui mène à Berniuelles, s'élevait un moulin à vent identique à celui d'Hubersent, qui a disparu complètement depuis plus d'un siècle. En 1710, il était tenu par Jacques **Le Cat**. Près de ce moulin, à l'entrée de Cormont, se dressait et prospère encore, un vénérable marronnier, absolument remarquable par sa forme, communément appelé « marronnier Bouboule », nous confie Philippe Valcq.

* * * * *

Il m'a paru utile d'esquisser, bien incomplètement je l'avoue, quelques traits caractéristiques du lieu de vie des familles que je me propose de citer dans cet ouvrage et de relater quelques-uns des événements qu'elles ont pu connaître ou vivre. L'imagination aidant, il me semble que nous les percevrons mieux.

Ne serait-il donc pas intéressant (pour les curieux d'histoire aussi) d'évoquer la seigneurie d'Hubersent et ses occupants (particulièrement aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles, époque des troubles religieux et de la Ligue). Je n'ai nullement l'intention bien sûr d'effectuer un cours d'histoire dont je n'ai pas la compétence, mais de vous livrer modestement les renseignements que j'ai pu recueillir.

Pourquoi cela ?

Les faits, les documents écrits, les comportements, qu'ils soient d'ordre économique, politique, matériel, idéologique, conduisent, dans une certaine mesure, à discerner les représentations mentales et les conduites des hommes du passé sur lesquelles ils retentissent. Je pense que les mentalités font partie intégrante de l'histoire. C'est l'idée que développe l'historien **Georges Duby** dans son livre « Féodalités » lorsqu'il écrit : « *les perceptions, les savoirs, les réactions affectives, les rêves et les phantasmes, les rites, les*

maximes de droit, les convenances, l'amalgame d'idées reçues.....les visions du monde, plus ou moins confuses, plus ou moins logiques, qui colorent les actions, les désirs et les refus des hommes dans les rapports avec les autres ne constituent pas des éléments épars...une étroite cohérence les réunit en une véritable structure...cette structure ne peut être isolée d'autres structures qui la déterminent et sur lesquelles elle retentit. »

Il n'est donc pas inutile, mais logique, d'accompagner les notations généalogiques qui se rapportent à une famille, par la relation des éléments de toute nature qui peuvent la concerner, et, par là-même, esquisser ou plutôt proposer une connaissance qui est la vie même de cette famille. Tâche extrêmement difficile !

Loin de moi la prétention de jouer au petit Duby ! Simplement le désir et le plaisir d'examiner un document sous tous ses aspects et d'en tirer tous les enseignements possibles. « *L'histoire est une interprétation des actions humaines, lesquelles entraînent des explications multiples au nombre desquelles se rangent le jugement rationnel mais aussi l'irrationnel du comportement humain* » (y compris en politique).

L'histoire est sans lois. Certains de mes amis seraient surpris de lire Marx : « *les hasards eux-mêmes font naturellement partie du cours général de l'évolution et se trouvent compensés par d'autres hasards parmi lesquels figurent aussi le hasard du caractère des gens qui se trouvent à la tête du mouvement* ». Que de doutes chez un déterministe !

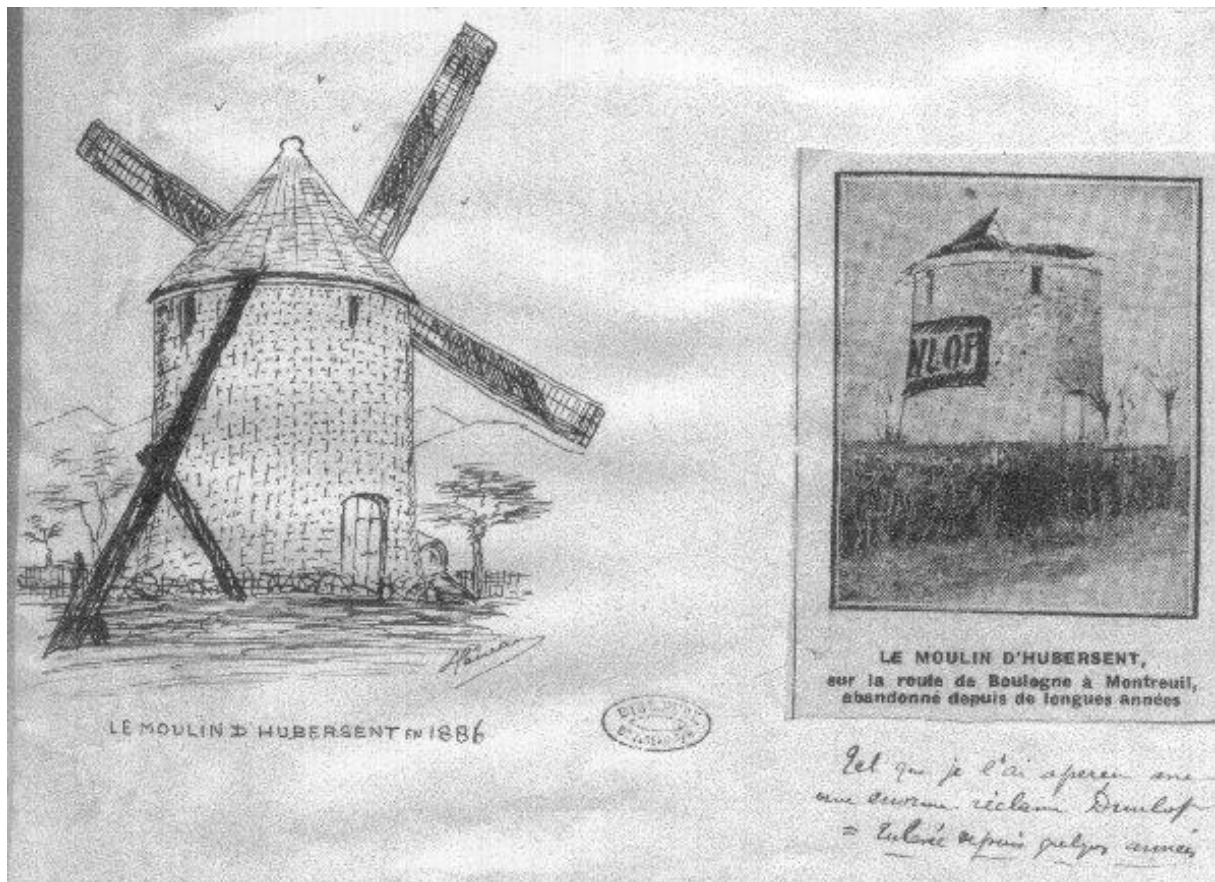
Je ne peux, en fonction des documents et des travaux d'historiens que j'ai pu consulter, (ainsi que de mes modestes capacités), qu'effleurer l'histoire des familles Gressier, mais la recherche que j'ai effectuée a été source d'un grand plaisir, celui d'apprendre ... et de constater, qu'au fond, je ne savais pas grand-chose !

A l'époque de mon adolescence, je faisais mes humanités au Cours Complémentaire, ce lycée des pauvres qui préparait les meilleurs des pauvres à l'Ecole Normale des Instituteurs, afin de les renvoyer ensuite devant les pauvres de l'école publique en tant que missionnaires républicains et laïques auxquels l'Etat jetait une maigre rétribution, préférant les payer...de bonnes paroles ! (Ce fut très longtemps pour ma famille et moi notre seul moyen de subsistance).

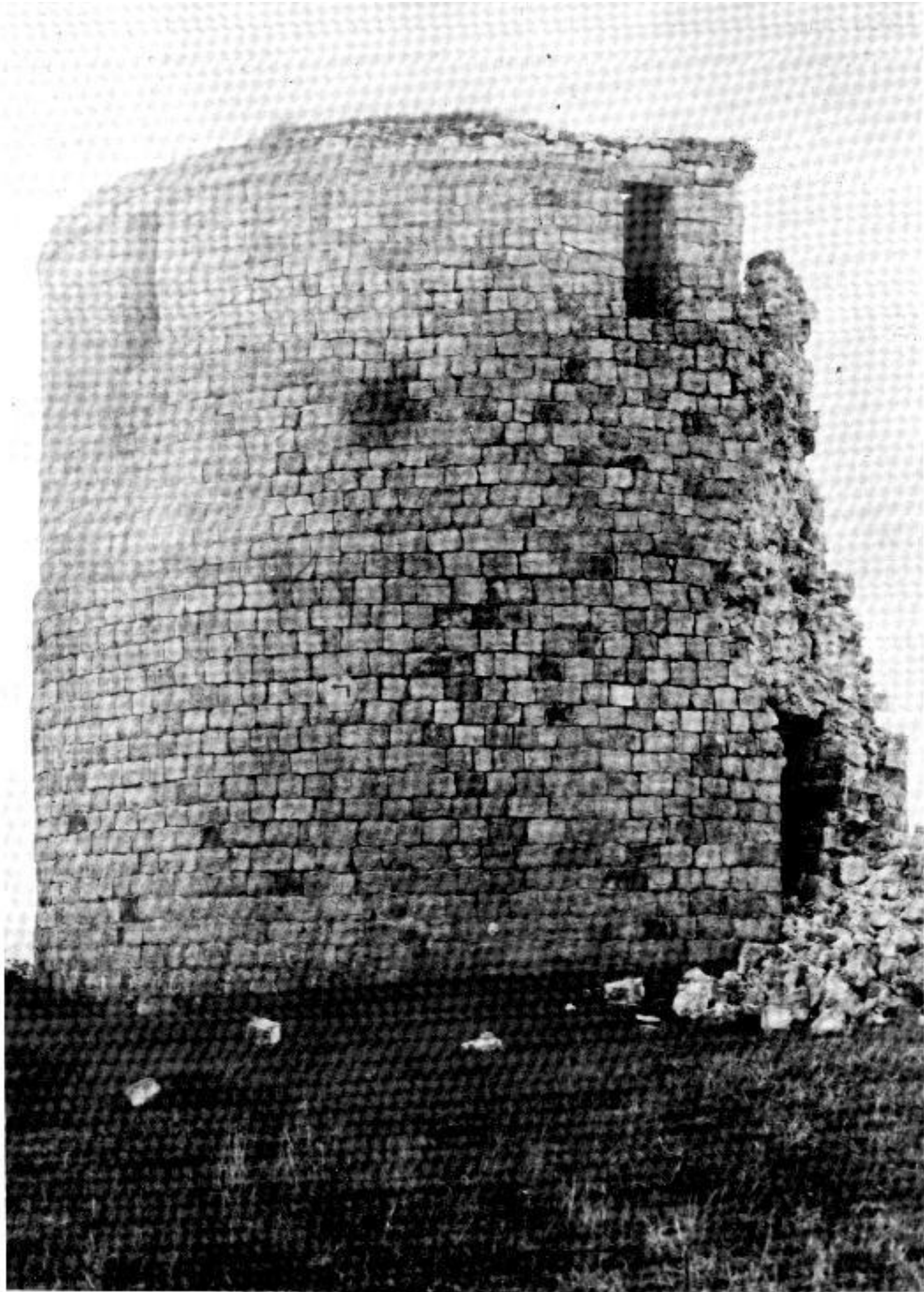
On y ingurgitait l'histoire officielle à grandes « louchées » de noms, de lieux et de dates qu'il suffisait de dégorger le jour de l'examen. Peu ou pas de documents authentiques (ou de représentations de documents authentiques) « à se mettre sous la dent », ces documents sur lesquels on se penche afin de les comprendre, de les confronter, de réfléchir, d'en tirer « la substantifique moelle » comme dirait Rabelais. Paix à l'âme de mes chers professeurs d'histoire ! Ils accomplissaient la tâche qui, à cette époque, leur était dévolue. Ils ont cependant réussi à me communiquer le goût de l'histoire ! Et puis, on ne méprisait pas encore l'indispensable par-cœur à cette époque. Peut-on loyalement leur en faire le reproche ?

C'est la satisfaction d'apprendre, que je souhaite à tous ceux qui, comme moi, traitent de la généalogie, non pas en professionnels mais en fervents amateurs, la généalogie qui a suscité, et suscite encore, quelques sourires teintés d'ironie car elle ne serait que l'affaire de quelques prétentieux à la recherche d'une glorieuse ascendance, ou d'amateurs se livrant à de vains travaux, alors qu'elle est devenue une science auxiliaire des sciences humaines, à qui elle fournit d'utiles ressources. C'est bien dans cette optique que, personnellement, je la perçois.

Le moulin de Hubersent en 1886
Dessin de M.Géneau
(Les collines en fond du dessin n'existent pas)



La reproduction de droite date du début 20^{ème} siècle. La « pub » déjà !. Horreur !
(Collection Géneau – G 20 – Bibliothèque Municipale de Boulogne)



Ruines du Moulin de Hubersent.



Grés à Hubersent

HUBERSENT ET SA SEIGNEURIE Aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles

Ainsi qu' **Haignéré** dans son « Dictionnaire historique et archéologique du Boulonnais », Albert Leroy, dans « Les vieilles fermes du Pays de Montreuil, nous apprend que le domaine et seigneurie d'Hubersent fut possédé par les **Cayeux-Longvilliers** et les **La Trémouille** (1383), les **Crévecoeur** et les **Melun** (1500), les **Saveuse** (1588), les **d'Audegaud** (1653), les **Patras de Campaigno** (1672) et les **Fresnoye**. (Petit détail supplémentaire : le moulin auquel je fais allusion au début de l'introduction faisait partie de la seigneurie : il fut confisqué et vendu, lors de la Révolution, à **Pierre-François Gournay** de Boulogne, **Patras de Campaigno**, son ancien propriétaire ayant émigré).

Apportons ici quelques précisions et compléments.

Il semble bien que les **Mellun** (autre orthographe de ce patronyme), vicomtes de Gand, aient possédé cette seigneurie de longue date, depuis le mariage en 1420 de Jean **de Melun**, sire d'Antoing, avec Jeanne **d'Abbeville**, dame de Frencq. Leurs armes figurent encore dans le chœur de l'église.

Mais c'est dès avant 1588 que les **Saveuse** leur succédèrent. En effet le Bulletin de la Société Académique du Boulonnais, Tome V pages 10 à 17, m'informe que le 3 juin 1569, **François de Saveuse**, escuier, seigneur de Saint-Sauveur, obtient à son profit la main-levée sur les terres et châtelainies de Hubersent et Frencq, sur des fiefs au village d'Enquin, au village de Danne, à Sequières, à Emy-sous Montcavrel, et « *conséquemment sur les bois, moulins, cens, rentes, revenus et échéances quelconques des dites terres, seigneuries et fiefs, ... pour ledit sieur, ses hoirs et aiant cause, héritablement, perpétuellement* ». La « *main assise* » du roi avait été mise sur ces domaines qu'avait « *quitté, transporté et délaissé par échange* » Messire **Maximilien de Mellun**, chevalier, vicomte de Gand, seigneur et baron de Caumont, Brigny, Hébuterne, par contrat passé chez les notaires d'Arras le 21 mai 1569. (La traduction intégrale du document original de main-levée, don du comte **de Galametz**, est très intéressante et très détaillée).

La famille **de Saveuse**, de très vieille noblesse, est originaire de Picardie. On en trouve la généalogie dans « Recherches généalogiques en Ponthieu et Boulonnais » de La Gorgue – Rosny, pages 1368 à 1370. J'y relève que notre **François de Saveuse** serait l'un des fils de **Imbert de Saveuse**, chevalier, Sr de Lozinghem, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, époux de demoiselle Marie **de Saint-Fuscien**, veuve en 1579 et demeurant à Amiens.

Les **Saveuse** possédaient de très nombreux fiefs et arrière-fiefs dans le Boulonnais. Les aveux de 1477 énumèrent des fiefs tenus de la comté et sénéchaussée du Boulonnais, de la baronnie d'Engoudsent, de Doudeauville, de Wimille, de Reclingen, etc...

Dans le document de main-levée précité, je découvre que l'épouse de **François de Saveuse** était Française **Doultreleawe**.

Deux documents authentiques rédigés en 1596, tirés des minutes du notaire boulonnais Denis **Prudhomme** (A.D.Arras – 4 E- 47/87), concernent François **de Saveuse** et tout particulièrement la fin de cette période fertile en troubles guerriers que fut la lutte entre les Huguenots et les Ligueurs dans le Boulonnais. Mon attention fut d'autant plus attirée par ces documents, qu' à cette époque, selon l'abbé F. Lefebvre (Les Huguenots et la Ligue dans le diocèse de Boulogne – Bibliothèque de Boulogne – DG a 66), les villages de Hubersent et Cormont étaient censés abriter des familles protestantes, J'ai pensé trouver là un aspect de la vie de ces deux villages et des événements vécus par leurs habitants (les **Gressier** compris). J'ai donc eu la curiosité de parcourir l'ouvrage de l'abbé Lefebvre, écrit en 1855, et celui,

récent, très documenté et combien intéressant, d'Alain Joblin : « Catholiques et protestants boulonnais – 16^e et 17^e siècles – Mémoires de la Société Académique du Boulonnais – Tome XV – année 1994 ». J'aurais aimé compulsier « Anciennes familles protestantes du Boulonnais et de la ville de Montreuil » de Rodière, autrefois présent à la Bibliothèque de Boulogne..... mais il a aujourd'hui disparu !

Le premier des deux documents m'apprend que le 15 janvier 1596, François **de Saveuse**, esquier, Sieur de Frencq et Hubersent, est enfin sorti de la geôle où il était détenu depuis deux ans en tant que « *prisonnier de guerre* ». Il a reçu « *procuration spéciale de damoiselle Marguerite de Saveuse, femme d'André de Saint-Blimont, sieur et baron d'Ordre, sa fille unique, pour le fait de sa délivrance* ». Cette dernière se serait-elle fait tirer l'oreille ? Il a fallu deux arrêts de « *la Cour de Parlement* », les 6 février et 23 septembre 1595, selon l'offre du Sieur de Saveuse lui-même, pour que « *les dits conjoints* » prennent « *la charge de céder tant les biens dont il jouit en propriété et usufruit jusques à la concurrence de ce qui serait payé* » (la somme n'est pas précisée). Dès le 12 janvier 1596, François **de Saveuse**, fidèle à sa promesse, avait « *cédé et transporté aux conjoints les biens dont il jouit jusques à concurrence des sommes de deniers ...qu'ils se trouveront avoir païé* ».

Le second acte notarié du 29 janvier 1596 concerne le règlement à « *Jehan Ollivier marchand hostelain de la ville de Boulogne de la somme de deux cent vingt huit escus a luy deubz par le dit Sieur de Saveuse, pour pain, vin, bois et autres denrées de vivres a luy furny et livrés depuis deux ans quil a été prisonnier de guerre en ceste ville de Boulogne* ». Belle somme ! et curieux emprisonnement ! Il semble que l'on ait pris quelque ménagement avec le sieur de Saveuse ... et sa fortune, donc avec les moyens de payer ! Cela ressemble assez à une rançon, pratique courante en ces temps où les gentilshommes prisonniers de guerre dont on espérait tirer une bonne somme, étaient généralement bien traités. L'acte mentionne la présence de Sébastien **Darsy**, dit le capitaine **Darsy**, qui donne quittance et décharge de la promesse de remboursement faite par le Sieur de Hubersent. Que fait ici le capitaine **Darsy** ? A-t-il participé à l'arrestation ou à la capture de François de Saveuse ? Ou n'est-il qu'un rouage de l'administration de la commune ou de la sénéchaussée ?

Que s'est-il donc passé pour que le seigneur de Frencq et Hubersent se soit retrouvé « *prisonnier de guerre* » de 1594 à 1596, époque qui voit quasiment la fin de la lutte menée par les Ligueurs ?

Dans l'Épigraphie du Pas-de-Calais (canton de Boulogne), l'abbé Haigneré, à qui les deux documents notariaux précités ont probablement échappé, nous livre quelques renseignements intéressants relatifs à François **de Saveuse**, dont il semble avoir ignoré, cependant, l'emprisonnement et la date du décès.

C'est « *un capitaine ligueur bien connu* ». C'est aussi un personnage important. Après l'acquisition de la seigneurie d'Hubersent en 1569, il bénéficie, le 29-4-1572, de « *la résignation de l'estat et office de veneur et louvetier de Boullegnois* » faite à son profit par « *Claude de Hodicq dict de Courteville, capitaine et gouverneur de la ville et château d'Estappes* », puis, le 13-7-1587, il devient capitaine et bailli de Desvres par résignation d'Ambroise **de Sainte Aldegonde**, esquier, Sieur de la Motte. L'archidiacre boulonnais Antoine **Le Roy** écrit en 1680 que le Sieur de Saveuse « *maistre des eaux et forests du boulonnais* » a offert à la cathédrale Notre-Dame de Boulogne la grande vitre du côté du château où se trouvent « *vis-à-vis les armes et la représentation de sa femme avec une fille unique derrière elle* ».

L'abbé Haigneré nous communique une autre information essentielle : François **de Saveuse** avait promis sa fille, sans le consentement de celle-ci (pratique courante dans les familles nobles et bourgeoises où les questions de patrimoine priment sur toute autre considération) au « *terrible* » (annotation de l'abbé Haigneré) gouverneur de Montreuil,

Jacques **des Essarts**, fils de François **des Essarts**, également gouverneur de Montreuil jusqu'en 1591 (les titres militaires se passaient encore de père en fils comme sous la féodalité), ligueur impitoyable, dont le frère Anne a été tué lors de l'attaque du château de Clenleu en 1588. Cette famille **des Essarts**, seigneurs **de Maigneux**, François le père, Jacques, Charles et Anne les fils, a été une famille de guerroyeurs opiniâtres dont on trouvera l'histoire dans le livre de Rodière : « Les gouverneurs de Montreuil » Bibliothèque de Boulogne –Nos 3654 et 3655.

La famille de Saveuse avait déjà conclu une alliance avec celle des Essarts en 1570 par le mariage de Josse **de Saveuse**, frère de François, avec Marguerite **des Essarts de Maigneux**.

Or, le 4-6-1590, devant François **Saint-Fuscien**, notaire au baillage d'Amiens, François **de Saveuse**, « *demeurant à Amiens, à présent au lit et malade, en la maison seigneuriale de Coisy, deshérite Marguerite **de Saveuse**, sa fille, à cause de son ingratitude et ce que avec André **de Saint-Blimont**, escuier, seigneur d'Ordre, son prétendu mari, elle l'a abandonné, s'est emparé de sa maison et château de Frencq en Boulonnais où ils ont mis des gens à eux et empêche le sieur de saveuse d'y passer ses jours* ». Ainsi, Marguerite **de Saveuse**, fille de caractère, tombée sous le charme d'André **de Saint-Blimont**, a refusé tout net et sans trembler les bras tendus (mais jugés sûrement trop peu sentimentaux) du « *terrible Jacques **des Essarts**, chevalier, seigneur de Maigneux, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de la ville et citadelle de Montreuil* » (Les **Saint-Blimont** sont aussi des chefs ligueurs : un Saint-Blimont a d'ailleurs trouvé la mort en participant à une attaque du château de Boulogne, défendu par du **Bernet**, en 1589. Ce ne peut donc être un conflit religieux qui a motivé Marguerite **de Saveuse** : j'opte pour la solution amoureuse !).

Cela va coûter très cher à l'imprudent **de Saveuse**, innocent dans cette affaire. Traîné devant la justice pour non-respect d'une promesse, il se voit dans l'obligation, à titre de dommages et intérêts, de verser au puissant Sieur **des Maigneux**, avec qui il n'est pas permis de badiner, une rente de 64 livres, une somme de 150 florins comptant, plus 300 florins en caution, et encore 900 florins en 3 ans. Ces larges indemnités ont le don de calmer immédiatement l'ardeur amoureuse du Sieur **des Maigneux**, qui va faire en sorte, le 11-11-1593, de nommer François **de Saveuse**, lieutenant de son frère à Etaples, ville qui, avec Montreuil, est devenue un des hauts-lieux de la Ligue dans le Boulonnais (c'est un bon moyen de lui donner la possibilité de payer sa dette).

A cette époque, dans le Boulonnais, les Ligueurs, qui ont appris l'abjuration de Henri IV le 22 juillet 1593, sont toujours en armes (et ne se soumettront d'ailleurs définitivement qu'après la décision du pape de lever l'excommunication de celui-ci en 1595). De nombreux châteaux (le Boulonnais en comptait beaucoup) ont été pris et repris successivement par les Ligueurs, les Huguenots, les troupes loyalistes, au cours de sièges plus ou moins meurtriers qui ont causé leur destruction complète ou des dommages irréparables. Ainsi, pour ne citer que ceux qui étaient proches de Hubersent, Tingry, l'un des plus beaux du Boulonnais, propriété de François **de Luxembourg** (un lieu du village est nommé « le cimetière des Huguenots »), et aussi Longvilliers, (d'où avait fui Diane **de Sourhouette du Halde** – voir Tome I p.20) occupé par les Ligueurs sous le commandement du sieur **de Rambures**, puis libéré, mais très endommagé. Frencq et Courteville étaient aussi occupés par une garnison de ligueurs. C'est, peut-être au cours de ces derniers combats fratricides, que le château de Hubersent fut très dégradé.

Est-ce à ce moment que le Sieur de Saveuse fut emmené en captivité ? Je ne le pense pas.

Fin 1594, l'année où il est emprisonné, les Ligueurs ont quasiment déposé les armes. Seuls, quelques irréductibles ont attendu 1595 pour abandonner. **D'Epéron**, familier de Henri IV, après avoir été « mignon » de Henri III, est revenu à Boulogne avec l'intention

de calmer le Boulonnais. Les Ligueurs n'ont d'ailleurs jamais pu contrôler Boulogne, restée loyaliste en toutes circonstances. Mais, le 22 mai 1593, l'aide espagnole avec le concours des troupes wallonnes, après un siège très meurtrier pour les deux parties, avait permis aux ligueurs de réoccuper Etaples (que d'**Epernon** avait enlevée en février 1591)...et c'est après cette bataille, à laquelle a peut-être participé **de Saveuse**, que **des Essarts** lui confie le poste de lieutenant de cette ville. Il y a donc de fortes chances pour que le pauvre Sieur de Hubersent, déjà accablé par sa dette et l'hostilité de sa fille, se soit vu emmené en captivité à la suite du retour d'Etaples dans le giron royaliste...pendant que le pragmatique Sieur **des Essarts**, retournant prestement sa veste, recevait, en 1594, de Henri IV, qui désirait acheter le ralliement des chefs ligueurs, une pension de 300 livres !, laissant réfléchir, pendant deux années de captivité, son « ami » François **de Saveuse** sur la condition humaine...et sur les moyens de rembourser les multiples créances qui accablaient ses biens ! C'est une fortune bien écornée que le Sieur de Hubersent retrouvera à la fin de son emprisonnement et il ne m'étonnerait point qu'il décidât de quitter l'humanité peu de temps après. Sans doute s'était-il dit, comme je le pense moi-même, que le seul progrès dont le prix est inestimable, c'est le progrès humain, et que si les hommes étaient en possession des moyens de s'amender, ce serait chose faite depuis des siècles ! Après les massacres des guerres de religion en France et dans le Boulonnais, il n'a sûrement pas cru qu'il était nécessaire de recourir au surnaturel pour s'expliquer les atrocités dont les hommes se sont rendus coupables de tout temps, et qu'en matière d'horreur, on peut faire confiance à la société qui n'a sûrement pas dit, hélas ! son dernier mot. Le scepticisme l'avait-il envahi et lui semblait-il préférable à la foi aveugle ou aux convictions qui mènent aux crimes des gens de parti ou d'église ?

J'imagine cependant qu'il ne fut pas toujours un ligueur acharné. L'assemblée des trois ordres du Boulonnais, le 22 juillet 1588, qui constate l'absence des plus ardents seigneurs catholiques craignant le capitaine huguenot **du Bernet**, capable d'attenter à leur liberté, voit toutefois le Sieur **de Saveuse** se faire représenter par Denis **Prudhomme**, son procureur, (mais sans lettre de procuration !). Une nouvelle assemblée décidée par le Roi le 20 août 1588, malgré l'opposition de l'incontournable **du Bernet**, recueille peu de présents parmi la noblesse, mais François **de Saveuse** y assiste (ainsi que **Léonard de Levrien**, récemment converti au protestantisme, qui possède des fiefs à Hubersent). Bien sûr, le Sieur **de Saveuse** apporte sa voix au catholique **Guy d'Isque**, mais ne peut-on discerner dans cette présence aux Assemblées le souhait, à cette époque, de figurer parmi les hommes de bonne volonté désireux de mettre un terme à une guerre fratricide qui ruine le pays boulonnais ?

L'offre de la lieutenance d'Etaples, fin 1593, l'a entraîné peut-être dans les ultimes luttes de la guerre de la Ligue, et il m'apparaît plausible qu'il ait pu se trouver parmi les derniers à être capturés et punis, au moment où la Sénéchaussée du Boulonnais, loyaliste, recherchait la paix et l'union devant la menace espagnole.

Quant à Jacques **des Essarts**, il mourut en décembre 1594 à Corbie, suite à un engagement avec « les ennemis », alors qu'il était venu pour rencontrer Henri IV à Amiens (il avait fait allégeance) afin de l'avertir d'un guet-apens visant Montreuil que préparaient les « Bourguignons » (C'est ainsi que, depuis la Guerre de Cent Ans, on nommait les Espagnols en Picardie).

* * * * *



Restes des fossés et contreforts du château de Hubersent face ouest



La dernière tour du château et le corps de logis actuel

Revenons, en cette seconde moitié du 16^{ème} siècle, au protestantisme à Hubersent, Cormont et alentours.

L'abbé Lefebvre, qui n'est pas toujours impartial, (livre cité), donne une liste importante de villages qui apparaissent dans les registres des ministres réformés de Boulogne. Parmi eux, le groupe Hubersent, Cormont, Frencq, Longvilliers. Est-ce à dire que le nombre de protestants y était élevé ? Il s'agissait en réalité de petits groupes ou familles, assez dispersés (un autre « centre » proche était celui de Tingry, Samer, Nesles –ferme fortifiée de La Haye-). Alain Joblin mentionne la fuite de protestants originaires de Hubersent, Cormont et Clenleu à Cantorbery après 1590, et signale présentes les familles **Lepecquet** à Hubersent et **Goddé** à Cormont. Pas de **Gressier** ni **Le Gressier** ! Ceux-ci ne semblent pas avoir quitté le giron de leur « sainte église apostolique et romaine ».

A l'époque où nous nous plaçons, un certain nombre de nobles boulonnais sont acquis au protestantisme et entraînent avec eux une partie de leur paysannerie. Citons près de Hubersent, Charles **de Wavrans**, Sieur de Sequières (proche de Rollers), Ambroise **du Tertre**, Sieur d'Escoeffen, chevalier, qui réside à Cormont. Léonard **de Levrien**, Sieur de Quehen, disposant de fiefs à Rollers, épouse Judith de **Wavrans**, fille des protestants Charles de **Wavrans** et Jacqueline **du Tertre**, et se convertit en 1583. Ces nobles ont-ils exercé quelque influence sur certains habitants de leurs villages ? C'est une possibilité.

Reprenant une information que m'a communiquée Alain Honvault (Bibliothèque de Boulogne – Ms 902 F – il a constitué à ce sujet un dossier très documenté), j'ouvre une parenthèse sur les **de Wavrans**. Ce qui va suivre donne à réfléchir sur les us et coutumes de l'époque.

Les mœurs de cette famille s'apparentaient encore, semble-t-il, à ceux de la féodalité si j'en juge par le forfait de Charles **de Wavrans**, escuier, qui, assisté de son fils Charles, de son neveu Abraham **de Quelque**, sieur du Pré, et de trois de ses domestiques Guillaume **Fourcroy** garde bois, Antoine **Thubeauville** valet de chambre, et Charles **de Sombre** laquais, perpétra l'assassinat d'Esdras **du Tertre**, escuier, Sieur de Boursin, Gabriel **du Tertre** son fils, et Esdras **du Tertre** son fils naturel, le 20-12-1641 ! Cet effrayant règlement de compte s'inscrit-il dans le prolongement des horreurs des guerres de religion ? Je ne le pense pas puisque les familles **du Tertre** et **de Wavrans** figuraient toutes deux, depuis longtemps, dans le clan des protestants les plus affirmés du Boulonnais.

Une minute du notaire Prudhomme, en date du 4-11-1577, fait état d'un grave différend entre Jean **du Tertre**, écuyer, et Charles **de Wavrans**, également écuyer, lequel a épousé en 1563, Jacqueline **du Tertre**, veuve en premières noces, dès 1551, de Philippe **d'Aigneville**. Cette dernière avait obtenu de son père, Gallas **du Tertre**, la seigneurie de Boursin, lors de son premier mariage en 1546. Celui-ci, craignant une seconde alliance de sa fille qui verrait la seigneurie de Boursin échapper à la famille, épousa, dès 1552, Mariette **Regnault**, dont il eut un fils, Jean **du Tertre**, devenu demi-frère de Jacqueline **du Tertre**, l'épouse de Charles **de Wavrans**. En tant que fils et héritier de Gallas **du Tertre**, Jean **du Tertre** se dit être qualifié seul Sieur de Boursin. Très violente contestation du Sieur de **Wavrans** qui prétend que Jean **du Tertre** n'a droit qu'au quint ! Un arbitrage est intervenu dont je ne connais pas la teneur. Il est probable qu'il n'a pas été favorable à Charles **de Wavrans** et que, outre l'affront, celui-ci a vu disparaître des avantages financiers.

La haine tenace née de cette affaire, que vouaient les **Wavrans** aux **du Tertre**, a abouti à cet horrible carnage, fruit de l'irrationnel humain. Le prétexte en aurait été fourni par une querelle de place prépondérante dans l'église de Boursin, lors d'une messe dominicale, à la sortie de laquelle, les agresseurs accomplirent leur forfait. Il est incontestable qu'il s'agissait là d'un assassinat mûrement prémédité. Les portes du château du Mont Hulin à Desvres et de celui de Brunembert s'ouvrirent immédiatement pour accueillir et protéger les meurtriers, sous la haute protection du très puissant maréchal **d'Aumont**, gouverneur du

Boullonnais, dans le régiment duquel figurait Charles **de Wavrans**. La condamnation des coupables, évidemment absents lors du procès, se fit « en effigie ». Mieux ! ils récidivèrent peu de temps après et criblèrent de « *dix sept coups de fusil, mousqueton ou pistolet* » Michel **du Tertre**, le fils aîné d'Esdras. La « vendetta » se poursuivit envers Louis **du Tertre**, le dernier fils d'Esdras, agressé et blessé très grièvement le 3 avril 1643 dans l'église, au cours de la messe, par les cinq frères **Ricault**, tous cavaliers dans le régiment de **Villequier** (autrement dit **d'Aumont**), bien connus par les **Wavran** et les **de Quelque**. De nouveau, le duc **d'Aumont** déploya sans vergogne son voile tutélaire, sans crainte aucune, « *contre les ordres de la reine mère, pour lors régente, des gouverneurs de province et mesme contre les arrests des cours souveraines* ».

Cette vindicte persista longtemps encore. En 1664, soit vingt ans après le drame, Louis **du Tertre** fut en passe de perdre son état de capitaine de chevaux-légers, sur le rapport calomnieux du Maréchal **d'Aumont** qui affirma au Roi que la révolte boullonnaise de la « guerre du Lustucru » en 1662, avait eu son soutien. Une entrevue sollicitée auprès du marquis de Louvois, ministre de la guerre, lui attira cette cinglante réponse : « *Ne savez-vous pas que monsieur de Villequier (Maréchal d'Aumont) est mon beau-frère ?* ».[Louis Marie **d'Aumont** avait épousé en 1660 Madeleine **Fare Le Tellier**, sœur de François Michel **Le Tellier de Louvois**, ministre de Louis XIV].

Remarquons dans les Lettres Royales adressées le 31-12-1674 à Louis Anne Marie **Le Roy** « *major et capitaine des portes de la ville haute et basse de Boulogne* », la formule particulière qui concerne le duc : « *notre cousin le Duc d'Aumont, gouverneur particulier des ville et chasteau de Boulogne* ».

Face à un tel personnage, il est évident que le pauvre **du Tertre**, bien qu'ayant servi loyalement pendant 25 ans dans les armées de Sa Majesté, n'avait aucune chance d'être écouté.

Selon La Gorgue-Rosny, la condamnation prononcée en 1642 contre Charles **De Wavrans** fut annulée par arrêt du Grand Conseil, le 30 août 1677 « *attendu la prescription de 33 années passées* » (pendant lesquelles les meurtriers avaient pu vaquer à leurs occupations et dormir sur leurs deux oreilles) !

Louis XIV, grand pourfendeur du protestantisme, se satisfaisait, semble-t-il, de l'appui honteux, apporté, via le Maréchal **d'Aumont**, au criminel protestant **de Wavrans**. Pour quelle raison ?

Le Maréchal **d'Aumont**, catholique, dont le père avait combattu sans pitié « les réformés » de 1625 à 1629, usa de toute son influence pour protéger le protestant **de Wavrans**. Pour quelle autre raison ?

Les convictions religieuses, peu affirmées parfois, peuvent, dans telles circonstances, ne pas faire le poids devant certains intérêts. Notons par ailleurs que les **du Tertre** en 1642, Charles **de Wavrans**, l'ancêtre, « huguenot » notoire, en 1589, son arrière-petit-fils Charles **de Wavrans**, en 1710, furent tous inhumés dans l'église **catholique** de Boursin ! Dans les conflits des guerres de religion se mêlaient les rivalités nobiliaires, les intérêts économiques, la politique, l'extrémisme religieux. Ceci peut expliquer certains comportements surprenants. Un historien moderne, Elie Barnavi, pense que la motivation profonde des guerres de religion était la lutte entre le politique et le religieux, et que la Ligue, dirigée par les maximalistes et vaincue par Henri IV, c'était au fond le refus d'un Etat moderne.

Quoiqu'il en soit, c'est ainsi donc que la justice était rendue au temps du Roi Soleil. « Selon que vous serez puissant ou misérable..... » voir la Fontaine !.

* * *

Le nombre de pratiquants de la R.P.R.(religion prétendue réformée) va décliner au 17^{ème} siècle, sous le règne de Louis XIV, et particulièrement au moment de la révocation de l'Edit de Nantes.

Je relève dans les registres paroissiaux de Cormont que les familles **Goddé** et **Lepecquet**, précédemment citées, renient leur religion. Suzanne **Goddé**, âgée de 26 ans, fille de **Abraham Goddé** et de **Esther Ducrocq**, native de Cormont, abjure le 2 novembre 1673 devant Louis **Renault**, curé de Neufville, et se marie, quatre jours plus tard, en l'église de Hubersent, avec Charles **Verlingue** ! L'amour a été plus fort que la R.P.R. ! Cette abjuration n'est-elle pas de circonstance ? Est-on bien certain des nouvelles dispositions religieuses de Suzanne ? Ou bien, autre hypothèse : n'était-elle protestante que parce que son père le lui avait imposé ? Nous verrons toutefois, au travers des registres paroissiaux, que nombre de protestants ayant abjuré se retrouvent avec leurs anciens coreligionnaires dans des alliances matrimoniales et baptêmes communs : ils conservent des liens ! et des principes ! Alain Joblin constate aussi que des liens amicaux vont apparaître entre les deux communautés, protestante et catholique, faisant fi des vieilles recommandations des synodes qui interdisaient les relations entre elles.

Une vague d'abjurations, que déclenche la révocation de l'Edit de Nantes, touche Cormont, dans le registre duquel je relève :

En décembre 1685 « *Daniel Goddé 34 ans, René Lepéquet 26 ans, Charles Lemaire 16 ans, Jeanne Goddé 40 ans, Marie Bondon 27 ans, habitants de Cormont ont reconnu la fausseté de leur religion... et la vérité de la religion catholique... absous d'hérésie par moi prêtre de Cormont sur pouvoir reçu de l'évêque* » Les témoins qui assistent à la cérémonie sont Estienne **Faucheux** maître chirurgien à Cormont, Jean **Louis** lieutenant de justice, Jean **Vasseur**, Charles **Dezautaux**, Claude **Carlu**, Louis **Dubois**, et le Sieur de **Montbéton**.

Le 27 janvier 1686, Marie **Hennin**, âgée de 45 ans, abjure, en présence de Messire Antoine **du Tertre**, escuier, seigneur du dit lieu, Jean **Louis**, lieutenant de la justice du dit lieu, Claude **Carlu**, Jacques **Leleu**, Jacques **Leducq**.

Le 28 janvier 1686, abjuration surprenante de Messire Ambroise **du Tertre**, escuier, 57 ans, demeurant à Cormont, dont les ascendants étaient des huguenots confirmés, en présence de....Antoine **du Tertre** ! escuier, seigneur du dit lieu, Jean **Louis**, Wallerand **Boulli**, François **Morel**, Jean **Leloir**, laboureur. En vérité, cette abjuration ne nous ébahit plus lorsque l'on apprend que le 8 mars 1690, « Messire Ambroise **du Tertre**, chevalier, Sieur d'Escoeffen, rentre en possession des biens matériels de Demoiselle Jacqueline **Regnard**, fille unique de David **Regnard**, Sieur de Bertinghen, avocat, et de damoiselle Anne **du Tertre**, sœur du dit **du Tertre**, et des biens de Jean Charles et Ambroise **du Tertre**, ses deux enfants fugitifs ». A quoi tiennent certaines convictions religieuses ?...

Il faut dire que l'administration de Louis XIV donnait gain de cause aux catholiques ou nouveaux convertis qui réclamaient les biens de parents huguenots en fuite !

L'examen des registres de Cormont et du temple protestant de Guines me permet d'ajouter à la liste des protestants de Hubersent et Cormont pour la période 1670-1690 les noms suivants :

- 15-2-1686 **Aubri** Charles, maître chirurgien à Cormont, 45 ans
- 6-11-1673 **Ducrocq** Esther, épouse de Abraham **Goddé** . Cormont
- .-12-1685 **Bondon** Marie, 27 ans, Cormont
- famille **Lemaire**, Cormont
- 26-12-1673 **Hennin** Pierre, de Hubersent, marié au temple de Guines avec **Delebecque** Judith, de Marck
- 16-8-1676 **Hennin** Jacques, marié au temple de Guines avec **Lequien** Marie de « Zeeland »

- 10-6-1674 **Macron** Isaac, de Hubersent, marié au temple de Guines avec **Catteau** Sarah de Guines
- 20-5-1677 **Macron** Ambroise, marié au temple de Guines avec **Verdure** Madeleine de Estréelles
- 23-4-1680 **Ballin** Jacques de Saint-Martin-Boulogne, marié au temple de Guines avec **Goddé** Jacqueline « de Boulognois ».
- 6-5-1685 **Fleur** Jean « de Flandre » marié au temple de Guines avec **Macron** Jeanne de « Boulognois »
- 3-3-1680 **Hennin** Charles « de Boulognois » marié au temple de Guines avec **Delannoy** Judith de Guines.
- 16-7-1679 **Lepecquet** Pierre « de Boulognois » marié au temple de Guines avec **Candau** Suzanne de Landrethun-les-Ardres
- 1-11-1682 **Lepecquet** René « de Boulognois » marié au temple de Guines avec **Bondon** Marie de Samer.

A Frencq, voisin de Hubersent, pour la même période, je relève « **Minet**, tenant la poste, deux garçons, une fille » (Bibliothèque de Boulogne – Ms 861). Au sujet des **Minet** et de leur généalogie, consulter à la Bibliothèque de Boulogne, de William **Minet** : « *Some account of the huguenot family of Minet from their coming out of France founded on Isaac Minet* » « *Relation of our family* » . Cote B 6723.

* * * * *



La Ferme du Manoir à Hubersent. Les Le Gressier du 17^e siècle l'ont-ils occupée ?



Le marronnier « Bouboule » à Cormont
(maintenant « emprisonné »)

Revenons à la seigneurie d' Hubersent.

Après avoir cité les Saveuse, Albert Leroy place dans la liste des seigneurs d'Hubersent, les **d'Audegau** en 1653. Il faut insérer entre ces deux familles les **Saint-Blimont**. D'ailleurs, dans le commentaire qu'il attribue à la ferme appelée Le Manoir sise à Hubersent, il suggère, qu'au 17^{ème} siècle, cette ferme pouvait être la propriété de François **de Saint-Blimont**, baron d'Ordre, décédé en 1630, qui semble avoir été le parrain d'une des deux cloches de l'église de Hubersent.

Les **Saint-Blimont**, comme les **Saveuse**, appartiennent à une famille de très vieille noblesse du Vimeu (voir la Gorgue-Rosny pages 1327 à 1330). François **de Saint-Blimont** a épousé en 1562 Claude **de Sempy**, baronne d'Ordre, qui décède en 1584. C'est leur fils, André, escuier, qui épouse Marguerite **de Saveuse** (sans l'autorisation du père, nous l'avons vu) et devient Sieur de Frencq et Hubersent et baron d'Ordre. La Gorgue-Rosny nous apprend que Marguerite **de Saveuse** meurt avant 1612 et « qu'un partage des dettes de la dame de **Saint-Blimont** a lieu au château de Frencq le 27 juillet 1631, entre ses enfants ». Est-ce à cause de cela qu'André **de Saint-Blimont**, fils des précédents, vend la baronnie d'Ordre à Victor **Du Wicquet**, chevalier, seigneur de Dringhen et Saint-Martin, avant 1669 (Michel Parenty – Châteaux et manoirs de campagne du Boulonnais) ?

La seigneurie d'Hubersent est acquise en 1653 par Bernard **d'Audegau** grâce aux largesses du maréchal **d'Aumont**, dit-on. Il s'agit donc d'une nouvelle vente décidée par André **de Saint-Blimont** (qui me paraît bien désargenté !).

Le fils de Bernard **d'Audegau**, Antoine, connu sous le nom de « Monsieur d'Hubersent », mais qui habitait en fait son château de Pont-de-Briques, contracta mariage avec Louise **de Maulde**, fille du baron de Colembert. Louise Marie **d'Audegau**, leur fille, épousa en 1704 son cousin germain François **Patras de Campaigno**, sénéchal du Boulonnais, à qui échut la seigneurie d'Hubersent jusqu'à l'heure de la Révolution.

Dans son livre sur les vieilles fermes du pays de Montreuil, Albert Leroy nous expose le devenir, après la Révolution, de la ferme du château ; (Bibliothèque de Boulogne – Z 1760).

* * * *

Les patients lecteurs de ce petit ouvrage, s'il s'en trouve, avides de rencontrer les personnages portant les patronymes **Gressier** et **Le Gressier**, restent, je n'en disconviens pas, sur leur faim, et vont vouer aux gémonies celui qui vient de leur infliger cette inopportune digression. Qu'ils n'oublient pas cependant que si les **Gressier** que je vais évoquer plus loin (patience !) n'apparaissent pas dans les faits que j'ai relatés, ils ont pu en être les témoins actifs ou passifs, les subir, les juger, en converser, en être victimes peut-être ? Ces événements ont pu peser sur leur psychisme, modifier leurs idées, que sais-je ? Ils ont inévitablement retenti sur leur existence. Je suis persuadé qu'en évoquant ces événements nous les discernons mieux et, qu'à leur « état-civil », nous insufflerons quelque chose de vivant.

Lançons-nous donc sans plus tarder dans la forêt généalogique des **Gressier** et **Le Gressier** de Hubersent et Cormont, thème de notre travail !

**LES GRESSIER ET LE GRESSIER
DE ROLLEZ**

C'est dans le hameau de Rollez (orthographe actuelle – auparavant, nous avons vu Raulers, Rollers, Rollet ...) que nous découvrons les premiers **Gressier** historiquement repérables, cela grâce, bien entendu, à l'incontournable et combien précieux Rodière (Ms 232 – A.D.), et au non moins précieux de La Gorgue de Rosny, qui nous informe, grâce au contenu de son ouvrage, Recherches généalogiques en Ponthieu et Boulonnais – 4 tomes, de la liste des fiefs du Boulonnais en 1477.

Cette liste comprend pour Hubersent et ses alentours les noms de :

1-Edmond **Le Gressier** pour un fief tenu d'Hubersent

2-Jean **Le Gressier** pour un fief tenu de Monsieur Charles **de Saveuse**, seigneur de Hubersent (je me dois d'apporter ici une réserve : Charles **de Saveuse** ne pouvait être en 1477 seigneur de Hubersent, puisque cette seigneurie fut achetée, nous l'avons vu précédemment, par François de Saveuse en 1569 ; Charles **de Saveuse** pouvait cependant détenir un fief sur le terroir de Hubersent ; il était d'ailleurs, à l'époque, seigneur de Souverain Moulin et Wimille et avait des fiefs tenus d'Engoudsent et Doudeauville ; il était fils de Robert **de Saveuse** et de Jacqueline **de Fiennes**)

3-Jacques **Le Gressier** pour un fief tenu de l'abbaye de Samer

4-Pierre **Gressier** pour un fief tenu de l'abbaye de Longvilliers

5-Collinet **Le Gressier** pour un fief tenu de Tingry

6-Jean **Le Gressier** pour un fief tenu du seigneur de **Marle** à cause de la terre de Maroyeville (probablement Maresville).

7-Jacques **Gressier d'Ardre** pour un fief tenu de Longvilliers.

Je signale les cinq derniers de la liste pour information car les fiefs qui les concernent se situent aux proches alentours de Hubersent, mais ne peux affirmer qu'ils habitaient Hubersent ou Cormont. Par contre, les deux premiers, très probablement parents, frères ou cousins, je ne peux préciser, sont sans doute à l'origine de la famille que nous allons étudier par la suite.

Selon Rodière, qui a pu analyser tout ou partie du chartrier de l'abbaye de Longvilliers, le 10 juin 1469, est signalée « *une vente par Jehan et Jacques **Jolly** frères, au profit de **Robert Manessier**, d'un fief à Raullers consistant en rentes, notamment sur 4 journaux au terroir de Raullers, tenu de Mondoï **Le Gressier** et tenant aux terres du dit Mondoï* ». (Mondoï était la forme familière du prénom Edmond).

Retenons bien l'existence de cette pièce de terre de 4 journaux. Nous allons la retrouver dans d'autres actes, plus tard, et cela nous permettra de proposer une hypothèse sur la descendance de ce Mondoï. Rappelons au passage qu'un journal était la mesure de terre qu'une charrue pouvait labourer en un jour, quantité très variable suivant la résistance du sol. Le Dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe siècle de Frédéric Godefroy nous dit que cette étendue de terre, arbitraire donc, valait 34 ares dans le pays de Chartres. Dans les rudes terres du Haut-Boulonnais, mêlées de silex et de grès, il est fort probable que le journal valait moins.

Dans le dernier quart de ce 15eme siècle (le document est daté du 16 novembre 1494), nous voyons apparaître un autre **Le Gressier**, Gilles, pour une terre tenue également à Raullers « *Item une pièce de terre contenant 7 journaux tenus de Lancelot **de Mannay** et Gilles **Le Gressier*** » (Chartrier de Longvilliers). Ce Gilles **Le Gressier** me paraît apparenté à Edmond et Jean.

Se référant toujours au chartrier de Longvilliers, Rodière indique que le 8 avril 1548, une quittance de relief est accordée par « *Jehan Gaillard à Jehan Gressier fils et héritier de feu Jehan Gressier ; 7 sols et 6 deniers pour un relief escheu par le trépas de son feu père, fief consistant en 4 journaux de terre au Marquet Brunel* ». Le relief était un droit féodal payé au seigneur pour le rachat d'un fief par un nouveau vassal (en l'occurrence l'héritage de Jehan Gressier fils). Nous retrouvons ici, après 80 années, la pièce de terre tenue de Mondoï **Le Gressier** en 1469.

A la date du 12 mars 1549, la voici encore dans le Chartrier de Longvilliers qu'il nous faut vraiment bénir (c'est le cas de le dire) pour les renseignements utiles qu'il veut bien nous fournir, et saluer aussi Rodière pour l'intérêt qu'il y a porté « *Vente de plusieurs fiefs à Hubersent par Jehan Gaillard à André Bavin. Parmi les tenants et aboutants sont cités : le fief que tient Jehan Gressier de Madame la vicomtesse de Gand – le paty de Jehan Gressier – un arrière-fief appartenant à Jehan Gressier, consistant en 4 journaux au lieu nommé le Marquet Brunel, tenant à madite dame (vicomtesse de Gand)* ». Cette dernière est encore seigneur de Hubersent.

La voici toujours en 1591, soit plus d'un siècle après, dans le chartrier de Longvilliers, au chapitre réservé au cueilloir de Léonard **de Levrien** : « *Terre à Raulers tenue en fief de Mondoï Le Gressier, contenant 4 journaux, tenant audit Le Gressier ou ses ayant-cause* ». Ce Mondoï ne peut être que le descendant du Mondoï de 1477 cité plus haut.

Réapparition de ce bienheureux fief au 17^e s. ! Voici ce que note Rodière dans son Ms 232. A. D. : « *Vers 1650-1660 – Bertrand de Montbéton, neveu et héritier de Léonard de Levrien, tenait en fief à Raullers des terres de Jehan Le Gressier de Hubersent – même fief que ci-dessus* ». (Le fief ci-dessus est le fief de 1591). Puis il précise, toujours en référence du chartrier de Longvilliers, à la date du 12 octobre 1659 : « *Aveu par Bertrand de Montbéton de 3 mesures de terre tenues de la terre et seigneurie de Hubersent- Lettres de récépissé par Jean Gressier, bailli de la terre et seigneurie de Hubersent, 18 décembre 1670 (sic). Papier. Sceau sur papier écu parti ; à dextre une croix alézée, à senestre un lion rampant, sur le tout chef à deux croissants sur le 1^{er} et 2 étoiles sur le second. Rameaux de laurier, couronne simple. Ce sont les armes des Patras de Campaigno, avec une brisure* ».

J'ai reproduit ici textuellement le texte du manuscrit Rodière. J'apporte une remarque. En 1659 et 1670, la seigneurie de Hubersent appartenait à la famille **d'Audegau**. Ce n'est qu'en 1704 qu'elle passa au **Patras de Campaigno** par le mariage de Louise Marie **d'Audegau** avec François **Patras de Campaigno**. Il est donc probable que le papier contenant le sceau faisait partie, à l'origine, d'un ensemble distinct de documents ultérieurs.

Deux observations sur ce dernier document :

1 Il est vraisemblable que les 3 mesures de terre sont bien les 4 journaux que nous suivons.

2 Ceci nous permet de conclure que ce Jean **Gressier**, bailli de la seigneurie de Hubersent ne peut être que le descendant des **Le Gressier**, cités ci-dessus. Je possède un certain nombre de documents le concernant, ce qui va me donner la possibilité de détailler plus loin sa descendance. Le plus malaisé va être de construire son ascendance précise. Il naît vers 1605 et décède en 1690. Les autres Jehan **Le Gressier** qui le précèdent et qui, manifestement, s'intègrent à sa parenté, sont « pluriels » (comme notre feu gouvernement). Les documents où ils apparaissent sont peu explicites.

Je propose l'hypothèse suivante :

1 Edmond ou Mondoï **Le Gressier** vivant en 1469, 1477, fief de 4 journaux à Raulers.

2 Jehan **Le Gressier** vivant en 1477, frère du précédent.

3 Gilles **Le Gressier** vivant en 1494, frère ou fils d'un des deux précédents.

4 Jehan **Gressier** vivant vers 1500, fils de Jehan ou de Mondoï

5 Antoine **Gressier** vivant vers 1500, frère du précédent (voir plus loin)

6 Jehan **Gressier** vivant en 1548, fief de 4 journaux à Raullers, fils du précédent
Jehan **Gressier**.

7 Mondois **Le Gressier**, vivant en 1591, fief de 4 journaux à Raulers, fils du précédent.

8 Jehan **Gressier** (1605-1690), bailli de Hubersent, fils du précédent.

Entrons dans l'orée quelque peu obscure de cette petite forêt généalogique des **Gressier** de Hubersent et tentons un premier balisage.

La date du 6 mars 1538 [c'est François 1^{er} qui règne – chacun va se dire : 1515...Marignan !... Aboutissement inéluctable des « leçons d'histoire » d'antan ! J'ajouterai pour ma part : Rabelais, et mise en exploitation de la route postale Paris-Boulogne], est un repère sûr. C'est la date du contrat de mariage à Montreuil (notaires de Hègues et Gressier – chartrier de Rosamel – indication fournie par Michel Parenty) de Hélène **Gressier**, fille de Antoine **Gressier** et de Péronne **du Camp**, habitant Raullers, hameau de Hubersent, et de noble homme Robert **Van den Campe** (alias **du Camp**), écuyer, originaire de Zélande, fils de Jean Rolant **Van den Campe** et de Marie **Van Tuyl**, en présence de Martin **Van den Campe**, échevin de Bois-le-Duc, frère aîné de Robert.

La descendance des deux époux est bien connue et donne lieu à une série d'actes officiels authentiques. Michel Parenty et Henri Lorge, qui ont pu examiner de visu le chartrier de Rosamel, détaillent cette descendance (pages 77 à 100), dans leur passionnant ouvrage « *Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais* ». Après lecture de cet ouvrage, je me suis plongé, pour compléments éventuels, dans les minutes notariales de Samer, afin de repérer les **Gressier** et **Le Gressier** impliqués dans cette généalogie, et apparentés, donc, à Hélène **Gressier**.

Que vient faire à Hubersent Robert **du Campe**, né vers 1500, de noble famille, l'une des plus anciennes de Zélande, écuyer, dit-il ? Il va probablement habiter la maison et cense (72 mesures de terre) de Raulers, que lui apporte son épouse et qu'habitent les parents d'icelle, et, pour ma part, je l'imagine là... en laboureur ! Remarquons cependant que le contrat de mariage fait mention d'un apport, de sa part, de 500 florins et de « ce qui lui peut appartenir de la succession de sa mère ». Ceci marque une relative aisance mais ne semble pas révéler une aristocratique ascendance, ce qui me fait quelque peu douter des origines nobles de l'intéressé. Il est vrai que, selon le chartrier de Rosamel, la terre du Campe en Hollande, que possédaient les **Van Campen**, fut inondée en 1530, et ce désastre fut à l'origine de leur émigration en Boulonnais.

Pourquoi en Boulonnais ? La famille **Van Campen** dont le patronyme va se franciser en **du Campe** et **du Camp** avait-elle des racines anciennes dans le Boulonnais ? Notons cette curieuse coïncidence : la mère d'Hélène **Gressier** porte le patronyme **Ducamp**, assez fréquent d'ailleurs dans le Boulonnais. Remarquons aussi la présence au contrat de mariage, assistant Robert **du Campe**, de Messire Jehan **de Tartare**, prêtre à Saint-Omer, et de Pierre **Avelinghen**, bourgeois de Saint-Omer.

Hélène **Gressier** décède avant 1554, puisqu'à cette date Robert **du Campe** est remarié avec Jacqueline **Le Bon**, veuve de Gabriel **de Lozière**. Il est parti habiter Dannes où il décédera avant 1570.

Je reproduis ici, car elle le mérite, puisqu'elle a comporté dans ses rangs de nombreux officiers de terre et de mer et même un ministre de la marine, et pour moi-même une information inattendue, la descendance simplifiée d'Hélène **Gressier**, qu'exposent magistralement, de façon plus complète, Michel Parenty et Henri Lorge, en une vingtaine de pages, dans le livre précité.

Hélène **Gressier** eut deux enfants : Nicolas et Jehanne. Voici, de manière extrêmement succincte, la généalogie descendante de Nicolas :

I-1 Nicolas **du Camp** 1550-1596, laboureur à Raullers dans les terres provenant de la succession de sa mère, époux de Laurence **de Lozière**, fille de feu noble homme Gabriel **de Lozière** et de Jacqueline **Le Bon**, celle-ci étant la seconde épouse de Robert **du Camp**, père de Nicolas !

II-1 François **du Camp** 1571- ? , sieur de Combermont, marchand à Samer, époux de Jacqueline **Lesseline**

III-9 Philippe **du Camp** 1639-1675, écuyer, Sieur de Tardinghen, maître des eaux et forêts du Boulonnais, époux de Adrienne Marguerite **Le Pigault**.

IV-1 Louis **du Campe** 1673-1750, écuyer, Sieur de Tardinghen, maître des eaux et forêts du Boulonnais, époux de demoiselle Antoinette Catherine **Carpentier**. C'est lui qui achète le fief de Rosamel.

V-3 Daniel Antoine **du Campe**, 1700-1758, chevalier, Seigneur de Rosamel, Frencq, Courteville, La Motte, Zélucques, colonel d'un régiment d'infanterie, époux de demoiselle Marie Marguerite Austreberthe **de la Rue**.

VI-1 Claude Louis Marie **du Campe** 1727-1808, chevalier, Seigneur de Rosamel, maréchal de camp, époux en premières noces de Marie Armande Cécile **de Saint-Martin** et en secondes de Marie Josèphe **Le Blond du Plouy**. C'est lui qui, vers les années 1770, fit élever par l'architecte boulonnais Giraut **Sannier**, l'actuel château de Rosamel sur les fondations du vieux manoir.

VII-3 Claude Charles Marie **du Campe de Rosamel** 1774-1848, vice-amiral, puis ministre de la Marine sous la Monarchie de Juillet époux de Antoinette Augustine **Bonfils de Saint-Loup**.

VIII-1 Louis Charles Marie **du Campe de Rosamel** 1805-1873, contre-amiral, puis conseiller général du canton d'Étaples, époux de Marie Caroline Joséphine Camille **Connelly**.

IX-1 Charles Joseph Marie **du Campe de Rosamel** 1833-1897, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller général, sénateur du Pas-de-Calais, puis député, époux de Cécile Henriette Catherine **Rémy**, puis de Marie **Faure**.

X-A-1 Charles Henri Marie **du Campe de Rosamel** 1867-1928, lieutenant de cavalerie, maire de Frencq, époux de Louise **Gougis**. Il vend le domaine de Rosamel en 1919 et va s'établir à Ernée dans la Mayenne.

X-B-2 Edouard Louis Marie **du Campe de Rosamel** 1872- ? , officier d'artillerie, époux de Louise Josèphe Guilaine **de France**

XI-4 Jean **du Campe de Rosamel**, épouse en 1936 Marie Madeleine **Chevalier-Chantepie**

XII-1 Chantal du Campe de Rosamel épouse Christophe Lorgnier du Mesnil vers 1958.

C'est dans cette dernière ligne que se situe pour moi une information qui me ramène plus de 60 ans en arrière.

Ce jour-là, du haut de la fenêtre du minuscule et modeste logis sis au second étage où je vivais avec mes parents, j'entendais Madame Lorgnier du Mesnil morigéner son jeune fils Christophe : - Christophe ! Vous m'entendez ? Voulez-vous, s'il-vous-plaît, me prêter l'oreille ?

- Oui mère, je vous écoute.

Ces paroles émanaient de la grande maison bourgeoise qui nous faisait face, une imposante demeure que protégeait une monumentale porte en fer forgé, résidence de maître Lorgnier du Mesnil, avocat. C'est le vouvoiement utilisé dans ce dialogue qui me plongeait dans le plus grand étonnement. Chez nous tout le monde se tutoyait...et bien souvent en

patois ! Ces gens ne s'aimaient donc pas ? Dans mon âme d'enfant, c'est la conclusion que j'en tirais. J'avais posé la question à mon père, simple ouvrier sur le port de Boulogne. Ma perplexité l'avait beaucoup amusé. Il m'avait fait comprendre que nous ne vivions pas dans le même monde, que nos règles de vie étaient différentes, que Christophe et sa maman s'aimaient aussi mais l'exprimaient autrement. Et, narquoisement, d'un ton volontairement sentencieux, il m'avait déclaré :

- M'avez-vous bien compris, Raoul ?

Nous avons alors éclaté de rire tous les deux. Je n'ai pas oublié cette petite leçon de respect et de tolérance qui me revient à l'esprit en ce moment et me conforte dans le choix de ne pas m'intégrer dans le groupe des personnes trop assurées de leurs convictions (ou de leur foi) pour admettre que celles-ci puissent être battues en brèche, ou pour distribuer consignes et sujétions.

Je ne savais pas bien sûr, à l'époque, que le jeune Christophe **Lorgnier du Mesnil**, que j'apercevais de ma fenêtre, allait épouser Chantal **du Campe de Rosamel** qui descendait en ligne directe d'Hélène Gressier de Hubersent dont je portais le patronyme. Ce que je sais maintenant !

Cette évocation ne me fait pas perdre de vue la recherche des **Gressier** de Hubersent. Etudions les actes notariés qui ont trait au mariage de la dite Hélène et de ses descendants en ce 16^{ème} siècle (relevés de Michel Parenty). J'ajoute à cette étude quelques notations de Rodière, dont certaines concernent l'abbaye de Longvilliers, et je poursuis avec des indications relevées dans les minutes des notaires de Samer, plus particulièrement celles dont je possède la photocopie : les contrats de mariage de Jacques **Routier** et Jehanne **Le Vasseur** le 5-1-1579 (4 E 128/1), Laurent **Fautrel** et Madeleine **Gressier** le 13-4-1583 (4 E 128/2), Antoine **Lamarche** et Jeanne **Gressier** le 27-4-1615 (4 E 128/7).

Le mariage d'Hélène **Gressier** (6-3-1538), fille d'Antoine **Gressier** et de Péronne **Ducamp** voit la présence en tant que témoins de Jehan **Gressier**, son oncle, et d'Adrienne **Gressier**, sa cousine germaine.

Nicolas **du Camp**, son fils, est assisté, lors de son mariage le 17-4-1569 avec Laurence **de Lozière**, de Jehan **Gressier**, son oncle maternel (donc frère d'Hélène), et de Marie **Gressier**, sa cousine germaine (donc en principe fille de ce Jehan et nièce d'Hélène **Gressier**).

Jehenne **du Camp**, deuxième fille de Nicolas, épouse le 3-3-1595 (notaire Potterie Samer) Josse **du Bois**, mariage auquel assistent François **Gressier**, laboureur à Hubersent, son cousin germain et parrain, et Marie **Gressier**, épouse d'Antoine **Minet**, sœur de François, ces deux **Gressier**, étant, nous le verrons plus loin, les enfants de Jehan **Gressier**, frère d'Hélène. Ils sont d'ailleurs cousins germains directs de Nicolas **du Camp** le père et plutôt cousins issus de germains de Jehenne : le fait pour François d'être parrain de Jehenne prouve qu'il appartient à la génération précédant celle de sa filleule (il arrive de trouver des enfants désignés parrains, mais dans ce cas ils sont assistés d'un adulte).

La descendance de François **Gressier** va être détaillée ci-après : un seul descendant masculin, Jacques, qui ne semble pas s'être marié. Donc pas de Jehan **Gressier** en provenance de cette branche fin 16^{ème} siècle.

Le Jehan **Gressier** signalé par Rodière le 8-4-1548 est fils et héritier de Jehan **Gressier**. Il ne peut donc s'agir du Jehan père de François, puisqu'il est fils d'Antoine.

En 1560, Rodière mentionne encore deux Jehan **Gressier** dont l'un est dit « lieutenant ». C'est le nom donné au représentant du seigneur dans le village ; on peut le désigner aussi sous l'appellation de bailli. Ce lieutenant pourrait être le Jehan de 1548 ayant pour fils Mondois vivant en 1591, et pour petit-fils Jehan **Gressier** devenu aussi lieutenant de

Hubersent au 17^{ème} siècle (nous verrons plus loin la descendance de ce dernier). L'autre Jehan vivant en 1560 serait alors le père de François.

Je reprends l'hypothèse formulée pages 17 et 18 et je récapitule les notations ci-dessus pour avancer l'ossature du tableau généalogique suivant :

- I- X...**Gressier**
- II- 1 Mondois (ou Edmond) **Le Gressier** vivant à Hubersent en 1469
- II- 2 Jehan **Le Gressier**, frère du précédent, vivant à Hubersent en 1477
- III- 1 Antoine **Gressier**, époux de Péronne **du Camp** vivant à Hubersent en 1538, fils de Mondois ou de Jehan.

- III- 2 Jehan **Gressier**, vivant à Hubersent en 1538, fils de Mondois ou de Jehan, frère du précédent.

* * * * *



Le château de Rosamel, à Frencq, construit en 1770 sur l'emplacement de la vieille demeure des **Du Campe**, sous la direction de l'architecte Giraud Sannier, considéré comme le plus beau château du Boulonnais. Etat de la façade en décembre 2001 ; elle paraît en voie de rénovation. La photo ci-dessous, prise le mois précédent, représente la partie gauche et expose le délabrement des bâtiments.



Antoine GRESSIER et Péronne DUCAMP

III – 1

Antoine **Gressier** apparaît donc le 6 mars 1538, date du contrat de mariage de sa fille Hélène avec Robert **du Campe**. Fils de Mondois (Edmond) ou de Jehan **Gressier**, on ne peut, sans plus de précision, qu'estimer la date de sa naissance aux alentours de 1480-1490, très probablement à Raulers, hameau de Hubersent.

Il est, nous l'avons vu, l'époux de Péronne **Ducamp**. C'est de la famille **Ducamp** de Raullers qu'est certainement issue cette dernière. Je relève en effet dans les notes de l'érudit boulonnais Georges Bavière, un contrat de mariage du 9 janvier 1580 chez le notaire Maucotel de Samer, qui indique l'union de « *Jehanne **du Camp** fille de Ansel **du Camp** son père-grand qui lui donne l'usufruit de ses biens à Raullers* ». Un autre contrat du 18 juin 1586 chez le notaire Prudhomme à Boulogne concerne « *Crépin **du Camp** laboureur à le Turne (hameau de Frencq, proche de Hubersent), fils de feu Jean **du Camp*** ».

Antoine **Gressier** est un laboureur aisé puisque sa fille Hélène reçoit en dot une maison, cense et 72 mesures de terre sises à Raullers, ainsi que la somme non négligeable de 700 livres.

Je ne peux préciser les dates exactes des décès d'Antoine **Gressier** et de son épouse. Situons-les entre 1538, date du mariage d'Hélène, et 1554, date du second mariage de Robert **du Campe**.

Je n'ai découvert que deux descendants à ce couple :

IV – 1 Hélène **Gressier**, épouse de Robert **du Campe**

Nous avons vu page 25 ce qui la concerne. Sa date de naissance m'est inconnue. Je propose les environs de 1510.

IV – 2 Jean ou Jehan (**Le**) **Gressier**, qui suit, époux d'Isabeau **Caron**

* * * *

Jehan (Le) GRESSIER et Isabeau CARON

IV – 2

Jehan Le Gressier est le frère d'Hélène **Gressier**. Sa présence est attestée par le contrat de mariage de Nicolas **du Camp**, son neveu, et de Laurence **de Lozière**, le 17 avril 1569 : « *Malingre et Courtrect notaires à Montreuil, Chartrier de Rosamel et Nobiliaire de Picardie* ». Signalé par Michel Parenty.

Il est l'époux d'Isabeau **Caron**. La date du mariage m'est inconnue : l'intervalle 1530-1540 me paraît plausible.

Il décède avant le 14 mai 1572, date à laquelle, selon Rodière, « *Jean **Bellart** boulanger à Montreuil fait bail à François **Gressier** demeurant à Hubersent et Isabeau **Caron** femme de Jehan **Gressier** demeurant au dit lieu* » (notaire Allain de Montreuil).

Cette indication figure dans le 12J/Ms 232 (A.D.Arras). L'incalculable Rodière y a reporté, avec les dates et les numéros de pages, des extraits, relatifs aux **Gressier**, provenant du colossal travail d'analyse des minutes des notaires de Montreuil qu'il a réalisé pour le grand plaisir de tous les généalogistes (12J/Ms 196 à 206, répertoire 12J/Ms 247 – A.D.Arras). Je remercie au passage Alain Honvault qui, par amitié...et goût de l'histoire, avait, pour moi, épluché entièrement ce répertoire afin d'y repérer les **(Le) Gressier** et **(Le) Vasseur** qui s'y trouvaient, ce qui a considérablement accéléré mes recherches.

J'ai donc découvert que, le 25 avril 1577, le nommé « *Jacques **Wimbercq** domicilié à Longvilliers constitue une rente aux enfants de Jehan **Gressier** en son vivant demeurant à Hubersent ayant pour tuteurs Nicolas **Lefebvre** et François **Gressier*** ». Ce dernier est le frère des enfants mineurs (la minorité, à cette époque, ne s'éteignait qu'à l'âge de 25 ans ; il est fort possible qu'en réalité ces enfants mineurs soient de jeunes adultes). Nicolas **Lefebvre** est l'époux de Jeanne **Caron**, sœur d'Isabeau **Caron**, donc oncle des enfants.

Le 6 juillet 1577, c'est Jehan **Morel** qui constitue « *une rente aux enfants mineurs de feu Jehan **Gressier**, Nicolas **Lefebvre** et François **Gressier** étant tuteurs et curateurs des mineurs* ». Le même effectue d'ailleurs le 4 septembre 1586 « *un remboursement audit François **Gressier** tuteur* ». Il s'agit là de rentes perçues antérieurement par les parents (ce qui signifie qu'ils étaient des laboureurs aisés) et reportées, après leur décès, au profit des enfants.

On peut en conclure qu'Isabeau **Caron** est décédée entre 1572 et 1577 et Nicolas **Lefebvre** entre 1577 et 1586.

Le 27 août 1578, j'apprends que « *Jean **Bellart**, boulanger en la basse ville de Montreuil, qui a fait bail à François **Gressier** le 14 mai 1572, constitue une rente à Guillaume **Obillet**, bourgeois et demoiselle Antoinette **Pasquier** sa femme, affectée sur une maison à Heubessent avec terres champêtres, partie tenue en coterie du seigneur de Heubessent, une autre partie en fief et cottage de François **Gressier**, le tout tenu et occupé par icelluy **Gressier** souz ledit **Bellart*** » (notaire Courtrect de Montreuil).

J'obtiens même une vue plus précise du lieu qu'occupait François **Gressier** et avant lui ses parents, à la lecture d'une notation de Rodière (12J/Ms 198 A.D.Arras) signalant

le 14 mai 1584 le mariage de « François **Bellart** meusnier à Montreuil assisté de Jehan **Bellart** boulanger et Laurence **Vasseur** ses père et mère, Pierre **Vasseur**, Guilbert de **Buyres** époux de Péronne **Vasseur**, avec Jacqueline **Broulin** », lequel François reçoit de ses parents, « une maison amasée, grange, estables, jardin, prés et terres contenant cinq journaux sis à Hubersent et 18 journaux de terre audit lieu, tenu en fief par icelui **Bellart**, de **François Gressier** ».

Descendance de Jehan (Le) Gressier et Isabeau (Le) Caron

V – 1 François (Le) Gressier, époux de Jehanne (Le) Vasseur – qui suit.

V – 2 Marie Gressier épouse d'Antoine Minet

.

V – 3 Madeleine Gressier épouse de Laurent Fautrel – qui suit

.

V – 4 Anne Gressier épouse de Marcq (Le) Vasseur – qui suit.

François et Marie sont les deux aînés, puisque Marie est déjà mariée lors du contrat de mariage de Madeleine en 1583, et, François, nous l'avons vu, est tuteur des enfants mineurs lors du décès des parents. Madeleine et Anne sont donc les enfants mineurs dont il est question.

* * * * *

François (Le) GRESSIER et Jehanne Le VASSEUR

V – 1

Deux documents authentiques dont j'ai en mains les photocopies : contrat de mariage le 13 avril 1583 de Madeleine **Le Gressier**, soeur de François, et contrat de mariage le 27 avril 1615 de Jehanne **Le Gressier**, sa fille, apportent quelques informations sur l'entourage familial de ce dernier et permettent, à défaut d'autres documents, de proposer quelques dates repères dans la vie de François **Le Gressier** (La particule « Le » apparaît dans les actes notariés).

Je suggère l'espace 1540-1545 pour situer l'année de sa naissance.

Des termes du bail du 14 mai 1572 précité qui est délivré à François **Le Gressier** et à sa mère, je déduis que François est encore, à cette date, célibataire. Par contre, la constitution de rente du 25 avril 1577 qui le désigne tuteur, laisse à penser, sa mère étant décédée, qu'il est alors marié. Le contrat de mariage de Jossine **Le Vasseur** et de Jacques **Routier** en date du 5 janvier 1579 (notaire Potterie à Samer) le présente, en tant que témoin, beau-fils de François **Le Vasseur** et Guillemette **Pannier**, parents de Jossine.

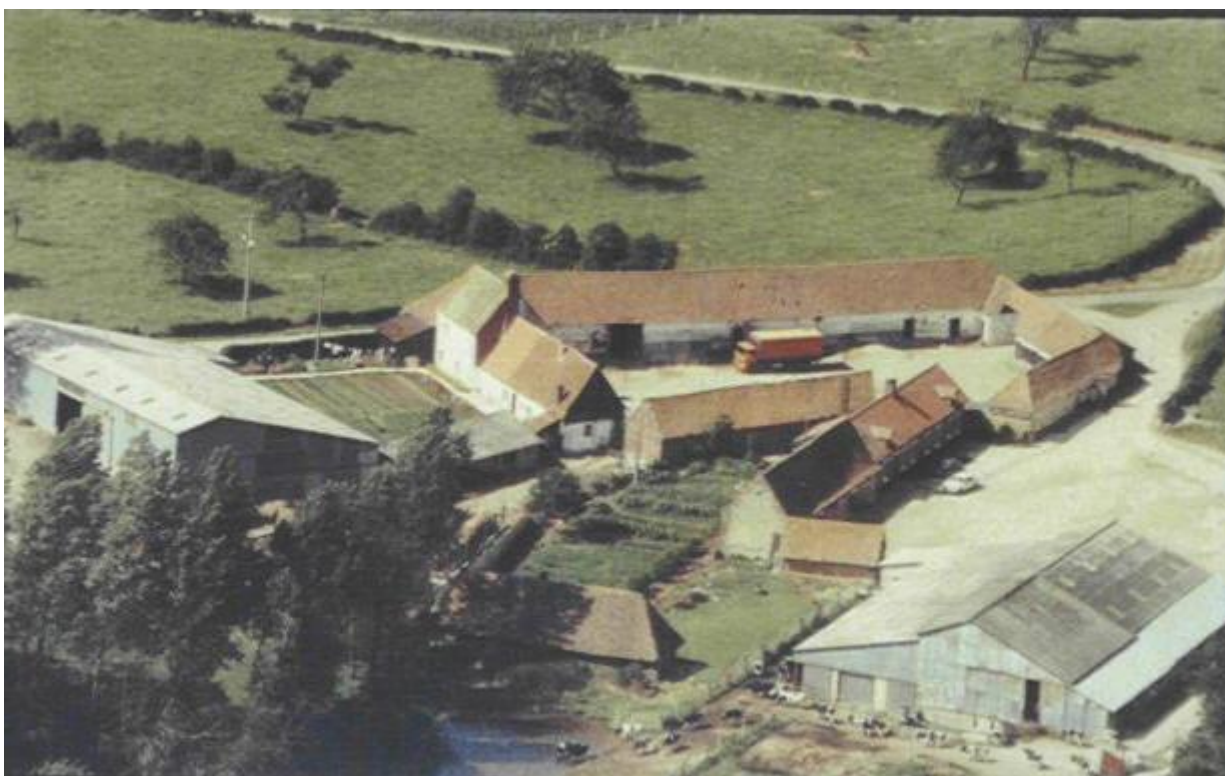
Il s'est donc marié avec une sœur de Jossine avant 1579. C'est Jehanne **Le Vasseur**, nous apprend le contrat de mariage en 1615 de Jehanne **Le Gressier**, fille de cette dernière. Curieusement, le contrat de mariage en 1583 de Madeleine Le Gressier, sœur de François, présent au mariage, précise bien les noms des épouses et époux de tous les témoins, mais ne signale pas Jehanne **Le Vasseur**. Nous y apprenons que François **Le Gressier** est «*frère paternel, fils unique et héritier dudit deffunct demeurant au village de Hubersent* » et que «*Anthoine Minet mary et bail de Marye Gressier sœur de ladite Magdeleine* » l'accompagne. Remarquable signature de François **Le Gressier**, large et pleine d'une aisance qui dénote une certaine maîtrise de l'écriture et sûrement de la lecture que sa famille a eu la possibilité de lui faire apprendre, ce qui n'est pas le cas de ses sœurs Madeleine et Marie qui apposent une croix. Il applique cependant la prononciation patoisante boulonnaise à son prénom qu'il écrit « Franchois ».

Une seconde alliance entre les familles **Le Gressier** et **Le Vasseur** se réalisera : c'est celle de Anne **Gressier**, sœur de François, avec Marc **Le Vasseur**, frère de Jehanne (nous la verrons plus loin).

A ce point de mon étude généalogique, un commentaire sur le Vieilhame et les **Le Vasseur**, s'impose. Il suit.

Le Vieilhame et les Le Vasseur

La Ferme du Vieilhame en 1982 et, plus bas, le corps de logis en 2002 : il a bien changé mais on peut en imaginer l'antique silhouette.





Paysage d'hiver dans la plaine du Vieilhame

La ferme du Vieilhame se situe au centre de la photo, dans le bouquet d'arbres qui apparaît à gauche, à un centimètre sous l'image du soleil. Les terres de la ferme, d'une superficie de 120 mesures environ, cotoyaient le bois d'Enguinehaut et occupaient une bonne partie de ce plateau au climat rude et aux habitations rares, loin des hameaux de Raullers et de Thubeauville et du centre du village de Hubersent.

- **Nota** sur la photo de la page précédente représentant l'ensemble des bâtiments de la ferme en 1982 : Le corps de logis occupé par la famille **Le Vasseur** se trouve dans l'angle gauche du rectangle des bâtiments. La famille **Coupier** qui a habité aussi la ferme dès le 16^{ème} siècle, pouvait, je pense, demeurer dans la construction en oblique qui touche extérieurement le rectangle.

De très longue date, la famille **Le Vasseur** occupe la ferme du Vieilhame, manoir typiquement boulonnais, isolée à l'extrémité est du terroir de Hubersent, en plein milieu de la plaine, près du bois d'Enguinehaut. Il me paraît intéressant d'exposer quelques éléments historiques relatifs à cette authentique bâtisse boulonnaise et à ceux qui l'ont habitée (elle a échappé étonnamment, hélas ! aux investigations de l'irremplaçable Rodière, tout au moins en tant que construction).

Albert Leroy l'avait bien repérée, et, dans son livre «Les vieilles fermes du pays de Montreuil », en donne, en 1961, une description et un croquis très évocateurs. Il la date du 18^{ème} siècle, affirmation logique, vu l'aspect extérieur du bâtiment en cette année. Celui-ci fut, en réalité, implanté bien antérieurement. Diverses restaurations l'ont modifié au cours des siècles, et à l'heure actuelle, il ne subsiste presque plus rien des caractéristiques anciennes.

Le corps de logis, dit Albert Leroy, ne comportait aucun système de défense, ce qui est concevable dans les constructions du 18^{ème} siècle. Je pense cependant qu'en un tel lieu écarté, au cours de périodes où Espagnols, Anglais, Ligueurs et hommes de guerre en tous genres ont sillonné ce pays, le vieux manoir a dû comporter un système de défense et de sauvegarde, devenu inutile par la suite et, par conséquent, supprimé. Deux parties composaient l'habitation : l'une à l'étage qu'un chaînage en pierre soulignait, l'autre au rez-de-chaussée.

En 1961, toujours selon Albert Leroy, deux fermes existaient sur le territoire du Vieilhame, les servitudes attachées aux deux fermes précisant que l'une laisse libre accès de son puits à l'autre, qui, en retour, offrait l'accès de sa mare. Il faut noter que, dès le 16^{ème} siècle, les familles **Le Vasseur** et **Coupier**, puis, plus tard, au 17^{ème} siècle, les familles **Coupier** et **Rouguier** ont vécu quasiment en osmose en ce lieu. Ceci suscitant nombre d'unions communes, lesquelles ont permis une longue occupation du Vieilhame par les deux familles.

Dans le tome I page 3 de mon étude sur les «**Gressier** et **Le Gressier** en Boulonnais », j'ai émis l'hypothèse d'une possible origine commune des Gressier de Desvres et des Gressier de Hubersent. Je m'appuyais sur le fait que Pierre **Le Gressier** marchand tanneur à Desvres, avait épousé à Cormont le 16 février 1686, Marie **Gressier**, fille de Jean **Gressier**, laboureur à Hubersent et de Jeanne **Magnier**, celui-ci descendant direct des Gressier de Hubersent que nous étudions, et que nous allons retrouver plus loin. J'avais également remarqué qu'un autre Pierre **Gressier** de cette même famille desvroise avait convolé le 1^{er} août 1695, à Belle, avec Marie Anne **Masson**, fille de Daniel **Masson** et de Adrienne **Rouguier**. Cette Adrienne **Rouguier** était fille de Pierre **Rouguier**, sieur du Vieilhame, époux de Claire **Le Vasseur**, fille de Jean **Le Vasseur**, descendant des **Le Vasseur** du Vieilhame, dont la sœur Jehanne a, nous l'avons vu, épousé François **Le Gressier** (Voir « Gressier et Le Gressier en Boulonnais », Tome 2 p. 61 et 62). Cette double coïncidence a éveillé mon attention, mais je n'ai pu, jusqu'à présent, prouver cette origine commune que je soupçonne. Je note également qu'au 16^{ème} siècle, Christophe **Le Gressier** de Desvres est l'époux d'une Marie **Le Vasseur** de Desvres, François **Le Gressier** de Hubersent a épousé une Jehanne **Le Vasseur** de Hubersent, et Jehan **Le Gressier** dit **Bellanoy** a convolé avec une Jehanne **Le Vasseur** de Questrecques. Beau thème de recherche sur les (Le) Gressier et (Le) Vasseur du 16^{ème} siècle !

J'ai détaillé la généalogie des **Rouguier** dans un opuscule que j'ai déposé au Service des Archives Municipales de Boulogne, « Fonds Patronymes ». Je ne vais donc pas la reproduire ici.

Quant à la généalogie des **Le Vasseur** du Vieilhame, elle a donné lieu entre André Vasseur et moi-même à un échange de renseignements et de documents, fruits de nos

recherches, qui a abouti à la mise au point d'un chapitre revu et corrigé, relatif à cette famille, intitulé « Les laboureurs du Vieilhame », dont je recommande la lecture. On le trouvera au Service des Archives Municipales de Boulogne dans l'ensemble des travaux déposés par André Vasseur, particulièrement dans le volume spécifique aux familles **Vasseur**, édition 2000, qui devrait donc comporter une rectification en 2001.

C'est à cette occasion d'ailleurs, qu'avec quelque difficulté, nous avons pu éclaircir une autre filiation et éviter une piste qui nous aurait conduit très loin dans l'erreur, celle d'Antoine **Le Gressier de Bellanoy**, fils d'une **Jehanne Le Vasseur** et d'un **Jehan Le Gressier** qui n'ont rien à voir avec leurs homonymes de Hubersent.

Sous la cote 1J 275, repose dans les rayonnages des Archives Départementales du Pas-de-Calais, un dossier des plus attrayants : c'est celui de la ferme du Vieilhame.

Le premier document que l'on y découvre est un parchemin authentique daté du ...12 juin 1430 ! année qui voit la capture de Jeanne d'Arc par les Anglais et la naissance du poète François Villon. Déplier avec précaution cette pièce antique, dont la matière craquante est une véritable peau jaunie, sur laquelle, il y a près de six siècles, l'écriture appliquée d'un tabellion expose une donation, procure un plaisir particulier que l'imagination accompagne d'une foule d'images. Ne nous égarons pas dans le rêve et examinons le document.

Cette donation, effectuée par « *Robert Le Vasseur demeurant au Veillame* », est certifiée par deux témoins « *Messires Jean du Crocq et Jean de Mannay* » lesquels ont apposé leurs « *sceaux le jour et an cy dessus dict* ». Robert **Le Vasseur** donne à son fils Notin (Notin est le diminutif de Jeannotin, appellation familière de Jean), « *par traicté de mariage faict de luy et de la fille de thomas du mont demeurant à Raullers la moictié de tout le Veillamme et des appartenances d'yceluy...et outre plus luy ay promis et convenu que de mon héritage je ne le vendray ni donneray à personne pour l'en tollir(?) ny l'en deshérer car c'en est mon héritier* ». Pour cela, 29 livres sont dues annuellement à la Maladrerie de Samer.

Un second document daté du 9 juillet 1461 est une copie de l'acte d'origine, faite chez le notaire Miellet de Samer vers 1681. Elle concerne une vente réalisée par « *Jean Le Vasseur le jeune dit Galant* », fils de Robert **Le Vasseur**, d'une pièce de terre sise « *au dixmage de Thubeauville et du Veillame* », acquêt provenant d'un don fait par défunt Jean **Le Vasseur**, dit Conin, second fils de Robert **Le Vasseur**, « *que ledit vendeur tenait avecq autre nombre de terres et de bois montant en nombre cent et cinquante mesures de terre ou environ a sa part et moitié allencontre de Jean Le Vasseur son frère aîné qui en a l'autre moitié montant au tel nombre tout tenu par eux cottièremment...a cause de la maladrerie dudit lieu de Samer pour vingt neuf livres parisis de rente a eux deub a chacune moitié* ».

Nous avons là confirmation de l'étendue du terroir du Vieilhame et de son partage en deux parties entre les deux héritiers vivants de Robert **Le Vasseur**, Galant et Notin, dont les descendants seront Adrien **Rouguier** et Robert **Coupier** que nous retrouvons ici dans notre étude. Remarquons au passage que Robert **Le Vasseur** a prénommé ses trois enfants Jean ! Il était donc logique que, pour les différencier, ils soient couramment désignés par Notin, Galant et Conin, pratique dérivée du Moyen-Age, encore utilisée à cette époque.

Les sieurs du Vieilhame ont tenu des terres de la Maladrerie de Samer, mais aussi des R.P.P. de la Chartreuse de N.D. des Prés de Neuville- sous- Montreuil (« *24 journaux au dit lieu anciennement nommé le camp pellé*»). La rente qu'ils doivent leur verser en argent est assortie de la fourniture d'une « *paire de gand* » ! Rien de surprenant à cela : il m'est arrivé de découvrir dans d'autres contrats l'obligation de livrer un videcoq (c'est une bécasse), un éteuf (c'est un poisson de mer) et même un merle ! Les **Vasseur** tiennent aussi des terres de la

seigneurie de Thubeauville et de l'abbaye de Longvilliers (reçu concernant Jean **Vasseur** en 1604).

Le troisième document, daté du 17 juillet 1511, est un reçu de Jean **de Lespinoy** dit Varlin, et de Simon **de Raulers**, maître et gouverneur de « *la Maison et Maladrerie de Samer pour la somme de cent sols parisis versée par Jean **Le Vasseur** fils et héritier de Notinet pour le relief de la moitié du lieu maison et ténement terres et champs nommé le Val Veillame* ». [André Vasseur me signale qu'en 1510 le compte de l'abbaye de Longvilliers mentionne que Jehan **Le Vasseur** « *fils et soi-disant héritier de feu Jehanne **Dumont** sa mère tient six journaux quinze verges au val Emmeline* » - probablement val Veillame].

Le quatrième document remonte au 5 décembre 1513. C'est également un reçu du même type que le précédent. Il concerne cette fois Jacques **Le Vasseur** du « *Veillame dit Jacotin, frère et héritier de feu Pierre **Vasseur**, sieur du Veillame* ». Pierre et Jacques **Le Vasseur** sont-ils aussi les enfants de Notinet - qui serait donc décédé avant 1513 – tout comme le Jean du reçu de 1511, comme le suggère André Vasseur, ou sont-ils les enfants de son frère Jean dit le Galant ? Rien ne permet de l'affirmer formellement

Un cinquième document nous fait sauter d'une génération puisqu'il est daté du 14 janvier 1576. Il s'agit encore d'un reçu relatif au Vieilhame, occupé maintenant par François **Le Vasseur** et Mondin (Edmond) **Coupier**, délivré par « *Charles de la Potterye, recepveur et entremetteur de la maison maladrerie et osterie de Samer au bois* ».

François **Le Vasseur**, vivant en 1576, époux de Guillemette **Pannier**, père de Jehanne **Le Vasseur** qui épouse François **Le Gressier**, ne peut-être que le petit-fils de Jean, Pierre ou Jacques **Le Vasseur** dont il est question en 1511 et 1513. Quant à Mondin **Coupier**, il est l'époux de Marie **Le Vasseur**, sœur de François.

Les liens entre tous ces **Le Vasseur** et **Coupier** sont évidents, même si leur généalogie peut comporter quelques « trous » et incertitudes. Incertitudes qu'Adrien **Rouguier**, Sieur du Veillame, et Robert **Coupier**, demeurant au Veillame [notez la nuance dans la dénomination des deux personnages : Adrien, dont l'ascendance remonte aux **Le Vasseur** par les hommes, est Sieur du Veillame ; Robert dont l'ascendante **Le Vasseur** est une femme, Marie, y demeure] ne résolvent pas dans la supplique (c'est mon sixième document) qu'ils adressent conjointement en 1681 à Monseigneur **de Breteuil**. Ils y affirment, à juste titre, que la ferme seigneurie du Veillame « *est dans leur famille depuis plus de 250 ans comme il paroissoit par plusieurs anciens titres, la plupart desquels ont été incendiés dans le château de Bernieulles ; ce qui se justifie encore par quelques pièces qu'ils ont heureusement recouvrées* ». Ces pièces, dont je viens de faire état dans les lignes précédentes, sont parcellaires et ne couvrent pas la totalité de l'ascendance des **Le Vasseur**. C'est pourquoi, remontant à leurs origines dans cette supplique, les deux « suppliants » ont omis une génération, celle qui figurait dans les documents brûlés.[Le château de Bernieulles fut incendié en 1548 par les Anglais en même temps que ceux de Preures et d'Inxent, nous dit Alain Joblin. Par contre, l'abbé Thobois, dans son livre « Le château et les seigneurs de Montcavrel » indique que Henri Mars Alphonse **Gouffier**, marquis de Bonnavet et son épouse Anne **de Monchy** périrent tous deux dans l'incendie qui détruisit le château de Bernieulles, dans la nuit du 22 au 23 août 1645. Etait-ce un second incendie ?].

Ces différents parchemins, confiés à Maître **Miellet**, notaire à Samer, ont été recopiés et les originaux présentés à « *Monseigneur de Breteuil, conseiller du Roy, maistre des requêtes ordinaires en son hostel, Intendant de la justice police et finances en picardie* », dans le but de contester la levée d'une taxe de 150 livres appliquée à la ferme seigneurie du Vieilhame. Cette imposition, inscrite dans un rôle du 3 mars 1680, créée par les agents financiers de Louis XIV toujours inventifs lorsqu'il s'agissait d'imaginer de nouvelles ressources indispensables aux faramineuses dépenses du Grand Roi, concernait les

possesseurs de biens ecclésiastiques aliénés depuis 1556. Ce n'est pas sans difficulté que nos deux laboureurs finirent par obtenir l'annulation de cette mesure, « *Me Pierre **des Essarts** chargé par Sa Majesté du recouvrement du huitième denier des biens d'Eglise aliénés* », ayant une première fois, le 18 avril 1681, rejeté leur requête, « *les administrateurs de ladite hostellerie n'ayant aucun titre par devant eux et ne savent en quoy consistent les droits d'icelle, les originaux de l'arrentement ayant été comme l'on croit rendu autrefois auxdits **Rouguier et Coupier** par quelque mauvais administrateur ou fraudeur de ladite hostellerie* ». Mais le 10 mai 1681, le Conseiller **Breteuil** décharge « les suppliants » de la taxe de 150 livres 2 sols avec « *deffense audit **des Essarts** de les poursuivre ny inquiéter pour raison de cela* ». Il faut dire qu'Adrien **Rouguier**, Sieur du Vieilhame, n'était pas un simple manant. C'était plus qu'un laboureur, un propriétaire aisé, intelligent, relativement instruit, allié à l'importante famille des **Dubuisson** de Bernieulles, qui fit conclure à ses enfants des unions matrimoniales de très bon niveau. Plus qu'un laboureur, c'était un gestionnaire : ainsi, en 1682, il s'occupe pour le compte du Marquis **du Biez**, qui possédait des terres au Val Vieillame, du rétablissement du moulin de Herly ; il poursuit devant la Sénéchaussée du Boulonnais Jean **Bodard**, laboureur à Preures, pour une dette de 160 livres et fait saisir par huissier, en attendant d'être payé « *les grains tant d'hiver que de mars* ».

Il a donc su régler avec perspicacité l'affaire de taxe qui le concernait et certainement obtenir les appuis nécessaires pour cela. Le procès terminé, Maître Miellet, notaire à Samer, lui adresse, le 24 janvier 1685, le billet suivant : « *Collation faite des contrats et quittances cy dessus aux originaux lesdits contract et parchemin et les quittances en papier vieux et usé neantmoins encore lisibles représentés par les Sieurs Adrien **Rouguier** et Robert **Coupier** du Val Veillame et à eux instamment rendus au dit lieu par moy Pierre **Miellet** notaire royal en la Sénéchaussée du Boulonnais résident au bourcq de Samer* ». On voit ici confirmation des qualités d'Adrien **Rouguier**, homme d'archives.

* * * *



L'énorme poutre de chêne multiséculaire, qui soutient, au milieu, le plafond de la salle du corps de logis de la ferme du Vieilhame, présente ces sculptures aux deux extrémités. Le thème en est, il me semble, religieux et décoratif : la croix et les fleurs.

Ne quittons pas la ferme seigneurie du Vieilhame sans relater la curieuse coutume attachée à la rente due à la Maladrerie de Samer, nommée « le pâté du Vieilhame ».

Un ancien contrat renouvelé en 1560 rappelle que les tenants de la ferme doivent solidairement à la chapelle et aumônerie de Samer « *aux termes égaux de la Saint-Jean-Baptiste et Noël, la somme de trente deux livres quatorze sols neuf deniers de franche et nette rente surcensière par chacun an, qu'ils ont promis et promettent par la dite voye de solidarité de continuer héritablement et perpétuellement.*

Item ont reconnu devoir et fournir un repas anciennement nommé le paté du val Vieil Hames aussi chacun an pour huit hommes natifs originaires de Samer aux choix des sieurs administrateurs et receveur de la Chapelle et aumonerie, qui se prend et paye en nature sur les lieux chez les dits comparants et leurs successeurs ainsi qu'ont toujours fait leurs ancêtres et prédécesseurs entre les jours des rois et de la chandelleur en avertissant par les dits comparants le receveur en charge huit jours auparavant le repas pour convenir du jour, lequel repas se consiste en deux jambons, deux échine, deux cotelettes, deux andouilles, le tout de porc gras, trois pattés de poules dont deux pour mettre sur la table et l'autre porté au dit Samer selon l'ancien usage par l'un des huit habitants dernier marié, plus deux tartes et deux gâteaux avec deux plats de souppe, le tout bien accommodé, la table bien couverte de linge avec de bon feu. Item huit pots de bon vin qui se doit prendre par les dits comparants au dit bourg de Samer au choix des dits receveurs, avec la bière autant que les dits huit habitants en voudront dans le temps de la durée du repas et paté dudit jour en dedans le soleil levant et couchant. permis cependant aux deux chefs de chaque maison de participer et non d'autres que ce soit, et outre convenu que les dits huit habitants ne pourront loger ni mener dans ladite maison aucuns chevaux ni chiens, comme aussi se sont obligés les dits comparants sans diminution des rentes de paier et acquitter les censives dues auxdits seigneurs, faire les droits et devoirs dans leurs cours et justice suivant la coutume et jouir envers eux des droits et privilèges de dixmes et d'entretenir les immeubles en bon état... ».

M. **Pigault de Baupré**, qui fut possesseur du Vieilhame au 19^{ème} siècle et qui fit connaître à la presse le texte ci-dessus, pense que la dénomination « le pâté » n'est pas exacte. Pour lui, cette redevance a pour véritable nom « la pattée ». Vu l'abondance des mets et des boissons, il s'agissait d'un repas similaire à ce qui s'appelle encore dans la campagne boulonnaise « la boudinée » ou « la tripée ». L'incontournable Rodière, qui, bien sûr, a eu connaissance du document, dit que M. Pigault de Baupré a mal lu le mot dans le document original : il ne faut pas lire « pattes de poules » mais « trois pattés de poules ».

Quoiqu'il en soit, cette « bombance » me paraît surprenante. Les huit places réservées à ce banquet devaient être très recherchées, et le choix des administrateurs extrêmement ardu ! N'y rencontrait-on que des pauvres ? Ne s'y glissait-il pas quelque « accompagnateur » ? Les heureux élus devaient être obligatoirement des Samériens pauvres...et il y en avait ! [Déjà, un texte du 28 avril 1463, prévoyait que la maladrerie « fondée par ceux de Samer » accordait sa préférence aux lépreux de ce bourg] L'estomac des malheureux habitués à de clairs brouets supportait-il un tel régime ? Ne pouvaient-ils emporter chez eux quelques provisions ? M. **Pigault de Baupré** ne le pense pas car, faisant preuve de beaucoup d'imagination, il imagine que « *les repas dégénéraient en orgies, terminées par des rixes et des batailles* ». Est-ce la fin inéluctable d'un repas chez les pauvres ? Les **Le Vasseur, Coupier et Rouguier** faisaient-ils aussi ripaille et sacrifiaient-ils à Bacchus ? Ou ne parvenaient-ils pas à maintenir l'ordre ?

En tout état de cause, M.**Pigault de Baupré** signale qu'en 1706 (c'est l'année du décès d'Adrien **Rouguier**) « *les propriétaires finirent par passer avec l'aumônerie de Samer une transaction en vertu de laquelle le repas du Pâté du Val Vieil-Hâmes fut converti en une redevance en argent* ». J'ai à ce sujet deux informations. La première est un aveu de la baronnie de Doudeauville relatif aux terres du Val Vieillame, qui précise que la rente payée

par les propriétaires s'accompagne « *d'un repas et defrayement de huit hommes appelé vulgairement le Paté du Viellame qui s'évalue et se réduit le plus souvent en argent distribué aux dits pauvres* ». Cet acte est daté du 26 février 1684. Donc, bien avant 1706, la tradition du fameux repas était déjà à l'abandon, ce qui n'est guère étonnant. Deuxième information : un acte notarié du 5 janvier 1754 chez le notaire **Pincédé** de Samer m'apprend que le pâté et repas a été converti en une rente de 24 livres payable au jour de la Chandeleur chaque année, au profit de l'aumônerie, par contrat passé devant Maître **Leriche**, notaire à Boulogne, le 20 février 1745. Pour en terminer, **M. Pigault** nous rapporte que, par arrêté de M. le Préfet du 31-7-1838, « *le capital de cette rente ou plutôt de cette « patée » a été remboursé au bureau de bienfaisance de Samer le 20 novembre 1838 par le propriétaire habitant Calais* ».

Pour qui désirerait s'intéresser de près à l'histoire du Vieilhame et de ses occupants, je conseille de consulter aux Archives Départementales du Pas-de-Calais le dossier coté 1 J 275, et à la Bibliothèque Municipale de Boulogne le dossier G 20 du fonds Généau.

Suis-je en train de me fourvoyer dans l'histoire ? A la réflexion, il se peut que la lecture du présent (et modeste) ouvrage ne s'étende jamais au-delà d'un cercle minuscule de quelques amateurs (ou descendants des **Gressier** et **Le Vasseur**) qui se soucient peu des écrivains à grand renom et à grand tirage, mais sont sensibles à l'attrait des événements de l'histoire des hommes, petits et grands. Toutefois, il est possible aussi que ce cercle nain ne cesse, au cours du temps, de se reformer.

Je quitte cet accès de suffisance et reviens aux **Le Vasseur, Sieurs du Vieilhame**. Je propose le tableau suivant comme généalogie ascendante de Jehanne **Le Vasseur**, épouse de François **Le Gressier** :

Robert Le Vasseur

I- Robert **Le Vasseur**, demeurant au Vieilhame, vivant en 1430.

II – 1 Jean **Le Vasseur**, dit Notin - qui suit

II – 2 Jean **Le Vasseur**, dit Conin, décédé avant le 9-7-1461. (conin ou conil est le nom du lapin en vieux français)

II – 3 Jean **Le Vasseur** le jeune, dit Galant, franc-homme de Doudeauville 1454

Il hérite de son frère Conin et vend des terres sises à Thubeauville en 1461

[Un franc-homme possède librement ; il est propriétaire d'un fief où il demeure, qu'il soit noble ou roturier ; le dictionnaire Godefroy m'apprend, « *qu'anciennement, les fiefs communiquaient la noblesse aux roturiers tant qu'ils y demeuraient* »]

Jean Le Vasseur dit Notin et **Jeanne Dumont**

II – 1 Jean **Le Vasseur**, dit Notin ou Notinet, fils aîné de Robert. Il épouse en 1430 Jeanne **Dumont**, fille de Thomas **Dumont**, de Raulers. Il décède avant le 17-7-1511. D'où :

- III – 1 Jean **Le Vasseur**, fils et héritier du précédent
- III – 2 Pierre **Le Vasseur**, décédé avant le 5-12-1513
- III – 3 Jacques **Le Vasseur**, dit Jacotin

Pierre et Jacques **Le Vasseur** peuvent être les fils de Jean **Le Vasseur** dit Notin, mais aussi ceux de Jean **Le Vasseur** dit Galant. Je n'en ai pas la preuve.

X...**Le Vasseur**

IV – 1 X...**Le Vasseur**, fils de Jean, Pierre ou Jacques **Le Vasseur**.
C'est le chaînon manquant. D'où :

- V – 1 Marie **Le Vasseur**, épouse de Mondin **Coupiér**
- V – 2 François **Le Vasseur**, époux de Guillemette **Pannier**. Il suit.
- V – 3 Jean **Le Vasseur**, vivant en 1579.

François **Le Vasseur** et Guillemette **Pannier**

V – 2 François **Le Vasseur**, fils de X ...**Le Vasseur**, laboureur au Vieilhame. Il épouse Guillemette **Pannier**. Je situe sa naissance vers 1520 et son mariage vers 1550. D'où :

VI – 1 Jacqueline **Le Vasseur** épouse Nicolas **Roussel**, laboureur à Parenty, contrat de mariage de 1574 (notaire Brisset).

VI – 2 Jehanne **Le Vasseur** épouse de François **Le Gressier**, lequel fait l'objet de ce chapitre.

VI – 3 Jossine **Le Vasseur**, épouse de Jacques **Routtier**, laboureur à Quéhen (Isques), archer des ordonnances du Roi en 1588, veuf de Alette **Desprez**. Contrat de mariage du 5-1-1579 (notaire Potteryer à Samer).

VI – 4 Jean **Le Vasseur**, né vers 1565, laboureur au Vieilhame. Il épouse Marguerite **Ansel** vers 1595 et décède après 1622. D'où (parmi d'autres enfants) :

VII – 1 Claire **Le Vasseur** . Elle se marie avec Pierre **Rouguier** (contrat de mariage du 19-2-1620 – notaire Dubuir). Elle reçoit de son père une maison et 120 mesures de terre au Vieilhame. Claire **Le Vasseur** décède avant 1663. Pierre **Rouguier**, né vers 1620, Sieur du Vieilhame, y meurt le 12-11-1676 et est inhumé, comme les notables, dans l'église de Hubersent.

De cette union sont nés :

VIII – 1 Adrienne **Rouguier**, née vers 1628, mariée avec Daniel **Masson**, laboureur propriétaire à Belle, d'où Marie Anne **Masson**, née le 17-6-1674 à Belle, mariée le 1-8-1695 à Belle à Pierre **Gressier**, marchand tanneur à Desvres (voir Familles **Gressier** Tome 1).

VIII – 2 Marie **Rouguier** née vers 1638, épouse de François **Régnier**, Sieur de La Haye, demeurant aux Trois Marquets – Bourthes. Contrat de mariage du 19-6-1711, notaire Rembert à Hucqueliers.

VIII – 3 Antoinette **Rouguier** épouse avant 1656 Antoine **de Menneville** « sergent et garde des bois et forestz de Sa Majesté en ce pais boullonnois ».

VIII – 4 Adrien **Rouguier**, né vers 1624, dont il est fait état dans les pages précédentes, fils aîné de Pierre, épouse entre 1645 et 1647 Louise **Dubuisson**, de Bernieulles. Son épouse meurt le 7-2-1696 et lui le 27-10-1706, tous deux à Hubersent. Il est inhumé dans l'église, il est qualifié d'« honorable homme ».

VI – 5 Isabeau **Le Vasseur**, épouse de Jean **Coupiér**, demeurant au Vieilhame .

VI – 6 Claire **Le Vasseur**, épouse de Bernard **Pecquart** brasseur à Bernieulles.

VI – 7 Marc **Le Vasseur**, époux de Anne **Gressier**, sœur de François, qui suit.

* * * *

François **Le Gressier** n'a jamais été sieur du Vieilhame. C'est Jean **Le Vasseur**, son beau-frère, fils aîné et héritier de François **Le Vasseur**, qui le devint et le resta jusqu'à son décès, après le mariage, en 1620, de sa fille Claire, à qui il légua ses possessions du Vieilhame qui échurent alors à Pierre **Rouguier**, l'époux de cette dernière.

François **Le Gressier**, seul fils et héritier de Jean (**Le Gressier**), n'en fut pas moins laboureur propriétaire à Hubersent, de moindre importance cependant que le Sieur du Vieilhame. Il a été, d'ailleurs, lieutenant du village, fonction importante.

Je le vois apparaître dans l'acte de mariage de Josse **du Bois** et de Jehanne **du Camp** (notaire Potterie- Samer-3-3-1595), fille de Nicolas **du Camp** et de Laurence **de Lozière**. Il y est désigné « *laboureur, cousin germain et parrin de ladite Jehenne, demeurant à Hubersent* ». Rappelons-nous en effet que Nicolas **du Camp** est fils d'Hélène **Gressier**, tante de François **Le Gressier**. Je ne retrouve plus ensuite ce dernier dans aucun acte. Il semble être décédé avant le 13-12-1599, date à laquelle Jean **Le Vasseur**, son beau-frère, promet payer aux enfants mineurs de Marc **Vasseur** et d'Anne **Gressier**, sœur de François, la somme de 150 livres : ce litige aurait, à l'évidence, impliqué François **Le Gressier** s'il avait été encore en vie.

Jehanne **Le Vasseur**, son épouse, se remarie, avant 1599, avec Marc **Coulombel**, laboureur et receveur de la seigneurie de Cormont. La lecture du contrat de mariage de Bonaventure **Coulombel**, « son fils troisième », avec Marie **Duhamel**, fille de Pierre, notaire royal et procureur fiscal au baillage de Samer, et de damoiselle Catherine **Huault** (4 E 128/16 25-4-1639 – notaire Potterie – Samer) me fait découvrir la liste des autres enfants de ce second mariage, frères et sœur de Bonaventure : Nicolas **Coulombel**, fils aîné, lieutenant du village de Cormont comme son feu père ; Oudart **Coulombel** demeurant à Cormont ; Claire **Coulombel**, qui a épousé Jean **Santo** en premières noces, puis Gilles **Boullongne** en 1631. Le contrat m'apprend également que Jehanne **Vasseur** est décédée « *environ six septmaines* » avant la date du mariage, soit début mars 1639.

* * *

Descendance de François **Le Gressier** et Jehanne **Le Vasseur**

Le contrat de mariage de Jehanne **Le Gressier**, fille de François, et d'Antoine **Lamarche**, en l'année 1615, est une mine de renseignements sur cette descendance. Il y figure l'ensemble complet des enfants de François **Le Gressier** (tout au moins ceux qui étaient encore vivants à cette époque).

VI – 1 Jacques (**Le**) **Gressier**, né vers 1580, très probablement à Hubersent, « fils aîné et héritier ». A ce titre, et selon la coutume du Comté de Boulogne, il recueille l'essentiel de l'héritage familial, à charge du droit de quint versé à ses sœurs. Il paraît avoir été le seul fils de François, ou tout au moins le seul survivant mâle.

Il est, je suppose, laboureur propriétaire comme son père, bien que les deux actes notariés qui mentionnent sa présence ne précisent pas sa condition. Selon la formule employée à l'époque : « Vit-il de ses biens ? ». Le 8 décembre 1606, une vente d'immeuble à son profit lui est faite par sa tante Madeleine **Le Gressier** (notaire Potterie de Samer – 4 E 128/5 – A.D. Arras). Il assiste bien évidemment au mariage de sa sœur Jehanne le 27 avril 1615 (notaire Potterie de Samer – 4 E 128/8 – A.D. Arras). Il est célibataire et il semble qu'il le soit resté. Je ne constate pas sa présence au mariage de son frère utérin, Bonaventure **Coulombel**, en 1639. Le contact a-t-il été rompu entre les deux familles ? Il est plus probable qu'il soit décédé à cette date.

VI – 2 Jacqueline **Le Gressier**. Elle est citée témoin au mariage de sa sœur Jehanne, épouse de Jehan **Val**, laboureur, demeurant à Courteville, hameau de Tubersent. Courteville appartenait aux **Hodicq de Courteville** depuis le 13^{ème} siècle. Notons qu'il devint par la suite la propriété de Louis **du Campe**, écuyer, Sieur de Tardinghen (descendant d'Hélène **Gressier**) par son mariage avec Antoinette Catherine **Carpentier de Lespaignerie**, fille d'Antoine et de Catherine **de Courteville de Hodicq** le 4-4-1696.

VI – 3 Claude **Le Gressier**. Elle assiste aussi au mariage précité ; elle est l'épouse de Jacques **Dacquain**, demeurant à Tubersent.

VI – 4 Jehanne **Le Gressier** « *fille puînée* » [Les trois filles de François **Le Gressier** sont nées dans la période 1580-1590] .Elle épouse le 27 avril 1615 Anthoine **Lamarche**, fils aîné de Jacques « *de La Marche* », laboureur, et de Jeanne **Hacot**, demeurant à Isques le Moustier. Jehanne est assistée, lors de la signature du contrat, de sa mère, Jehanne **Le Vasseur**, veuve, de ses frère et sœurs, cités ci-dessus, mais aussi de ses oncles et tantes, Anne **Le Gressier** épouse de Jean **Wastel**, Jossine **Le Vasseur** épouse de Jacques **Routier**, Isabeau **Le Vasseur** épouse de Jehan **Couppier** laboureur demeurant au Vieilhame. Bel esprit de famille !

Jehanne **Le Gressier** reçoit de sa mère la somme de 250 livres qui sera payée avant la mi-mars prochain. Jacques, son frère aîné s'engage à lui livrer « *deux jénisses anthenoises et treize bestes a laine* ». Quant à Anthoine **Lamarche**, assisté de ses parents, de son frère Robert demeurant à Neufchâtel, de son beau-frère Jehan **Dumont** demeurant à Hesdin-L'Abbé, il reçoit en avance de succession une maison et un jardin d'une contenance de neuf mesures, « *une jument avecq son petit poulain soubz poil bay ou bien pour la valeur d'icelle cent livres au choix du futur mariant* » et deux vaches « *a livrer justamment le mariage parfaict* ».Dots convenables chez des paysans au revenu modeste mais assuré.

Est-ce Antoine **Lamarche** qui décède à Neufchâtel le 22-3-1639, âgé de 75 ans (registre paroissial de la commune) ?

Est-ce l'un de ses fils, Jean **Lamarche**, qui décède à Isques le 24-8-1670, « *âgé de 70,72 ans, caron de son métier, demeurant chez Antoine **D'Isque** fils d'Antoine, esquier, seigneur de la paroisse d'Isques* » ?

Est-ce sa fille Claude **Lamarche** (dont la marraine pourrait être Claude Le Gressier, sa tante) qui épouse le 1-8-1655 à Neufchâtel Marc **Julien** ?

Seraient-ce deux de ses petits-enfants qui naissent à Isques, Antoine **Lamarche** le 20-6-1670 et Anne **Lamarche** le 21-3-1678, enfants de Jean **Lamarche** et Marie **Colier** ? Marie **Lamarche** qui s'y marie le 18-6-1685 avec Jean **Baillet** est-elle également une de ses petites filles ?

* * * * *

Magdeleine (Le) GRESSIER et Laurent FAUTREL

V – 3

Magdeleine **Le Gressier** est la sœur cadette de François. Un acte notarié à Montreuil le 25-4-1577, nous dit Rodière, rapporte qu'une constitution de rente est faite au profit des enfants mineurs de Jehan **Gressier** « *en son vivant demeurant à Hubersent, ayant pour curateurs et tuteurs François **Gressier** et Nicolas **Lefebvre*** » Le 6 juillet suivant, Jehan **Morel**, habitant Frencq, constitue une rente à ces mêmes enfants. Nul doute que ces enfants mineurs sont Magdeleine et sa sœur Anne. Compte tenu de ces actes et de la date de son mariage, le 13-4-1583 (C.M. notaire Poterye – Samer – 4 E 128/2 – A.D.Arras), on peut situer l'année de naissance de Magdeleine dans l'intervalle 1555-1560.

Son époux est Laurent **Fautrel** « *drappier drappant* » (le drappier drappant est celui qui fabrique l'étoffe ; en principe il n'est pas marchand), demeurant à Embry, fils de feu Jehan **Fautrel** et de Guiette **de Saint-Michel** [Nota : Je donne le patronyme Saint-Michel avec quelque réserve ; en effet, la signature du contrat a lieu au village de... Saint-Michel !! Il peut sembler curieux que la mère du marié porte aussi le nom Saint-Michel ; c'est bien pourtant ce que je déchiffre à la lecture de la minute du notaire Antoine de la Poterye que l'on a fait venir « *dans la maison du sieur Jehan **Pichon** à Saint-Michel en Arthois* », minute dont l'écriture épouvantable m'a causé bien du souci]. Le village de Saint-Michel qui se nomme actuellement Saint-Michel-sous-Bois est proche d'Embry, non loin d'Hucqueliers et de Fruges.

Laurent **Fautrel** est accompagné de sa mère, de ses deux frères Guillaume et Jacques, de Guillaume **Faucquet**, époux de Jehanne **Fautrel**, sa sœur, et de Jehan **Lequien**, son parrain. Il reçoit en dot une « *maison amasée* » (c'est une maison avec toutes les dépendances et appartenances du logis principal), et, de la succession de son père, « *la juste moitié d'un jardin fermé de hayes vives a usage de pasture scéant au dit lieu d'Embry contenant trois mesures, ...un cheval soub poil gris harnaché* ».

Magdeleine **Le Gressier** est accompagnée de François « *son frère paternel fils unique et héritier...demeurant au village de Hubessent, de Jacques **Caron** son oncle, Nicolas **Lefebvre** mary et bail de Jehanne **Caron** sa tante, Adrien **François** aussy mari et bail de...**Caron** sa tante, d'Anthoine **Minet** mary et bail de Marye **Gressier** sœur de ladite Magdeleine* ». François **Le Gressier** et Nicolas **Lefebvre** ont déclaré qu'il appartient à Magdeleine, de la succession de son père, la somme de 93 écus une livre. La mariante déclare « *avoir en sa possession une nappe cinq plats, un pot d'étain, une couverture de tirelaine* ». Le droit de quint fait qu'elle recevra aussi une vache et quatre moutons.

Le couple se fixe à Embry et nous avons vu plus haut qu'il s'y trouvait encore en 1606, l'année où Magdeleine vend un immeuble à son neveu Jacques **Le Gressier**. C'est très probablement un de ses descendants, Pierre **Fautrel**, habitant Fruges, qui revient y épouser Antoinette **Decanhy** le 13-1-1682.

* * * * *

Anne GRESSIER et Marcq Le VASSEUR

V – 4

Anne **Gressier** naît à Hubersent vers 1560.

L'alliance conclue entre les familles (**Le**) **Gressier** et (**Le**) **Vasseur** du Vieilhame par le mariage de François et de Jehanne, est confortée par un second mariage entre Anne **Gressier**, sœur de François, et Marcq **Vasseur**, frère de Jehanne. Ce mariage a pu s'effectuer dans la période 1585 – 1590.

Le décès de Marcq **Vasseur** est intervenu avant le 13-12-1599, date d'un acte du notaire Hurltel de Boulogne, qui indique que Jean **Vasseur** et Jacques **Le Gressier**, tous deux oncles des enfants mineurs de Marcq Vasseur, reversent les sommes dues à ces dits enfants, et précise que Anne **Gressier**, veuve, est remariée avec Jean **Watel**, laboureur, demeurant « *en la basse cour du château de Bernieulles* », et qu'ils ont « *le gouvernement des enfants mineurs de Marcq Vasseur et d'elle* ».

Deux enfants sont nés de la première union de Anne **Gressier** :

VI- a -1 Jehanne **Vasseur**. Elle épouse (Contrat chez le notaire Balard à Montreuil le 25-9-1610 et Registre aux insinuations du Boulonnais – 9B 25, 4-3-1611) Nicolas **Ducastel**, laboureur, « *demeurant en la maison et cense des Chartreux de Neuville* », fils de Barbe **Poitevin**, veuve de Pierre **Ducastel**. Celui-ci est assisté d'Antoine **Poitevin**, oncle maternel, Noël **Delespine**, mari de Marguerite **Ducastel**, Pierre **Roussel**, maître tailleur d'habits à Montreuil, mari de Antoinette **Ducastel**, ses beaux-frères. Jehanne **Vasseur** est assistée de son beau-père Jean **Watel** et d'Anne **Gressier**, sa mère, de Bernard **Pécart**, brasseur à Bernieulles, époux de Claire **Vasseur**, sa tante paternelle, de Marcq **Coulombel**, lieutenant à Cormont [Serais-ce la preuve du remariage de Jehanne **Le Vasseur**, veuve de François **Le Gressier**, sa tante paternelle, avec ledit **Coulombel** - les Jehanne Le Vasseur sont légion et les confusions possibles - ?].

Jehanne **Vasseur** reçoit la somme relativement importante de 590 livres provenant de la succession de son père Marcq **Vasseur**, deux vaches à lait, des draps, des nappes, un lit, etc...

VI- a -2 François **Vasseur**, brasseur à Attin. Il épouse Marie **Beutin** (contrat de mariage du 26-10-1622 – notaire Meignot), fille de feu Pierre **Beutin**, vivant bourgeois d'Étaples et échevin, et de Jeanne **Rault**. Rapidement veuf, il se remarie dès le 21-9-1626 avec Marie **de Sarton**, veuve de Louis **Fourré** et fille de Antoine **de Sarton**, ancien maieur de Montreuil. Ces deux alliances confirment bien le niveau social des **Vasseur**.

VI - b –3 Jehan **Wastel**, fils aîné de Jehan **Wastel** et Anne **Gressier**. Le contrat de mariage de Jehan **Wastel** et de Jehanne **Couppier**, établi dans la maison de Jehan **Couppier** au Vieilhame le 4-6-1631 (notaire Poterye de Samer – A.D. 4 E 128/13) me conduit à la découverte de cinq enfants nés du second mariage d'Anne **Gressier** :

Ce contrat m'apprend que Jehan **Wastel** est accompagné de tous ses frères et sœurs. Il reçoit de son père « *par don d'entrevif en avancement d'hoirie la cinquième partie dont les cinq parts sont le tout d'une maison et de vingt six mesures de terre a luy appartenant scitués au village d'Oye pays reconquis* »... « *le quart de tous les biens moebles qu'ils possèdent* »... « *le quart du marché et bail à louage qu'ils ont du domaine bastiments et terres du chasteau de Bernieulles...sans néantmoingt qu'il puisse toucher au maisnage ny aultre coffre de linges y étant* ». Remarquable dans l'équité ce partage des biens que réalise Jehan **Wastel** entre ses enfants, l'aîné ne raflant pas la part du lion !

Jehanne **Couppier** voit à ses côtés son père Jehan **Couppier**, habitant le Vieilhame, et sa mère Isabeau **Le Vasseur**, qui n'est autre que la sœur de Marcq (**Le Vasseur**, premier époux de Anne **Gressier**, mère du mariant. Il s'agit donc d'un nouveau mariage entre cousins, dans la tradition des multiples alliances entre les **Le Vasseur** et les **Couppier**, co-occupants du Vieilhame depuis le 15^{ème} siècle.

Jehanne **Couppier** reçoit de ses parents la somme rondelette de 800 livres avec une jument, deux vaches, « *deulx septiers de bled et autres petites commodités qui se pourront prendre de leur maison pour aider a faire le bancquet des dites nopces* »


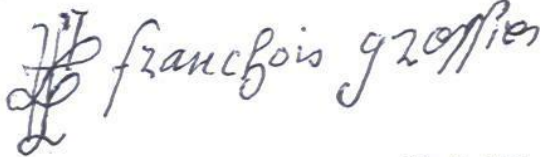

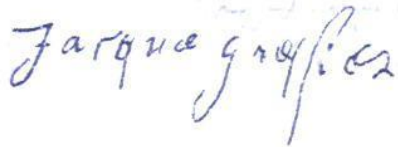
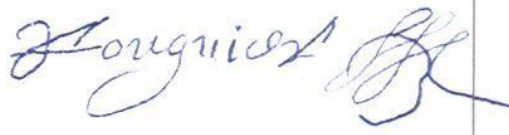
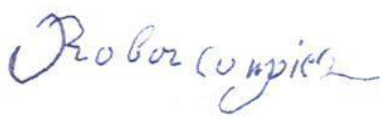
La seule signature féminine que je détecte au bas du contrat de mariage est celle de la mariée, Jehanne **Couppier**. Les autres femmes présentes, Anne **Gressier**, Isabeau **Le Vasseur**, Marguerite **Couppier**, ne sachant ni lire ni écrire, ne peuvent qu'apposer une croix (mises à part la noblesse et la bourgeoisie, l'instruction est encore jugée superflue pour la gent féminine). Par contre, tous les hommes signent (caractéristique d'un milieu qui n'est pas médiocre) sauf Gratien **Lamirand**...manouvrier à Raullers ! qui dessine une petite croix (il donne probablement la force de ses bras, sa seule ressource, au propriétaire laboureur du Vieilhame, et n'a, bien entendu, jamais disposé de la possibilité d'apprendre à lire et écrire).

Le décès d'Anne **Gressier** surviendra à une date que je ne peux préciser, postérieure évidemment à 1631.

Aucun autre descendant mâle portant le nom de **Gressier** ou **Le Gressier** n'apparaît plus dans la lignée d'Antoine **Gressier** et Péronne **Ducamp** (III –1).

* * * * *

Quelques signatures

<p>François de Saveuse, seigneur d'Hubersent 1540-1600 (dates approximatives)</p>	 29 - 1 - 1596
<p>François Gressier, époux de Jehanne Le Vasseur 1540-45 - avant 1599</p>	 13 - 4 - 1583
<p>Laurent Fautrel, époux de Magdeleine Le Gressier en 1583</p>	 13 - 4 - 1583
<p>Jacques Gressier, fils de François Né vers 1580</p>	 27 - 4 - 1615
<p>Adrien Rouguier, sieur du Vieilhame 1624 - 27-10-1706</p>	 3 - 6 - 1684
<p>Robert Coupier, habitant au Vieilhame</p>	 24-10-1696

Jehan GRESSIER

III - 2

Lors du mariage d'Hélène **Gressier**, le 6 mars 1538, nous avons constaté la présence de Jehan **Gressier**, son oncle, et d'Adrienne **Gressier**, sa cousine germaine. Nous en avons conclu que ce Jehan était bien le frère d'Antoine **Gressier**, époux de Péronne **Ducamp**, et qu'Adrienne se trouvait être la fille de ce Jehan.

Hors des brèves indications extraites par Rodière du Chartrier de Longvilliers, je n'ai pu découvrir d'autres renseignements relatifs à ce Jehan. Son épouse m'est inconnue. Elle est probablement décédée avant 1538.

Après ce Jehan **Gressier**, dont je situe la naissance vers 1480-1490, je découvre « Jehan **Gressier** fils de Jehan », vivant en 1548, tenant un fief de 4 journaux à Raulers, puis Mondois **Le Gressier** qui, en 1591, tient ce même fief, probablement donc fils du précédent (sans autre renseignement hélas !), et Jean **Gressier**, né vers 1605, vraisemblablement issu de cette branche des **Gressier** de Hubersent.

Je propose donc le tableau généalogique suivant :

III – 2 Jehan **Gressier** né vers 1480-1490
Vivant encore en 1538.

IV – 1 Adrienne **Gressier**

IV – 2 Jehan **Gressier**, vivant en 1548, tenant fief à Raulers. Une note de Rodière le dit lieutenant.

V – 1 Mondois **Le Gressier**, vivant en 1591, tenant le même fief.

VI – 1 Jean **Gressier**, né vers 1605, aussi lieutenant du village de Hubersent. (A l'époque féodale et bien après, ce genre de prérogative était quasiment héréditaire).

Nous allons développer maintenant la généalogie de cette seconde branche des Gressier de Raulers et Hubersent.

Jean GRESSIER et Françoise VERLINGUE

Puis Anne PINCEDE

VI – 1

A la date du 29 août 1690, le registre paroissial de Cormont porte le décès de Jean **Gressier**, « *lieutenant dudit lieu, âgé de 85 ans* », qui sera, en tant que notabilité des lieux, inhumé dans l'église de Hubersent, village, où, en fait, il résidait. Ajoutons qu'il a bien été lieutenant, mais de Hubersent.

Il est donc né vers 1605, très probablement à Hubersent.

Le lieutenant de village était, en quelque sorte, le représentant du seigneur. Il agissait dans le cadre strict de la seigneurie domaniale où il contrôlait le versement des droits seigneuriaux et impositions dus par les paysans tenanciers. A l'époque féodale, il exerçait même parfois la justice. Sa charge était quasi reconductible et passait à ses successeurs. C'est d'ailleurs ce que nous constatons chez la famille **Gressier**. Il était bien sûr choisi dans la couche la plus alphabétisée des laboureurs-propriétaires.

Cet emploi était, je pense, des plus profitables. Les descendants de Jean **Gressier** ont pu le vérifier lors des diverses successions qui ont suivi.

Le registre paroissial de Hubersent nous informe du décès de « *Françoise Verlingue femme de Jean Le Gressier lieutenant de Hubersent* » le 29 janvier 1654.

Françoise **Verlingue**, née vers 1604, est fille de Brice **Verlingue** et de Catherine **Senlecque**, mariés vers 1600. Les **Verlingue** sont implantés de longue date dans le Boulonnais, le Calaisis et l'Audomarois. Françoise **Verlingue** appartient à la branche issue de Baudechon de **Verlingue**, laboureur à Leubringhen, né vers 1540, époux de Jacqueline **Queval**. Catherine **Senlecque**, devenue veuve, se remarie avec Ferrand **Dumont**, laboureur à Hubersent, dont elle aura un fils, Pierre **Dumont** et une fille Apolline **Dumont**. (Nous avons vu des **Dumont** dès 1430 à Rollers (page 42).

Cette branche des **Verlingue** se fixe à Hubersent et Cormont où l'on trouve Charles **Verlingue**, laboureur à Cormont (1704), Noël **Verlingue** greffier de Cormont (1704) Charles **Verlingue** fermier du château de Longvilliers (1724).

La généalogie des **Verlingue**, issus de Baudechon, figure dans le remarquable ouvrage de Michel Parenty et Henri Lorge « *Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais* » (1989).

Les registres paroissiaux de Cormont et d'Hubersent, communs de 1654 à 1666, sont assez lacunaires, et si nous y trouvons bien le décès de Françoise **Verlingue**, nous ne disposons pas hélas !des registres antérieurs, ceux qui nous auraient permis de déceler le mariage et la naissance des enfants du couple. Heureusement, les notaires de Samer répondent en partie à notre attente : les contrats de mariage de quelques-uns des descendants de Jean **Le Gressier**, nous offrent nombre de renseignements utiles sur sa lignée.

En particulier, le règlement financier du 24 septembre 1690 (4 E 128/25. Notaire Miellet), qui fait suite au décès de Jean **Gressier** et au traitement de sa succession entre Anne **Pincédé** d'une part, et Gaspard et Pierre **Gressier** d'autre part (l'un petit-fils et l'autre époux de la petite-fille du décédé), me révèle que la dite Anne, veuve de François **Courbet**, vivant à Cormont, est la seconde épouse de Jean **Gressier** « *conformément à son contrat de mariage*

passé devant Me Adrien Prévost, curé dudit Cormont le 30 juillet 1660 », union qui n'a d'ailleurs pas donné lieu à postérité.

Jean (**Le**) **Gressier**, lieutenant de village, laboureur propriétaire aisé, relativement instruit, est un homme prévoyant et très organisé, soucieux, à l'approche de sa disparition, de la juste répartition de ses biens au profit de sa descendance, selon des critères très précis, estimés en fonction de la Coutume du Boulonnais et de la fortune et comportement de chacun. Bien avant sa mort, survenue à un âge avancé pour ce siècle, il a vu décéder ses trois enfants mariés. Dès 1673, Paul **Gressier**, son fils aîné est décédé, Jean **Gressier** son second fils et Jeanne **Magnier** sa femme ont également disparu, ainsi que Catherine **Gressier**, sa seule fille, épouse d'Antoine **Greben**, lieutenant de Lacres. C'est donc vers l'ensemble de ses petits-enfants que ce grand-père avisé et prévoyant va manifester son équitable attention.

Il l'exprime tout d'abord par deux donations datées du 6 juin 1673 (4 E 128/20 – notaire Pierre Miellet – Samer). La première concerne son petit-fils, Jean **Gressier**, âgé d'une vingtaine d'années, fils de Paul **Gressier**, l'aîné de ses enfants, décédé, à qui, selon la coutume du Boulonnais, devait revenir par succession l'essentiel de son héritage en biens immeubles. Il lui donne par « *don d'entrevif les batiments, constructions neuves, réparations et améliorations qu'il a faites a sa maison et dépendances ou il est demeurant au dit lieu de Hubersent...plus les sommes de deniers qu'il a payées tant à Noël Verlingue (son beau-frère) pour le rachat et rédemption de certain droit de quint que celles payées a deffunt Jean Gressier son fils, oncle dudit donataire pour sa part de l'acquisition d'un pré provenant du seigneur Baron d'Ordre* » Le grand-père donateur s'est cependant réservé « *l'usufruit de la présente donation pendant toute sa vie* ». Notons ce détail au passage : le seigneur Baron **d'Ordre** qui a vendu le pré à Jean **Gressier** ne pouvait être qu'André **de Saint-Blimont**, époux de Marguerite **de Saveuse**, Baron **d'Ordre**, qui vendit la seigneurie de Hubersent à Bernard **d'Audegau** en 1653 (voir plus haut). L'acquisition du pré est donc antérieure à 1653, elle démontre les possibilités financières de Jean **Gressier** et aussi le tissu de relations intéressantes qu'il avait déjà su se ménager.

La seconde donation, datée aussi du 6 juin 1673, intéresse Gaspard **Gressier**, son petit-fils, âgé d'une dizaine d'années, fils des feus Jean **Gressier** et Jeanne **Magnier**, qui se voit attribuer « *la somme de sept cent vingt trois livres due au dit comparant par Mrs de Haudegau et de Hubersent père et fils suivant l'obligation solidaire passé devant ledit notaire le premier jour de may* ». Remarquable : devant notaire, les seigneurs de Hubersent sont redevables d'une somme rondelette envers un laboureur ! Précaution tout à fait conforme à l'image que nous nous faisons de Jean **Gressier** qui connaît bien placements et intérêts : « *sitôt que les dits sieurs d'Audegau l'auront rendue et payée –la somme– ledit comparant l'employera et mettra à profit es mains de personnes solvables pour l'accroissement du bien et avantage dudit donataire* » Cela sans préjudice, déclare honnêtement Jean **Gressier**, de ce qu'il a entre ses mains, appartenant à Gaspard et Marie **Gressier** sa sœur, de la succession de leur père et mère. Je ne sais si les seigneurs de Hubersent réglèrent leur dette rubis sur l'ongle ou si Jean **Gressier** dut, respectueusement comme il se doit, attendre le bon vouloir de Bernard **d'Audegau** et d'Antoine **d'Audegau**, son fils, plus souvent appelé Monsieur de Hubersent, époux de Louise **de Maulde**, fille du baron de Colembert, tous deux puissants personnages, protégés du Duc **d'Aumont**, gouverneur du Boulonnais.

Le 12 juin 1685 nouvelle donation à Michel **Gressier**, son arrière-petit-fils, qui vient de naître l'année précédente, fils aîné de Jean **Gressier**, laboureur propriétaire et lieutenant de Hubersent (charge tenue auparavant par le grand-père) et de Jeanne **Morel**. Il s'agit de « *vingt livres de rente constituée et hypothéquée à luy deue par Barthélémy Fourré marchand brasseur demeurant en la ville d'estappes...laquelle créance sera mise es mains de son petit-fils* ».

Cette donation est d'ailleurs confirmée dans un acte joint au testament que Jean **Gressier**, en sa maison d'Hubersent, dicte à Pierre Mielllet, notaire à Samer, le 12 août 1686, soit quatre années avant sa mort (4 E 128 /24). Le paragraphe religieux de ce testament est très simple : il veut mourir en la foi catholique, la sépulture se fera dans le cimetière de l'église de Hubersent (elle s'est faite dans l'église), le service des funérailles se fera selon l'ancienne coutume, un septier de blé sera « *aumonné* » aux pauvres de la commune. Quant aux biens « *dont il n'a pas encore disposé* » (nous avons vu le contenu des trois précédentes donations), qui consistent en « *meubles meublants, bestiaux, grains et autres effets mobiliers* », ils sont répartis équitablement entre d'une part Gaspard et Marie **Gressier**, enfants de Jean, et, d'autre part les six enfants **Greben** de Antoine et Catherine **Gressier** et les deux arrière-petits-enfants Michel et Marie Jeanne **Gressier**.

Mais, le 26 juillet 1689, soit une année avant son décès, Jean **Gressier** « sentant sa fin prochaine », avec l'intégrité pointilleuse qui le caractérise, se fait « *rapporтер, communiquer, lire et relire tout le contenu de icelluy* » (testament) par le notaire Pierre Mielllet, et, surprise ! révoque les legs aux six enfants **Greben** et aux deux arrière-petits-enfants, signifiés dans le précédent testament. C'est Gaspard **Gressier** qui, « *en considération et récompense des bons services receus depuis et à recevoir dans la suite* » (il me semble voir l'index de Jean **Gressier** se lever en direction de Gaspard), devient bénéficiaire des biens meubles, meublants, etc... cités plus haut, sa sœur Marie ne recueillant que la part qui doit lui revenir des feus Jean **Gressier** et Jeanne **Magnier**, ses parents. Il ne s'agit pas là, je pense, d'une quelconque spoliation, mais plutôt d'un rééquilibrage, d'un calcul qui se veut plus juste. Jean **Gressier** rappelle dans ce nouveau testament « *les dons, fournissements actuels et effectifs qu'il a fait lors et depuis le testament (celui de 1686) de sommes de deniers et argent par luy manuellement délivré aux six enfants puinés de Antoine Greben..et autres consorts et collégataires dénommés audit testament* ». Il a tenu compte aussi du fait que Marie **Gressier** est l'épouse d'un marchand tanneur aisé, que Jean **Gressier**, l'aîné de ses petits-fils, qui a hérité des bâtiments, jouit d'une condition convenable ainsi que les **Greben**. Gaspard **Gressier**, qui vient de se marier l'année précédente, mérite un soutien.

C'est donc le 29 août 1690 que se déroulent, en l'église de Cormont, les funérailles de Jean **Gressier**, puis l'inhumation en l'église de Hubersent, en présence très sûrement d'une nombreuse affluence : famille au complet, villageois, et peut-être Antoine **d'Audegau**, seigneur d'Hubersent.

Le 24 septembre 1690, un mois après le décès, intervient un règlement financier entre Anne **Pincédé**, seconde épouse de Jean **Gressier**, Gaspard **Gressier** et Pierre **Le Gressier**, époux de Marie **Gressier**, lesquels acquittent le droit de douaire dû à cette seconde épouse « *par le délaissement à la dite Pincédé de tous les loyers restans deus par Mr Jean Louis lieutenant du village de Cormont* ». Ils s'engagent également à lui verser la somme de 286 livres 5 sols « *suivant l'estimation portée au contrat de mariage* » (contrat que je n'ai pu hélas ! retrouver). Cette somme sera loyalement réglée le 17 octobre 1692 au moyen d'une obligation de 167 livres 10 sols et d'une somme d'argent. Honnêteté des deux parties... et du défunt Jean **Gressier**.

Nous avons là confirmation, non pas de l'opulence, mais de l'honnête aisance de cette famille dont les hommes et la plupart des femmes savent lire et écrire, ce qui, en cette époque, nécessitait des moyens et témoignait de la volonté d'entretenir un certain rang dans la société.

* * * *

Descendance de Jean Gressier et Françoise Verlingue

VII – 1 Paul **Gressier**, fils aîné

L'examen des documents notariaux touchant à sa famille laisse à penser qu'il est décédé avant 1662, année du mariage de son frère Jean, auquel il n'assiste pas.

Il a épousé Adrienne **Greben**.

Il suit.

VII – 2 Jean **Gressier**

Il a épousé Jehanne **Magnier**, puis Jeanne **Delobel**.

Il suit

VII – 3 Catherine **Gressier**

Elle a épousé Antoine **Greben**, laboureur et lieutenant de Lacres. Compte tenu du fait que son fils aîné Adrien **Greben**, que je vois présent, en 1681, lors de l'enquête sur la consanguinité de Jean **Gressier**, son cousin germain, et de Jeanne **Morel** épouse de ce dernier, est déclaré âgé de 27 ans, j'en conclus que le mariage de Catherine **Gressier** a eu lieu vers 1653, et, par rapport à l'âge de son père né en 1605, cette dernière peut avoir vu le jour aux alentours de 1630.

Le testament de Jean **Gressier**, son père, énumère la liste de ses enfants vivant en 1686 : outre Adrien l'aîné, je note Antoine, Marie, Catherine, Antoinette, Jean et Sébastien **Greben**, soit un total de 7 enfants, dont le dernier a pu naître avant 1670 (les naissances, à cette époque, survenaient en moyenne tous les 18 mois ou 2 ans). C'est avant cette année 1670, à Lacres très probablement, qu'est décédée Catherine **Gressier**, et, en tout état de cause, après le 5 février 1662, date à laquelle elle assiste au mariage de son frère Jean.

Sort funeste des trois enfants de Jean **Gressier** qui meurent tous trois dans la quarantaine !

Antoine **Greben**, l'époux de Catherine, meurt entre le 27 juillet 1681, date à laquelle il assiste au mariage de son neveu Jean **Gressier**, et le 12 août 1686, date du testament de Jean **Gressier**, l'aîné, son beau-père.

Je n'ai pu découvrir d'autres enfants du couple Jean **Gressier** –Françoise **Verlingue**. Il est vraisemblable qu'il en est venu et qu'ils sont décédés très jeunes. Les registres paroissiaux de Hubersent relatifs à cette période n'existent plus.

La descendance de Paul **Gressier** et d'Adrienne **Greben** donnant lieu à un développement plus important que celle de Jean **Gressier** et Jeanne **Magnier**, je poursuivrai cette étude en introduisant immédiatement cette dernière.

* * * *

Jean GRESSIER et Jeanne Magnier

puis Jeanne Delobel

VII – 2

C'est dans la décennie 1630-1640 qu'a pu naître Jean **Gressier**, second fils de Jean **Gressier** et Françoise **Verlingue**.

La conservation du patrimoine et, si possible, son expansion, sont bien les règles fondamentales qui président à la conclusion des mariages dans la famille **Gressier**. Toute relation est, dans ce but, recherchée, étudiée et exploitée.

Adrienne **Greben**, veuve de Paul **Gressier**, frère de Jean, prématurément disparu, a jeté son dévolu sur Pierre **Magnier**, fermier de l'importante ferme de l'Eperche à Samer, lequel Pierre a une charmante sœur prénommée Jeanne. « Voici pour mon fils un parti qui donne à réfléchir ! » s'est dit Jean **Gressier** « l'ainé », autrement dit le père, chef de la famille et décideur. Les contacts avec les **Magnier** ont déjà été noués par l'intermédiaire de l'intelligente Adrienne. Il ne reste plus qu'à les poursuivre, les faire fructifier et conclure. En fils respectueux, le brave Jean **Gressier** « le jeune », n'a plus qu'à obtempérer. La dulcinée était-elle jolie ? Je veux l'imaginer ainsi.

Le 5 février 1662, comme prévu, Jean **Gressier** convole en justes noces avec Jehanne **Magnier**. Le contrat est signé en l'étude du notaire Le Vasseur, à Samer (4 E 127/33). Jean **Gressier** « l'ancien » peut se frotter les mains. Jehanne **Magnier** est issue d'une famille que l'on peut ranger dans la bourgeoisie samérienne. Cette famille est apparentée aux **Robert**, aux **Guerlain**, aux **Miellet**, toutes familles aisées, dont les chefs occupent des fonctions intéressantes, avec lesquelles se tissent des relations qui ne peuvent être que profitables.

1662 est l'année d'une dure crise frumentaire qui avait plongé dans la faim et la misère une partie de la population paysanne du Boulonnais. Cette situation, aggravée par l'imposition de 30 000 livres prescrite par Louis XIV et la quasi remise en cause des privilèges du Boulonnais, avait provoqué les émeutes de la « guerre du Lustucru » auxquelles avaient participé des gens de Samer et de Tingry, bourgs bien proches de Hubersent, où nos **Gressier**, probablement peu touchés par la crise, se tenaient prudemment à l'écart, et évitaient ainsi la terrible répression qui s'abattit sur les auteurs de la sédition et se traduisit par des exécutions et l'envoi aux galères de plusieurs centaines d'hommes.

Jean **Gressier** donc, le « mariant », est accompagné de son père (qui n'a pas jugé bon de convoquer Anne **Pincédé**, sa seconde épouse), de Ferrand **Dumont** son grand-père (c'est en réalité son grand-père par alliance, puisqu'il a épousé Catherine **Senlecque**, grand-mère du mariant et veuve de Brice **Verlingue**, le grand-père réel), de Noël **Verlingue**, son oncle, laboureur à Cormont, d'Antoine **Greben**, son beau-frère, laboureur, lieutenant de Lacres, époux de Catherine **Gressier**, sa sœur, d'Antoine **Morel**, son bel oncle, laboureur à Hubersent, époux de Apolline **Dumont** (fille de Ferrand).

Jehanne **Magnier**, née à Samer le 27 décembre 1636, est fille de « *honnête homme* » Gaspard **Magnier**, receveur et prévôt de Tingry (il sera plus tard receveur fermier de l'abbaye de Samer) et de feu Marie **Robert**, décédée à Samer le 25 mars 1643 et inhumée dans l'église. A ses côtés figurent son père, puis son frère, Pierre **Magnier**, signalé lieutenant de Hubersent (?) que n'accompagne pas son épouse Adrienne **Greben** (pourquoi ?), Gratien **Guerlain**, procureur d'office de l'abbaye de Samer, époux de Marie **Magnier**, sœur de

Jehanne, Pierre **Robert**, marchand drapier, son oncle, Rault **Miellet** « *sergeant roial au comté et sénéchaussée du Boullenois maréchal des prevosts des mareschaux, mary et bail de madeleine Robert, son belle oncle* » (Le rôle de ces prévôts des maréchaux s'apparentait à celui de notre gendarmerie. Ils jugeaient sans appel les crimes et délits. La fonction avait été créée par François Ier). Ce sont donc des notabilités qui assistent à ce mariage. [Notons que Pierre **Robert**, grand-oncle de Jehanne, fut « *grand bailli* » de Samer, et mentionnons, pour l'anecdote, qu'avec son pistolet, il se fracassa le genou et la cuisse, et mourut quelques jours plus tard, le 11 novembre 1650 ; sa pierre tombale se trouvait encore au 19^{ème} siècle, dit-on, dans le chœur de l'église de Samer]. Pierre **Robert**, l'oncle, qui décédera peu après le mariage, le 18 décembre 1662, sera inhumé dans la nef de l'église. Charles **Robert**, receveur de la Chapelle de Samer (c'est l'ancienne maladrerie – revoir le paragraphe consacré aux **Le Vasseur**) avait son nom sur la cloche de la petite église. Gaspard **Magnier**, meurt le 14 février 1676 et a, lui l'honneur de la nef de l'église.

Analysons maintenant les dots des conjoints.

Jean **Gressier** offre à son fils la somme de 1800 livres et spécifie « *six cents livres justamment le mariage consommé* », puis 1200 livres « *a prendre et recevoir...sur les veuve et hoirs de deffunct Charles Bonnin vivant sieur de la Mothe de Hubersent* » qui lui en sont redevables par sentence de la Sénéchaussée du Boulonnais, laquelle sentence « *il a promis luy mettre es mains...et le subroger en ses droicts* ». Deux cents livres lui sont encore accordées : elles aussi seront à récupérer sur Jehan **Gressier**, fils de Paul, son petit-fils.

Il n'est pas rare de constater dans les contrats de mariage de cette époque que les dots sont, en bonne partie, composées de cessions de créances (les dettes actives), dont le donataire doit s'accommoder. Nous n'en sommes plus à l'économie de gagne-petit qui régnait naguère au village, basée sur le troc, le prêt, mais, néanmoins, l'argent est assez rare et sa circulation peu active dans cette société de laboureurs.

En bon gestionnaire, Jean **Gressier** « *l'aîné* » rappelle, qu'après son décès, son fils bénéficiera du droit de quint et énumère ce qui lui sera adjugé, spécifiant qu'il ne pourra exiger de son père ce qui est venu de la succession de sa mère et qu'il lui en fera « *absolue quittance* ». C'est en effet Paul **Gressier**, maintenant décédé, fils aîné de Jean l'aîné, à qui était dévolu l'essentiel de l'héritage (bâtiments et terres), lequel reviendra en conséquence à Jean, son fils (attention, encore un Jean !). C'est ainsi qu'en décide, nous le savons, la Coutume Générale du Boulonnais.

Quant à Jehanne **Magnier**, outre un don de 600livres qui sera payé dès le mariage consommé, elle reçoit de son père « *la quatriesme partie des bleds verts pendant par rachines...qui sont ensemencés sur les terres despendant de la ferme du chasteau au lieu dit de Hubersent appartenant au seigneur d'Audegault, a despouiller au mois d'aoust prochain* » Il lui cède également le bail et marché qu'il a de la maison et des terres appartenant à la veuve et aux héritiers de Charles **Bonin**, et aussi celui des terres appartenant aux héritiers de Pierre **Robert**, vivant bailli de Samer. De plus, « *ledit Magnier s'oblige a ses propres despens de labourer...en mars prochain les terres* »...citées ci-dessus.

Les dots ne sont pas « *faramineuses* » mais elles offrent de bonnes conditions au couple pour débiter dans l'état de laboureur. N'oublions pas que Jean **Gressier** « *le jeune* », en tant que fils cadet, ne pourrait obtenir, en cas d'héritage, que le quint. C'est une éventualité qui, d'ailleurs, ne se produira pas. Jean **Gressier** « *l'aîné* » dispose d'une santé de fer et, très âgé, assistera aux funérailles de ses trois enfants (mais est-ce un bienfait ? Anatole France, cet écrivain « *dinosaure* » mais magnifique, qu'on ne lit plus...et que je viens de relire, cite cette malédiction qu'il a relevée sur une tombe des catacombes romaines : « *Qu'il meure le dernier des siens !* »).

La première union de Jean **Gressier** sera hélas ! de courte durée. Je découvre, en date du 18 juillet 1668, un inventaire fait après décès « *en la maison mortuaire de ladite*

deffunte Jehanne Magnier » (4 E 128/18- notaire Miellet). Je n'ai pas trouvé ce décès sur les R.P. de Hubersent, ni sur ceux de Cormont. Par contre, la naissance de son troisième enfant, Jean, figure à la date du 9 mars 1667 à Hubersent. On peut conjecturer que sa mort soit survenue des suites de cette naissance ...ou d'une quatrième ! Le fait est courant à cette époque.

L'inventaire après décès de Jehanne Magnier

Cet inventaire, particulièrement intéressant, livre d'utiles indications sur la condition du laboureur Jean **Gressier**, et, par là-même, sur celle des laboureurs du Haut-Boulonnais.

Il n'a pas été effectué par le notaire Miellet, mais par son clerc qui signe **Dessaux**. Celui-ci visite une par une les pièces et dépendances et note scrupuleusement ce qu'il y voit, vaisselle, meubles, outils, provisions, animaux, récoltes, etc...et évalue chaque chose à son juste prix. Il termine par l'énumération des terres exploitées, l'argent « *monnoyé* », les bijoux, et expose la liste des « *dettes actives et passives* ». L'inventaire est clos et signé par Jean **Gressier** et des membres de la famille, qui sont, pour lui, Jean **Gressier** l'aîné, son père, Antoine **Morel**, son bel-oncle, et, pour la défunte, Gratien **Guerlain**, époux de Marie **Magnier**, son beau-frère, J. **Magnier** et J. **Vasseur**.

La première pièce visitée est la salle principale qui me paraît être la cuisine et salle de séjour. Elle renferme un ensemble assez complet d'ustensiles comportant poêle, gril, pot au feu de fer, chaudrons, « *brochoir* », plats, une série d'une certaine valeur comprenant une douzaine de plats en étain et une douzaine d'assiettes « *pesant ensemble quarante cinq livres a douze sols la livre* », vingt-six baquets de terre, deux cruches, une « *bénitoire* », un chandelier, deux bouteilles à huile et une lampe. Les meubles consistent en « *une armoire en forme de dresse de bois de chesne* » évaluée à dix livres, deux tables dont une en cuisine avec un banc et une autre de chêne, quatre chaises de bois « *couvertes de paille* » etc...Il est noté également « *trois cartiers de lar avecq trois gambons* » pour la somme de 15 livres.

Puis vient la chambre, garnie d'un coffre abondamment muni de 30 serviettes, 10 nappes, 6 paires de draps de toile de lin, 12 livres de fil de lin, d'un petit bahut contenant le linge des enfants, « *dix aulnes de thaille d'estoupe* ». On y voit deux lits, l'un avec « *une paillasse de toile et couverture ou couchent lesdits enffants (ils sont deux) et la servante* » !, l'autre se trouvant être « *une couche fermée avecq un lict de plume et de laine, une couverture, des riddaux verts et deux paires de draps* ». Ainsi une seule chambre pour toute la maisonnée, le lit des parents étant cependant fermé et protégé par des rideaux. Quelques objets utilitaires y sont encore placés : un tamis, « *un grebeau servant à grebler le blé* » (un crible), « *un baril a la boullie* » (La bouillie ou boullie en patois, est la seule boisson fermentée en usage chez les paysans boulonnais du 17^{ème} siècle ; c'est une liqueur, dit Desmars, faite « *de son bouilli dans une certaine quantité d'eau dont ils remplissent des futailles ; ils font ensuite fermenter cette décoction en y délayant une suffisante quantité de levain* »).

Le corps de logis de la ferme est, manifestement, de dimensions modestes, puisque, après la chambre, le scribe poursuit son inventaire dans la cour : charrue, chariot, haches, fourches, « *hoquet* » (c'est une houe), « *torque* », auges, 500 fagots, planches de chêne. Je pense qu'il visite aussi les dépendances (ce que la Coutume nomme « *les maréchaussées* ») car, outre l'inscription d'une provision de 36 pots de beurre « *a 12 sols le pot* » il dénombre les animaux : « *4 cavalles et ung poulain letteron* » (valeur 270 livres), 5 vaches à lait et une antenoise de deux ans (valeur 180 livres), 2 cochons avec 9 cochons (valeur 36 livres), 49 « *bestes blanches* » (valeur 120 livres) et seulement 7 poules et un coq ! (le reste des volatiles devait picorer ailleurs). Il est certain que la possession de charrues et de chevaux est un signe tangible d'aisance, ce que confirme la présence de provisions de viande de porc, de beurre, de

bled (12 septiers dans le grenier qui va être visité ensuite) ; c'est aussi un signe de pouvoir dans la communauté paysanne du village. Il semble de plus que Jehan **Gressier** (et son père) entretiennent les meilleures relations avec le seigneur d'Hubersent car il est déclaré « *qu'il a un coffre a luy appartenant dans le chasteau du dit Hubersent dans lequel sont tous les habits et linge de la dicte deffuncte...quy ont esté réservés pour lesdits enffants ... comme aussi dix huit pierres de lin a vingt sols la pierre* » (le lin se vend à la pierre, la pierre est l'équivalent d'un poids de 4 livres). Le lin est une culture pratiquée par Jehan **Gressier** : 30 bottes sont à la « rouissoire » note le cleric du notaire. Serait-ce la rouissoire seigneuriale ? Ce qui signifierait que le lin est cultivé de manière assez importante sur le territoire du village.

La production de miel n'a pas de secret pour notre fermier : « *une ruche de mouches a miel* » d'une valeur de 5 livres est aussi mentionnée.

La suite de l'inventaire permet de préciser l'étendue des terres exploitées. C'est l'indication de ce que la « Coutume du Boulonnais », en matière de succession, appelle « les cattels » et qu'elle classe dans les biens meubles corporels : « *vingt mesures de bled vert pendant et croissant par les rachines* » et « *vingt et une mesures et demye de grains de mars* ». Jean **Gressier** reconnaît également qu' « *il poursuit le labour de vingt mesures de terre a guache* ». Je ne pense pas me tromper en traduisant « terre a guache » par terre à jachère.

Cet inventaire est par ailleurs un véritable petit répertoire de patois boulonnais du 17^{ème} siècle. On y rencontre nombre de termes propres au langage paysan que connaît parfaitement le cleric de notaire qui le parle...et l'écrit ! et que, pour certains, je n'ai pu traduire (une chevainne, une galle, une quoquy, un bacheau, une taine, une torque).

C'est donc un total de 60 mesures de terre qui requiert l'activité de notre laboureur. Exploitation moins importante donc que celle de Jean **Gressier**, son homonyme neveu, fils de feu Paul **Gressier** l'aîné, qui exploitera plus tard, nous le verrons plus loin, les cent mesures provenant de l'héritage de Jean **Gressier** l'aîné.

Les bijoux et deniers sont aussi des « meubles corporels » : nous découvrons dans l'inventaire quatre bagues d'or réservées aux enfants et seulement 21 livres en « argent monnoyé », ce qui me paraît bien modeste ! Ainsi que je l'écris plus haut, l'argent est rare et circule peu à la campagne. Néanmoins, les « cagnottes » doivent bien exister, soigneusement camouflées. Les placements « chez des personnes solvables » sont connus de Jean **Gressier** l'aîné qui n'a pas manqué d'initier ses enfants à cette technique ! Je suis donc persuadé que l'avoir « monnoyé » de Jean **Gressier** le jeune, est bien plus élevé et que la déclaration relative à ce chapitre de l'inventaire relève simplement des dires du déclarant, le cleric de notaire ne procédant sûrement pas à une fouille policière des lieux. Il m'apparaît d'ailleurs que cette remarque peut s'appliquer à l'ensemble des chapitres de l'inventaire qui s'avère dépendre en bonne part du bon vouloir du déclarant, bien que l'article final cite que « *ledit jehan Gressier père et tuteur desdits mineurs a juré et affirmé que les biens contenus en ce présent inventaire sont tous ceulx quy luy ont été délaissés par ladite deffuncte et n'en avoir caché aulcun et promettant que sy luy en vient d'aultre a sa connessance de lemployer au présent inventaire* »

Une vue d'ensemble des biens visés par la succession ci-dessus détaillée est cependant crédible. La liste des dettes actives et passives concourt également à une connaissance plus précise de l'état de notre laboureur. Ainsi, Jean **Gressier** laboure des terres moyennant finances (Claude **Bonnart** pour 12 livres, Nicolas **Serin** pour 9 livres), il loue des pâtures (Pierre **Lepecquet** pour 30 livres), il vend des chevaux (Jean **Forestier** de Sequières pour « une cavalle » de 75 livres), il vend du bois (pour Me Gaspard **Magnier**, son beau-père, receveur de l'Abbaye de Samer, pour 24 livres), il vend du lin (pour le même, 36 livres). Tout cela indique un certain « éclectisme »... et devait en principe gonfler l'escarcelle de notre laboureur d'espèces sonnantes et trébuchantes ! Toutefois, le règlement de ces dettes ne s'opérait pas nécessairement en argent. Il pouvait aussi se réaliser par troc, échange de

services, cession de créances...ou report de paiement à telle ou telle échéance de rentrée d'argent par le débiteur.

La liste des dettes passives est, elle aussi, très instructive. On y apprend que la ferme de Jean **Gressier** emploie un valet : Claude **Clenleu** à qui il est dû 15 livres, et deux servantes Jacqueline **Gessart** et Marye **Lenfant** auxquelles il est dû 15 livres (pour les deux, nous savons que l'une des deux couche à la ferme). Il est difficile d'apprécier ces salaires à leur juste valeur dans la mesure où il n'est pas indiqué pour quelle période ils s'appliquent, et où on ignore les rétributions en nature sûrement attribuées. Les autres dettes passives (déclarées) sont minimales et concernent des dépenses courantes : 35 sols au charron François **Hicquembourg**, 10 livres au maréchal Sébastien **Preudhomme**, 15 sols au brasseur Jean **Fourdinier** de Frencq, 10 sols au chaudronnier Antoine **Prenel**.

Deux dettes au montant important mais prévu, concernent la maison et les terres. Première dette : « *Au sieur Louis **Chirier** son seigneur la somme de trois cent trente livres pour louage de la maison et terres où il est demeurant* ». « **Chirier** » est la prononciation en patois boulonnais de **Sirier**. Dans son livre « *Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais* », page 46, Michel Parenty mentionne le mariage le 19-6-1800, à Bellebrune, de François Marie **Sirier**, sieur de Bergues, propriétaire à la Houssoye, paroisse de Bellebrune, fils de François Marie **Sirier**, Sieur de Bergues, et de Marie Catherine **Carmier**, avec Louise Marie Julie de **Bonnières**, de la famille des **Bonnières** dont je fais citation page 73. On peut penser que le mariage de Michel **Le Gressier** avec Marie Marguerite **Caboche**, fille de Marie de **Bonnières** à Wierre-Effroy en 1732 (page 73) a été amorcé par le contact entretenu à l'époque de Jean **Gressier** avec la famille **Sirier**. Remarquons que le terme de « seigneur » accompagnant le nom de Sirier ne signifie nullement que celui-ci est noble et écuyer ; il peut désigner tout simplement le propriétaire, le possesseur des terres et maison (ce qui peut être le cas ici).

Deuxième dette : « *A Adrienne **Greben**, veuve de Pierre **Magnier** la somme de trois cent trente livres restant de cinq ans de louage et occupation de son droit de douaire quelle a sur la maison dudit **Gressier** père grand des enfants* ». Je suppose que Jean **Gressier** le jeune a occupé, pendant les cinq premières années de son mariage, la maison habitée par Paul **Gressier**, son frère aîné (maintenant décédé) et Adrienne **Greben**, son épouse remariée et veuve pour la seconde fois, détentrice d'un droit de douaire que son contrat de mariage, si je l'avais découvert, aurait pu nous préciser.

En définitive, la condition de Jean **Gressier** est donc celle d'un laboureur propriétaire de bon rang, à la situation financière aisée.

Jean **Gressier** ne survivra pas longtemps à son épouse. Un nouvel inventaire (4 E 128/19 – notaire Miellat à Samer), daté du 1^{er} septembre 1671, est établi à la requête de « *Jean **Gressier** lieutenant dudit lieu, grand père de Gaspard et Marie **Magnier** enfants mineurs de feu Jean **Gressier** fils et de Jeanne **Magnier** et à la requeste aussy de Jeanne **Delobel** veuve en secondes nocces de deffunt Jean **Gressier** fils* ». Ainsi donc, Jean **Gressier** est décédé en 1671. Hélas, nous le savons, les registres paroissiaux de Hubersent présentent des « trous » en cette période et ne nous livrent pas la date exacte de son décès, ni d'ailleurs la date de son second mariage, lequel, selon toute vraisemblance, a dû se réaliser vers 1669-1670, au lieu d'habitation de Jeanne **Delobel**, qui pourrait être Camiers où résident sa sœur, Marie **Delobel**, épouse de Adrien **Clément**, maître maréchal, et Charles **Delobel**, laboureur, son frère. Ces derniers assistent leur sœur, lors de l'exécution de cet inventaire qui voit aussi la présence de Gratien **Guerlain**, procureur d'office à Samer et de Nicolas **Guerlain**,

marchand à Samer, qui sont époux de Marie et Nicole **Magnier**, sœurs de Jeanne **Magnier**, l'épouse décédée de Jean **Gressier** le fils.

Cet inventaire, assez semblable au précédent du 18 juillet 1668, est celui d'une ferme prospère, relativement bien équipée, où vit une famille aisée. On y découvre, entre autres, des couverts en étain, une douzaine de cuillers également en étain (pas de fourchettes, ce n'est qu'en ce 17^{ème} siècle que la fourchette commence à se généraliser, on se sert de la cuiller...et de ses mains !), des plats de faïence, des chandeliers de cuivre, des meubles en bois de chêne, du linge de corps, des serviettes, des nappes, des draps en toile de lin, du matériel agricole, du bois et des céréales en abondance (blé, seigle, avoine), du « wara » (terme patoisant, encore utilisé à l'heure actuelle, désignant les fèves), de la « bisaille » (farine servant à faire le pain gris) et des « bestiaux » : 5 chevaux et un poulain, 8 vaches et un veau, une ânesse et son ânon, 6 porcs, 50 brebis. N'oublions pas les 2 ruches ! Les vêtements du défunt ne sont pas à négliger et trouvent des acquéreurs : un manteau de bure doublé (acheté 28 sols par Jean **Gressier** le grand-père), 3 hauts de chausses, 3 justaucorps (dont un donné aux pauvres), une camisole rouge, 3 paires de bas, 2 paires de souliers, 2 chapeaux. En leur temps, certains nobles campagnards boulonnais pauvres, étaient loin d'en posséder autant.

Tel qu'il se présente sur le document, l'inventaire, aux nombreuses lignes surchargées, ressemble à une vente aux enchères. En effet, si celui de 1668 indiquait simplement la valeur estimée de chaque chose recensée, celui-ci comporte quasiment pour tous les éléments, les noms des acheteurs (certains, assez nombreux, de la famille), précédés de la mention « adjugé à », suivis de la somme à payer. Ainsi, les armes que possédait Jean **Gressier**, comme tout paysan servant dans les Troupes Boulonnaises (voir page 73), sont-elles adjugées à Jean **Gressier** le cousin, l'arquebuse pour 6 livres, l'épée et le boudrier à Jacques **Ducarnoy** de Bernieulles, un pistolet à Jean **Sauvage** pour 39 sols (c'est peu, mais cette arme, en mauvais état probablement, ne devait plus servir depuis longtemps, le traité des Pyrénées en 1659 ayant mis fin définitivement aux incursions espagnoles qui avaient tant ravagé le pays).

A titre de curiosité, voici quelques estimations en cette année 1671 :

« un cheval bay entier de deux ans et demy vendu à **Rigault** » 24 livres

« une cavalle aussy bay âgée de 5 ans pleine » 80 livres

« un poulain laitron de poil bay » 28 livres

« une vache sous poil bay » 28 livres

« cinquante blanches bestes à laine tant brebis qu'agneaux, vendues par le grand-père pour 123 livres »

un pot de beurre 20 sols

un drap d'estoupe 35 sols

un cent de fagot 8 livres

une paire de bas noirs 20 sols

une paire de souliers 34 sols

La liste des dettes actives révèle une information intéressante : Jeanne **Delobel** déclare qu'il est dû à la communauté la somme de cent livres par les enfants de feu Antoine **de Condette**, son premier mari. Elle était donc déjà veuve lorsqu'elle épousa Jean **Gressier**.

La liste des dettes passives (le couple n'est pas endetté) nous apprend que deux domestiques travaillent dans la ferme : Louis **Morel** à qui il est dû 9 livres, et Léonor, la servante, qui recevra 50 sols.

Après le décès de son second mari, Jeanne **Delobel**, douée d'un solide tempérament, prend illico un troisième conjoint en la personne de Jacques **Dehames**, laboureur à Dannes. C'est ce dont nous informe le compte daté du 29 juillet 1672 (4 E 128/19 – Notaire Miellet – Samer) établi entre Jean **Gressier** « père grand des enfants mineurs de feu

Jean Gressier et lesdits Dehames et Jeanne Delobel sa femme». Un bilan scrupuleux est fait des deux inventaires, celui de 1668 et le second de 1671, compte tenu du rapport de la vente des biens, des droits des enfants mineurs de Jean **Gressier**, du douaire de Jeanne **Delobel**, du coût des habits de deuil, des frais du second inventaire, de la valeur « *d'une quantité de blé battu et vendu par ledit Gressier grand père pendant la maladie de son fils* », etc... On le constate, rien n'est omis dans ce compte minutieux et honnête... dans lequel on ne se fait pas de cadeau !

Munie de l'argent qui doit lui revenir, Jeanne **Delobel** disparaît de l'univers de la famille **Gressier** et décède à Nesles le 10 mars 1711, âgée de 80 ans selon le registre paroissial, un très bel âge pour l'époque, une troisième fois veuve...évidemment !

Descendance de Jean GRESSIER et de Jeanne MAGNIER

Je l'exposerai ici succinctement. Elle figure aux pages 15 et 100 du Tome 2 de « Familles Gressier et Le Gressier en Boulonnais » paru sous ma signature en octobre 2000 et déposé aux Archives Municipales de Boulogne.

Le second mariage de Jean **Gressier** n'a pas donné lieu à descendance.

VIII – 1 Gaspard **Gressier**, né à Hubersent vers 1662. Il suit

VIII – 2 Marie **Gressier** née vers 1664, sûrement à Hubersent. Elle épouse à Cormont le 11 février 1686 Pierre **Le Gressier**, marchand tanneur à Desvres (voir notes biographiques et descendance dans Tome 2 pages 13 à 29).

VIII – 3 Jean **Gressier** né à Hubersent le 9 mars 1667 et décédé très jeune.

* * * *

Gaspard GRESSIER et Jeanne Du MOLIN

Orphelin dès l'âge de 9 ans, Gaspard **Gressier** est recueilli, avec sa sœur Marie, chez son grand-père paternel Jean **Gressier**, qui veillera consciencieusement à leur éducation, et ne manquera pas de leur léguer argent et biens. Nous avons remarqué que, dès le 6 juin 1673, ce dernier avait effectué une donation, et que, le 26 juillet 1689, il modifia en leur faveur le testament qu'il avait rédigé le 12 août 1686 (Il est vrai que Gaspard s'était marié l'année précédente).

Gaspard **Gressier** va entretenir des relations étroites avec sa sœur et Pierre **Le Gressier**, son époux. Nous les avons vus, le 24 septembre 1690, régler conjointement le douaire d'Anne **Pincédé**, seconde épouse de Jean **Gressier** «l'aîné». Antérieurement, le 18 janvier 1687 (4 E 128/25 – notaire Miellet), après concertation, ils procèdent habilement au remboursement d'une somme due à Pierre **Le Gressier** par Jean **Minet**, laboureur à Cormont et Suzanne **Santo**, son épouse, dette que ces derniers ne peuvent acquitter en argent, et pour laquelle ils sont poursuivis en justice. Gaspard **Gressier** se déclare acheteur pour 105 livres « *d'une pièce de terre à usage de labour d'une contenance de deux mesures* » que propose Jean **Minet**, et paie comptant « *en bonnes espèces de deux quadruples d'or, escus d'argent et bonnes monnoyes ayant cours en ce royaume* » (le quadruple était une monnaie d'or équivalant à quatre louis). Marché conclu. Les deux amis y trouvent leur compte : la créance de Pierre est remboursée, Gaspard étend son terroir. Gaspard est encore « *jeune homme à marier* » à ce moment, mais nul doute que dans cette affaire il a été conseillé (et peut-être financé) par son avisé père-grand.

C'est le 7 octobre 1688 que se marie Gaspard **Gressier** (4 E 128/25 – notaire Miellet). Accompagné de Jean **Gressier**, son incontournable grand-père, ancien lieutenant de Hubersent, de Jean **Gressier** (les Jean **Gressier** sont nombreux à Hubersent), son cousin germain fils de Paul, actuel lieutenant de Hubersent (le titre est resté dans la famille), de Pierre **Le Gressier** son beau-frère, d'Adrien **Greben**, son cousin germain, fils de Catherine **Gressier**, laboureur à Lacres, d'Antoine **Morel**, son cousin, fils de feu Antoine **Morel** et d'Apolline **Dumont**, procureur d'office à Hubersent, il prend pour épouse Jeanne **Du Molin**, fille de « *deffunct Josse du Molin et Antoinette Carlu, vivant fermier de la basse cour et domaine du Château de Hubersent* ». (dans le même acte, je repère deux autres orthographes du patronyme : **du Mollin**, **Dumoullin**). Les liens avec le château de Hubersent sont, de longue date, cultivés dans la famille **Gressier**. L'épouse est assistée de ses frères Josse et Louis **du Molin** laboureurs demeurant à la ferme du Château, de ses oncles Jean **du Molin** demeurant à la Vallée, à Parenty, et Claude **Carlu**, laboureur à Cormont, de ses cousins Charles **Defosse** et Antoine **Varlet**.

C'est « *sous l'autorité de son père-grand* » (textuel !) que Gaspard déclare ce qui lui appartient : une somme de 1600 livres « *tant en argent qu'en bonnes créances et debtes actives* » (ce qui confirme mon observation précédente sur la rareté de l'argent), le quart de tous les meubles et effets que laissera son père-grand à son trépas (les meubles, selon la Coutume du Boulonnais, comportaient les meubles meublants, les ustensiles, bestiaux, bijoux, deniers, blés verts et grains de mars, maréchaussées, blancs bois [arbres sauf les chênes et les taillis en coupe réglée]).

L'apport de Jeanne **Du Molin**, fille de petit paysan, est assez modeste : ses frères ont promis de lui fournir à la mi-mars « *les meubles meublants et la juste moitié des autres biens et effets mobiliers* », mais pas avant qu'ils aient réglé à Madame d'**Audégault** leurs loyers et fermages « *avec la meilleure partie de ces effets* » (ce qui signifie que ces effets ne

vont pas bien loin au-delà de leurs dettes et que la part des effets versée à l'épouse sera bien maigre).

Le décès de Jean **Gressier**, le père-grand, offrira au couple un supplément d'aisance qui, cependant, ne suffira pas à le fixer à Hubersent, puisque, hormis le premier enfant, Josse **Gressier**, né à Cormont le 3 mars 1689 (soit 7 mois après le mariage !), la suite de la progéniture, soit quatre filles et un garçon, naîtra à Desvres. Gaspard **Gressier** a donc quitté Hubersent très tôt après son mariage : sa première fille, Marie Louise, naît à Desvres le 7 décembre 1690. A-t-il été sollicité par Pierre **Le Gressier**, son beau-frère, marchand tanneur ? A-t-il quitté un état de laboureur plus ou moins besogneux, pour tenter sa chance dans la tannerie ? Marie Jeanne, née à Desvres le 15 janvier 1697, est le dernier de ses enfants : Jeanne **Dumoulin** (orthographe de l'acte) meurt la même année le 30 septembre.

Père de trois enfants encore vivants, il est urgent que Gaspard reprenne femme : dès l'année suivante, il épouse le 28 juillet 1698 Adrienne **Pruvost** « de la paroisse Saint Fuscien et ses compagnons martyrs » de Lottinghen. La présence à son mariage de Pierre **Le Gressier**, Michel **Boullongne**, Joseph **Monsigny**, notables desvrais que l'on a vu assister à nombre de mariages de la branche des **Gressier** de Desvres (Tomes 1 et 2) prouve les liens que Gaspard n'a pas manqué de cultiver avec cette famille. Les parrains et marraines des enfants de son premier mariage leur étaient d'ailleurs, pour la plupart, apparentés.

Je ne retrouve plus la trace de Gaspard **Gressier** à Desvres, ni celle de ses deux filles nées à Desvres, Marie Louise née le 7 décembre 1690 et Marie Jeanne née le 15 janvier 1697. Par contre, son fils aîné Josse **Gressier**, garçon tanneur, s'y marie le 7 février 1720 avec Marguerite **Quignon** (voir Tome 2 page 100). Il n'assiste pas à ce mariage, il est probablement décédé.

Josse **Gressier** a poursuivi, c'était son intérêt, les relations familiales qu'avait maintenues son père : Jean **Gressier**, Pierre **Le Gressier**, Pierre **Leriche** l'accompagnent lors de son mariage. Antoine **Brillard**, Madeleine **Caillette**, Marie Françoise Angélique **Gressier** de Longfossé, Jean Nicolas **Boutoille**, demoiselle Françoise **Caillette**, sont parrains et marraines de ses enfants.

Une seule fille de Josse, Françoise Angélique **Gressier**, survit et épouse à Desvres le 10 septembre 1749 Jean Marie **Pourre**, potier. Les trois autres enfants, Marie Marguerite, Jean Baptiste et Jean Nicolas, meurent jeunes.

Après Josse **Gressier**, cette branche des **Gressier** de Hubersent n'a pas de descendance masculine.

* * * * *

Paul GRESSIER et Adrienne GREBEN

VII – 1

Du fait de l'absence des registres paroissiaux d'Hubersent en la première moitié du 17^{ème} siècle, il n'est pas possible de préciser les dates de naissance, de mariage et de décès de l'intéressé. L'examen des actes notariés relatifs à la famille ne permet qu'une approximation.

Aîné de la famille, Paul **Gressier** peut être né vers 1630. L'enquête de consanguinité faite en 1681 à l'occasion du mariage de son fils unique Jean **Gressier**, indique que ce dernier est âgé d'environ 28 ans, ce qui nous donne une année de naissance de 1653 (ou 1652), et, en conséquence, l'année de mariage de Paul **Gressier** aux environs de 1650-1652.

Un autre document – qui pose problème – est le testament d'Adrienne **Greben** daté du 19 septembre 1666 (4 E 127/35 –notaire Le Vasseur- Samer). Celle-ci se déclare veuve de Pierre **Magnier** et nomme ses héritiers Pierre et Marie **Magnier**, ses enfants. Ainsi, entre la date du décès de Paul **Gressier** et l'année 1666, Adrienne **Greben** a contracté un second mariage et procréé deux enfants. J'en conclus que le décès de Paul **Gressier** a pu survenir en la période 1655-1660 (remarquons de nouveau la brièveté de l'existence des trois enfants de Jean **Gressier** et Françoise **Verlingue**, Paul, Jean et Catherine.).

Revenons au testament d'Adrienne **Greben**. Elle demeure à la ferme de l'Eperche. C'est une ferme importante : elle a été vendue comme bien national le 29 décembre 1790 à un sieur **Barbe**, négociant à Dunkerque, pour la somme de 40 500 livres, et comptait à l'époque 150 mesures. Notre Adrienne est « *au lict, malade, néanmoing en bon et seing entendement* ». Je doute qu'elle en soit à l'article de la mort, car je la retrouve quinze ans plus tard ! en 1681, présente au contrat de mariage de son fils Jean. La mort toute récente, en 1666 « ? », de son second mari, l'a-t-elle bouleversée au point de la précipiter dans la rédaction urgente d'un testament ? Après tout « nous ne sommes que des sacs plus ou moins bien cousus d'os et de viscères que le temps défait jour après jour »...et parfois plus vite encore, s'est-elle dit ! Elle se déclare bien veuve de Pierre **Magnier** le 19 septembre 1666, et, pourtant, je vois le décès de deux Pierre **Magnier**, fermiers de l'Eperche, notés, l'un le 15 avril 1665, l'autre le 12 octobre 1666, sur une liste tirée des R.P. de Samer !! Problème !! Il y a là manifestement une erreur, le « bon **Magnier** » me semblant être celui qui est décédé en 1665. L'autre est-il le fils, encore en bas âge, auquel on a ajouté « fermier de l'Eperche » ? Adrienne **Greben** se dit bien être la belle-fille de Gaspard **Magnier**, receveur de l'abbaye de Samer, lequel est le père de Pierre **Magnier**, qui, en 1662, a assisté au mariage de sa sœur Jeanne avec Jean **Gressier**, alors qu'il était lieutenant de Hubersent. Il a pu prendre en charge ensuite la ferme de l'Eperche où se dit habiter la « mourante » Adrienne.

Celle-ci fait don à ses deux enfants de tous ses « biens meubles » « *chevaux, poulains, brebis, porcques, grains verts et secques et généralement tout ce quy se trouve a elle appartenir* ». Elle spécifie que si ses enfants Pierre et Marie viennent à décéder sans enfant, elle entend que les dites donations reviennent à Jean **Gressier**, son fils en premières noces de Paul **Gressier**, et à Gaspard **Magnier**, son beau-père, selon les dispositions qui avaient été prises dans le contrat de mariage avec son dernier mari. Sans autre précision, il est difficile d'apprécier l'importance de l'héritage. Cependant, les dons à caractère religieux qu'offre Adrienne, coutumiers chez les testateurs de l'époque, , sont bien maigres : 30 sols à la confrérie du Saint-Sacrement, 30 sols à la confrérie de la Charité, 6 livres aux pauvres de la paroisse. Mais est-ce un signe de médiocre fortune...ou de dernière avarice ?

Ne serait-ce pas Jean **Gressier**, qui, en dernier ressort, a recueilli cet héritage ? C'est dans le domaine du possible. En 1681, son contrat de mariage, que signe la toujours valide Adrienne, ne comporte aucune mention relative à cet héritage ? Pierre et Marie **Magnier**, les enfants du second lit, sont-ils encore vivants ? Ma quête à ce sujet est, pour l'instant, négative. Le Pierre **Magnier** décédé en 1666 serait-il l'un de ces enfants ?

Descendance de Paul GRESSIER et d'Adrienne GREBEN

Elle se compose, nous l'avons vu, d'un seul fils, Jean **Gressier**, qui, nous allons le constater, en dépit de cette terrible fatalité qui fait trépasser les membres de cette famille vers 45 ans et qui le frappera lui aussi, générera une postérité plus ample.

VIII – 1 Jean **Gressier**, né vers 1653, très probablement à Hubersent.
Il a épousé Jeanne **Morel**. Il suit.

* * * *

Jean GRESSIER et Jeanne MOREL

VIII – 1

C'est l'enquête de consanguinité relative à leur mariage en 1681, menée par les autorités religieuses, qui donne l'âge de 28 ans à Jean **Gressier**. Il est donc né vers 1653.

Enquête de consanguinité Jean Gressier – Jeanne Morel

Je reproduis ici textuellement cette enquête dont certaines dispositions me semblent présenter quelque intérêt. Deux ou trois « trous » (sans importance) se présenteront : le document n'est pas partout lisible, du fait que l'encre a déteint.

Première page

« Du 28 avril 1681 par devant A. de Laplanche ostal du sergent recevant ?

(ostal peut signifier hôtel, maison ; je ne certifie pas la traduction de ces deux termes).

*Sont comparus **Antoine Morel** demeurant a hubersen aagé de trente ans ou environ et **Adrien Greben** demeurant a Lacre aagé de 27 ans ou environ pour estre ouys sur l'enqueste qu'entendent faire les nommés Jean **Gressier** et Jenne **Morel** jeunes gens a marier sur la vérité des faits qu'ils prétendent exposer a nostre St Père le Pape pour obtenir de Sa Sainteté dispense de l'empeschement du deux au troisième degré d'affinité qui se trouve estre entre lesdits Gressier et Morel, aux fins de pouvoir contracter mariage par ensemble, lesquels comparants après serment par eux fait de dire la vérité, ont dit concordament bien cognoistre lesdits Gressier et Morel et scavoir qu'ils font profession de la Religion Catholique Apostolique et Romaine, et qu'ils ne sont liés d'aucune excommunication ny autre censure de l'esglise, du moins qui sont venus a la cognoissance des déposants. Que lesdits Gressier et Morel sont parents du deux au troisième degré de consanguinité au moyen de ce que ledit Gressier est fils de Paul **Gressier** et de (en blanc – il s'agit de Adrienne **Greben**) sa femme, et que ledit Paul est fils de Jean **Gressier** et de*

Deuxième page

«*Françoise **Verlingue** et que ladite **Morel** est fille de Antoine **Morel** et d'Apolline **Dumont** laquelle estoit fille de ferrand **Dumont** et de catherine **Senleque** laquelle auroit espousé en premières nopces Brice **Verlingue** bis ayeul dudit **Gressier** et ayeul de ladite **Morel** ainsi qu'il appert de la généalogie qui ensuit :*

	<i>Catherine Senleque</i>	
<i>Brice Verlingue</i>	_____	<i>ferrand Dumont</i>
<i>Françoise Verlingue</i>	1	<i>Apolline Dumont</i>
<i>Jean Gressier</i>		<i>Antoine Morel</i>
<hr/>		
<i>Paul Gressier</i>	2	<i>Jenne Morel</i>
<hr/>		
<i>Jean Gressier</i>	3	

*Qu'ils croyent en leur conscience que la raison pour laquelle lesdits **Gressier** et **Morel** désirent se marier par ensemble est d'autant que la dite Morel n'a jusques a présent rencontré dans le dit lieu d'hubersen sa demeure a cause de la petitesse d'iceluy aucun party de condition pareille qui ne luy fust parent ou allié avecq lequel elle ait pu se marier.*

*Que ladite **Morel** n'a esté ravie ny enlevée a l'effet du mariage en question et est ce qu'ils ont dit et ont signé*

Ont signé : **Morel, Greben** (témoins) Delaplanche, Semeur

Troisième page

« Du 28 avril 1681 par devant A. Delaplanche ostal de sergent ... ?

*Est comparu Jean **Gressier** jeune homme a marier demurant a Hubersen aagé de vingt sept a vingt huit ans pour estre ouy et interrogé sur la vérité des faits qu'il prétend exposer a nostre St père le pape pour obtenir de Sa Sainteté dispense de l'empeschement du deux au troisième degré de consanguinité qui se trouve estre entre luy et la nommée Jenne **Morel** avec laquelle il prétend contracter mariage lequel après serment par luy fait de dire la vérité interrogé sil fait profession de la religion catholique apostolique et romaine sil veut vivre et mourir et dans l'obéissance a nostre Mère Sainte église*

A dit quouy. S'il n'est lié d'aucune excommunication ny autre censure de lesglise, a dit non. S'il est parent ou allié a ladite Morel et a quel degré

Quatrième page

*A dit quilz sont parents aux deux et troisième degré de consanguinité ainsi quil l'a appris de leurs parents communs. Pourquoi éstant ainsy parent a ladite **Morel** il prétend lespouser. A dit que c'est d'autant quelle n'a jusques a présent rencontré dans ledit lieu d'hubersen sa demeure a cause de la petitesse d'iceluy aucun party de condition pareille qui ne luy fust parent ou allié avecq lequel elle ait pu se marier. Qu'il n'a ravy ou enlevé, fait ravir ou enlever ladite Morel a l'effect du mariage en question, a dit que non. Et est ce quil a dit et a signé.*

Signatures de Jean Gressier, De La Planche, Semeur.

Ledit jour, mois et an et pardevant que dessus

Est aussy comparu Jenne **Morel**

Cinquième page

*Jeune fille a marier aagée de vingt deux ans ou environ demurant a hubersen pour estre ouye et interrogée aux mesmes fins que le susdit Jean **Gressier** laquelle après serment par elle fait de dire vérité. Interrogée si elle fait profession de la Religion Catholique Apostolique et Romaine et veut vivre et mourir et dans l'obéissance a Nostre Mère Sainte Eglise. A dit quouy. Si elle n'est liée d'aucune excommunication ny autre censure de l'esglise. A dit que non. Si elle est parente audit **Gressier** et en quel degré. A dit qu'ils sont parents aux deux et troisième degré de consanguinité au moyen de ce quelle la appris de leurs parents communs. Pourquoi estant ainsy parent audit Gressier elle prétend l'espouser. A dit quil est d'autant quelle n'a jusques a présent rencontré dans ledit*

Sixième page

lieu d'hubersen sa demeure a cause de la petitesse d'iceluy aucun party et condition pareille qui ne luy fut parent ou allié. Qu'elle n'a esté ravie ny enlevée a l'effect du mariage en question. A dit que non et est ce quelle a dit et a signé.

Signatures de Jeanne **Morel**, De La Planche, Semeur

Soit communiqué au promoteur a Boulogne ce 29 juillet 1681

(Le mot « promoteur » avait le sens d'instigateur, d'auteur principal d'une chose ; un promoteur d'office était, par exemple, un procureur aux causes d'une seigneurie. Ici, je pense qu'il s'agit du délégué apostolique qui prendra la décision).

Suite à cette mention, on distingue très difficilement, l'encre ayant considérablement déteint, un paragraphe de onze lignes presque illisible hélas ! duquel j'ai dégagé laborieusement les quelques mots suivants (les points entre les mots signalent les passages non déchiffrés :

« ...antien advocat faisant les fonctions de promoteur
absent de la dispense accordée
par nostre St père le pape Innocent.....
.....cy dessuscons.....
qualité.....soit fulminé.....
.....de ladite dispense.....
.....laquelle...
.....de contracter
mariage..... dudit serment
a Boullongne le trentième juillet mil six cent quatre vingt un »

Après cette déclaration, sur la même page, on lit :

*Du 1^{er} aoust 1681 par devant A. Delaplanche ostal
.Est comparu ledit Jean **Gressier** pour estre ouy et interrogé sur les faits suivants
lequel après serment de dire la vérité
Interrogé s'il est véritable quil a plus de bien que luy et si elle aurait trouvé un
party plus sortable que luy .*

Septième page

*A dit quil a plus de biens que ladite **Morel** laquelle n'aurait pu avecq ce quelle a
trouver un party plus avantageux ailleurs et est ce quelle a dit.*

Signatures de Jean Gressier et de Delaplanche.

Du 2 aoust 1681 par devant que dessus

*Est aussy comparue ladite **Morel** laquelle après serment et de dire vérité*

*Interrogée s'il est véritable que ledit Jean **Gressier** est plus accommodé de bien
quelle et que avecq ce quelle en a elle ne pourrait trouver ailleurs un party plus avantageux
et est ce quelle a dit et a signé*

Signatures de Jeanne Morel, De Laplanche, Semeur.

Dudit jour

*Sont aussy comparus Antoine **Morel** et Adrien **Greben** tesmoins précédents
lesquels après serment fait par eux de dire vérité. Ont dit concordament que ledit Jean
Gressier a plus de bien que ladite **Morel** et quelle ne pourrait ailleurs trouver un party plus
avantageux de la condition dudit **Gressier** et est ce qu'ils ont dit et ont signé.*

Signatures de Morel Greben, Delaplanche, Semeur.

*Vu la bulle en question et les conclusions dudit promoteur Nous Juge délégué en
cette partie procédant a l'entière exécution et entérinement de ladite bulle. Avons de
l'Autorité de notre St Père le pape a nous commise pour ce regard dispensé et que par ces
présentes nous disposons*

Huitième page

*lesdits Jean **Gressier** et Jeanne **Morel** du susdit empeschement du second au
troisième degré de consanguinité qui est entre eux, ce faisant nous leur avons permis et*

*permettons contracter en mariage publiquement en face de l'Eglise toutes les solemnités et cérémonies d'icelle requises tant par le Saint Concile de Trente que par les status et rituels de ce diocèse préalablement observés après que ladite **Morel** nous a déclaré et affirmé par serment n'avoir esté ravie ny enlevée a l'effet du mariage en question. Déclarons en outre légitime les enfans qui proviendront dudit mariage.*

Donné a Boulogne le 2 jour d'aoust 1681

Signé De La planche

Ce document est accompagné de la Bulle papale, imposant feuillet de 35cm sur 25, couvert d'une vingtaine de lignes de mots aux lettres serrées, écrits ...en latin ! Catastrophe...pour moi ! Je n'ai pu repérer que l'année du document : 1681, je n'ai pas distingué le mois, ni le quantième ; il me semble qu'ils ne s'y trouvent pas.

Une dizaine de signatures (rien que cela !) figurent au bas de la page.

Au verso (arrivée de la Bulle en France) : « *Bulla dispensatus du 2^e au 3^e ...Joannes Gressier ..Joanna Morel Bolonien..* » Signé : **Le Pelletier – Marbaud**

Quelques lignes en latin où l'on trouve Le Pelletier conseiller du roi.

Quelques lignes en français très difficiles à déchiffrer, signées **De La Noue** et **Leprunier**. « *Nous soubsignez conseiller du roy advocat en parlement et banquier expéditeur de Cour de Rome demeurant à Paris certifiequil appartiendra que ladite bulle présente et originale.....* ».

On peut s'interroger sur le sérieux de cette enquête dont les conclusions se fondent sur les déclarations verbales des intéressés et de deux témoins...proches parents de ces derniers ! Adrien **Greben**, cousin germain de Jean **Gressier**, et Antoine **Morel**, frère aîné de Jeanne **Morel**. On se trouve donc devant l'accomplissement d'une simple formalité. Le constat de consanguinité est établi, mais il ne semble gêner en rien l'accord donné au mariage. Il a cependant été pris soin de demander sous serment si tous les participants sont bien en règle avec les prescriptions de l'Eglise et de lui prêter promesse d'obéissance. C'est bien là l'essentiel pour les autorités religieuses. Remarquons au passage le maintien dans ce genre d'enquête d'une question qui relève d'un autre siècle : celle de demander à la future épouse si elle a été « ravie » ou « enlevée ».

Une autre raison de la pratique de ces dispenses matrimoniales, c'est qu'elles étaient une abondante source de revenus, alimentée par la complexité des prescriptions,... car il fallait bien sûr payer, et parfois très cher, pour les obtenir ! La soumission était assurée : on ne pouvait se marier ailleurs qu'à l'église ! Impossible d'échapper à la demande de dispense : le curé du village connaissait bien ses ouailles. Si le commun des mortels de cette époque n'a pas subi les effets des puissants moyens de crétinisation qu'utilisent les médias actuels au service des dominants, il ne pouvait se soustraire cependant à l'emprise écrasante de la toute puissante Eglise. La chrétienté n'admettait ni secousses, ni bouleversements dans la hiérarchie sociale, le devoir des pauvres étant de prier pour leurs bienfaiteurs, l'invitation à la charité donnant bonne conscience à ceux qui n'étaient pas démunis.

Le document que je possède ne mentionne pas le paiement d'une somme quelconque. Le Concile de Trente avait prescrit aux délégués apostoliques qui avaient mission d'instruire ce genre d'enquête de modérer la taxe dans certaines situations. C'est peut-être le cas ici : les futurs époux, issus de familles de paysans relativement aisées, ne sont cependant pas fortunés.

C'est le pape qui se réservait les dispenses des 1^{er}, 2^{ème} et 2^{ème} au 3^{ème} degrés. Les demandes étaient envoyées à Rome par l'intermédiaire de « banquiers expéditionnaires » qui tenaient de véritables offices chargés de la rédaction des suppliques.

L'excuse de la consanguinité invoquée par les futurs époux ne manque pas de sel...ni de réalisme ! Dans le minuscule village d'Hubersent, où tout le monde se connaît, à raison « *de la petitesse d'iceluy* », Jean et Jeanne ne peuvent rencontrer « *aucun party qui ne leur fut parent ou allié* ». Et comme l'un et l'autre ne tiennent à « déroger », ils précisent bien que leur alliance de mariage ne peut se réaliser qu'entre gens « *de condition pareille* ». Ce qui, reconnaissons-le, à une époque où la masse des paysans étaient enracinés dans le périmètre de leur village, n'était pas facile à réaliser. Leur monde était à l'échelle d'une journée d'homme à pied. « *Dans le cercle étroit de l'horizon visible tout y était : la famille, l'amitié, l'amour et l'intérêt* » dit l'historien et romancier boulonnais Marcel **Coquerel**, un méconnu, dans son livre « Adrien le tourmenté » (Pour les amoureux de l'histoire et particulièrement de l'histoire des paysans boulonnais, je recommande du même auteur, que j'ai eu le plaisir de connaître personnellement : La rue des Bidalanches – L'Etanchonnière – Les paysans, nos frères – tous récits alimentés de faits véridiques vécus par des personnages authentiques, que Marcel Coquerel commente de manière originale et pertinente, sortant des sentiers battus que suivent les historiens classiques).

Récapitulons la chronologie de cette dispense :

Le 28 avril 1681 : Déposition à Boulogne de Jean **Gressier**, Jeanne **Morel** et des deux témoins Adrien **Greben** et Antoine **Morel**.

Le 29 juillet 1681 : Transmission des déclarations au « promoteur ».

Le 30 juillet 1681 : Déclaration du promoteur

Le 1^{er} août 1681 : Seconde déposition à Boulogne de Jean **Gressier**

Le 2 août 1681 : Seconde déposition à Boulogne de Jeanne **Morel** et des deux témoins.

Le même jour : Accord de la dispense et entérinement. Il a fallu pour cela trois déplacements à Boulogne. Cette obtention a, de toute évidence, coûté cher.

Il faut croire que les deux futurs époux avaient bien compris qu'ils ne pouvaient éviter cette onéreuse opération, mais que, simple formalité, ils étaient sûrs de son aboutissement, puisque le contrat de leur mariage avait été signé dès le 27 avril 1681, soit un jour avant le dépôt de leur demande à Boulogne !! (4 E 128/22 – Notaire Miellet – Samer) et trois mois avant l'accord définitif de la dispense !!

Quant à la date précise du mariage, en l'église d'Hubersent certainement (année 1681), je n'ai pu la découvrir du fait que les actes relatifs à cette année 1681 ont disparu des registres paroissiaux du village. La cérémonie nuptiale ne pouvait logiquement se dérouler qu'après le 2 août 1681. Plusieurs mois après la signature du contrat de mariage !

* * *

Le contrat de mariage est signé à Hubersent en la maison d'Antoine **Morel**, père de la mariée, en présence du notaire Miellet et de Monsieur Michel **Lemaire**, prêtre curé de Cormont. Ce dernier n'est pas étranger à cette recommandation inscrite dans le contrat (laquelle confirme que le mariage n'est pas encore effectué et que l'on attend confirmation de la dispense sollicitée) : « *...se sont mutuellement promis de parachever et solemniser le mariage en face de notre mère Sainte Eglise catholique apostolique et romaine dans le temps promis par icelle* », alors que la formule habituelle des contrats de mariage est : « *le plus tôt que faire se pourra* ».

Ont accompagné Jean **Gressier** : Adrienne **Greben**, sa mère, veuve de Paul **Gressier** (et de Pierre **Magnier**), Antoine **Greben**, laboureur, lieutenant du village de Lacres, Simon **Dauchy**, laboureur à Montcavrel, son oncle à cause de Jeanne **Greben**.

Auprès de Jeanne **Morel**, fille de feu Antoine **Morel** et d'Apolline **Dumont** demeurant à Hubersent, se tiennent Antoine **Morel** son frère aîné et Elisabeth **Cornuel** sa femme, Catherine **Morel** sa sœur, épouse de Claude **Dubois** laboureur à Hubersent, Marguerite **Morel** sa sœur, « fille à marier », Jean **Dumont** laboureur à Tubersent et Nicolas **Dumont**, veuf de Jeanne **Anquier**, ses oncles maternels.

Jean **Gressier** a déclaré « *qu'il luy compete et appartient en héritage de feu Paul Gressier son père une meson chambre grange en ladite, batiments, puy, cave cour jardin fruitier et potager, pré pastures, plants et terres...dependant en continue de cent mesures ou environ de terres sizes audit lieu de Hubersent ainsy que le tout se peut comprendre, ou est a present demeurant le dit Jean Gressier son père grand quy la cy devant donné au dit feu Paul Gressier son fils ainé héritier apparant traitant son mariage avec ladite Adrienne Greben* ». Il en est dès à présent en bonne propriété, il va jouir de la moitié et de l'autre moitié après le décès de son grand-père qui y ajoute « *les constructions et améliorations* » récentes et « *encore huit a neuf mesures de bled et quatorze mesures de mars... fesant partie des terres de la meson* ». C'est donc à la tête d'une importante ferme de plus de 120 mesures, patrimoine de la famille **Gressier**, que va se trouver le futur époux, bénéficiaire du droit d'aînesse qui régit le régime de la succession dans le Boulonnais.

L'apport de Jeanne **Morel** n'est pas négligeable : une somme de 2 000 livres (dont 900 seront utilisés par la mariante « *pour estre employé en acquests d'immeubles* »), deux cavales, deux vaches, « *un demy quarteron de bestes a laine dont moitié aura ses agneaux* » (le quarteron était le quart d'un cent), 2 mesures de blé à dépouiller, 5 septiers de blé battu.

Après déclaration des apports de chacun, le contrat spécifie que « *ladite Adrienne Greben et ledit mariant son fils se sont réservés leurs droits actions et prétentions respectives* ». Les deux mariages et les deux veuvages d'Adrienne, son testament hâtif de 1666, ont posé une situation complexe qui a dû donner lieu à une mise au point confidentielle entre la mère et le fils. Les multiples précautions (mentionnées dans le contrat) qui ont entouré la conclusion de ce mariage témoignent une fois de plus de l'intérêt que porte la famille **Gressier** à la conservation et même à l'extension de son domaine. Jean **Gressier** va devenir, comme son grand-père, lieutenant du village de Hubersent, et l'on sait combien cette condition était profitable.

Hélas ! ce bénéfice sera de courte durée pour Jean **Gressier** qui meurt relativement jeune, le 7 mars 1695, à l'âge de 45 ans dit le registre paroissial de Hubersent (42 ou 43 en réalité), laissant cinq enfants mineurs.

Jeanne **Morel**, sa veuve, encore jeune (la dispense de consanguinité indique qu'elle a 22 ans en 1681 – elle a donc 36 ans lors du décès de son mari) a charge d'enfants. Elle ne va pas tarder à se remarier. C'est la coutume à cette époque.

Le 2 mars 1699, en l'église de Cormont, elle épouse Pierre **Paillart** (ce patronyme s'écrit aussi **Paillart**, **Paillard**, **Pailliard** ; je retiendrai celui que signe l'époux de Jeanne **Morel**, homme cultivé, soit **Paillart**). Elle a pris soin de choisir « *un party de condition pareille* ». C'est ainsi qu'elle avait, dans sa demande de dispense, justifié le choix de son premier mari. C'est avec la même intention qu'elle convole avec le second, laboureur propriétaire et « greffier du bailliage de la seigneurie de Hubersent », personnage tout proche de feu Jean **Gressier** qui en était le lieutenant.

Dès le 11 mars 1699, à la requête de Pierre **Paillart** et de Jeanne **Morel**, « *tutrice créée par justice* » de ses cinq enfants mineurs, l'inventaire des biens de la communauté de

feu Jean **Gressier** est réalisé sous la houlette de Jean **Fourdinier**, laboureur et nouveau lieutenant de Hubersent, Charles **Desauteux** et François **Guérard** la boueurs « *iceux experts convenus et nommés après serment* » (4 E 128/28 Miellet notaire à Samer). Des membres de la famille **Gressier**, soucieux de préserver le patrimoine qui doit échoir plus tard aux enfants, ne manquent pas d'assister à cette expertise : Adrien **Greben**, curateur, Antoine **Greben** de Lacres, cousin germain. Un nommé Jean **Maillard**, lieutenant de Verlincthun, oncle de Jeanne **Morel**, qui n'avait d'ailleurs pas assisté à son mariage, se présente. J'en vois la raison dans le petit conflit relaté dans l'inventaire : « *une tasse d'argent estimée [laissé en blanc – désaccord probable] que ledit Maillard a dit luy appartenir et lesdits Paillart et sa femme au contraire* » ! A qui a-t-on adjugé cette fameuse tasse, vraisemblable pièce d'un héritage discuté dans la famille **Morel**, que le couple Paillart-Morel ne semble pas du tout prêt à lâcher ?

Je ne détaillerai pas cet inventaire assez semblable, tout au moins en ce qui concerne « les biens meubles », à celui qui fut établi lors du décès de Jeanne **Magnier** en 1668. Je note cependant une plus grande abondance d'objets de qualité supérieure (meubles en bois de chêne : armoires, coffres, tables), la présence de nombreuses pièces de toile de lin (300 aunes ! l'aune équivalait à un peu plus d'un mètre), « *de 30 paires de draps de toile tant de lin que d'estoupe contenant chacune paire environ dix aunes* ». On cultivait donc le lin à Hubersent et on le filait. Je relève d'importantes provisions de nourriture (viande de porc salée, beurre), dans le grenier des réserves de blé, avoine, « soucrion » (escourgeon, orge d'hiver), « bisaille » (farine servant à faire le pain bis), dans la grange 450 gerbes de blé et 500 gerbes d'avoine, dans les étables 5 chevaux et un poulain, 6 vaches, une génisse et un veau de lait, 48 bêtes à laine, 30 poules et un coq (un peu plus que dans l'inventaire de 1668 où l'oncle Jean Gressier n'avait pu en dénicher que 7 !). En ce qui concerne l'argent, Jeanne **Morel** déclare posséder « *quatorze louis d'or neufs de la valeur de quatorze livres chacun, des louis et escus d'argent et autres monnoyes jusques a la valeur de deux cent trente livres* » (Jean **Gressier**, en 1668 disait ne posséder que 21 livres !). Quant aux dettes passives, la plus importante étant celle de 200 livres due à Claude **Fourmanoir** le valet de charrue, elles seront facilement couvertes par les dettes actives. Une partie seulement des terres (biens immeubles) est connue car il n'est question ici que des « dépouilles » (biens meubles) concernant 54 mesures.

Notre défunt Jean **Gressier** était-il plus belliqueux...ou plus prudent que son oncle Jean **Gressier**, dans l'inventaire des biens duquel on ne trouve aucune arme ? Je découvre ici un petit arsenal : un fusil, un pistolet, une épée (laissés aux deux garçons Michel et Louis François). Bigre ! Etaient-ce les armes qu'il détenait, comme un grand nombre de laboureurs qui servaient dans les « Troupes Boulonnaises », en tant que cheveu-légers ou soldats, pour assurer la défense du Pays Boulonnais (nous savons que Louis XI avait exigé cette disposition en échange des privilèges accordés au Comté du Boulonnais). Cela me semble probable : le contrat de mariage de Jean **Gressier** prévoyait « *qu'arrivant la dissolution du mariage il est accordé que le survivant...aura et remportera par préciput avant part sans charge de debte scavoir le mary ses habits linges lict ses armes son cheval ou la meilleure cavalle...* ».

Posséder une arme peut déclencher, chez certains, l'exécrable idée de l'utiliser à des fins peu recommandables. Il n'est pas rare de rencontrer dans les actes notariés de ce temps des compromis entre la victime ou les parents de cette victime et le responsable des blessures...ou de la mort ! Toute dispute pouvait dégénérer en rixe sanglante.

Nous savons que le combat ou l'affrontement violent a, depuis toujours, constitué pour l'homme, une manière d'acquérir la domination ou le prestige, source de cette violence humaine perpétuellement constatée. J'en vois la confirmation dans la lecture d'un récent

ouvrage scientifique des préhistoriens Jean Guillain et Jean Zammit « Le sentier de la guerre – Visages de la violence préhistorique » dont je résume ici quelques réflexions et constatations (en souhaitant qu'elle ne soit pas pour vous cause d'ennui). Les données archéologiques qui s'accumulent nous dévoilent peu à peu l'image d'un monde préhistorique qui n'était pas celui d'une pacifique communauté de chasseurs et de paisibles cueilleurs de fruits. Dans certaines circonstances l'homme n'a pas hésité à supprimer ses semblables (j'ajouterai, qu'en ce troisième millénaire, il continue bon train !). Le bon sauvage des origines, doux et innocent, n'est que mythe. Il n'était ni une brute, ni un agneau, comme pouvaient le décrire certaines images caricaturales, mais un être complexe, capable de sentiments affectifs comme de réactions violentes, dont les capacités intellectuelles n'ont pas varié ; nos aptitudes mentales sont toujours celles de nos ancêtres de Cro-Magnon.

Cet affrontement violent, c'est bien ce qui s'est produit le 24 novembre 1685 « *en la maison d'Antoine Varlet hostelain à Hubersent* », relate la minute du notaire Miellet de Samer (4 E 128/24 – en date du 8-2-1686). Le sieur Charles **Pluart**, bourgeois de Samer, a subi l'agression de Jean **Gressier** et Josse **du Moulin** (laboureur à Hubersent, frère de Jeanne **Dumoulin**, épouse de Gaspard **Gressier** cousin germain de Jean **Gressier**). Sérieusement blessé, il a déposé plainte auprès du lieutenant criminel. Un procès « *criminel extraordinaire intenté au bailliage de Hubersent* » a été intenté, et, « *pour éviter a plus grands frais et restablir entre les parties* », une transaction va s'effectuer. Les deux coupables versent comptant la somme de 40 livres et « *s'obligent solidairement de descharger ledit Pluart envers les chyrurgiens qui l'ont pansé, médicamenté et guéri..et aussy de tous frais dépens de justice envers les officiers dudit bailliage et le lieutenant criminel* ». Charles **Pluart**, s'étant désisté de toute procédure, les tient quittes. Nos deux agresseurs s'en tirent à bon compte, la sanction est loin d'être sévère. Il est vrai que Jean **Gressier**, lieutenant du village de Hubersent, qui, à ce titre, devrait être un exemple, et pour qui ce procès pourrait avoir des conséquences dommageables, dispose de quelque influence. Rassurons-nous : il va conserver son poste. Il semble néanmoins que la justice de l'époque faisait curieusement preuve d'une certaine mansuétude dans ce genre d'affaires. Jean **Gressier**, mouvement d'orgueil peut-être, n'assiste pas à la signature de ce compromis. Il se fait représenter par son grand ami Antoine **Morel**, son beau-frère, brasseur à Samer.

Une recommandation importante figure dans l'inventaire et requiert l'attention de la famille **Gressier**, attentive : Pierre **Pailliar**t et Jeanne **Morel** promettent solidairement de payer et restituer aux enfants mineurs de feu Jean **Gressier** ce qui doit leur revenir de cet inventaire, « *les nourrir et entretenir d'aliments et vestements en leur famille* », et, précaution intelligente, « *les faire instruire a l'école et de leur donner la bonne éducation chrestienne* ». Ce qui sera fait.

Qui est Pierre **Pailliar**t ? La signature pleine d'aisance qu'il appose au bas de cet inventaire prouve à l'évidence qu'il est beaucoup plus greffier que laboureur propriétaire et que, très probablement, il est beaucoup plus propriétaire que laboureur. Il appartient, comme Jeanne **Magnier**, épouse de Jean **Gressier**, à la bourgeoisie samérienne. Son aïeul paternel, Jean **Pailliar**t marchand drapier à Samer était receveur de l'abbaye de Samer. Son grand-oncle Jacques **Pailliar**t a été grand bailli de Samer. Nombre de membres de cette famille ont été inhumés dans l'église de Samer, signe de notabilité.

Voici un tableau généalogique succinct de cette famille, élaboré à partir des notes du colonel Bavière et de mes recherches personnelles :

I – Pierre **Pailliar**t, époux de Isabeau **Lavoine**, mariés vers 1560.

II-1 Jeanne **Pailliar**t épouse Simon **de la Potterie** vers 1601, décédée 2-2-1645.

II-2 Antoine **Pailliar**t épouse Jeanne **Merchier**, contrat du 20-7-1606 (Samer).

II-3 Charles **Pailliar**, **qui suit**

II-4 Jean **Pailliar**

II-5 Jacqueline **Pailliar** épouse Pierre **Géneau**, marchand tanneur à Samer.

II-3 Charles **Pailliar** épouse Jacqueline **Behelle**, contrat du 21-12-1588 (Samer). Il est laboureur à l'importante ferme de Longuerecque à Samer, receveur de l'église en 1618. Il décède vers 1625, inhumé dans l'église. D'où :

III-1 Jacques **Pailliar** né vers 1598, épouse Anne **Gaudry**, veuve de Simon **Boidard**. Il est bailli de Samer. Il décède le 16-2-1673, inhumé dans le chœur de l'église. D'où :

IV-1 François **Pailliar**, « *cavalier au régiment de Monsieur le Maréchal* », décédé le 22-6-1655 « *d'un coup de pistolet reçu du sieur Candeau* », inhumé « *dans le chœur de l'église près du lutrin* ».

IV-2 Antoinette(ou Anne) **Pailliar** épouse Robert **Noël des Carrières** (contrat du 31-1-1649) lieutenant de cavalerie des troupes boulonnaises.

III-2 Marie **Pailliar** épouse Pierre **Plohaye**, marchand.

III-3 Jeanne **Pailliar** épouse Claude **Géneau**, contrat du 4-5-1634. Elle décède le 25-4-1683, inhumée dans l'église de Doudeauville. Son mari est décédé le 27-10-1680.

III-4 Pierre **Pailliar**

III-5 Jean **Pailliar qui suit**

III-6 François **Pailliar**

III-7 Marie **Pailliar**

III-5 Jean **Pailliar**, a été receveur de l'abbaye de Samer, marchand drapier à Calais. Il épouse (contrat du 18-9-1623) Suzanne **Boidard**, fille de Simon **Boidard** et de Anne **Gaudry**, laquelle s'est remariée avec Jacques **Pailliar**, frère de Jean (voir plus haut). Suzanne **Boidard** devient donc la belle-sœur...de sa mère ! Elle décède le 8-11-1672 à Samer, inhumée dans l'église. Jean **Pailliar** meurt, semble-t-il à Carly, le 22-12-1675. D'où :

IV-1 Françoise **Pailliar** épouse le 6-11-1663 Robert **de Lengagne**, notaire à Abbeville, (natif de Quesques).

IV-2 Jacques **Pailliar**, praticien, décédé à Samer le 16-9-1690.

IV-3 Charles **Pailliar**, prêtre, né le 29-11-1626 à Samer, curé de Montreuil.

IV-4 Pierre **Pailliar**, né le 18-8-1630, prêtre, curé de Carly de 1661 à 1685, décédé le 1-2-1686.

IV-5 Marie **Pailliar**, née le 29-12-1631 à Samer.

IV-6 François **Pailliar qui suit**

IV-6 François **Pailliar** né le 8-2-1633 à Samer, épouse par contrat du 13-9-1662 (Registre aux Insinuations du Boulonnais , année 1667, folio 173) Isabelle **Evrard**, fille de Jacques **Evrard**, marchand brasseur à Wissant et de Antoinette **Maréchal**. Il devient marchand tanneur et bourgeois de la ville de Calais. Il décède avant 1686. D'où :

V-1 Antoinette **Pailliar** qui épouse le 11-6-1686 (Notaire Miellet – Samer) Pierre **Noël**, laboureur à Carly, fils de feu Vincent **Noël**, laboureur, et de Jacqueline **Lardé**. Nous retrouvons ici un lien avec Alexandre **Noël**, époux de Marie **Gressier**, né le 13-7-1687 à Carly, qui est le fils de Pierre **Noël** et d'Antoinette **Pailliar** (dont je n'avais pu préciser l'ascendance et le lieu de naissance dans le Tome 2 des familles **Gressier** en Boulonnais, pages 16 à 20) et le neveu de Pierre **Pailliar**, ci-dessous. Alexandre **Noël** avait eu pour parrain Louis François **de Lesseline**, écuyer, Sieur de Belle et pour marraine demoiselle Benoîte Antoinette **du Blaisel** d'Olinthun.

V-2 Jeanne Elisabeth **Pailliar** épouse Louis François **Collet**, employé dans les fermes du roi à Desvres.

V-3 Pierre Pailliar, époux de Jeanne Morel.

Un seul enfant naît de cette union : c'est une fille, Marie Marguerite **Pailliar** dont l'acte de naissance figure sur le registre paroissial de Cormont à la date du 12 octobre 1699. Elle a pour parrain Claude **Dezoteux** et pour marraine Marie Marguerite **Dubois**. (Nous trouverons des Dubois alliés aux Gressier).




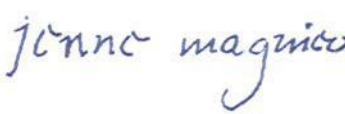



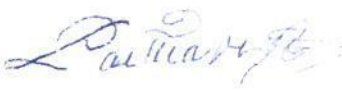
Marie Marguerite **Pailliar** épouse à Boulogne (St Joseph) le 13-5-1732, Jacques **Vasseur**, marchand brasseur en la Haute Ville, dont elle aura six enfants.

Jeanne **Morel** décède à Hubersent le 3 octobre 1730, âgée de 72 ans ; elle est inhumée dans l'église. Pierre **Pailliar** va quitter Hubersent et rejoindre sa fille à Boulogne où il vivra de ses rentes et décèdera le 23 décembre 1741 (Boulogne St Joseph). [Jean **Gressier**, petit-fils de Jeanne **Morel**, son épouse décédée, assiste aux obsèques]. Auparavant, sa sœur, Jeanne Elisabeth **Pailliar**, avait effectué la donation à Marie Marguerite, sa nièce, « à l'encontre de son frère Pierre **Paillard**, d'une maison à Hubersent, provenant de la succession de Jean **Pailliar** et Suzanne **Boiard**, ses aïeux, suivant leur testament mutuel ». Autre bénéfice revenant à Marie Marguerite : cet aveu du 31-12-1742 en l'étude du notaire Miellet de Samer, après le décès de Pierre **Pailliar**, de biens à Carly comportant un jardin de 4 mesures, au droit du Sieur **Pailliar** vivant curé de Carly, son oncle.

Marie Marguerite **Pailliar** décède à Boulogne (St Joseph) le 18-5-1773. Son époux, Jacques **Vasseur** l'avait précédé bien avant, le 31-5-1755, âgé de 63 ans.

* * *

Quelques signatures

<p>Jean Gressier Epoux de Françoise Verlingue</p> <p>1605 - 1690</p>	 <p>27-4-1681</p>
<p>Adrienne Greben Epouse de Paul Gressier</p> <p>1630 – après 1681</p>	 <p>27-4-1681</p>
<p>Jean Gressier Epoux de Jeanne Magnier</p> <p>1630 ;1640 - 1671</p>	 <p>5-2-1662</p>
<p>Jeanne Magnier</p> <p>1636 - 1668</p>	 <p>5-2-1662</p>
<p>Gaspard Gressier Epoux de Jeanne Dumolin</p> <p>1662 – après 1698</p>	 <p>7-10-1688</p>
<p>Jean Gressier Epoux de Jeanne Morel</p> <p>1653 - 1695</p>	 <p>27-4-1681</p>
<p>Jeanne Morel</p> <p>1659 - 1730</p>	 <p>27-4-1681</p>
<p>Pierre Pailliant, second époux de Jeanne Morel</p> <p>1665 - 1741</p>	 <p>22-3-1699</p>

Descendance de Jean GRESSIER (VIII-1) et de Jeanne MOREL

Nota : Les dates de naissance indiquent le jour du baptême, qui n'est pas automatiquement le jour de naissance. Il en est de même pour la date des obsèques qui peut ne pas être celle du décès. Elles peuvent néanmoins coïncider.

Le lieu est celui de la paroisse où se déroule l'événement ; il peut ne pas être le lieu du domicile des intéressés. Ainsi, en ce qui concerne le couple Normand-Gressier qui a toujours habité le hameau de Raulers, paroisse de Hubersent, on trouve les baptêmes de leurs enfants à Hubersent ou à Cormont. Cela dépendait de la disponibilité des deux prêtres ou d'arrangements particuliers.

IX – 1 Marie Jeanne Gressier

Elle est baptisée le 17 décembre 1682 à Cormont . Le parrain est Jean **Gressier**, l'arrière-grand-père paternel, la marraine Apolline **Dumont**, la grand-mère maternelle. C'est la coutume de prendre les aïeux comme parrain et marraine du premier enfant.

Elle épouse à Hubersent le 15 décembre 1706 Louis **Normand** (il arrive de rencontrer ce patronyme sous la forme **Noirmand**), laboureur propriétaire, issu d'une famille établie depuis longtemps au hameau de Raulers. A ce mariage assistent Marc **Dessault**, beau-père du « mariant », Nicolas **Pasquer** son cousin, Pierre **Pailliant**, le second mari de Jeanne **Morel**, et Michel **Gressier**, frère de l'épouse. D'où (couple prolifique !) :

X – 1 Michel **Normand** baptisé le 21-2-1708 à Cormont. Parrain : Michel **Gressier**, marraine : Jeanne **Coquerel**. Décédé très tôt.

X – 2 Michel **Normand** baptisé à Hubersent le 3-4-1709. Parrain : Michel **Gressier**, marraine : Marie Jeanne **Morel**

X – 3 Pierre **Normand** baptisé à Cormont le 23-4-1711. Parrain : Pierre **Pailliant**, marraine : Marie Marguerite **Maillard**. Il épouse Josèphe **Coquet** avant 1746 et décède avant le 21-5-1774, date du décès de son fils Pierre, 28 ans, « confrère du Sacré Cœur ».

X – 4 Marie Jeanne Elisabeth **Normand** baptisée à Hubersent le 25-6-1713. Parrain : Michel **Desauteux**, Marraine : Elisabeth **Coupier**. Elle se marie le 30-6-1733 à Hubersent avec Louis **Ducamp**, fils de Jacques.

X – 5 Marie Catherine Thérèse **Normand** née vers 1715 (je n'ai pas trouvé son baptême sur les registres paroissiaux de Cormont et d'Hubersent). Elle épouse à Hubersent le 12-2-1737 Pierre **Doligez**, 37 ans, laboureur à Cormont.

X – 6 Louis François **Normand** baptisé à Cormont le 12-2-1717. Parrain : François **Minet**, marraine : Marie Marguerite **Pailliant**.

X – 7 Jacques **Normand** baptisé le 7-1-1719 à Hubersent.

X – 8 Joseph **Normand** baptisé le 8-1-1723 à Hubersent. Parrain:Jean **Dumont**, marraine : Anne **Magnier**.

X – 9 Geneviève Austreberthe **Normand** baptisée le 15-1-1728 à Hubersent. Parrain : Adrien **Minet**, marraine : Jeanne **Pernet**.

Louis **Normand** décède à Hubersent le 12-11-1754 et Marie Jeanne **Gressier** au même lieu, le 14-11-1759. Leurs fils Pierre et Joseph assistent à ces deux obsèques.

IX – 2 Michel (Le) Gressier

Il est baptisé le 15 octobre 1684 à Cormont. Parrain : le curé de Cormont, marraine : Marguerite **Morel**.

En 1720, il est témoin au mariage de sa sœur Françoise Angélique. Il a 36 ans, il est toujours célibataire et l'acte notarial le dénomme « Sieur Michel **Le Gressier, sieur du Val Regnault** ». Il ne portait pas ce titre « ronflant », lorsque, six ans auparavant, il était témoin au mariage de son frère Louis François. D'où vient ce Val Regnault que j'ai vainement recherché dans le Boulonnais, carte de Cassini et carte IGN à l'appui ? Sans doute l'appellation de quelque terre achetée par notre présomptueux Michel qui l'a fièrement accolée à son nom. Il n'était pas le seul à utiliser cette pratique bourgeoise. Ce « label » passera plus tard à Louis François son frère et successeur... puis il disparaîtra ! La Révolution approchant, il ne faisait pas bon porter des titres porteurs d'une certaine morgue.

Il se marie le 28-7-1732 à Wierre-Effroy avec Marie Marguerite **Caboche**. Cette dernière est née à Wierre-Effroy le 26-1-1697, fille de Charles **Caboche**, laboureur et maître maréchal à Wierre-Effroy (auparavant veuf d'Hélène **Compiègne**) et de Marie de **Bonnières**, de la famille des **de Bonnières**, établie à Wierre-Effroy depuis le XVIème siècle, laboureurs propriétaires, dont une branche a tenu, par la suite, le fief de la Luzellerie à Wierre-Effroy, et une autre la seigneurie de Wierre-au-Bois (Michel Parenty- Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais). Témoins du mariage : Charles **Caboche**, Louis François (**Le**)**Gressier**, Jean **de Bonnières**, Pierre **Lespine**. Il eût été surprenant que le Sieur du Val Renault se mésalliât ! Remarquons qu'il a mis le temps nécessaire pour cela : il est âgé de 48 ans ! (Vous me pardonnerez ce vaniteux imparfait du subjonctif qui vient de me tomber sans crier gare. Il est le résultat d'un apprentissage de la langue française, subi il y a bien plus d'un demi-siècle, tel qu'on le concevait en ce temps).

En quel lieu le ménage s'est-il installé ? Michel (**Le**) **Gressier** est l'aîné. En tant que tel, la ferme paternelle lui revient. Et pourtant, les registres paroissiaux de Hubersent et Cormont ne livrent aucune mention d'état-civil (naissances ou décès) le concernant, après son mariage. Un seul indice cependant : Marie de **Bonnières**, belle-mère de Michel (**Le**) **Gressier**, devenue veuve de Charles **Caboche**, s'est remariée avec Jacques **Dandre**, duquel elle a eu un fils, Marc **Dandre**, qui vient épouser le 1^{er} février 1736 à Hubersent Jeanne **Vasseur**. Celle-ci n'est autre que la fille du premier mari de Catherine **Dubois**, épouse en secondes noces de Louis François **Gressier**, frère cadet de Michel **Le Gressier**, lequel assiste à ce mariage. Joli casse-tête généalogique digne de Bernard Shaw : Michel (**Le**)**Gressier**, tout d'abord beau-frère de Marc **Dandre**, devient son oncle, puisque ce dernier épouse sa nièce ! Situation caractéristique, relativement courante à cette époque, de familles qui concluent des alliances internes afin de préserver leur patrimoine. Nous avons décrit un autre exemple de ce type avec le mariage à Desvres de Jean **Gressier** et de Françoise **Caillette** en 1719, ce dernier devenant le beau-frère de son père ! (Tome 2 page19).

Aucune naissance, aucun décès donc, relatif au couple **Gressier-Caboche**, sur les registres de Cormont et Hubersent. Michel (**Le**)**Gressier** serait-il décédé avant le 10-11-1736, date du mariage de son neveu Jean **Gressier**, cérémonie à laquelle il n'assiste pas, alors qu'on le voit présent en tant que parrain ou témoin aux différents événements familiaux précédents ? En tout état de cause, c'est son frère Louis François, qui, lors de son décès en 1740, arbore le titre de Sieur du Val Regnault, ce qui laisse à admettre que Michel(**Le**)**Gressier** est trépassé. J'en conclus que la date de son décès se situe entre le 1-2-1736 et le 10-11-1736 et que ce décès a eu lieu hors de Hubersent.

Marie Marguerite **Caboche** se remarie le 10-9-1749 avec Louis **Framery** de Wierre-Effroy. Elle en a deux enfants : Marie Marguerite née le 15-9-1753 et François né le 10-3-1756, tous deux à Locquinghen. C'est à Locquinghen qu'elle décède le 9-2-1757.

IX – 3 Catherine Thérèse Isabelle (ou Elisabeth) Gressier

Elle est baptisée à Cormont le 28-8-1686. Parrain : Gaspard **Gressier**, marraine : Catherine **Dumont**.

Elle épouse à une date que je ne peux préciser (les registres de Hubersent et de Cormont sont muets en ce qui concerne ce mariage) Adrien **Minet** dit « Coulombier », propriétaire, laboureur à Raullers. Celui-ci appartient à une famille **Minet** établie de longue date dans ce hameau. Il est né vers 1682, fils de Bertrand **Minet** et de Marie **Sailly**. L'un de ses frères, Guillaume, décédé le 16-5-1734 à Raullers, âgé de 54 ans, était aussi surnommé « Coulombier ». Ce devait être le sobriquet du père, éleveur de pigeons !

Catherine Thérèse Isabelle **Gressier** meurt dès le 3 janvier 1735, « d'une colique » précise l'acte de décès.

Elle avait assisté en 1720 au mariage de sa sœur Françoise Angélique, elle était encore « jeune fille à marier ». Son fils Pierre **Minet** (peut-être fils unique), aussi laboureur propriétaire à Raullers, est décédé le 5-9-1792, veuf de Marie Madeleine **Roussel**, à l'âge de 63 ans. Il est donc né vers 1729. Ceci nous permet de situer l'année du mariage de Catherine Thérèse Isabelle entre 1720 et 1728.

Adrien **Minet** se remarie avec Marie Anne **Duflos** et parvient jusqu'à l'âge de 81 ans, lorsqu'il décède à Raullers, le 31-5-1763, toujours laboureur propriétaire.

IX – 4 Françoise Angélique Gressier

Elle est baptisée à Cormont le 26-9-1688. Parrain : Pierre **Magnier**, prêtre, oncle de Pierre **Magnier** qui se mariera en 1699 avec Jeanne **Morel**, devenue veuve de Jean **Gressier**. Marraine : Demoiselle Françoise Angélique **d'Audegau**, fille d'Antoine **d'Audegau**, dit « Monsieur d'Hubersent », seigneur d'Hubersent (Jean **Gressier**, lieutenant du village, entretient les meilleures relations avec son seigneur).

Elle épouse le 6-2-1720 à Hubersent, Pierre (de) **Lespine**. On retrouve au bas de l'acte de mariage des noms de familles bien connues des **Gressier** : **Paillard**, **Morel**, **Greben**, **Maillard**. Pour le marié, je note la présence de Noël **Lespine**, son cousin, époux lui aussi d'une **Gressier**, Antoinette, fille d'Antoine **Le Gressier de Bellanoy** (Les **Gressier de Bellanoy** feront l'objet du Tome 4 qui paraîtra ultérieurement).

Bien entendu, l'époux de Françoise Angélique n'a pas été élu au hasard. Les (de) **Lespine** sont de riches propriétaires laboureurs établis de longue date au hameau de Sainte-Gertrude, paroisse de Longfossé, où ils exploitent une ferme importante. Je ne résiste pas au désir de fournir ici quelques renseignements sur ce hameau. Nous les devons aux recherches de mon ami André Butruille, historien desvrais, récemment décédé, auteur d'une remarquable histoire de Longfossé. Le hameau de Sainte-Gertrude comportait une chapelle, secours de Longfossé, qui accueillait les fidèles venus aussi des hameaux voisins et même de Wierre-au-Bois. A la veille de la Révolution, cette communauté ne comptait plus que neuf maisons. Une ordonnance épiscopale ordonna la suppression de la paroisse Sainte-Gertrude et la réunion des maisons qui la composaient aux paroisses de Desvres et de Longfossé. Sur protestation des habitants, la conservation de l'église dura quelques années. Le dernier mariage y eut lieu en 1792. « Vu son état de ruine prochaine », la démolition intervint en 1810 (A. Butruille – Monographie de Longfossé).

Le contrat de mariage avait été signé préalablement à la cérémonie religieuse, le 25 janvier 1720, chez maître Pierre Leriche, notaire à Samer.

L'époux est accompagné de son père Pierre **Lespine**, laboureur propriétaire, veuf de Jeanne **Harelle** décédée à Desvres le 28-2-1717. Celle-ci appartient à la famille des **Harelle**, notables de Desvres, issue de Robert **Harelle**, maieur de Desvres (1566-1651) ; elle était fille de Jacques **Harelle** (1614-1662) maître chirurgien à Desvres et d'Isabeau **Leuliette**, apparentée donc à Anne **Harelle**, épouse de Pierre **Gressier** (voir Tome 1 page 47).

Sont également présents Marguerite **Lespine**, sa sœur, jeune fille à marier, Antoine **Hénicle**, propriétaire à Parenty, époux de Marie **Lespine**, son oncle, André **Forestier**, laboureur à Sequières, époux de Jeanne **Leroy**, son cousin, Robert **Bayard** laboureur à Longfossé aussi son cousin.

Damoiselle Françoise Angélique (c'est le titre dont elle est parée dans cet acte, ainsi que ses sœurs) est entourée de toute sa famille : Jeanne **Morel** sa mère, Pierre **Pailliant** son beau-père, Michel **Le Gressier**, sieur du Val Regnault, son frère aîné, Louis François **Le Gressier**, son frère cadet et Catherine **Dubois**, son épouse, Louis **Noirmand** époux de Marie Jeanne **Le Gressier** sa sœur, « damoiselle » Catherine **Le Gressier** sa sœur, « damoiselle » Marie Marguerite **Pailliant**, sa demi-sœur, Isabelle **Cornuel** veuve d'Antoine **Morel**, sa tante, le sieur Jean **Maillard**, laboureur à Verlincthun, époux de Marguerite **Morel** sa tante, Adrien **Greiben**, lieutenant en la justice de Lacres, Marie Catherine **Lefebvre** sa cousine issue de germaine.

Pierre **Lespine**, fils aîné et héritier, reçoit de son père « *la moitié d'une maison, bâtiment, chambre, estables, cour, jardin fructier et potager, prés, pastures et terres labourables, scitué a la Chaussé, paroisse et banlieue de Desurenne* » (le lieudit de La Chaussée est parfois signalé sur le territoire de Longfossé), le tout d'une contenance de 40 mesures, une autre moitié provenant de l'héritage de sa mère. Des biens meubles, grains et bestiaux lui reviennent également, Pierre **Lespine** le père, se réservant l'usufruit de la moitié des dits biens. « Une petite maison, chambre et estable amasée avec le jardin fructier et potager et lieux en dépendant en contenance de trois carterons de terre scitué au lieu dit de la Chaussé » est cédée par le mariant à sa sœur Marguerite ainsi qu'une somme de 200 livres et deux vaches à lait lorsqu'elle se mariera. Il déclare également à son actif quelques rentes : 8 livres de rente surcensive à recevoir de la veuve du notaire Antoine Molmye concernant un pré de 4 mesures au Pilbois à Desvres, 60 sols pour un immeuble occupé par Jean **Berthout**, 5 livres 6 sols pour « *une maison sur la place du marché de Desvres contigue a la maison ou pend pour enseigne la Rose blanche* ».

Apport non négligeable certes, mais relativement modeste. Il est vrai que Pierre **Lespine**, père de notre mariant, ne peut donner que ce qu'il possède ; la part de succession qu'il a pu recueillir lui-même de Noël **de Lespine**, son père, époux de Marie **Lecomte**, en tant que fils cadet, s'est trouvée bien inférieure aux possessions de ses parents qui avaient dû satisfaire aux dots accordées à leurs six enfants mariés (Testament de Noël de Lespine « *le vieil* »- 4 mars 1701- 4 E 128/29 – Pierre Miellet notaire à Samer). Il est bien connu que la Coutume du Boulonnais donnait l'essentiel de la succession à l'aîné et que l'on retrouvait parfois les cadets de la famille dans une situation bien inférieure à celle de leurs parents.

L'apport de « damoiselle » Françoise Angélique est assez conséquent (la famille **Gressier** est aisée...et tient à le démontrer !) : 1000 livres attribuées par Jeanne **Morel** sa mère, ainsi « *qu'une anthenoise et une letrone d'un an* »(une jeune vache et un veau), deux vaches à lait, 500 gerbes de blé. Michel **Le Gressier**, frère aîné, offrira 300 livres dès qu'il se mariera... et non avant ! et s'il venait à décéder, c'est Louis François **Le Gressier**, le frère cadet, dernier héritier, qui s'oblige à verser 1000 livres à la mariante. Dans cette famille, les bons sentiments existent, mais ils n'évacuent pas les comptes précis.

Je découvre dans cet acte notarié une nouvelle disposition d'ordre général, imposée par un édit royal : l'estimation totale des donations respectives doit figurer dans le contrat (elle est ici de 3600 livres). N'y aurait-il pas ici « taxe sous roche » ? En tous temps, nous avons connu l'extrême ingéniosité des financiers qui nous gouvernent

Le décès de Pierre **Lespine** figure à la date du 26-10-1761 sur le registre paroissial de Longfossé et celui de Françoise Angélique **Gressier** à la date du 20-4-1762 sur celui de Desvres

Généalogie sommaire de la branche des Lespine étudiée ci-dessus

I – Noël **Lespine** né vers 1615, épouse vers 1640 Marie **Lecomte**. Il décède à Longfossé le 18-9-1708, après avoir testé le 4-3-1701 (4 E 128/29 – notaire Mielliet – Samer). D'où :

II – 1 Noël **Lespine** né vers 1640 à Longfossé- Sainte-Gertrude, épouse Jeanne **Lemaître** (ou Lemaire ?) le 24-2-1680 (registre paroissial de Desvres), décède à Longfossé le 9-9-1710. D'où :

III – 1 Noël **Lespine** né vers 1676 à Longfossé, épouse Antoinette **Le Gressier de Bellanoy**, le 10-2-1711 à Longfossé-Sainte-Gertrude, décède à Longfossé, le 18-10-1746.

II – 2 Jean **Lespine** né à Longfossé le 26-3-1656.

II – 3 Pierre **Lespine** né vers 1658, épouse Jeanne **Harelle** en 1688, il décède après 1720. D'où :

III – I Jacques **Lespine** né vers 1693, décédé le 12-4-1718 à Longfossé.

III – 2 Pierre **Lespine** né vers 1695, épouse Françoise Angélique **Gressier** le 6-2-1720 à Hubersent, décède à Longfossé le 26-10-1761.

III - 3 Marguerite **Lespine** épouse Jean **Lengaigne** de Desvres le 27-4-1720, décède à Longfossé le 14-4-1740.

II – 4 Alexandre **Lespine** né le 10-7-1659 à Longfossé.

II - 5 Marie **Lespine** née le 18-10-1661 à Longfossé, épouse d'Antoine **Hénicle**, laboureur propriétaire à Parenty.

II – 6 Marie Madeleine **Lespine** née le 23-3-1664 à Longfossé.

IX – 5 Catherine Elisabeth Gressier

Elle est baptisée à Cormont le 23-3-1690. Parrain : Pierre **Le Gressier**, de Desvres (voir tome 2). Marraine : Catherine **Desauteux**. Elle a dû décéder dans son plus jeune âge, car elle n'apparaît pas dans les contrats de mariage de ses frères et sœurs. Elle ne doit pas être confondue avec sa sœur Catherine Thérèse Isabelle, épouse d'Adrien **Minet**. Notons aussi que les prénoms Elisabeth et Isabelle sont souvent employés l'un pour l'autre à cette époque.

IX – 6 François (Le) Gressier et Catherine Dubois

Certains actes (notaire, registres paroissiaux) le prénomment Louis François.

Dernier enfant de Jean **Gressier** et de Jeanne **Morel**, sa naissance figure sur le registre de Hubersent le 6 février 1692, contrairement aux naissances de ses cinq frères et sœurs qui ont été enregistrées sur le registre paroissial de Cormont. Le parrain est Michel **Morel**, la marraine Catherine **Dubois**.

Les familles **Morel** et **Dubois** sont alliées de longue date aux **Gressier**. Un lien supplémentaire est créé par le mariage de François **Gressier** avec Catherine **Dubois**, porté sur le registre de Cormont le 10 janvier 1715. Ne confondons pas cette Catherine **Dubois** avec son homonyme Catherine **Dubois**... marraine de l'époux ! (Les **Dubois** sont très nombreux à Cormont et Hubersent). Ces deux jeunes femmes sont d'ailleurs cousines germaines, la mariante, fille de Louis **Dubois**, l'autre, fille de Claude **Dubois**, frère de Louis.

Le contrat de mariage a été signé le 29 décembre 1714 chez maître Leriche, notaire à Samer (4 E 127/5). Catherine **Dubois**, née le 9 mars 1683 à Cormont, est près de dix ans plus âgée que son jeune époux.. Elle est veuve de Pierre **Vasseur**, laboureur à Lacres, qu'elle avait épousé à Hubersent le 7 août 1703 et qui y est décédé le 25 juillet 1711, à l'âge de 37 ans. Quatre enfants étaient nés de cette première union : Pierre **Vasseur** né le 5-4-1704, Marie Catherine **Vasseur** née le 19-11-1706, Michel **Vasseur** né le 25-2-1709 et Jeanne Elisabeth **Vasseur**, enfants dont il n'est d'ailleurs nullement question dans les dispositions du contrat de mariage. Cependant, je retrouve ultérieurement, assistant au mariage de leur sœur utérine Marie Thérèse **Gressier**, le 8-4-1752 (nous le verrons plus loin), Marie Catherine **Vasseur** épouse de René **Lansoy** marchand à Sempy, et Jeanne Elisabeth **Vasseur** épouse de Marc **Dandre**, laboureur propriétaire à Wierre-Effroy (voir page 79), ce qui prouve que de bonnes relations ont été poursuivies entre tous les enfants de Catherine **Dubois**.

François **Gressier** (la particule Le n'est pas accolée à son nom, ni à sa signature), est accompagnée de sa mère, de Pierre **Pailliant** son beau-père, de ses quatre frères et sœurs et de Marie Marguerite **Pailliant**, sa sœur utérine. Jeanne **Morel** fait don à son fils de 1000 livres payables en deux temps, « *de quatre cens de bleds en gerbes* », moitié en août 1715, l'autre moitié en août 1716, et une demi-douzaine de brebis « *pleines* ». Apport relativement modeste : François **Gressier** est le fils cadet. D'autres dispositions, qu'il serait fastidieux d'énumérer, préparent, selon la Coutume du Boulonnais, le juste partage de l'héritage entre tous les enfants si Jeanne **Morel**, ou Michel **Le Gressier**, fils aîné, venaient à décéder (c'est d'ailleurs cette dernière alternative qui surviendra).

Catherine **Dubois** est assistée de son père Louis **Dubois**, laboureur à Hubersent, veuf de Jeanne **Prudhomme**, de Claude **Dubois** son frère aîné « *jeune homme à marier* », de Marguerite **Dubois** sa tante, veuve de Louis **(de) Rozier**, maître chirurgien à Widehen, de Catherine **Dubois** (son homonyme, marraine de son futur époux) épouse de Pierre **Lefebvre**, marchand brasseur, demeurant à Neuville sous Montreuil, que l'acte notarié présente comme

tante de l'épouse mais qui est en réalité sa cousine germaine (Pierre **Lefebvre** est fils de Pierre **Lefebvre** aussi marchand brasseur et d'une certaine Françoise **Gressier** – nous verrons ce couple plus loin, dans le chapitre consacré aux autres **Gressier**).

L'apport de Catherine **Dubois**, peu explicité dans le contrat, me paraît modeste : « *Louis **Dubois** son père.....abandonne par donation d'entrevif...les biens et effets mobilières de telle nature que ce soit et en tels lieux qu'ils soient scitués et assis mesme or et argent de toute espèce qu'il soit...tant en sa possession que partout ailleurs* ». Il est vraisemblable que le niveau social de la famille **Dubois**, sans être négligeable, n'atteint pas celui de la famille **Gressier**.

Comme son père, son grand-père, son grand-oncle, Louis François **Le Gressier** (la particule « Le » réapparaît) va décéder relativement jeune, à l'âge de 48 ans, le 11 juillet 1740 à Hubersent. Ses fils, Jean l'aîné et Louis François le puîné, assistent à ses obsèques. Le titre de Sieur du Val Regnault lui était échu vers 1736 avec la maison, bâtiments et terres que détenait Michel **Le Gressier**, son frère aîné, qui venait de décéder. C'est ce que confirment les dispositions du contrat de mariage du 10 novembre 1736 de Jean **Gressier** le fils aîné (nous le verrons plus loin).

Catherine **Dubois** décédera beaucoup plus tard à Hubersent, le 13 novembre 1756, âgée de 74 ans.

* * * *

Situons Catherine Dubois dans sa famille (généalogie très succincte)

I – François **Dubois**, brasseur à Cormont, épouse par contrat du 23-12-1631, Jeanne **Normand**, de Raullers. D'où :

II-1 Jean **Dubois** épouse par contrat du 21-1-1662 Jeanne **Poignant**. D'où :

III – 1 Jeanne **Dubois** qui épouse Jean **Gressier** le 26-7-1707

III – 2 Claude **Dubois**

III – 3 Louis **Dubois** qui épouse Antoinette **Vasseur**, fille de Pierre et de Catherine **Santo** (contrat du 17-2-1708 – 4 E 127/3 ; notaire Leriche – Samer)

III – 4 Marie **Dubois**

III – 5 Marguerite **Dubois** qui épouse Antoine **Delicourt**, laboureur à Hubersent

II- 2 Marguerite **Dubois** épouse François (de) **Rozier**, maître chirurgien à Widehen

II- 3 Louis **Dubois**, laboureur né vers 1630-1635, épouse le 11-2-1675 à Hubersent Jeanne **Prudhomme** (décédée en mai 1705 à Hubersent). Il décède le 15-5-1718 à Hubersent. D'où :

III – 1 Claude **Dubois** né le 30-10-1676 à Cormont

III – 2 François **Dubois** né le 18-12-1678 à Hubersent

III – 3 Catherine Dubois née le 9-3-1683 à Cormont, épouse de Pierre Vasseur, puis de François Gressier

II- 4 Claude **Dubois** né à Hubersent vers 1638, y épouse « le jour de la Saint Martin 1675 », Catherine **Morel**, fille d'Antoine **Morel** et d'Apolline **Dumont** (couple vu précédemment). D'où : III-1 Catherine **Dubois** qui épouse le 22-1-1697 à Hubersent Pierre **Lefebvre**, marchand brasseur à Neuville-sous-Montreuil

* * *

Descendance de (Louis) François (Le) Gressier (IX-6) et de Catherine Dubois

X – 1 Marie Jeanne **(Le) Gressier** née le 8-12-1715 à Hubersent
Epouse de César Marie **La Motte**

X – 2 Jean **(Le) Gressier** né le 14-4-1718 à Hubersent
Epoux de Marie Madeleine **Robert**

X – 3 Louis François **(Le) Gressier** né le 3-6-1720 à Cormont

X – 4 Michel **(Le) Gressier** né le 7-5-1722 à Hubersent
E poux de Marie Rose **Quéhen** puis de Elisabeth Pétronille **Poultier**

X - 5 Marie Thérèse **(Le) Gressier** née le 1-5-1727 à Hubersent
Epouse de Charles Florent **de Bournonville**

L'étude de chacun suit.

X – 1 Marie Jeanne (LE) GRESSIER et César Marie (DE) LA MOTTE

Marie Jeanne (**Le**) **Gressier** naît le 8 décembre 1715 à Hubersent. Les parrain et marraine sont ses oncle et tante Michel et Jeanne (**Le**) **Gressier**.

Son mariage est célébré en l'église de Cormont le 30 juillet 1740. Le registre paroissial indique que les bans sont publiés à Hubersent où demeure l'épouse et à Desvres où habite son époux. Le registre paroissial de Desvres mentionne l'autorisation donnée par le curé à César Marie **Lamotte** d'aller épouser Marie Jeanne **Gressier** à Hubersent. L'élu est en effet César Marie (**de**) **Lamotte** « *marchand faiseur de bas au métier* ». La particule « **de** », parfois accolée au patronyme, le sera définitivement au 19^{ème} siècle. Le nom sera **Delamotte**. César Marie est le fils de Augustin **Lamotte**, possesseur d'une ferme à Beaucorroy, paroisse de Doudeauville, marchand à Desvres où il a acquis droit de bourgeoisie et où il est décédé en 1728, et de Jeanne **Holuigue**. Le registre paroissial cite les témoins de la mariée : son père et François **Le Gressier**, son frère cadet, ceux du marié : sa mère et Charles **Robert**, son cousin germain.

Je n'ai pu découvrir chez les notaires de Samer le contrat de mariage, qui cependant existe, puisque Georges **Sta** (manuscrit 1013 – Bibliothèque municipale de Boulogne) en cite un extrait dans ses travaux généalogiques sur la famille Sta. Ce contrat a vraisemblablement été conclu chez un des notaires de Desvres dont, nous le savons, l'essentiel des minutes des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles a, trois fois hélas ! disparu. Il a été établi devant Jeanne **Holuigue**, Jean **Le Gressier**, frère de l'épouse, témoin à la fois pour sa sœur et pour César Marie **Lamotte** dont il était devenu le cousin en 1736 par son mariage avec Marie Madeleine **Robert**, cousine germaine de l'époux (lorsque l'on sait quel soin apportait la famille **Le Gressier** dans le choix des époux et épouses qui y entraient, on ne peut qu'en déduire que c'est cette dernière relation qui a abouti à l'union **Lamotte-Gressier**). Les autres témoins présents à la signature du contrat sont : Louis **Boucher**, boucher à Desvres, Louis **Normand** époux de Marie Jeanne **Le Gressier** et Pierre **Lépine** époux de Françoise Angélique **Le Gressier**, oncles de la mariée.

Le marié reçoit en dot la ferme de Beaucorroy avec 18 mesures de terre, estimée 1700 livres, et la maison qu'il habite à Desvres, à charge de donner 1100 livres à sa sœur. Georges Sta ne précise pas la dot accordée à Marie Jeanne **Le Gressier**.

Bien que, toujours selon G.Sta, la ferme de Beaucorroy soit restée propriété de la famille jusqu'à la Révolution, je ne pense pas que les époux s'y soient installés après leur mariage. Elle a probablement été louée, César Marie **Lamotte** occupant la maison de Desvres qu'habitait d'ailleurs son père, et y exerçant le métier de marchand de bas et de « frotter » (le frot est un tissu grossier). C'est là que sont nés ses enfants.

Ainsi que nous le constaterons dans le tableau généalogique qui suit, cette union sera de courte durée. La mort frappera durement. Marie Jeanne **Gressier** vient mourir à Hubersent « *chez sa mère* » le 15 juillet 1750, âgée de 34 ans, après un dernier accouchement à Desvres l'année précédente, le cinquième, peut-être cause de son décès. Elle sera inhumée à Desvres. César Marie **Lamotte** ne se remariera pas. Il s'éteindra beaucoup plus tard à Desvres, le 29 novembre 1792, âgé non pas de 70 ans comme l'indique le registre d'état-civil de la commune, mais de 76 ans.

* * *

Généalogie (De) Lamotte

On remarquera dans ce tableau succinct la présence de trois personnalités desvroides bien connues : le notaire Robert Placide **Sta**, le chanoine et historien Georges **Delamotte** et le cordonnier poète Pierre **Dezoteux**.

Il s'inspire, dans une certaine mesure, du document 1013 dont il est question plus haut.

I – Regnault **de la Mothe** époux en premières noces de Madeleine **Boucher**

En secondes noces de Marie **Huignier**, veuve **Clabaut**

Dont, du second mariage :

II – 1 Augustin qui suit.

II – 2 Eloi époux de Françoise **Grignon**

II – 3 André marchand à Samer, d'où Augustin marchand mercier à Calais, époux de Marie Françoise **Hochart**

II – 4 Péronne, épouse de Charles **Robert**, laboureur propriétaire à Widehen. Nous la retrouverons plus loin avec le mariage de Jean **Le Gressier**.

II – 1 Augustin **Lamotte**, épouse le 30-6-1710 à Courset, Jeanne **Holuigue**, fille d'Antoine **Holuigue**, marchand à Desvres, et de Jeanne **Flahaut**. Il a habité la ferme de Beaucorroy, puis la maison de Desvres. Il y a acquis droit de bourgeoisie. IL meurt à Desvres le 12-4-1728, qualifié de « *honorable homme* ». D'où :

Trois enfants décédés en bas- âge et :

III - 1 Marie Madeleine **Lamotte** épouse d'Antoine **Ringot** « *giboyeur* ».

III – 2 **César Marie Lamotte époux de Marie Jeanne Gressier**. D'où :

IV – 1 Marie Madeleine Thérèse **Delamotte** née à Desvres le 4-10-1742 et décédée le 14-4-1754.

IV – 2 Marie Jeanne Thérèse Benoîte **Lamotte** née à Desvres le 11-7-1744 et décédée le 14-1-1751

IV – 3 François Augustin **Lamotte** né à Desvres le 12-1-1746. Il épouse à Desvres le 15-9-1778 Marie Louise Gabrielle **Mercier**, fille de Jean Louis et de Michelle **Merlot**. Son contrat de mariage du 27-5-1778 (selon G.Sta) indique qu'il reçoit la ferme de Doudeauville et 45 mesures de terre et la maison de Desvres qu'il habite. D'où :

V – 1 Marie Louise **Delamotte**, épouse de Joseph **Gugelot**

V – 2 Marie Françoise Florentine **Delamotte** épouse de Robert Placide **Sta** (dont c'est le second mariage), notaire à Desvres, neveu de Placide **Sta** (procureur, personnalité desvroides), fils de Robert **Sta**, notaire à Dunkerque, petit-fils de Robert **Sta**, originaire d'Hucqueliers, époux de Jeanne **Géneau**, notaire à Desvres (il a remplacé le notaire **Molmye**).

V – 3 Marie Madeleine **Delamotte**, sans postérité

IV – 4 Marie Ide Gertrude **Delamotte** née à Desvres le 24-7-1747 et décédée le 9-3-1749

IV – 5 Georges Marie **De la Motte** (orthographe du registre) né à Desvres le 16-1-1749. Il épouse à Desvres le 1-6-1778 Marie Catherine **Mercier**, sœur de l'épouse de son frère. D'où :

V - 1 Georges **Delamotte**, sans postérité

V – 2 Augustin **Delamotte**, épouse par contrat du 16 frimaire an XIII, Marie Françoise Eulalie **Dezoteux**, fille du cordonnier poète de Desvres, Pierre **Dezoteux** et de Marie Françoise **Vasseur**. Douze enfants naissent de cette union, dont :

VI - Gabriel **Delamotte** qui épouse Eugénie **Gueudré**


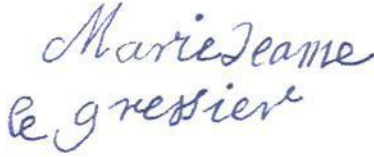

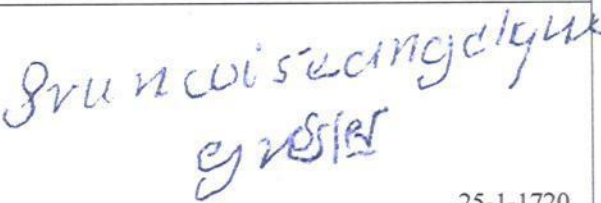

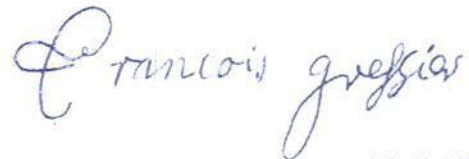

De ce dernier mariage sont issus huit enfants dont le futur abbé Georges **Delamotte**, chanoine, bibliothécaire archiviste de la ville de Saint-Omer, sociétaire de plusieurs sociétés savantes, historien de la ville de Desvres, arrière-petit-fils du cordonnier poète, décédé le 2-8-1934 à l'âge de 69 ans.

V – 3 Marie Joséphine Catherine **Delamotte** épouse de François **Croquelois**

V – 4 Marie Madeleine Catherine **Delamotte** décédée sans postérité

* * * *

Quelques signatures

<p>Michel Le Gressier Epoux de Marie Marguerite Caboche</p> <p>1684 - 1736</p>	 <p>25-1-1720</p>
<p>Marie Jeanne Le Gressier Epouse de Louis Normand</p> <p>1682 - 1759</p>	 <p>29-12-1714</p>
<p>Louis Normand</p> <p>1680 - 1754</p>	 <p>29-12-1714</p>
<p>Françoise Angélique Gressier Epouse de Pierre Lespine</p> <p>1688 - 1722</p>	 <p>25-1-1720</p>
<p>Pierre Lespine</p> <p>1695 - 1761</p>	 <p>25-1-1720</p>
<p>François Le Gressier Epoux de Catherine Dubois</p> <p>1692 - 1740</p>	 <p>29-12-1714</p>
<p>Catherine Dubois</p> <p>1683 - 1756</p>	 <p>29-12-1714</p>

X – 2 Jean (LE) GRESSIER et Marie Madeleine ROBERT

Jean **Gressier**, fils de Louis François et de Catherine **Dubois** naît le 10 avril 1718 à Hubersent (la particule **Le** accolée à son nom apparaîtra plus tard). Le parrain est Pierre **Pailliart**, époux de Jeanne **Morel**, aïeule du nouveau-né, la marraine Marie Catherine **Maillard**, apparentée à la famille **Morel**.

Il est le fils aîné, celui qui sera « l'héritier apparent » de la succession Gressier, c'est-à-dire celui qui en tirera la quasi totalité, comme le décrétait la Coutume du Boulonnais. On va donc apporter grand soin au choix de celle qui sera son épouse, une fille de propriétaire, héritière autant que possible (lorsqu'elle n'a pas de frère).

La surprise vient du fait que l'on n'a pas attendu, et de très loin, que Jean **Gressier** soit majeur pour cela : il a 18 ans et demi ! lorsqu'il épouse, à Widehen le 26-11-1736, Marie Madeleine **Robert**, qui, elle, est majeure (elle a 25 ans). L'acte de mariage semble vouloir quelque peu masquer cette anomalie en donnant 20 ans au marié ! Etonnant ! Insolite, dirai-je, pour l'époque ! Est-ce le corollaire d'une grande précocité ? Les tourtereaux, si tourtereaux il y a, auraient-ils « roucoulé » inconsidérément avant le mariage officiel ? Les registres paroissiaux de Hubersent et Cormont ne signalent aucune naissance issue du couple ni avant, ni après le contrat de mariage signé le 10-11-1736 chez le notaire Pincédé de Samer (4 E – 128/34). Il m'étonnerait beaucoup qu'une naissance cachée ait eu lieu hors mariage (le couple sera d'ailleurs sans postérité). Alors, envisageons quelques hypothèses :

La santé de Louis François **Le Gressier**, le père, défaille (il va d'ailleurs décéder dès 1740). Il faut marier le successeur au plus tôt et ainsi assurer la direction du patrimoine familial.

Marie Madeleine **Robert**, peut-être objet d'autres convoitises, est un parti à saisir dès que possible, sous risque de le perdre. Les **Robert** sont de riches propriétaires ; Marie Madeleine est la fille aînée.

Je me plais à imaginer une troisième hypothèse, la plus attrayante, mais la moins vraisemblable : Cupidon a aiguillonné nos deux jeunes gens !

Quoi qu'il en soit, aucun terme du contrat notarial ne fait allusion au très jeune âge du marié. Jean **Le Gressier** est assisté de ses père et mère, de Louis **Normand**, propriétaire demeurant à « Rollet », époux de Marie Jeanne **Gressier** sa tante, d'Adrien **Minet** aussi propriétaire, son bel-oncle, veuf de Catherine Isabelle Thérèse **Gressier**, de Michel **Morel** propriétaire à Hubersent et Marie Antoinette **Lemaire** sa femme, cousin remué de germain, de Charles **Verlingue** laboureur à Widehen veuf de Anne **Evrard**, cousin au même degré. Les enfants issus du premier mariage de Catherine **Dubois**, sa mère, ont été invités à la cérémonie (ce qui traduit les bonnes relations qu'ont fait vivre entre eux les enfants des deux mariages). Ce sont : Marie Catherine **Vasseur** qui a épousé le 4-7-1730 à Hubersent le Sieur René **Lansoy** propriétaire à Sempy, Marie Jeanne **Vasseur** épouse de Marc **Dandre** habitant Wierre-Effroy, le Sieur Michel **Vasseur**, propriétaire à Hubersent. Mentionnons également la présence en tant que témoin de « *Me Pierre Dusautois prestre curé de Cormont et dudit Hubersent son secours, son bon amy* ». (Jean **Le Gressier** est un catholique fervent !).

Marie Madeleine **Robert** qui demeure à Widehen est fille du Sieur Charles **Robert**, laboureur propriétaire, et de Péronne **Lamotte** qui l'accompagnent (voir le tableau généalogique des Lamotte page 87) ainsi que ses frères Charles, Pierre et François **Robert** et sa sœur Marie Marguerite **Robert**, Marie **Queval** demeurant à Widehen, veuve de Joseph **Dumoulin**, sa tante utérine du côté maternel, François **Peudecoeur** Sieur des Carrières,

propriétaire à Widehen, son cousin germain du côté paternel, Marie Thérèse **Peudecoeur**, veuve de Bertrand **Ivart**, sa cousine germaine du côté paternel.

Examinons les dispositions du contrat de mariage.

Jean **Le Gressier** reçoit de ses parents « conjointement et avec sa dite femme tant pour luy que pour ses hoirs successeurs ou ayant cause, la maison et dépendances ou ils sont demeurant... .. avec le nombre de cent dix mesures de terre ». Cette précaution permettait le passage assuré de la succession de l'époux à son futur fils aîné, futur petit-fils de Louis François **Le Gressier**, au cas où Jean **Le Gressier** viendrait à décéder. Cette conjoncture s'était produite dans la famille, on l'a vu précédemment, lors du décès de Paul **Gressier**, époux d'Adrienne **Greben**, le fils de ce dernier, Jean **Gressier** époux de Jeanne **Morel**, petit-fils de Jean **Gressier** époux de Françoise **Verlingue**, avait reçu, lors de la succession de son aïeul les mêmes droits que son père si celui-ci avait survécu. Michel Parenty (Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais) nous explique que la Coutume du Boulonnais excluait de la succession les petits-enfants dont le père était décédé, ce qui justifie la présence quasi constante de cette clause dans les contrats de mariage.

Illustration des avantages considérables que recueillait le fils aîné dans les successions : Jean **Le Gressier** reçoit aussi « la totalité de tous les biens meubles et effets, grains, bestiaux et ustensiles qu'ils (les parents) ont dans leur maison ». Il aura simplement à charge « de payer à Marie Jeanne, Louis François, Michel et Marie Thérèse **Le Gressier** ses frères et sœurs cadets et à chacun d'eux la somme de douze cents livres pour leur tenir lieu de quint ». Il s'agit là d'une donation importante qui confirme la large aisance des **Le Gressier**.

Marie Madeleine **Robert** est dotée quant à elle de la somme non négligeable de 3200 livres « payable à l'instant du mariage ».

Le couple n'aura aucune postérité. A défaut d'élever ses propres enfants, Jean **Le Gressier** prendra en charge les deux enfants de son beau-frère François **Robert**, propriétaire à Widehen, époux de Marie Elisabeth **Coupier**, mariés à Hubersent le 27-1-1761, et décédés tous deux avant 1765. C'est d'ailleurs chez lui, à Hubersent que décède, le 8-1-1775, l'un de ces deux enfants, « Louis François Marie **Robert** Sieur de Warlingue, âgé de douze ans, pensionnaire chez Jean **Le Gressier** », oncle et tuteur. Le second de ces enfants est Marie Jeanne Françoise Geneviève Elisabeth **Robert** (une telle avalanche de prénoms a dû être nécessaire pour satisfaire famille et amis) qui recueillera plus tard, car elle vivra longtemps, l'héritage important de la famille **Robert** (je détaille plus loin un aperçu de la généalogie des **Robert**).

Jean **Le Gressier** est plus un gestionnaire, un receveur, qu'un « laboureur ». Outre l'exploitation de sa ferme de 120 mesures, je découvre dans le répertoire des actes des notaires de Samer (4 E 128/102), une liste significative et non exhaustive de diverses opérations qui le concernent : 12-5-1741 reconnaissance d'une rente par Charles **Milon** et Pierre **Lacroix** ; 31-7-1742 vente d'immeubles au Sieur **Le Vollant** ; 1-12-1742 bail à rente par François **Guerlain**.

Sa position sociale dans le village est d'ailleurs bien marquée par le fait qu'il lui échoit, conjointement avec Jean Louis **Lecoïnte**, maître d'école à Hubersent, « le droit de dixme champêtre que ledit seigneur Abbé de Longvilliers a droit de prendre cueillir et percevoir annuellement sur le terroir d'Hubersen », moyennant la somme de 450 livres par an et pour 9 ans. La lecture très instructive de ce bail à loyer daté du 22-7-1767 (4 E 128/49 – notaire Grésy- Samer), éclaire le fonctionnement de cette fameuse dîme, honnie par tous les paysans et dénoncée par la quasi totalité des cahiers de doléances des communes du Boulonnais en 1789. Le cahier de doléances d'Hubersent a hélas ! disparu, mais celui de Cormont, le village voisin réclame « l'anéantissement des dîmes ecclésiastiques, attendu que le gros décimateur jouit du bénéfice et ne remplit aucune des charges qui lui sont imposées ». Le cahier de Camiers traite les dîmes de « sangsues accablantes » et accuse « les abbés et

abbayes de moines qui possèdent le tiers des biens ». Le cahier de Boursin dénonce l'abbaye de Longvilliers, un de ses décimateurs (et celui de Hubersent) « *qui ne fait jamais aucun bien aux pauvres, ni aucune chose à la paroisse* ». Le cahier de Halinghen réclame que les dîmes soient rendues à leur destination primitive, c'est-à-dire employées au traitement des curés, des maîtres d'école, aux réparations des églises, presbytères et écoles...etc.

Il faut savoir qu'étaient aussi prélevées « la dîme verte ou dîme du lin », « la dîme du sang » qui concernait les agneaux et la laine. Je passe sur la liste accablante des impôts, taxes et prélèvements de toutes espèces, royaux et seigneuriaux, qui s'ajoutaient aux dîmes et écrasaient littéralement la population paysanne.

Examinons le bail accordé à Jean **Le Gressier**, bail qui ne regarde que la dîme champêtre. Se présentent dans l'étude de maître **Grésy** « *Nicolas Pyot docteur de Sorbonne prieur de l'abbaye de Longvilliers, Dom Louis Jean Batiste Bucaille, procureur de ladite abbaye tous deux fondés de procuration de haut et puissant seigneur Messire Louis Gratien Milliot d'Arvillars prêtre abbé commandataire d'icelle abbaye résidant ordinairement à l'hôtel de l'ambassadeur du Portugal à Paris, lesquels au dit nom pour le plus grand bien et avantage dudit seigneur abbé de Longvilliers ont par ces présentes donné à titre de loyer et prix d'argent à et au profit de Jean Le Gressier sieur de Val Renault propriétaire et de Jean Louis Lecointe maître d'école demeurant tous deux au village d'Hubersent à ce présent et acceptant en personnes preneurs solidaires audit titre le droit de dixme champêtre que led. Seigneur abbé de Longvilliers a droit de prendre cueillir et percevoir annuellement sur le territoire de Hubersent ainsy qu'ils se comprennent et s'étendent sans aucune charge réserve ny exception...* ». Ils s'obligent « *sans division ny discussion* » de payer au Sieur Abbé la somme de 450 livres en argent « *exempt de toutes charges de deniers royaux prévus et imprévus qui pourraient tomber à la charge du Seigneur abbé* ». Les preneurs ont la charge « *sans diminution de loyer* » de fournir au sieur curé de Cormont « *deux septiers de bled et un septier d'avoine mesure d'Etaples que le dit seigneur abbé lui rend à cause de la dite dixme* » (charité chrétienne ?). Ils doivent aussi « *maintenir les dits droits de dixmes dans leurs bornes et limites comme un bon père de famille* » (étant bien entendu que le Sieur Abbé ne consent nullement à une quelconque amputation de son loyer propre!).

Nous comprenons mieux à la lecture de ce document la justesse des accusations portées dans les cahiers de doléances, fustigeant les bénéfices retirés par les abbés commandataires d'abbayes, tous nobles, grands seigneurs, habitant et vivant luxueusement dans la capitale, se moquant éperdument de leur fonction religieuse, faisant fi de leurs devoirs envers les paroisses et les pauvres, confiant au notable, « le coq du village », le soin de récupérer impérativement la somme fixée, en précisant doucereusement de « *maintenir les dits droits de dixme en leurs bornes et limites comme un bon père de famille* ». Inutile de préciser que le bailleur avait engagé ses biens dans cette opération. Il avait bien sûr tout intérêt à respecter le montant qui lui avait été assigné, mais tenait absolument à prélever lui aussi un large bénéfice et, loin d'être « le bon père de famille » conseillé, avait toute latitude pour agir à sa guise. Il fallait, pour ce genre de tâche impopulaire, un homme d'autorité et respecté. Jean **Le Gressier**, qui avait compté plusieurs lieutenants de village parmi ses ancêtres, devait être cet homme. Il est curieux de lui trouver le maître d'école Jean Louis **Lecointe** en tant qu'adjoint dans cette « activité ». L'école d'Hubersent en aurait-elle tiré un quelconque profit ? J'en doute.

Outre l'administration de ses biens propres, Jean **Le Gressier**, en tant que tuteur de ses neveu et nièce, orphelins dès 1765, héritiers de **François Robert** leur père, propriétaire de terres et de maisons, gèrera scrupuleusement leurs biens. A titre indicatif, voici quelques actes des notaires de Samer (4 E 128) en faisant foi : 7-3-1765 bail à loyer à Jacques Antoine **Despré** ; 24-6-1765 bail à loyer à Antoine **Carpentier** ; 26-10-1765 rapport ; 29-11-1765

Remboursement d'Antoine **Sauvage** ; 8-1-1766 rapport de Jean **Le Gressier** à Monsieur **de Rosamel** ; 13-11-1766 bail à loyer à Joseph **Bloquel** ; 6-3-1767 accord avec Antoine **Dufour** ; 11-12-1768 bail à loyer d'une maison à Doudeauville à Antoine **Carpentier** ; même jour bail à loyer à Antoine **Despré** d'une maison à Widehen ; 3-11-1771 bail à loyer à Antoine **Carpentier** ; 8-5-1772 Aveu du sieur curé et marguillier de Camiers au sieur **Robert de Warlingue** (l'enfant a 10 ans) ; 3-11-1772 vente de rente de François **Yvart** aux enfants du Sieur **Robert** ; 9-11-1772 Constitution de Pierre **Minet** et constitution de César Marie **Delamotte** (beau-frère de Jean Le Gressier) à ces mêmes enfants ; 6-11-1773 Reconnaissance de rente par Jacques **Soty** ; 23-4-1774 Constitution de Charles de **Bournonville** (beau-frère de Jean Le Gressier) à ces mêmes enfants.

Un exemple de l'attention que porte Jean **Le Gressier** à la gestion des biens de ses protégés est donné par cette vente d'arbres du 11-3-1767 (4 E 128/49 –notaire Grésy-Samer) au profit des enfants **Robert**. Il s'agit d'une vente au plus offrant de 129 « touses » de bois d'orme (en ce temps-là, les ormes prospéraient et n'avaient pas été décimés par la désastreuse maladie qui les a éliminés pratiquement, il y a quelques années, dans notre Boulonnais). Ces « touses » (en patois boulonnais, une touse est un têtard, arbre dont on coupe le sommet pour que le tronc produise une touffe – « touser » était synonyme de tondre) se trouvaient sur les terres d'une maison de Condette appartenant aux **Robert**. Jean **Le Gressier** délivre de minutieuses instructions concernant la coupe (elles dénotent le souci du travail bien fait...et confinent à l'écologie !) et des exigences précises relatives au paiement. Il faudra couper « *sans toucher au corps ni au pied...faire tomber les touses sans dommager les autres arbres et les haies..... les autres arbres qui ne peuvent plus prospérer et qui font partie de ceux marqués seront coupés de ceux qui sont à touser...* ». Jean **Le Gressier** est un homme précis, organisé, honnête et rigoureux en affaires.

Est-ce cette caractéristique ou est-ce la crainte de complications financières qui le fait renoncer par deux fois à des legs décidés en sa faveur ? Le 5-11-1770 (4 E 128/50 – notaire Grésy), il déclare « *renoncer purement et simplement aux legs faits en sa faveur par le testament de Marguerite **Dubois** passé devant **d'Escotte** notaire à Samer le 4 mars 1747 n'entendant nullement se servir ny prévaloir dudit testament en quelque sorte et manière que ce soit et ne s'en être jamais servi ny prévalu* ». Marguerite **Dubois** est la tante de Catherine **Dubois** (mère de Jean **Le Gressier**), veuve de François (**de**) **Rozier**, maître chirurgien à Widehen. Le 7-3-1783 (4 E 128- notaire Grésy), nouvelle renonciation à un legs qui lui est fait par une certaine Marguerite **Leguay**.

Jean **Le Gressier** meurt, sans postérité, à Hubersent, le 1-12-1786, âgé, non pas de 58 ans et demi comme l'indique le registre paroissial, mais de 68 ans et demi. Ses deux frères survivants, François et Michel, signent l'acte de décès.

Par acte notarié du 2-3-1787 (4 E 128/58 – notaire Grésy), Marie Madeleine **Robert** « *considérant que la communauté qu'il y a eu entre elle et ledit feu Sieur Le Gressier son mary ne peut luy être plus onéreuse que profitable a déclaré et déclare par ces présentes renoncer purement et simplement à ladite communauté pour s'en tenir à ses reprises et conventions matrimoniales, déclarant et affirmant es mains desdits notaire et témoins quelle ne sest immisssé directement ny indirectement en laditte communauté... ..* ». Selon la Coutume du Boulonnais, c'est à défaut de tout parent du côté du décédé que l'épouse pouvait obtenir droit de succession. Ce n'est pas ici le cas puisque François et Michel **Le Gressier**, frères du défunt sont encore en vie. Je n'ai pas découvert le testament de Jean **Le Gressier**. A-t-il eu le temps de le rédiger ? sa mort a-t-elle été subite ?. Il me paraît plus plausible de croire, cependant, que ce personnage précautionneux l'avait préparé de longue date. Le document aurait pu nous éclairer sur le partage de la succession, et, éventuellement, nous apprendre le contenu du douaire de l'épouse. Pour simplifier les choses, cette dernière renonce donc à la communauté dont les acquêts semblent avoir été le fait exclusif de l'époux. L'accepter, dit-elle, lui

coûterait trop. Il faut en effet, dans ce cas, satisfaire aux obligations financières envers les légataires officiels et les créanciers, bien qu'il me semble tout à fait improbable que l'avoir de Jean **Le Gressier** soit négatif. Marie Madeleine **Robert** s'en tient donc aux conventions mentionnées dans son contrat de mariage, lesquelles stipulaient le versement d'une somme de 1500 livres ainsi que l'application du droit de douaire. Rappelons que le droit de douaire, c'était le droit qui assurait à la femme de jouir, après le décès du mari, d'une partie des biens qui, au jour du mariage, était la propriété du mari, revenu destiné à assurer sa subsistance. C'était en somme la constitution d'un usufruit. Mais dans ce cas, la femme devait contribuer aux dettes dans la proportion des biens qu'elle prenait. Ce qui me semble être la raison du refus de la communauté de biens de Marie Madeleine **Robert**.

Elle va d'ailleurs suivre rapidement son époux dans la mort. « Presentant sa fin prochaine », elle teste le 16 octobre 1788. « *A la réquisition de demoiselle Marie Madeleine Robert veuve du Sieur Jean Le Gressier de Val Regnault* », le notaire Grésy, accompagné de François **Quandalle**, propriétaire, et de Batiste **François**, charron, résidant tous deux à Hubersent, se rendent « *en la maison de ladite veuve..... ou on nous a introduit dans un cabinet à main droite en entrant dans la dite maison et ayant vue sur le jardin* (la description de l'habitation ne va pas plus loin, quel dommage !) *dans lequel nous avons trouvé ladite demoiselle Robert* (nous savons que le terme de demoiselle est un signe de distinction) *couchée dans son lit et malade...* » pour enregistrer ses dernières volontés .

A la suite des dispositions religieuses habituelles, Marie Madeleine **Robert** offre deux septiers de blé aux pauvres d'Hubersent et donne à Marguerite **Baheux**, sa servante, « *son lit et la paire de draps d'étoupe qui y sera* » et une vache à choisir dans son troupeau . Elle lègue tout ce qui lui appartient à Marguerite **Robert**, veuve de Jean Louis **Lacheré**, sa sœur, et à ses quatre enfants François, Marguerite, Péronne et Claudine **Lacheré**, à Charles **Robert** et Marie Anne **Robert**, veuve de Louis Marie **Evrard**, ses neveu et nièce, qu'elle institue « *ses légataires universels pour partager le tout entre eux par égale portion par tête, ce qui leur fera chacun un septième* ». Bel esprit familial et beau souci d'équité.

Elle décède dix jours après la rédaction de son testament, le 28-10-1788 à Hubersent. Le registre paroissial est signé par François **Robert**, son neveu, propriétaire à Halinghen.

Dès le 1-11-1788 (4 E 128/58 – notaire Grésy), Marguerite **Robert**, sa sœur, « héritière apparente », c'est-à-dire principale, et tutrice de deux de ses enfants encore mineurs (François et Claudine), les frères de la défunte étant tous décédés, acquiesce à l'exécution complète du testament, en présence des témoins Nicolas **Fiolet** cordonnier, et Jean **Durieux** marchand tanneur à Samer. Elle ne peut signer l'acte « *à cause de la perte totale de sa vue* » et confie à un procureur le soin de régler les multiples tâches afférentes à la succession (inventaire, vente peut-être, partage, quittances, paiements des dettes actives, récupération des dettes passives, etc...) pour l'exécution de laquelle elle « *a obligé, affecté et hypothéqué ses biens et héritages présents et à venir* » (on comprend pourquoi certains héritages étaient parfois refusés).

* * * *

Généalogie partielle de la famille ROBERT

I – Claude **Robert**

II – 1 Charles **Robert**, marié avant 1706 avec Péronne **Lamotte**, fille de Regnault **de la Mothe** et de Marie **Huignier** (revoir généalogie Lamotte page) ; décédé après 1736. D'où :

III – 1 Marie Madeleine Robert, épouse de Jean Le Gressier

III – 2 Pierre **Robert** épouse Marie Anne **Delacre** le 8-2-1752 à Halinghen. A la mort de Pierre **Robert**, celle-ci se remarie avec Antoine **Duflos** dont elle aura trois enfants Marie Madeleine Thérèse, Antoine Joseph et Marie Madeleine Marthe **Duflos** – elle décède vers 1770. D'où :

IV – 1 Charles **Robert** épouse Marie Suzanne **Bertout** le 15-7-1777 à Halinghen. Il deviendra maire de Halinghen. Selon Haigneré (Dictionnaire Epigraphique Arrondissement de Boulogne), la cloche de l'église de Halinghen refondue en 1808 porte le nom de Charles **Robert**.

IV – 2 Marie Anne Robert épouse Louis Marie Evrard le 28-2-1775 à Halinghen. Ce dernier décède avant 1788.

III – 3 Charles **Robert** présent au mariage de sa sœur Marie Madeleine le 10-11-1736.

III – 4 Marie Marguerite **Robert** née vers 1726, épouse le 1-3-1756 à Widehen Jean Louis **Lacheré**, né vers 1722, fermier propriétaire à Condette, fils de Simon **Lacheré** et de Marie Marguerite **Vasseur** habitant Hesdigneul. Il décède à Condette le 9-3-1774, âgé de 52 ans. Son épouse meurt aussi à Condette le 19-2-1791.

III – 5 François **Robert** né vers 1722, propriétaire à Widehen, Sieur de Warlingue. Agé de 39 ans, il épouse à Hubersent le 27-1-1761, Marie Elisabeth **Coupier**, âgée de 31 ans, fille de feu Jean Robert **Coupier** (décédé le 3-4-1732 à Hubersent), propriétaire au Val Vieilhame, et de Marie Jeanne **Féramus**. Nous retrouvons là la famille **Coupier**, occupante conjointe du Vieilhame avec les **Le Vasseur** et les **Rouguier**. Jean Robert **Coupier** était fils de Robert **Coupier** et Adrienne **Guilbert**, Robert Coupier l'associé de Adrien Rouguier (revoir page 37) A ce mariage assistaient bien évidemment Jean **Le Gressier**, son beau-frère depuis 1736, Claude François **Peudecoeur**, Sieur des Carrières, cousin du côté maternel, Louis Alexandre **Le Porcq**, bourgeois de Boulogne, époux de Thérèse Elisabeth **Coupier**, Pierre **Martin** propriétaire au hameau de Quéhen (village de Ergny), époux de Marie Madeleine Claire **Coupier**.

François **Robert** est un propriétaire important. A la lecture de différents documents, je note qu'il possède, outre ses terres de Widehen (qu'il tient tant en fief que coterrie de la Dame Boudou à cause de ses fiefs du Petit et Grand Broutail, ainsi que de 64 verges de labour - la verge est une unité de superficie de valeur très variable selon les régions, 15 à 20 ares, je pense, dans le Boulonnais) sises à la Routtière hameau de Halinghen, achetées par son

bisaïeul Claude **Robert** –(6-4-1770 notaire Grézy), des possessions à Doudeauville, Camiers, Lottinghen, Œuf, etc... Il a aussi hérité de son frère Charles décédé prématurément. Son union avec Marie Elisabeth **Coupier** sera de très courte durée puisque je découvre que, dès le 7-3-1765 (4 E 128/48 – notaire Grézy), Jean **Le Gressier** signe un bail à loyer en tant que « *tuteur des enfants du Sieur **Robert*** ». Il semble que la mort ait frappé, quasi simultanément, les deux époux qui laissent deux enfants :

IV – 1 Louis François Marie **Robert**, dit Sieur de Warlingue, né vers 1763 à Widehen. Il devient « *pensionnaire chez son oncle et tuteur Jean **Le Gressier*** » à Hubersent où il meurt, âgé de douze ans, le 8-1-1775. Il est sûr que Jean **Le Gressier**, qui n'avait pas d'enfant, s'est acquitté très consciencieusement des charges de son tutorat, et qu'il affectionnait particulièrement son neveu, désirant le voir gérer et fructifier l'important patrimoine des **Robert** dont il était l'héritier. Une bonne instruction lui avait été apportée. Je remarque la belle signature appliquée que l'enfant appose au bas de l'acte de naissance de Marie Anne Française Suzanne **Morvilliers** dont il est le parrain le 26-2-1774 à Hubersent. Jean **Le Gressier** tenait à marquer la notabilité de ses protégés. Il fait en sorte que la cloche de l'église de Widehen, baptisée en 1769, porte l'inscription suivante : « *jay eu pour parain Louis François Alexandre Robert sieur de Warlingue et pour maraine demoiselle marie jeanne françoise elisabeth geneviève robert de Warlingue lesquels mont donné le nom de ma maraine lan 1769 bénie par Mr raphaël manson curé de Dannes* ». (Epigraphie du Pas-de-Calais- arrondissement de Montreuil).

La mort inopinée du jeune garçon, qui fut inhumé dans l'église de Hubersent en présence de Charles **Robert**, laboureur à Halinghen, son cousin, a dû l'affecter profondément.

IV – 2 Marie Jeanne Française Elisabeth Geneviève **Robert** née vers 1762 à Widehen. Elle devient au décès de son frère héritière unique des biens de ses parents. Elle épousera (relativement tard), le 16-2-1802 à Wimille, Alexandre Gontrand **Lorgnier**, propriétaire, futur adjoint au maire de Boulogne, (créateur d'une variété de « tuiles à coulisses »). Elle en aura deux enfants. Dans son livre « Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais », Michel Parenty, étudiant la famille **Lorgnier** (p.221 à 256), consacre deux pages intéressantes au couple **Lorgnier-Robert** (p .232 et 233) .

Rentière, M.J.F.E.G. **Robert de Warlingue** (elle porte toujours ce titre) décède, âgée de 86 ans, le 19-2-1848, en son domicile de la rue d'Aumont à Boulogne.

* * * *

X – 3 Louis François (LE) GRESSIER

Sa naissance figure sur le registre paroissial de Cormont le 3 juin 1720. Le parrain est Pierre **Lefebvre** (allié à la famille **Dubois**, voir page 84), la marraine Nicole Colombe **Mille**). C'est très souvent sous le prénom de François que nous le trouvons dans les actes notariés.

Cadet de Jean **Le Gressier**, il me paraît avoir vécu discrètement dans l'ombre de son frère, se chargeant probablement des travaux que nécessitaient les 120 mesures de la ferme familiale. En 1746, un acte du registre paroissial de Hubersent qu'il signe en tant que témoin, le qualifie de « laboureur ». Sa présence ne se manifeste que dans la plupart des événements familiaux : baptêmes, mariages, décès. Il a reçu, comme ses frères et sœurs, une certaine éducation. Il sait lire et écrire : sa signature, moins aisée cependant que celle de son aîné, l'atteste. La mort de son frère l'établit automatiquement héritier principal du patrimoine familial. Il n'arbore pas, cependant, le titre de Sieur du Val Regnault, que portaient son oncle décédé Michel ainsi que son frère Jean. N'ayant pu encore découvrir le testament de Jean **Le Gressier**, je ne peux m'expliquer cette anomalie. Je ne trouve d'ailleurs plus mention de cette possession dans les documents relatifs aux autres membres de la famille, Michel **Le Gressier** (le cadet), les **Lamotte** et les **Bournonville**. Cette terre aurait-elle été vendue ? Ou, la Révolution étant bien là, valait-il mieux éviter d'exhiber ce genre de « label » ? Autre hypothèse : la fortune des **Le Gressier** aurait-elle sérieusement décliné ? N'oublions pas que, le 2-3-1787, Marie Madeleine **Robert** renonce à l'héritage des biens de la communauté de son époux décédé Jean **Le Gressier**, considérant que cette succession lui sera plus onéreuse que profitable.

Toutefois, la réputation de la famille **Le Gressier** persiste dans le village puisqu'en 1793, François **Le Gressier** est devenu officier public du village et signe en tant que tel les registres d'état-civil du 11 janvier au 18 mars 1793. Le 16-10-1793, il est encore témoin dans la déclaration d'une naissance à Hubersent : ce jour-là « *François **Lenfant** cordonnier déclare que Madeleine **Ingret** son épouse accouche d'un enfant mâle Louis François, assisté de François **Gressier**, propriétaire vivant de ses biens 72 ans, et de Anne **Troussel** 38 ans de Lacres* ».

Sa santé décline et il décède à Hubersent le 7 messidor an II (25 juillet 1794). Je reproduis ici textuellement l'acte de décès car il contient une surprenante information :

*« Aujourd'hui huit messidor l'an deuxième de la République française une et indivisible neuf heures du matin pardevant moy Claude **Ficheux** officier publique membre du Conseil général de la commune d'Hubersent département du pas de calais élu le vingt deux avril mil sept cent quatre vingt douze (vieux stille) pour dresser les actes destinés a constater les naissances mariages et décès des citoyens sont comparus à la salle de la Maison commune pierre François **Gressier** agé de trente sept ans jardinier domicilié dans la municipalité de Campagne les Ardres département du Pas de calais et de Antoine **Lepecquet** tisserand de toile agé de trente ans domicilié dans cette municipalité d'Hubersent département du pas de Calais lequel lesdits pierre François **Gressier** et antoine **Lepecquet** mont déclaré que louis François **Gressier** agé de soixante douze ans est mort hier a six heures du soir en son domicile et auquel le premier fils audit François **Gressier** daprès cette déclaration je me suis assuré du décès dudit louis François **Gressier** et je lui ay dressé le présent acte que pierre François **Gressier** et antoine **Lepecquet** ont signé avec moy – fait à la maison commune d'hubersent ledit jour mois et an que dessus »*

Qui est ce Pierre François **Gressier**, 37 ans (donc né vers 1757), jardinier, domicilié à Campagne-les-Ardres (commune ou lieudit que je trouve nulle part – ne serait-ce pas plutôt Campagne-les-Guines, où, registre paroissial consulté, je ne décèle pas sa trace), témoin du décès et **déclaré fils du défunt** ? Je détecte de nouveau sa présence à Hubersent le 21 brumaire an III (11 novembre 1794) comme témoin de la naissance des enfants jumeaux de Jean **Calon**. Il est dit « *propriétaire 38 ans domicilié à Hubersent* ». Il apparaît plausible, qu'étant devenu héritier de son père, il soit venu habiter Hubersent et occuper la ferme familiale. Et pourtant, hormis cette notation, je ne découvre plus ensuite aucune marque de son existence dans ce village, comme je n'en avais jamais remarqué aucune auparavant.

Je me suis longtemps demandé d'où provenait ce fils inconnu de Louis François **Le Gressier**, lequel, à ma connaissance, est resté célibataire. Était-ce le produit d'un péché de jeunesse soigneusement camouflé hors de Hubersent...ou d'une mésalliance rejetée par la famille ? Aucun acte notarié ou d'état-civil postérieur ou antérieur à 1757, année de naissance présumée de ce Pierre François, ne fait mention d'un éventuel mariage de Louis François. L'acte de mariage de Michel **Le Gressier**, son frère cadet, en 1756, cite sa présence comme témoin, sans mention d'épouse. Il n'assiste pas à l'église au second mariage de ce même frère le 22 septembre 1766, mais se trouve présent à la signature du contrat le 12 septembre précédent, document dans le texte duquel il est bien indiqué « *qu'il demeure avec son frère* » et cela sans qu'il ne soit fait encore aucune mention d'une épouse.

Mon incertitude sur le célibat de Louis François fut levée à la lecture d'une quittance de rachat datée du 3 novembre 1791 (4 E 128/60 – notaire Grésy – Samer). Louis François **Le Gressier** y est bien désigné « **garçon** » (signification de l'état de célibataire) « *majeur, propriétaire, héritier de son frère Jean **Le Gressier** qui était fils et héritier de François qui était frère et héritier de Michel **Le Gressier*** ». Pierre François **Gressier** ne pouvait donc être qu'un enfant naturel !

Ne quittons pas ce document sans en tirer «la substantifique moelle». Signalons que « *pour se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roy* », Louis François **Le Gressier** reçoit volontairement du sieur Jean **Fourdinier**, la somme (modeste) de 68 livres 10 sols pour le « *rachat et extinction de 32 sols de rente foncière surcensive* » relative à une « *maison bâtiment cour et jardin potager d'une contenance de 12 à 13 verges située à Hubersent* » et de « *24 sols tournois et deux poulets de rente foncière surcensive pour un journal de terre* ». Le but était d'éteindre les rentes surcensives, survivance d'un régime qu'il fallait abolir, et d'éviter la spéculation. J'en ai trouvé d'autres exemples dans les minutes des notaires de cette époque : ainsi, le 4 août 1793, le citoyen Pierre François Paul **Darsy**, marchand brasseur à Samer, reçoit du citoyen François Joseph Alexis **Le Gressier de Bellanoy**, la somme de 1020 livres pour le rachat d'une rente surcensière de 51 livres, relative à une maison et dépendances sur la place de Samer, « *pour se conformer au décret de l'Assemblée Nationale et éviter aux offres réelles qu'on était en droit de leur faire faire* ».

Mais qu'en est-il de la fortune des **Le Gressier** et qu'en a fait Louis François **Le Gressier** « *garçon, majeur, demeurant à Hubersent* », quand je constate, à mon grand étonnement, que le 20 septembre 1793 (4 E128/60 – notaire Grésy à Samer), il reconnaît devoir à « *Michel **Le Gressier** son frère demeurant en la basse ville de Boulogne* », la somme importante de neuf mille livres qui lui a été prêtée en assignats et « *qu'il n'a moyen valable de lui rendre* » qu'en acceptant de lui verser une rente annuelle de 450 livres, assignée sur tous ses biens et héritages présents et à venir. La mort de Louis François surviendra avant la première échéance ! Ne nous inquiétons pas pour les finances de Michel, son frère, personnage d'une autre envergure (que nous allons voir plus loin), et qui, en cette affaire, fit preuve d'une solidarité fraternelle indéniable.

Mes interrogations sur la descendance dissimulée de Louis François **Le Gressier** ont persisté jusqu'à la découverte, bienvenue, dans les minutes du notaire **Lapie** de Samer, sous la cote 4 E127/73, et à la date du 21 messidor de « *l'an second de la république française une et indivisible* » (9 juillet 1794), de l' « *Inventaire des meubles, effets, grains et bestiaux délaissés par le citoyen François Legressier décédé à Hubersen fait par le citoyen pierre François legressier de la commune de Boulogne son fils naturel* ».

Puis-je dire que je dois cette trouvaille à mes frères révolutionnaires conventionnels, qui, férus de liberté, autorisèrent indirectement l'union libre, en décidant que les enfants nés hors mariage seraient admis aux successions de leur père et mère (Les enfants adultérins même, c'est-à-dire les enfants naturels dont l'un des parents était déjà marié, recevraient le tiers de la part à laquelle ils auraient droit s'ils étaient légitimes ! Vous avez dit...révolutionnaires !).

Forts du décret du 5 brumaire an II (26 octobre 1793) porteur de cette décision, voici que surgissent à mon grand ébahissement, non pas un, mais deux enfants naturels de ce « coquin » de Louis François **Le Gressier** ! autre féru d'une toute autre liberté, qui n'a pas jugé bon de « mettre son nom au bas d'un parchemin » (dixit Georges Brassens), ni, semble-t-il, de supporter les soucis de l'éducation de ses enfants. Avait-il maintenu cependant quelques liens avec ceux-ci ? Aucun document n'en fait mention. Ils devaient exister...sur un mode probablement très distant.

En tout état de cause, Pierre François **Le Gressier**, jardinier, demeurant à Boulogne (l'acte de décès de son père le signalait domicilié à Campagne-les-Ardres !) « *fils naturel du citoyen François Le Gressier et son héritier* », requiert le notaire **Lapie** de procéder à l'inventaire en question, auquel se présentent Michel **Le Gressier**, frère du défunt, et, ô surprise ! « *la citoyenne Marie Jeanne Gabrielle Françoise Le Gressier, femme du citoyen Etienne Giot [le nom réel est Girot] musicien et volontaire actuellement aux frontières, demeurant audit Boulogne, se disant fille naturelle dudit feu François Le Gressier et de la défunte Gabrielle Mennecourt et en cette qualité cohéritière dudit François Le Gressier ».*

Quels sont les autres acteurs de cet inventaire tel qu'il était pratiqué à cette époque ? Le juge de paix **Dannel** du canton d'Etaples qui avait apposé les scellés, les gardiens des dits scellés qui ont affirmé sous serment n'avoir rien détourné Louis **Fourrier** journalier et Rose **Lansoy** « fille majeure » (elle est fille de Marie Catherine **Vasseur** sœur utérine de Louis François **Le Gressier** – voir page 83), les témoins Fidèle **Lamotte** tailleur d'habits à Etaples et François **Thomas** menuisier à Boulogne, « *les priseurs estimateurs* » François **Quandalle** et Pierre Alexandre **Dezoteux** tous deux cultivateurs à Hubersent, choisis par les parties, qui ont promis d'évaluer en leur âme et conscience. Chacun appose sa signature sur la première partie de l'inventaire sauf...Marie Jeanne Gabrielle Françoise **Le Gressier** qui ne sait lire ni écrire ! Est-ce là la marque d'un désintérêt, que n'a pas subi Pierre François, de la part de celui à qui incombaient les tâches d'éducation, le père ? Nous avons remarqué jusqu'à présent que tous les membres de la famille **Le Gressier**, femmes comprises, savaient lire et écrire.

Quel est le contenu de cet inventaire ? Il est bien modeste et appuie l'hypothèse formulée plus haut d'une chute de l'aisance dans laquelle vivaient les **Le Gressier** de Hubersent. Aucune possession de terres n'y apparaît et la totalité des biens estimés s'élève modestement à 3104 livres.

L'habitation est de taille très moyenne : deux chambres et une cuisine qui donnent sur la cour et le jardin, une chambre haute, un grenier, quelques petits bâtiments annexes poulailler, étables, dépense. La liste de ce qu'elle contient révèle une existence de petit paysan vivant du peu qu'il produit. Les meubles sont rares : trois lits avec paille et quelques paires de draps d'étoupe pour la plupart, deux armoires, deux tables, quelques chaises Les

vêtements sont très communs : trois vestes, deux culottes, un « froc », deux chapeaux dont un « vieil ». Subsistent quelques vestiges de la richesse passée : une montre dans une boîte d'argent, une veste et une culotte de velours noir, des boucles et des boutons d'argent, des cuillers en étain, un fusil. Le grenier est quasiment vide. Les étables n'abritent que trois vaches, un veau, deux porcs. Pas de cheval ! Sept poules seulement peuplent le poulailler dans lequel les estimateurs ont découvert « *la dépouille de cinq mesures de soucrion, bled froment et de quatre mesures de vesches et bisaille* »[Rappel – soucrion : escourgeon, orge d'hiver – bisaille : farine servant à faire le pain bis – vesches : vesces, pois pour la volaille]. C'est donc une dizaine de mesures environ qui constituent le « terroir » de Louis François **Le Gressier**. Grandeur et décadence ! Souvenons-nous des 120 mesures d'antan ! Cependant, le montant des dettes passives (quelques petites livraisons de bois et de blé) est inférieur à celui des dettes actives (quelques boisseaux de blé livrés à la commune d'Étapes). De plus, on découvre « *une petite bourse de peau qui contient en argent cent dix huit livres* ».

« *S'ensuivent les titres et papiers* », soigneusement archivés par les ascendants, c'est la fin de l'inventaire. La liste détaillée n'en est pas donnée ici hélas ! Quel trésor de renseignements à jamais disparus devait-elle renfermer !

L'inventaire dit ceci :

Le paquet No 1 contient 112 pièces de mémoires, livraisons, quittances, renseignements et comptes. Les paquets Nos 2 et 3 renferment d'anciennes procédures, mémoires d'avocats, lettres missives, vieux registres, le paquet No 4 aussi. Le No 5 se trouve être « *une cassette de fer contenant différents papiers concernant la veuve **Bournonville*** ». Il s'agit de Marie Thérèse **Gressier**, sœur de Louis François **Le Gressier**, épouse de Charles Florent **de Bournonville**, décédée le 24-6-1784 à Hubersent (voir plus loin).

L'inventaire commencé à «deux heures de relevée» se termine à 10heures ! Accord est tout d'abord donné à Pierre François **Le Gressier** pour lui laisser en garde le contenu de l'inventaire qu'il promet «*de représenter à toute ordonnance de justice*». C'est à ce moment que les trois héritiers potentiels vont «s'expliquer» et que, de toute évidence, le ton va monter.

C'est tout d'abord Marie Jeanne Gabrielle Françoise **Gressier** «femme **Giot**» qui proteste contre les prétentions de Pierre François **Le Gressier** et déclare «*qu'étant procréée des œuvres de François **Le Gressier** et de Gabrielle **Mennecourt** elle a le droit et faculté aux termes de la loi de partager par égale moitié l'universalité de la succession*», menaçant de se pourvoir en justice si le partage lui est refusé. Elle refuse de signer le document ou plutôt d'y apposer sa marque car elle reconnaît «*ne savoir écrire ni signer*».

Michel **Le Gressier**, rompu à ce genre de négociations, entre maintenant dans la danse. Il consent personnellement à ce que « *le citoyen Pierre François Le Gressier se mette en possession de la succession..... qu'il en fasse et dispose en toute propriété comme bon lui semblera sans néanmoins aucune garantie de sa part* » Il rappelle et réclame la continuation du règlement de la rente annuelle de 450 livres constituée à son profit par le défunt en 1793, exige « *expressément* » les 288 livres restant du montant de ses obligations et se réserve aussi d'agir « *pour tous ses autres droits et pour toute autre chose que ce soit* ». Clair et net ! Michel **Le Gressier**, nous le verrons plus loin, est un homme d'affaires. Ne négligeant rien, il revendique de plus, comme lui appartenant (il connaît bien les lieux où il a vécu et il a de la mémoire), un matelas, une couverture de laine verte, un traversin, et une barrique vide « de cent vingt pots ».

Le pouls de Pierre François **Le Gressier** s'accélère, il brandit et exhibe sous le nez des cohéritiers « *l'extrait de son acte de baptême en forme légale deument signé par lequel il appert qu'il est fils naturel dudit François **Legressier** et de Françoise **Lambert**, au bas duquel François **legressier** a bien signé et s'est reconnu pour son père* ». Il clame « *se mettre seul et sans concurrence en qualité de fils unique en pleine possession et propriété* ».

définitive de l'importance et universalité de la succession de son père ». Ce en quoi il se trompe, car si les révolutionnaires ont bien admis les enfants naturels à la succession de leur père, les dispositions de « La Coutume du Boulonnais » qui privilégiaient le fils aîné n'existent plus. Cependant, dit-il, il obéira à la justice et représentera tout ce qui figure au présent inventaire, si le cas se présentait.

Une seule chose intéresse Michel **Le Gressier**, c'est le retour de ce qui lui est dû. Il semble avoir pris le parti de Pierre François, qui se révèle d'un rang social supérieur à Marie Jeanne Gabrielle Françoise dont il affecte d'ignorer quasiment la présence et qu'il ne juge pas sûre dans le règlement de sa dette. La pauvre Marie Jeanne Gabrielle, illettrée, isolée (son mari marche bien loin dans les rangs de l'armée républicaine), ne paraît pas de taille à mener la lutte.

Que dire de cette dernière ? Il apparaît à l'évidence qu'elle fut plus ou moins laissée à son triste sort d'enfant non désiré par le père (qui n'en était pas à son coup d'essai). Elle est née à Saint-Martin-les-Boulogne le 3 juin 1764, d'une certaine Gabrielle Ester **Mennecourt**, « *filie retirée depuis peu dans cette paroisse* » selon le prêtre curé **Bonnet**, laquelle déclare que sa fille provient « *des œuvres de François **Gressier*** » (celui-ci n'étant pas présent à la signature de l'acte). Gabrielle Ester appartient à la modeste famille **Mennecourt** du village d'Echinghen tout proche. Est-ce pour éviter le déshonneur et la vindicte publique qu'elle s'est « retirée » à Saint-Martin, avec l'aide financière possible du « coupable » (qui l'abandonne ensuite). Décédée sûrement avant 1792, et peut-être même avant 1783, je n'ai pu découvrir le lieu de son trépas.

Il semble que la pauvre Marie Jeanne Gabrielle Françoise **Gressier** ait mené une vie bien médiocre. Dès le 18-10-1783, elle donne naissance à Boulogne (Saint-Nicolas) à Marie Catherine Joseph « *née de père inconnu* ». Le parrain est un certain Jean Pierre **Ovion**, qui ne sait écrire. L'acte porte en marge la mention « *batarde* ». Le 6 octobre 1786, à Boulogne Saint-Nicolas, elle est la mère de Françoise Gabrielle Péronne **Gressier**, de père inconnu encore. Elle « récidive » le 17 septembre 1788 à Boulogne Saint-Nicolas : c'est une troisième fille qui vient au monde, Marie Louise Françoise, toujours de père inconnu, le parrain étant François **Ovion**. Le bébé meurt dès le 28 septembre. Ces trois naissances ont lieu sans que l'on voit apparaître, ni de loin ni de près, la grand-mère Gabrielle **Mennecourt**, probablement décédée, ou François **Le Gressier**, le grand-père, qui, lui, est toujours vivant.

Le sort va peut-être sourire enfin à Gabrielle **Gressier** (c'est avec ce seul prénom que les différents actes la désignent) : le 31 juillet 1792, à l'âge de 28 ans, elle contracte mariage à Boulogne Saint-Nicolas avec....un tout jeune homme de 19 ans ! Etienne **Girot**, musicien au 87^{ème} régiment en garnison dans la ville, natif de Valenciennes, fils de Lambert **Girot**, sergent-major dans le même régiment, actuellement absent, et de Anne Marie **Maclemey**. Par devant le juge de paix Gaspard **Leriche**, « *une assemblée de parents et amis du contractant* » a autorisé le prêtre constitutionnel **Roche** à célébrer le mariage, auquel assistent pour l'époux : sa mère, François **Girot** son frère, majeur, les sieurs **Disques** et **Dutour**, sergents du même régiment, pour l'épouse : François et Baptiste **Ovion** qui se déclarent « *cousins issus de germain de l'épouse* » (probablement par les **Mennecourt** ; nous les avons remarqués en tant que parrains des enfants naturels de Gabrielle **Gressier**).

Deux remarques sur cet acte. Je note l'absence de François **Le Gressier** et celle de Gabrielle **Mennecourt**, mais la signature de Marguerite **Mennecourt**, originaire d'Echinghen veuve de Pierre **Ovion**, tante maternelle de Gabrielle **Gressier**, décédée à Boulogne le 10-1-1814, âgée de 73 ans.

Seconde remarque. La signature de l'époux permet enfin de définir précisément l'orthographe de son patronyme, qui est bien **Girot** ! En effet, les multiples documents que j'ai dû rechercher pour découvrir finalement cet acte de mariage, m'ont causé quelque souci et posé bien des interrogations. J'ai rencontré au départ la forme **Giot** (c'est la prononciation de

Gabrielle **Gressier** qui ne sait lire ni écrire et teinte sûrement son langage patoisant d'un accent prononcé), puis **Giroux, Géraux, Géraut**. Il me fallait vérifier à chaque fois qu'il s'agissait bien du même personnage et de la même famille.

Une fille (la 4^{ème} pour Gabrielle **Gressier**) va naître de cette union, à Boulogne le 7 fructidor an II (24-8-1794). Elle est nommée Henriette. L'acte de naissance nous apprend que Etienne **Géraux** (autre orthographe), patriote en diable, est « *actuellement aux frontières, volontaire au 5^{ème} bataillon de la Gironde* ». La petite Henriette décède dix mois plus tard, le 10-7-1795, à l'hôpital militaire de Boulogne. L'acte indique « *filie de ...**Giroux** et de Gabrielle **Gressier*** » !

Je ne décèle aucune autre naissance issue du couple. Aucune nouvelle non plus d'Etienne **Girot**, vraisemblablement disparu dans la tourmente des guerres de la Révolution. Je n'en sais pas plus en ce qui concerne les deux filles naturelles de Gabrielle **Gressier**, Marie Catherine Josèphe et Françoise Gabrielle Péronne, dont je ne vois pas la trace dans les registres de l'état-civil de Boulogne.

Quant à Marie Françoise Gabrielle **Gressier**, elle décède à Boulogne le 13 messidor an XII (2 juillet 1804), âgée de 40 ans. Elle est déclarée « *femme d'Etienne **Giroux*** » (encore une autre orthographe), « *filie de François **Gressier** et de Gabrielle **Mencourt*** ». Sur la déclaration « *du citoyen Giraud **Sannier**, 36 ans, profession de commis, qui a dit être ami de la décédée, et par le citoyen Laurent **François** 29 ans sergent au 43^{ème} régiment, ami de la décédée* ». La présence d'un membre de la famille du célèbre architecte boulonnais Giraud **Sannier** est inattendue. La formule, administrative, est peut être due à un simple voisinage.

Je ne sais quelle suite fut donnée à cette affaire d'héritage dont l'épilogue, de toute évidence, fut tardive. Dans la marge du document, je remarque les notations suivantes : E. d. à Pierre François Legressier, puis plus bas : E.d. à Michel François Legressier demeurant à Abbeville le 13 février 1808 [Michel François **Le Gressier** est le fils de Michel **Le Gressier**, décédé à Abbeville le 21 avril 1798 – nous le verrons plus loin]. La lettre E pourrait être l'abréviation de : Envoi. (Marie Jeanne Gabrielle Françoise **Gressier** ne bénéficie pas de cet envoi : elle est décédée).

On peut donc imaginer que 1808 en marque la conclusion et que Pierre François **Le Gressier** est toujours vivant à cette date. Je ne vois pas sa présence, ni celle d'éventuels descendants, dans les registres de l'état-civil de Hubersent et dans ceux de Boulogne que j'ai consultés jusqu'en 1880. Nous savons, qu'à la date de l'inventaire, il est âgé de 37 ans, donc né vers 1757, qu'il est encore « garçon », que sa mère était une certaine Françoise **Lambert** (il y avait des **Lambert** à Frencq, proche de Hubersent). Le lieu de sa naissance n'est pas dévoilé. Il est possible, qu'en 1794, il se soit installé quelque temps dans l'habitation de son père qu'il a ensuite quittée.

Où est donc passé ce Pierre François ? S'est-il marié et a-t-il eu des descendants ? Où est-il décédé ? Son patronyme s'est-il transformé en **Gressier**, amputé de la particule « Le » ? Toutes questions sans réponse pour l'instant, mais que je ne désespère pas d'élucider... et que je ne manquerai pas de mentionner dans le Tome 4 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais qui paraîtra ultérieurement.

* * * *

X – 4 Michel (LE) GRESSIER et Marie-Rose QUEHEN

Puis Marie Elisabeth Pétronille POULTIER

La naissance de Michel **Gressier**, troisième fils de Louis François, figure sur le registre paroissial de Hubersent le 7 mai 1722 (la particule LE ne figure pas dans l'acte). Le parrain est Michel **Normand** (famille de Louis **Normand**, oncle de l'enfant), la marraine Marie Catherine Thérèse **Dezoteux**.

Son mariage ne se réalise qu'à l'âge de 34 ans, à Boulogne Saint-Nicolas, le 3 août 1756. Le choix s'est porté sur la demoiselle Marie Rose **Quéhen**, née à Boulogne Saint Nicolas en juillet 1722 (parrain Honoré **Maréchal**, marraine Marie Rose **Ringot**), fille du sieur François **Quehen** et de Marie Anne **Cordon**, habitant Boulogne. Il ne semble pas que cette décision soit le fait du hasard amoureux qui enlève l'élue du cœur. Comme la plupart des unions qui concernaient les **Gressier**, hommes et femmes, nous avons pu constater que la famille menait ses investigations dans le cercle de ses relations, parfois lointaines dans le temps, et concluait ainsi les alliances adéquates, c'est-à-dire profitables.

Ainsi, je remarque la présence, en tant que témoin à ce mariage, de Louis Marie de **Bonnières de la Luzellerie**. Or, un autre Michel **Le Gressier**, oncle du mariant, s'est marié à Wierre-Effroy, le 28-7-1732 (voir page 79) avec Marie Marguerite **Caboche**, dont la mère était Marie de **Bonnières**, tante paternelle du Sieur de **la Luzellerie**. De plus, ce dernier a épousé en premières noces le 8-9-1746 à Echingham, Marie Catherine **Cléret**, laquelle est fille de Maître André **Cléret**, conseiller du roi, lieutenant du siège des traites de la ville de Boulogne, et de demoiselle Marie Anne **Cordon**. Identité de nom et de prénom avec la mère de notre mariante. Quand on sait que le patronyme **Cordon** n'a pas d'antériorité à Boulogne, qu'une Jacqueline **Cordon** épouse à Boulogne, en 1721, Jean Louis Léon **Lonquéty**, sieur de Warincthun, et qu'elle est fille de Jacques **Cordon**, marchand à Dunkerque, on est tenté de conclure que les deux Marie Anne sont parentes, cousines germaines probablement, Jacques et François **Cordon** étant frères. J'ajoute que le mariage de Marie Anne **Cordon** et de François **Quéhen**, parents de la mariée, qui a eu lieu à Boulogne Saint-Nicolas le 16-10-1715, voit d'ailleurs la présence, en tant que témoins, de Jacqueline et Anne **Cordon** et de Louise **Bonnières**. Le processus suivi pour aboutir à la conclusion du mariage **Le Gressier-Quehen** est maintenant perceptible.

A ce mariage assistent donc Jean et Louis François **Le Gressier**, frères du mariant, Louis Marie **de la Luzellerie**, parent des deux époux, Michel **Daubré**, Jean Baptiste **Duval**, le Sieur **Lansoy** époux de Marie Catherine **Vasseur** demi-sœur de l'époux, Marie Thérèse **Le Gressier**, sœur de l'époux (qui signe Le Gressier de Bournonville – nous la retrouverons plus loin), Marie Louise et Marie Anne **Quehen**, Louise Elisabeth **Bonnières** veuve **Tiennery**.

Cette union est de très courte durée : « *Le quinze octobre (1759) est décédée à neuf heures du matin damoiselle Rose Quehen épouse du sieur Michel Le Gressier marchand âgée de trente sept ans, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse (Boulogne Saint Nicolas) en présence de son mari et du sœur Oudard Bouvier son oncle qui ont signé* »).

Pas de postérité. Le décès de Marie Rose **Quehen** serait-il dû à un accouchement difficile ? Accident qui n'avait rien d'exceptionnel en ce siècle.

Constatons que Michel **Le Gressier** est devenu marchand à Boulogne. Le métier de laboureur ne l'a sûrement pas inspiré. Il est vrai que, comme cadet, l'héritage familial ne

pouvait, pour lui, se réduire qu'au « quint ». Sa mère, Catherine **Dubois**, veuve, décède d'ailleurs trois mois après son mariage. Il a pu rassembler les ressources nécessaires pour quitter la campagne et s'établir marchand à Boulogne.

Il faut penser que cette activité lui réussit, car le 30 janvier 1765, il obtient une sentence de la Sénéchaussée du Boulonnais ordonnant « *qu'il sera procédé à la réception et admission du suppliant en ladite communauté des marchands* ». Cependant, le « *garde actuel de la communauté* » interjette appel le 4 février, les marchands refusant de satisfaire la dite sentence. La raison n'en est pas donnée (quota ? concurrence ?). Supplique de Michel **Le Gressier** au mayeur de la ville : il indique que la sentence a précisé qu'en cas de refus « *elle (la sentence) tiendra lieu à l'intimé de la dite réception et admission et autorise le suppléant à prêter en conséquence par devant vous le serment en pareil cas requis* ». Décision favorable du mayeur **Latteux**, sous la forme cependant prudente que voici : « *Vu les pièces énoncées en la présente requête je n'empêche que le suppliant soit admis à prêter serment, à Boulogne le 6 février 1765* ». La réception de marchand est enregistrée aux réceptions des corps de métier, folio 33 et 34 (Archives Communales de Boulogne – liasse 1364 – requêtes en réception – marchands merciers et drapiers). Michel **Le Gressier** devait sûrement entretenir des relations utiles.

C'est à cette époque que, âgé de 44 ans et désireux d'assurer sa descendance, il décide de prendre une seconde épouse en la personne de la jeune et (peut-être) sémiante demoiselle Marie Elisabeth Pétronille **Poultier**, âgée seulement de 25 ans, de la paroisse Saint-Sépulcre d'Abbeville, « *filie des défunts le sieur François et de demoiselle marie catherine Duvanel* ».

La famille **Poultier** est une famille bourgeoise d'Abbeville. François **Poultier**, père de la mariée, fils de François **Poultier**, marchand et bourgeois d'Abbeville et de demoiselle Anne Paule **Delignier**, y était docteur en médecine et échevin de la ville. Il était, lorsque, âgé de 56 ans, survint son décès le 15-10-1758 à Abbeville, doyen du collège des médecins de la ville et « *médecin des pauvres* ». Je pense que cette expression ne représentait pas une fonction officielle mais bien plutôt une qualité du cœur. Il fut inhumé dans l'église. Il s'était marié le 25-4-1729 à Marie Catherine **Duvanel**, elle-même fille d'un marchand bourgeois d'Abbeville, Nicolas **Duvanel**. Celle-ci décéda le 6-12-1764 à Abbeville, âgée de 57 ans, et fut aussi inhumée dans l'église.

Famille charitable et très pieuse. Le fils aîné, François Maximilien André **Poultier**, est, en 1758, à la mort de son père, « *clerc tonsuré du diocèse d'Amiens, maître es-arts de l'université de Paris* », en 1764, au décès de sa mère, « *bachelier en théologie de la faculté de Paris* » et en 1767, chanoine de la Cathédrale de Boulogne. Selon Sta (manuscrit 1013 – Bibliothèque de Boulogne), deux des filles de François **Poultier**, Pétronille Catherine (décédée en 1809) et Marie Françoise (décédée en 1812) furent religieuses et emprisonnées à Amiens sous la Terreur.

Famille de notables reconnus. Marie Elisabeth Pétronille, née à Abbeville le 25-3-1741, a pour parrain Pierre **Fouquet**, écuyer, Seigneur de Bonval, Virechaux et autres lieux, conseiller du roi au présidial, mayeur, et pour marraine dame Marie Elisabeth **Fuzellier**, épouse de Pierre Joseph **de Buissy**, écuyer, seigneur de Fontaine le Roy et autres lieux, conseiller du roi au présidial et premier échevin de cette ville.

Judicieux et médité est donc le choix de Michel **Le Gressier**, lequel représentait d'ailleurs un parti très acceptable pour la famille de la dulcinée.

[D'autres familles **Poultier** voisinaient celle d'Abbeville à laquelle elles étaient peut-être apparentées. Ce sont celles du Montreuillois et particulièrement les **Poultier de Montéchor**. Ceux-ci tenaient leur titre de Marie Louise Madeleine Antoinette **Sta**, fille de Louis **Sta – Dupré** dit de **Montéchor** qui était lui-même fils du notaire **Sta** de Desvres,

laquelle épousa le 24-8-1779 Claude Nicolas **Poultier**, avocat à Montreuil (revoir Les Gressier en Boulonnais Tome 2 pages 25 et 26)

Le manuscrit Sta m'indique aussi, sans précision de date, qu'un Jean Baptiste Jacques **Poultier** fut conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Montreuil]

Mentionnons aussi le sculpteur abbevillois Jean **Poultier** (1653 – 1719), reçu à l'Académie en 1684 pour la Vierge et Saint-Jean destinés à l'entrée du chœur de Saint-Nicolas du Chardonnet, auteur en 1702 de quatre statues pour le château de Versailles dont la femme assise tenant un miroir, classée M.H. en 1905, et « une figure représentant une nymphe de Diane faite et posée dans le jardin de Marly en 1714 ». Il est dans le domaine du possible que ce Jean **Poultier** soit le père de François **Poultier**, aïeul donc de Marie Elisabeth Pétronille.

Je possède également (don de Madame Pillain) une lithographie représentant Adolphe **Poultier** de l'Académie Royale de Musique (sans date).

Le mariage est célébré à Boulogne le 22 septembre 1766 en présence de Jean **Le Gressier**, frère aîné de Michel, Thérèse **Le Gressier** (qui signe Le Gressier de Bournonville) sa sœur, « *Messire Charles Florent Robert de Bournonville* » son neveu, Marie Marguerite **Poultier**, sœur de l'épouse, Jean Baptiste **Bonnet** et Louis **Delvoye**, amis.

Le commerce de Michel **Le Gressier** ne peut être que florissant si j'en juge par la lecture d'une nouvelle requête adressée par celui-ci, le 19 juin 1777, à « *Messieurs les mayeur et échevins, juge criminel et de police de la Ville et banlieue de Boulogne sur mer* ». J'apprends qu'il est « *élu de la Mairie de cette ville, y demeurant basse ville grande rue* », et que, « *voulant faire par luy meme la salaison du hareng suivant l'ordonnance de police du 4 octobre 1763, il a formé la résolution de se faire recevoir et admettre au nombre des bourgeois de cette ville pour par luy jouir a la suite des droits et privilèges attachés a la dite qualité* ». Il faut savoir que le commerce du hareng à Boulogne était réglementé par une série d'ordonnances dans le détail desquelles je n'entrerai pas, puisque tel n'est pas mon propos (on les trouvera aux Archives Communales). Les « *bourgeois* » bénéficiaient de privilèges leur accordant priorité d'achat de marchandises arrivant au port. Ainsi, je relève un édit du 17^{ème} siècle qui leur donne le droit de prendre le tiers de ces marchandises en payant la valeur, à l'enchère parfois au marchand qui les a fait venir Cette prérogative pouvait vraisemblablement s'appliquer au négoce du hareng. C'est ce qui motive la sollicitation de l'éclectique commerçant qu'est Michel **Le Gressier** (qui se met à saler du hareng...et à le revendre !). La supplique est favorablement accueillie : « *je n'empêche qu'il ne soit fait droit sur la présente requette – a boulogne le 20 juin* » Signé : Dusommerard. Voici notre Michel **Le Gressier** élu et bourgeois de la ville de Boulogne.

Ne doutons pas de sa fibre entreprenante. Il avait déjà, en 1770, je ne sais comment, décroché la « juteuse » perception de la dîme de Réty, conseillé en cela par son frère Jean, un connaisseur, dîmeur de Hubersent. La redevance de 300 livres qu'il devait pour cela au chapitre de Boulogne était un bon investissement (Ms 1011 – Etat des biens ecclésiastiques des communautés ecclésiastiques du Boulonnais – Bibliothèque Municipale de Boulogne – bail du 21-4-1770 chez le notaire Dutertre à Boulogne).

L'une des relations utiles que cultivait notre personnage était la personne de Maître Charles Etienne Antoine **Le Gressier de Belleterre**, Conseiller du roi, Lieutenant particulier en la Sénéchaussée du Boulonnais, qu'il avait invité à la signature du contrat de son second mariage en 1766. Ce dernier occupera plus tard, nous le savons, le poste important de Subdélégué de l'Intendant, puis deviendra Maire de Boulogne (voir Tome 1 – Gressier et Le Gressier en Boulonnais p. 33 à 38). Il a fallu que Michel **Le Gressier** étudie de très près la

généalogie de sa famille pour se découvrir imparablement le cousin, du côté paternel, de ce notable important...et précieux. L'alliance entre les deux familles s'était en effet réalisée à Hubersent, près d'un siècle plus tôt, en 1686, par le mariage de Marie **Gressier**, descendante de Jean **Gressier** et de Françoise **Verlingue** (tout comme lui) et de Pierre **Le Gressier**, de Desvres, petit-neveu de Christophe **Le Gressier**, bisaïeul de Charles Etienne Antoine **Le Gressier** (voir Tome 2 des « Gressier en Boulonnais » tableaux synoptiques des pages 92 et 95). C'était pousser un peu loin la notion de cousinage...mais cela a fonctionné.

Je note que la signature du contrat s'était faite en la présence, également, de Me François **Delbarre** prêtre vicaire de la paroisse Saint Nicolas de Boulogne, ami du mariant, des quatre sœurs de l'épouse, Marie Anne Sabine veuve de Antoine F. **Potier**, vivant de ses biens à Abbeville, Marie Marguerite demeurant à Boulogne, Henriette Félicie et Anne Madeleine demeurant à Abbeville, et aussi du Sieur Jacques **Alliamet** ancien juge consul et marchand à Abbeville, oncle de l'épouse à cause de demoiselle Anne Paule **Poultier**.

Quelques jalons dans l'existence de Michel **Le Gressier** à Boulogne :

Je le trouve dans le rôle de capitation à Boulogne, l'année 1765, il habite « *Grande Rue en descendant à droite* » (la Grand'Rue existe toujours sous cette appellation).

Je le reprends dans le même rôle en 1772, 1779, 1781, 1782, 1785, 1787, 1788, 1789, au même domicile, et présenté ainsi : « *Michel Le Gressier, une servante, Melle Quéhen* » Cette dernière, de son prénom Marie Anne, est la sœur de sa première épouse ! Curieusement, je ne vois pas mention de la présence de Marie Elisabeth Pétronille **Poultier**, son épouse (dont je ne découvre pas le décès à Boulogne !)

Le rôle de 1781 indique qu'il est « *élu* ».

Le rôle du « *Régiment National de Boulogne au 1^{er} octobre 1789, 6^{ème} compagnie du 2^{ème} bataillon, compagnie de Leriche aîné* » renferme les noms de « **Gressier aîné et Gressier cadet – Grande Rue** ».

Le 21 novembre 1789, il est témoin à Conteville au décès de son neveu Charles Robert **de Bournonville**. Il est signalé comme officier de police en la Basse Ville.

En 1790, il figure sur la liste des citoyens actifs : « **Gressier, Basse Ville, marchand** ».

Il m'apparaît ensuite que la phase révolutionnaire à Boulogne a suscité chez lui quelque inquiétude, et l'a incité, comme nous le verrons, à quitter la ville.

François Maximilien André **Poultier**, chanoine de la Cathédrale Notre-Dame de Boulogne, tombe sous le coup de la loi du 26 août 1792 (la prise des Tuileries et l'internement de la famille royale dans la prison du Temple viennent de se produire). Les prêtres réfractaires, considérés comme ennemis de la nation, vont être expulsés. Le chanoine **Poultier**, beau-frère de Michel **Le Gressier**, est dans ce cas. Un laissez-passer lui est délivré dès le 14 septembre 1792 (Archives Communales de Boulogne –I – Police, passeports-Dossier 54 – passeport No 142). « *François Maximilien André Poultier, prêtre.....âgé de cinquante quatre ans, taille de cinq pieds trois pouces (environ 1,70m), portant perruque, visage long et maigre, les yeux gris brun, sourcils et barbe chatains, menton un peu pointu, nez ordinaire, bouche petite, lequel pour satisfaire a la loi du 26 août 1792, a déclaré vouloir sortir du Royaume pour aller dans la flandre autrichienne en s'embarquant a Boulogne et ce dans le délai de huit jours a compter de la notification qui lui a été faite pour l'arrondissement...et de quinze jours pour la sortie du Royaume* ». Suivent les termes habituels des passeports : « *prêter lui aide et assistance en cas de besoin* ». Je remarque une nouvelle datation des actes publics : le laissez-passer signé de **Guerlain, Dupré et Marmin**, secrétaire, daté du 14 septembre 1792, est noté « *l'an quatrième de la liberté et le premier de*

la liberté ». Nulle brutalité semble-t-il, nul emprisonnement, mais l'invitation très ferme à quitter le pays ... rapidement !

[Pour la petite histoire, je signale que F.M.A. **Poultier** revint en France, sain et sauf, l'orage passé. Le 16 décembre 1802, prêtre à Abbeville, il est parrain d'Eusébe François **Le Gressier**, son petit-neveu. Il y décède le 3 avril 1811, en sa demeure Rue Fontaine Le Comte, âgé de 72 ans, « *sur la déclaration de Michel François **Le Gressier**, son neveu, et de Pierre Nicolas **Coulombel**, notaire impérial.* »]

Le bannissement de notre chanoine déclenche, chez les autres membres de cette famille très pieuse, le désir de rallier des cieux qu'ils jugent plus cléments car ils sont ceux de leur berceau natal, Abbeville. C'est ce que révèlent les passeports accordés à Michel François **Le Gressier**, le fils, « *pharmacien de 3^{ème} classe à l'hôpital militaire de Boulogne* » en date du floréal an II (14 mai 1794), à Michel **Le Gressier**, le père, et Marie Elisabeth Pétronille **Poultier**, sa femme, en date du 21 prairial an II (9 juin 1794), à Marguerite **Poultier**, sœur de cette dernière, en date du 1^{er} prairial an II (20 mai 1794), (Archives Communales Boulogne – Passeports registres 17 et 18). Tout ce petit monde prépare bien évidemment son établissement définitif à Abbeville.

C'est là que je retrouve « *Michel **Le Gressier**, habitant Abbeville rue Chaussée Marcadé* », présent à la naissance de son petit-fils Jean Maximilien **Le Gressier**, le 7 floréal an V (27 avril 1797). Son installation est récente, car le 3 germinal an IV (24-3-1796), jour de la naissance de son premier petit-fils à Boulogne, il se trouvait encore dans cette ville.

C'est à Abbeville que, le 2 floréal an VI (21 avril 1798), décède, « *vivant de son bien* », Michel **Le Gressier**, « *à neuf heures du soir en son domicile Rue et Chaussée Marcadé* ». Les témoins sont Michel François **Le Gressier**, son fils, et « *Jacques **Daverton**, 46 ans, fabriquant* ». Je ne sais où décède Marie Elisabeth Pétronille **Poultier**, son épouse, qui n'est plus en vie en 1804.

L'occasion m'est offerte, grâce aux laissez-passer, d'esquisser, de manière assez rudimentaire, car, il faut le noter, mis à part tel ou tel composant physique remarquable du portrait, les descriptions données sont stéréotypées.

Michel **Le Gressier**, le 21 prairial an II : « *taille de 5 pieds trois pouces (environ 1,70m), cheveux et sourcils grisâillés, portant perruque, yeux gris, nez gros, bouche moyenne, menton rond, front haut découvert, visage long* ».

Marie Elisabeth Pétronille **Poultier**, le 21 prairial an II : « *taille 4 pieds six pouces (environ 1,45m), cheveux et sourcils grisâillés, yeux bleus, nez moyen, bouche moyenne, menton allongé, front haut, visage rond maigre* ».

Descendance de Michel **Le Gressier** et de Marie Elisabeth Pétronille **Poultier**

Deux garçons issus de cette union vont naître rapidement :

XI – 1 Michel François **Le Gressier** né le 23 août 1767 à Boulogne Saint-Nicolas baptisé par François Maximilien André **Poultier**, son oncle et parrain, chanoine de la Cathédrale de Boulogne, la marraine se trouvant être Marie Anne **Quéhen** sœur de la première épouse de Michel **Le Gressier**. **Il suit.**

XI – 2 Jean Marie Martin **Le Gressier** né le 7 novembre 1768 à Boulogne Saint-Nicolas. Parrain Jean **Le Gressier**, oncle. Marraine Marie Anne Sabine **Poultier** épouse du Sieur Antoine **Potier**, représentée par Marie Marguerite **Poultier**, sœur de la maman.

Je n'ai pas retrouvé trace de ce dernier. Il est possible qu'il soit décédé, très jeune, hors de Boulogne.

* * *

XI – 1 Michel François LE GRESSIER et Marie Adélaïde MORAND

La boîte no 4 des Archives Communales de Boulogne relatives à la période révolutionnaire me confie quelques renseignements sur Michel François **Le Gressier**, confirmant ainsi sa présence à Boulogne pendant cette période tourmentée.

Je trouve :

- 1 - Un passeport du 25 floréal an II (14 mai 1794) qui le qualifie d'apothicaire, pharmacien de 3^{ème} classe de l'hôpital militaire, 26 ans 9 mois, né à Boulogne, habitant le quartier des Casernes (Boulogne avait été divisé administrativement en sections ou quartiers). Cet intéressant document, signé des citoyens **Souquet** et **Bétencourt** « *officiers de Santé en chef de l'hôpital* » précise qu'il est accordé par « le citoyen **Berle** commissaire des guerres » et que le citoyen **Le Gressier**, qui règle des affaires urgentes à Abbeville, doit revenir dans les six jours à son poste. Il nous offre le portrait physique de l'intéressé : « *taille 5 pieds (1,60m), cheveux et sourcils chatain, yeux bleus, nez gros (c'est celui du père ! serait-ce le signe distinctif regrettable que la nature a délivré aux **Le Gressier** de Hubersent ?), bouche moyenne, menton rond, front bas et large, visage ovale* ».

- 2 - « *La liste exacte de tous les fonctionnaires civils et militaires et de tous les individus salariés par la Nation existant dans l'arrondissement de Boulogne* » et « *l'Etat des officiers de santé employés à l'hôpital de Boulogne* » du 22 ventose an III (12 mars 1795) le présentent comme apothicaire chimiste, résidant à Boulogne, mais précise qu'il a habité également Abbeville « *depuis la Révolution, c'est-à-dire depuis le 1^{er} mai 1789* ».

Rappelons-nous que les ascendants maternels de Michel François **Le Gressier**, les **Poultier**, sont originaires d'Abbeville. Il est possible que celui-ci y ait accompli ses études. Je ne constate plus d'ailleurs sa présence à Boulogne après 1796.

Le dossier 80 de cette opportune boîte 4 des Archives révolutionnaires me livre, de manière heureuse, l'intéressant Registre des publications de mariage de la Section de la Maison Commune... et j'y rencontre, à la date du 7 floréal an III (27 avril 1795), la publication du mariage de Michel François **Le Gressier** « *farmacien, 28 ans, habitant Boulogne, Section du Port, fils de Michel **Le Gressier** marchand et de Marie Elisabeth **Poultier**, avec Marie Adélaïde **Morand** fille de Claude Louis **Morand** et de feu Marie Marguerite **Beauvarlé** domiciliés à Abbeville* ». Cette information m'a dirigé vers les registres d'état-civil d'Abbeville où le mariage a été effectivement célébré le 12 floréal an III (2 mai 1795). Marie Adélaïde **Morand** est née à Abbeville le 3 février 1763 dans une famille de marchands ; elle est domiciliée rue du Marché aux Fromages

Autre renseignement d'importance, car il assure que la branche des **Le Gressier** de Hubersent n'en est pas à son extinction, c'est la naissance, que je repère dans le Registre d'état civil de Boulogne, Section du Port, en date du 3 germinal an IV (24 mars 1796), de Michel **Le Gressier** fils de Michel François et de Marie Adélaïde **Morand** qui habitent donc Boulogne.

Michel François **Le Gressier** n'est plus signalé pharmacien mais rentier ! ainsi que son père qui n'est plus désigné marchand ! Marie Elisabeth Pétronille **Poultier** n'est toujours pas mentionnée (elle se trouve peut-être déjà à Abbeville), et c'est la sœur de celle-ci, Marie Marguerite, rentière aussi, qui est présente à la déclaration de naissance.

Michel François a, de toute évidence, quitté l'armée, et se prépare à rejoindre incessamment Abbeville (fin 1796, début 1797, je pense) où il compte poursuivre, dans le civil, son métier d'apothicaire.

Son second fils naît à Abbeville le 7 floréal an V (27 avril 1797), et j'apprends donc que Michel François **Le Gressier** y est pharmacien, établi Rue et Chaussée Marcadé, vraisemblablement dans la même habitation que ses parents.

Marie Anne Adélaïde **Morand** décède le 14 frimaire an XII à Abbeville (6 décembre 1803), relativement jeune (elle a 40 ans), épuisée par cinq maternités en six ans. Les déclarants, au nombre desquels je ne vois pas l'époux, sont Isidore **Morand**, son frère, négociant, et Louis Charlemagne **Duflos-Morand**, son beau-frère, marchand fabricant.

Il ne s'écoule pas six mois avant que le jeune veuf de 36 ans, Michel François **Le Gressier**, ne convole en secondes noces à Abbeville le 1^{er} messidor an XII (20 juin 1804) avec demoiselle Marie Angélique Félicité **Beauvarlet** « âgée de 46 ans, vivante des revenus de son bien en cette ville rue et chaussée Saint Gilles, fille de feu Pierre **Beauvarlet** en son vivant marchand et de feu dame Marie Anne **Duvauchel** ».

Les témoins sont Louis François **Hubert**, 64 ans, marchand épiciier, ami du contractant et beau-frère de la contractante à cause de dame Antoinette Pélagie **Beauvarlet**, son épouse, Pierre Armand **Penel**, 35 ans, docteur en chirurgie, son ami, Pierre François **Beauvarlet** officier de police judiciaire et commissaire de police et Colomban **Beauvarlet**, 51 ans, prêtre, tous deux frères de la contractante.

Remariage ultra rapide avec une cousine germaine de la décédée. Aucun témoin du côté familial de l'époux dont les père et mère sont d'ailleurs décédés ! Ce mariage a-t-il recueilli l'aval de la très pieuse famille **Poultier** ? Michel François est chargé de famille, il a quatre enfants au décès de sa femme. Il est courant, en cette époque, de reprendre femme dans ce cas, et très vite. Remarquons que l'épousée n'est plus très jeune et, sauf exception, n'est plus en état de procréer... mais se trouve apte à s'occuper d'enfants ! ce que souhaitait sûrement Michel François.

Ce second mariage est sans postérité. Michel François **Le Gressier** va abandonner sa pharmacie...et vivre de ses biens ! C'est ainsi que je le vois qualifié dans l'acte de décès, en 1811, de son oncle, l'ancien chanoine François Maximilien André **Poultier**. Seul héritier de Michel **Le Gressier**, son père, lequel avait été également héritier d'une partie des biens des **Le Gressier** de Hubersent, j'imagine qu'il disposait d'un capital suffisant, pour savourer l'état de rentier dès l'âge de 44 ans (ou peut-être même avant).

Le 10 août 1812, il vient déclarer le décès en son domicile rue Fontaine Le Comte, de sa tante maternelle, « dame Marie Françoise **Poultier**, ex religieuse de la ci-devant Maison Conventuelle des dames Ursulines en cette ville, vivant de ses revenus, née audit Abbeville paroisse de Saint-Sépulcre le 19 septembre 1737, fille de Monsieur Poultier en son vivant docteur en médecine et de dame Marie Catherine **Duvanel** ». Il a 45 ans et « vit de ses revenus ».

Mes recherches sur la suite de son existence et de celle de sa famille dans Abbeville, jusqu'en 1853, n'ont rien donné. Je ne découvre plus, dans les tables décennales des registres de l'état-civil, de porteurs du patronyme **Le Gressier**. Ce patronyme s'est-il transformé en **Gressier** ? Michel François **Le Gressier** et sa famille ont-ils quitté Abbeville ? Le Répertoire des noms des noms de famille du département de la Somme en 1849 me fournit quelques **Gressier**, mais aucun **Le Gressier**. Que s'est-il passé ? C'est, pour moi, et pour l'instant, une énigme. Je compte bien poursuivre mes investigations, particulièrement dans les archives notariales (enquête souvent très longue), souhaitant bien évidemment qu'elles ne soient pas trop incomplètes (les A.D.d'Amiens me signalent que les archives du notaire Coulombel, ami de Michel François Le Gressier, s'arrêtent à 1789). Si la réussite couronne ma recherche, le résultat en figurera dans le Tome 4 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais ».

* * *

Descendance

de Michel François LE GRESSIER et de Marie Anne Adélaïde MORAND

XII – 1 Michel **Le Gressier** né à Boulogne, Section du Port, le 3 germinal an IV (24 mars 1796). Témoins : Michel **Le Gressier**, aïeul paternel, Marie Marguerite **Poultier**, rentière, grand-tante du côté maternel.

XII – 2 Jean Maximilien **Le Gressier** né à Abbeville le 7 floréal an V (27 avril 1797). Témoins : Michel **Le Gressier** «76 ans, vivant de ses biens, rue Chaussée Marcadé, père grand de l'enfant, et la citoyenne Marie Barbe Félicité **Morand**, 44 ans, célibataire, épicière, rue Marché aux fromages, tante maternelle».

XII – 3 Marie Anne Adélaïde **Le Gressier** née à Abbeville, rue Chaussée Marcadé, le 5 nivose an VII (25 décembre 1798). Témoins : Jean Vincent Isidore **Morand**, 40 ans, négociant, rue Marhé aux fromages, oncle maternel, et Marie Elisabeth Pétronille **Poultier**, aïeule maternelle.

XII – 4 Louis André Alexandre **Le Gressier**, né à Abbeville , rue Chaussée Marcadé, le 28 frimaire an VIII (19 décembre 1799). Témoins : Louis Charlemagne **Duflos Morand**, 41 ans, « marchand fabricant d'étoffe, domicilié Grand Rue aux pareurs, oncle de l'enfant à cause de la citoïenne son épouse » et Marie Anne Sabine **Poultier**, 68 ans, veuve d'Antoine **Potier**, vivant de son bien, rue de la Fontaine, grand-tante paternelle de l'enfant.
Il meurt à Abbeville le 1-7-1808.

XII – 5 Eusèbe François **Le Gressier**, né à Abbeville rue Chaussée Marcadé le 24 frimaire an XI (15 décembre 1802). Témoins ; François Maximilien André **Poultier** 64 ans, prêtre, domicilié rue de la Fontaine, grand-oncle de l'enfant (les **Poultier** célibataires, frère et sœurs, habitent ensemble rue de la Fontaine), et demoiselle Anne Marguerite Françoise **Morand**, 49 ans, marchande, rue Marché aux fromages, tante maternelle.

* * * *

X – 5 Marie Thérèse GRESSIER et Charles Florent de BOURNONVILLE

Marie Thérèse **Gressier**, dernier enfant de Louis François et de Catherine **Dubois** naît à Hubersent le 1^{er} mai 1727. Le parrain est Antoine **Morel**, fils d'Augustin, de la foisonnante famille des **Morel**, alliée de longue date aux **Gressier**. La marraine est Marie Jeanne **Pernel**.

C'est un mariage qui gonfle d'orgueil la famille **Gressier** que Marie Thérèse, la cadette, va réaliser. Il m'étonnerait fort que cette toute jeune femme (elle a 25 ans) ait choisi de son plein gré ce célibataire de 66 ans, qu'on lui a certainement enjoint d'épouser. Avoir 66 ans en ce milieu du 18^{ème} siècle, c'est être très vieux. Mais ...il s'agit de « Messire » Charles Florent **de Bournonville**, descendant de l'illustre et prestigieuse maison des **Bournonville**, de très vieille noblesse, dont certaines branches ont compté des ducs et pairs de France. Admirer, fréquenter, servir une personnalité ou un héros, a souvent généré chez certains la conviction de participer de la supériorité ou de la grandeur de celui-ci.

En l'occurrence, et bien qu'il porte encore le titre de seigneur de La Haye (minuscule terre de Saint-Martin les Boulogne), notre noble Charles Florent ne possède plus aucun des fiefs de ses ancêtres. Il semble qu'il ait habité une demeure à Hesdin-l'Abbé et possédé une ferme à Conteville, que son fils aîné Charles Robert a transformé en un petit manoir qui subsiste encore à l'heure actuelle. C'est donc un patrimoine bien modeste qu'il gère. La descendance nombreuse de cette légendaire famille s'est fragmentée en de multiples branches dont la fortune s'est plus ou moins émietlée au fil des générations, au détriment de cadets ne récoltant parfois que des bribes.

La beauté de Marie Thérèse a-t-elle ébloui Charles Florent ? Ou, quelque peu désargenté, a-t-il trouvé en cette union le moyen de conforter son avoir, ou d'engendrer un descendant susceptible de recueillir, quelque part dans cette grande lignée, un héritage quelconque ? En tout état de cause, il ne se révèle pas le vieil homme que son âge laisse supposer. C'est plutôt d'une vigueur inattendue dont il fait preuve : il devient le père de six enfants ! le dernier naissant alors qu'il a atteint l'âge respectable de 76 ans ! (ne lui faites pas l'injure de soupçonner...quelque anguille sous roche !).

Le mariage a lieu dans la petite église de Hubersent le 13 avril 1752. Le registre paroissial présente ainsi l'époux : « Charles **de Bournonville**, escuyer, aide major des troupes boulonnaises, 66 ans, fils de feu Messire Jean **de Bournonville** escuyer et de dame Madeleine **Dauvergne**, de la paroisse d'Hesdin l'Abbé ». Marie Thérèse **Le Gressier** ne pouvait faire valoir que son état de « fille de feu Louis **Le Gressier** qui était propriétaire en cette paroisse ». L'acte porte la signature de Catherine **Dubois**, mère de l'épouse, et des trois frères de cette dernière : Jean, l'aîné, François et Michel, et d'un certain Michel **Defosse**, marchand à Boulogne.

Le contrat de mariage a été passé devant les notaires Le Vasseur et Descottes de Samer le 8 avril 1752 (4 E 127/58). Charles Florent est assisté de Me Robert **Desaunois**, prêtre curé d'Hesdin l'Abbé (il vient de succéder en cet état à Messire Antoine François **de Bournonville**, frère de Charles Florent, décédé le 4-1-1752 à l'âge de 72 ans). Il est aussi accompagné de François **Clabaut**, marchand à Samer, en la maison duquel (« *ou pend pour enseigne la Croix de Bourgogne* ») a été rédigé le contrat. Je relève, par ailleurs, que ce

François **Clabaut**, époux de Marie Madeleine **Bucaille**, est bien marchand mais aussi cabaretier ! On y connaît bien le bon vin de Bourgogne si je me réfère à son enseigne. Le contrat de mariage a été sûrement arrosé !

La mère et les frères de Marie Thérèse l'accompagnent chez le notaire, mais aussi une forte délégation de famille toute fière de figurer dans un événement dont la notoriété fera le tour de toutes les chaumières d'Hubersent et d'ailleurs, rejaillissant ainsi sur son rang. Je note la présence de César Marie **de La Motte**, le beau-frère, affublé pour l'occasion de la particule « de », de René **Lansoy**, marchand à Sempy, époux de Marie Catherine **Vasseur**, la sœur utérine, de Marc **Dandre** laboureur propriétaire à Wierre-,Effroy, époux de Jeanne Elisabeth **Vasseur** seconde sœur utérine, de Jacques **Vasseur**, marchand brasseur à Boulogne, époux de Marie Marguerite **Pailliart**, sœur utérine de Louis François **Gressier** (voir plus haut page 75), Charles **Robert**, Sieur de Warlingue, propriétaire à Widehen, frère de Marie Madeleine **Robert** épouse de Jean **Le Gressier**.

Quelles sont les dispositions du contrat ? « *La dite Marie Thérèse Le Gressier déclare prendre le dit sieur de Bournonville avec ses droits actions biens et facultés qui peuvent luy appartenir pour en profiter en tous points pendant leur future communauté. Bien entendu que s'yl se trouve des dettes ils seront payé par celui ou ceux qui les auront contracté et par leurs biens qui sy pourront trouver affecté* ». Précaution suggérée par le pragmatique Jean **Le Gressier**, chef de la famille, qui a veillé à la rédaction de l'acte notarié. Il fait don, lui-même, à sa sœur, conjointement avec sa mère, de la somme de 1200 livres, suivant en cela les règles édictées par le droit coutumier, et précisant « *a quoy elle ne peut rien prétendre* », mais ajoutant « *oultre ce la future mariante est honnestement vestu et habillée pour le jour de ses noces* ». Stricte application donc des « Coutumes générales du Boulonnais ».

Voyons les engagements de Charles Florent. Au cas où il viendrait à décéder le premier, sans enfant né du mariage, une somme de 2000 livres sera payée immédiatement à sa veuve, qui « *profitera de son droit de douaire coutumier sur tous les biens que son futur délaissera* ». Par contre, si le Sieur **de Bournonville** « *vient a profiter du don de survie audit cas de décès de sa future et sans enfant* », il déclare accorder une somme de 2000 livres aux plus prochains héritiers de son épouse « *pour les indemniser des dits douze cent livres propres de sa future* ». Correct ! déclare Jean **Le Gressier** qui accepte au nom de sa sœur.

Aucune de ces situations ne se produira d'ailleurs, puisque Charles Florent **de Bournonville** décède le premier, le 4 mars 1769, à Hesdin-l'Abbé, âgé de 82 ans, ... mais laissant cinq enfants vivants ! L'acte de décès indique qu'il est inhumé dans l'église et énonce ses titres : « *écuyer, ancien aide major des Troupes Boulonnaises, ci devant capitaine en second à L'Hôtel des Invalides, pensionnaire du Roy* » Cette dernière notation laisse à penser que Charles Florent a vraisemblablement embrassé l'état de militaire pendant la plus grande partie de sa vie, guerroyant sous Louis XIV et Louis XV, et décidant de terminer calmement son existence au pays dans les bras d'une jeune et gracieuse damoiselle. La vie du couple s'est d'ailleurs entièrement déroulée à Hesdin-l'Abbé jusqu'à ce décès.

Ses deux fils, Charles Robert et Louis, assistent aux obsèques. Les biens hérités du Sieur **de Bournonville** sont en définitive de peu d'importance et seront dévolus à l'aîné des enfants Charles Robert. Marie Thérèse **Le Gressier**, qui percevra de son fils un droit de douaire de 300 livres, retournera dans son village natal de Hubersent où elle décèdera bien plus tard, le 4 juin 1784. Le registre paroissial du village consignera respectueusement ainsi son décès « *Dame Le Gressier de Valrenaut Marie Thérèse 56 ans, veuve de messire Charles Florent de Bournonville* ». Ses deux frères assistent aux obsèques : « *Jean Le Gressier propriétaire et Michel Le Gressier bourgeois de la ville de Boulogne* ».

L'ascendance de Charles Florent **de Bournonville**, ainsi que sa descendance issue du mariage avec MarieThérèse**Le Gressier**, qui vont suivre, sont loin d'être complètes. Elles nécessiteraient un long développement. Ce n'est pas le but de mon modeste ouvrage, et cela d'autant plus que le remarquable livre de Michel Parenty et Henri Lorge « Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais » développe, pages 53 à 76, un intéressant chapitre consacré aux Bournonville, susceptible de satisfaire les amateurs d'histoire. Je m'en suis largement inspiré.

J'ai, aussi et de nouveau, étudié pour cela, les documents que m'avait confiés Madame Pillain, veuve de l'historien boulonnais Pierre Pillain. Ces documents se présentent sous la forme de trois cahiers. Dans deux de ces cahiers, on trouve exposée, en 30 pages dans l'un et en 50 pages dans l'autre, la généalogie des **Bournonville**. Avant que je ne les restitue à leur possesseur, ces cahiers ont été photocopiés et déposés aux Archives communales de Boulogne où ils peuvent être consultés. Cette généalogie, complément important à celle de M. Parenty, développe la biographie d'autres branches de cette famille, entre autres celle d'Ambroise **de Bournonville** dont le duché est élevé en pairie en septembre 1652. Elle s'appuie sur « L'Histoire généalogique et chronologique de la Maison Roy de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume – par le père Anselme – 1736 » (Cité aussi par M.Parenty), sur « Le Recueil de Noblesse de Bourgogne, Limbourg et Luxembourg – par J.Le Roux – 1714 », sur « Le Nobiliaire des Pays-Bas – par de Hove – 1716 », et, particulièrement, sur la « Notice de l'Etat ancien et moderne de la Province et Comté d'Artois – par J. Bultel – 1748 ».

* * * *

Descendance

de Charles Florent de BOURNONVILLE et de Marie Thérèse Le GRESSIER

1 – Charles Robert de Bournonville né le 15-6-1753 à Hesdin-l'Abbé. Parrain : Robert **Desaunois**, curé de Hesdin-l'Abbé ; Marraine : la grand-mère Catherine **Dubois**, veuve de Jean **Le Gressier**.

Je tiens du livre de M. Parenty une partie des renseignements qui suivent.

Charles Robert de Bournonville porte le titre de chevalier, seigneur de La Haye, que portaient ses ancêtres ; il est garde du corps de Monsieur, officier d'infanterie. Il habite une ferme à Conteville, sur le terrain de laquelle, il a entrepris en 1783 la construction d'un petit manoir qui existe encore à l'heure actuelle. La modestie de ses ressources le pousse à rechercher un commerce lucratif. Il sollicite l'adjudication des bois du Roy, faisant valoir qu'il dispose d'un patrimoine d'environ 1000 livres de revenus sur lequel il doit 300 livres de douaire à sa mère (elle n'habite pas avec lui) ; il doit aussi le quint à ses deux frères cadets. Je ne sais si, en définitive, sa demande a été acceptée. Sa condition de gentilhomme (pauvre) lui interdisait, en principe, ce négoce.

Est-ce pour cette raison qu'il décide, immédiatement après le décès de sa mère, de prendre épouse le 22-8-1784 à Guines, une épouse dont les parents disposent, semble-t-il, d'une position sociale et de revenus intéressants ? Il s'agit de Marie Catherine Renée Noël **de Guiselin**, fille de Daniel Marie, chevalier, Seigneur de Grand-Maison, Puits du Sart et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, et de Marie Suzanne **Le Noir**. Signalons la présence à ce mariage de Jean **Le Gressier**, son oncle, et de deux personnages importants du Boulonnais : Charles Etienne Antoine **Le Gressier de Belleterre**, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier en la Sénéchaussée du Boulonnais, Subdélégué de L'Intendance, déclaré « cousin du côté maternel » [nous avons vu, plus haut, ce qu'il en est de ce cousinage, à propos du second mariage de Michel **Le Gressier**], et, second personnage, : « Charles Philippe Albert Joseph comte de Sainte Aldegonde, de Noircarmes, d'Hust et du Saint Empire Romain, baron de Bours, seigneur de Fiennes et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roy, demeurant en son château de Colembert, son cousin du côté paternel, » ainsi que de son épouse « dame Anne Louise Marie Madeleine Gabrielle, vicomtesse d'Isques, marquise de Colembert et d'Alembon, baronne d'Hermelinghen ». Plongé dans cet aréopage de brillantes personnalités, Jean Robert **de Bournonville** en vient à déclarer qu'il habite son «château de Conteville» ! Il s'agit du petit manoir qu'il est en train de bâtir.

Cette union dure peu de temps. Charles Robert de Bournonville meurt, jeune, le 21-11-1789 à Hesdin l'Abbé, âgé de 36 ans.

Je découvre dans le volume édité à Boulogne en 1889, à l'occasion de la commémoration du centenaire des Etats Généraux de 1789, relatif aux Assemblées du Boulonnais, qu'il avait assisté à l'Assemblée Générale des trois Etats du Boulonnais le 16-3-1789 en tant que gentilhomme non assigné (les gentilshommes non assignés sont ceux qui ne possédaient pas de fief).

La descendance de Charles Robert de Bournonville et de M.Catherine Renée Noël de Guiselin figure dans « Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais », p. 70 à 75. Les titres des parrain et marraine de leur premier enfant, Albert Joseph Maximilien, baptisé à Conteville le 19-8-1785 (et décédé le 31-8-1785) valent leur pesant d'or. Qu'on en juge ! : Le parrain est « Très haut et très puissant et très illustre Seigneur Maximilien **de Bournonville**, Duc de Bournonville, Grand d'Espagne de la première classe, marquis de Sars, Seigneur de la ville et franchise de Limbreuc, de Fleuquère, Houllefort, Conteville et autres lieux, chambellan de Sa Majesté Impériale et Apostolique, général major à son service, et gouverneur de Charleroi ». La marraine est « Très haute, très puissante et très illustre dame Marie Lidie Albertine, née marquise de Bournonville, comtesse souveraine de Bentheim ». Ces « puissants personnages » ne se sont cependant pas déplacés en personne à Conteville. Ils ont délégué leur pouvoir à... « Messire Jean Nicolas **de Briche**, écuyer, sieur de La Capelle et Hénissart, ancien aide major d'infanterie » et « dame Marie **Isnard**, dame de Briche son épouse ». Lesquels se sont parés de leurs faux titres de noblesse pour cette occasion. Nous les connaissons bien. ; revoir Tome1 des Gressier en Boulonnais pages 73 et 74.

2 – Louis de Bournonville né à Hesdin-l'Abbé le 17-8-1755. Le parrain est Messire Louis Charles François **du Blaisel** pour lequel a signé son père Messire Louis Marie Gilles **du Blaisel**, chevalier, Sieur de Lanclos et autres lieux. La marraine est Marie Louise Elisabeth **Desaunois**.

Louis **de Bournonville** portera le titre de chevalier. Il sera capitaine au régiment de Port-au-Prince. Il décédera à Guines le 27-3-1801, probablement célibataire, et dit « réfugié de l'île de Saint-Domingue ».

3 – Florentine Thérèse Julie de Bournonville née à Hesdin-l'Abbé le 11-1-1757. Le parrain est Messire Louis Charles Georges François **de Spinefort**, la marraine Marie Anne **Bultel**. En 1784, elle est dame de l'Abbaye Royale de Flines.

4 – Rosalie de Bournonville née le 11-6-1759 à Hesdin-l'Abbé. Le parrain est Messire Louis de **Bournonville** pour lequel a répondu et signé Jean Louis **Le Becque** (ou **Le Bègue**), jeune homme, la marraine Rosalie **de Spinefort**.

5 – Marie Achille de Bournonville né le 19-3-1761 à Hesdin-l'Abbé. Le parrain est Messire Ambroise François Achille **Roussel de Pernes**, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, colonel de la cavalerie boulonnaise, la marraine est « dame Marie **Isnard**, épouse de Monsieur **Briche** » (que nous connaissons bien). En 1783, il était lieutenant en second au Régiment d'Enghien et portait le titre de chevalier.

6 – Pélagie de Bournonville née le 4-4-1763 à Hesdin-l'Abbé. Le parrain est le Sieur Jacques Nicolas **Marcadé**, sieur de Questinghen, la marraine demoiselle Jeanne **Berruet** de Calais Notre-Dame. L'acte de naissance indique qu'à cette date Charles Florent **de Bournonville** est « actuellement capitaine en second des invalides dans la compagnie Lorgnier ». Pélagie décède à Hesdin-l'Abbé le 17-6-1763.

[Petite erreur relevée dans « Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais » :

Joseph Elisabeth Victoire née le 16-8-1762 à Hesdin-l'Abbé n'est pas fille de Charles Florent **de Bournonville**, mais fille de « Messire Louis Marie Gilles **du Blaisel**, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Seigneur de Lanclos, ancien major des Troupes Boulonnaises (que nous avons vu signer d'ailleurs l'acte de baptême de Louis **de Bournonville**), et de dame Marie Madeleine Benoite **des Essarts** », avec pour parrain Jean

Baptiste Claude Joseph François **Chinot de Chailly** et pour marraine dame Marie Elisabeth **Le Roy**, épouse de Messire François **du Blaisel** écuyer.]

Destination classique des enfants d'une famille boulonnaise de bonne noblesse (aux revenus modestes). L'aîné, Charles Robert, recueille l'essentiel du domaine patrimonial qu'il habite. Les cadets (Louis et Marie Achille), qui n'ont pu épouser de riches héritières et ne disposent que de faibles revenus, deviennent militaires. La fille, Florentine Thérèse Julie, aussi désargentée que ses frères, à qui les appas ont manqué pour attirer l'attention d'un riche prétendant, part au couvent. On évitait ainsi le morcellement du patrimoine et le souci de voir peut-être se mésallier ou se « dessécher » sur place, une fille qu'on ne pouvait ou qu'on ne voulait pas doter honorablement.

* * * *

Rapide aperçu sur l'ascendance de Charles Florent de Bournonville

(Voir le détail dans « Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais » de Michel Parenty et Henri Lorge).

1 – Charles Florent de Bournonville né vers 1686, fils de messire Jehan de Bournonville et de dame Marie Dauvergne.

2 - Jehan de Bournonville, écuyer, Sieur de La Haye, né le 16-8-1663 à Conteville où il décède le 23-1-1719. Il épouse Marguerite Lamirand, puis en secondes noces, le 14-12-1680, Madeleine Dauvergne, fille de Jacques, écuyer, sieur d'Ostrove et de demoiselle Jeanne De Neufville.

3 - François de Bournonville, écuyer, sieur de La Haye, né vers 1609, épouse (contrat du 12-11-1642) demoiselle Marguerite Heuze, fille de Jehan, procureur, et de demoiselle Roberte Gellé. Il décède « tué par les ennemis » et est inhumé le 26-3-1656 à Beussent. Il habitait Conteville.

4 – Jehan de Bournonville, écuyer, sieur de La Haye, né vers 1585. Il épouse (contrat du 14-11-1608) Françoise Heuze, fille de Pierre, écuyer, sieur de Montigny et de Jeanne Le Bon. Il quitte La Haye (paroisse de Saint-Martin les Boulogne) pour s'établir à Conteville en 1626. Il teste le 5-10-1637.

5 – Jehan de Bournonville, écuyer, sieur de La Haye, né vers 1548, **fils naturel de Jehan de Bournonville et d'Antoinette Podevin**. Il épouse (contrat du 9-9-1577) Jeanne Le Magnier, fille de Wallerand. Il décède avant le 4-11-1608.

6 – Jehan de Bournonville, chevalier, seigneur d'Ovringhen, baron de Baincthun, Bedouatre, Saternault en Artois et du Vivier en Boullenois. Né vers 1502. Décède **sans alliance** avant le 5-9-1577. A eu trois enfants hors mariage : Antoine, Jehan (No 5) et Marguerite.

Antoine et Jehan de Bournonville ont été légitimés par lettres patentes du roi Henri III le 23 juin 1576. Ce document « expédié et enregistré en la Chambre des Comptes du Roy » est reproduit en partie dans « Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais ». On peut le retrouver in extenso dans les documents Pillain dont je fais état plus haut.

7 – Jehan de Bournonville dit des Prés, chevalier, seigneur de Capres, baron de Houllefort, châtelain d'Hardelot, Maître des eaux et forêts, grand veneur du Boulonnais et grand loutetier d'Artois, né vers 1455. Il épouse Hélène Sucquet, dame de Lauwin, Montigny ey Guarguetel. Il teste le 11-9-1513.

8 – Jehan de Bournonville, chevalier, seigneur d'Hourecq, châtelain d'Hardelot, né vers 1410. Il épouse Isabelle des Preys (contrat du 20-1-1447). Il décède en 1479.

9 – Jehan de Bournonville, dit Châtel, seigneur de Renguessent et d'Hourcq, né vers 1380. Il épouse Jehanne de Selles et décède en 1447.

10 – Jehan de Bournonville, chevalier, seigneur de Renguessent en Boullenois, né vers 1338. Il épouse Masse de Semelles et décède en 1410.


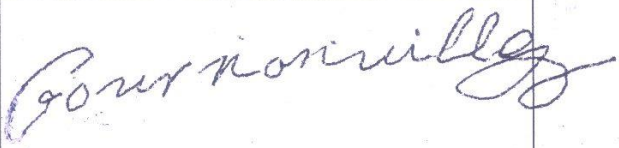

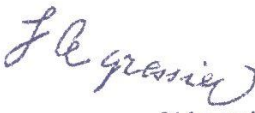

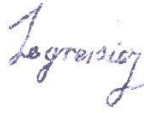
11 – Jehan de Bournonville, dit le Grand, chevalier, seigneur de Bournonville, Conteville, Fouquesolle, vicomte de Liannes, chambellan de Philippe de Valois, né vers 1310, épouse Mahaut de Fiennes, sœur du Connétable de France, fille de Jehan sieur de Fiennes.

12 – Hugues de Bournonville né vers 1280, épouse Yolande de Leaulmes (alias Liannes).

Manoir des Bournonville à Conteville (Photo de Michel Parenty)



Quelques signatures

<p>Jean Le Gressier, sieur du Val Regnault, Epoux de Marie Madeleine Robert</p> <p>1718 - 1786</p>	 <p>22-7-1767</p>
<p>Marie Madeleine Robert</p> <p>1711 - 1788</p>	<p>Marie Madeleine Robert Robert veuve Le Gressier</p> <p>10-11-1736 2-3-1787</p>
<p>Charles Florent de Bournonville</p> <p>1687 - 1759</p>	 <p>8-4-1752</p>
<p>Marie Thérèse Le Gressier</p> <p>1727 - 1784</p>	<p>Le Gressier de Bournonville</p> <p>22-9-1766</p>
<p>Louis François Le Gressier</p> <p>1720 - 1794</p>	 <p>3-8-1756</p>
<p>Pierre François Le Gressier</p> <p>1757 - ?</p>	 <p>21 brumaire an III</p>
<p>Michel Le Gressier, époux de Marie Rose Quehen, puis de M. Elisabeth Poultier</p> <p>1722 - 1798</p>	 <p>6-2-1765</p>
<p>Michel Le Gressier fils, époux de M. Anne Adélaïde Morand</p> <p>1767 - ?</p>	 <p>3-4-1811</p>

GRESSIER - VARIA

Un certain nombre de familles ou de personnes portant le patronyme **Gressier** gravitent aux alentours de Hubersent (Cormont Frencq, Longvilliers, Halinghen, Samer, Carly, etc ...). Je les ai rencontrées au fur et à mesure de mes recherches sur les **Gressier** de Rollez et Hubersent. Je n'ai pas manqué de noter les informations qui les concernent et que je me propose de détailler ci-dessous.

Mis à part un seul cas, je n'ai pu déceler aucun lien généalogique qui puisse permettre de les joindre de manière indiscutable aux **Gressier** de Rollez. Ceci ne signifie nullement que ces liaisons n'existent pas. Elles n'ont pas laissé les traces écrites nécessaires à leur découverte.

Suivent donc ici des renseignements purement généalogiques qui ont retenu plus spécialement mon attention. Quoique lacunaires, les généalogies des familles et personnes qui vont suivre, peuvent, je pense, retenir l'attention de ceux qui recherchent leurs racines.

Cette liste n'est pas, bien évidemment, exhaustive. Les **Gressier** sont très nombreux dans le Boulonnais. La prospection que j'ai entreprise est loin de toucher à sa fin !

1

Hubersent

Le 28 janvier 1610, Pierre **Hennin**, couvreur de paille et Judic **Lenglet**, sa femme, demeurant à Hubersent, vendent à Nicollas **Gressier** et Claude **Vin**, sa femme, une maison, chambres, étables et jardin, sis à Hubersent. Nicollas **Gressier** est « *sergeant en la seigneurie de Hubessent* ». Cette précision m'incline à supposer qu'un lien pourrait exister entre lui et François **Le Gressier** (1540 -1599) époux de Jehanne **Le Vasseur** (voir page 33). François Le Gressier a été lieutenant du village de Hubersent et l'on sait que ce genre d'emploi se transmettait de façon quasiment héréditaire. De plus, la signature de Nicollas Gressier comporte un ajout absolument identique à la marque dessinée par François Le Gressier : trois traits verticaux surmontés de deux petits signes ressemblant à des chiffres deux. Il se pourrait que Nicollas soit un fils ou petit-fils de François et qu'il soit aussi apparenté à Jean **Gressier** (1605-1690), époux de Françoise **Verlingue**.

Le registre paroissial de Hubersent indique le trépas d'un Nicolas **Gressier**, le 28 janvier 1676. Il est inhumé dans l'église, signe de notabilité. Il pourrait bien s'agir du personnage en question, décédé à un âge avancé.

Je n'ai pas trouvé trace de descendant à ce couple.

Le 4 février 1610, soit une semaine après la vente précédente, le même Pierre **Hennin** vend à Jehan **Gressier**, « *thisseran en thoille* » et Marye **Fauchois**, sa femme, demeurant à Hubersent « *une maison en longueur de quinze pieds et la moityé du jardin* » attenante à la maison vendue à Nicollas **Gressier**, pour la somme de trente livres.

Ce Jehan **Gressier** est-il parent de Nicollas ? Il est d'un niveau social inférieur, semble-t-il, et ne sait pas signer.

Samer

I - Un nommé Jean **Gressier** teste à Samer le 9 mars 1597 (4 E – 128/3. Notaire Pottery à Samer.). La lecture du texte original nécessiterait l'intervention d'un paléographe très, très compétent !

J'ai pu deviner qu'il s'agissait d'un soldat de la compagnie de cavalerie du Sieur de **Campaigno**. Il a été « *gravement blessé cejourd'hui* », je ne sais dans quelles circonstances. Il désire être inhumé dans le cimetière de Samer, ce qui laisse à penser qu'il pourrait être originaire de ce bourg. Il a deux enfants, Pierre et Marguerite. Il ne sait écrire. La marque qu'il place au bas du testament représente une croix dont les quatre branches sont, chacune, entourées d'un cercle maladroitement dessiné. Les témoins signent l'acte. Ce sont Guillaume **Rollent**, marchand, et Simon **de la Pottery**, laboureur.

II - Le 4 juin 1668, Jacques **Baiart**, veuf de Marguerite Gressier, « *laboureur à Samer, étant au château du Crocq, assisté de Robert Baiart, laboureur à Longfossé, son frère* », épouse Jacqueline **Derra**, domestique de Bertrand **de la Haye**, escuier, seigneur du dit lieu du Crocq et de Follemprie, accompagnée du dit seigneur et de demoiselle Marguerite de **Pouques**, son épouse, de Jacques **Gillier**, mari de Claudine **Derra**, son beau-frère demeurant à Rimboval., de Jean **Derra**, demeurant à Campagne en Artois, son oncle (4 E - 127 /35 notaire Le Vasseur – Samer).

Le 23 juin 1668, inventaire dans la maison mortuaire de la dite Marguerite Gressier.

* *

III – Le 9 juillet 1643, mariage à Samer de Charles **Monbaillarcq**, meunier au moulin de Bellozanne et de Marie Gressier, fille de Antoine **Gressier** et Jeanne **Surel** de Boulogne (témoin Antoine **Gressier** père). D'où :

- 1- Nicolas **Monbaillarcq**, né à Samer le 14-2-1644, époux d'Antoinette **Boucher**, décédé avant 1700.
- 2- Marie **Monbaillarcq**, née à Samer le 19-3-1645, probablement décédée en bas âge.
- 3- Pierre **Monbaillarcq** né à Samer le 19-11-1646. Il assiste au mariage de son frère Antoine en 1689.
- 4- Antoine **Monbaillarcq** épouse (contrat du 18-2-1689- 4 E128/25- notaire Miellet. Samer) Madeleine **du Riez**, fille de feu Louis **du Riez**, marchand drapier et de Nicole **Roche**.
- 5- Jeanne **Monbaillarcq**, épouse de Jacques **Hénon**, marchand tonnelier à Samer.
- 6- Louise **Monbaillarcq**

Le 27-3-1688 (4 E – 128/25- Miellet - Samer), Marie **Gressier** reconnaît devoir régler la somme de 59 sols par an à Isabelle **Lefebvre**, veuve de François **Mulard**, marchande, pour une maison, corps de logis, chambre et grenier, sise à Boulogne « *face à la Grande Rue* », tenue de ses parents.

Le 20- 2 1689 (4 E – 128/25 – Miellet- Samer), soit deux jours après le mariage de son fils Antoine, Louis **Géneau**, Sieur du Grand Molinet, receveur fermier de l'Abbaye de Samer, « *baille par reconduction à Marie Gressier veuve de Charles Monbaillart meunier et à Louise et Jeanne Monbaillart ses filles, le moulin à eau à bled de Bellozanne où elles sont demeurant avec tous les droits et dépendances appartenant audit moulin* ».

Le 4 mars 1700 (4 E – 127/1- Leriche-Samer) Marie **Gressier** rédige son testament

* *

IV – Le 29-12-1652 François **Gressier**, marchand à Samer, dont la mère est Marie **Descaufour**, tante de la Marie **Gressier** précédente.

* *

V – Le 20-9-1646, registre paroissial de Samer : mariage de **Charles Gressier** et de Marie **Flahaut**, fille de Claude **Flahaut** et de Anne **Prudhomme**. Ils sont tous deux domestiques chez Mr **de la Haye**, à Samer. Les témoins du mariage sont Godefroy **Gobert**, Jean **Delattre**, Claude **Leroy**. Le contrat de mariage est passé chez Me Oudard Le Vasseur, à Samer (4 E 127/26).

* *

VI - Le 21-6-1682 (4 E 128/23 – Miellet. Samer) **Antoine Gressier** « *laboureur fermier de la maison place et terre size au hameau de Longuerecque appartenant à honorable homme Jacques de la Motte marchand drapier bourgeois en ancien escevin de la ville de Montreuil* » s'engage à vendre « *la dépouille d'une pièce de terre contenant sept mesures... nommée la pièce du formanoir* ».

Antoine **Gressier** est l'époux de Anne **Flahaut** avec laquelle il s'est marié le 24-9-1678 à Carly.

* *

Hubersent – Cormont

Pierre **Gressier**, Claude **Gressier**, Jeanne **Gressier**, dont je ne connais pas les ascendants, sont frères et sœur. Ils suivent.

I – 1 Pierre Gressier né vers 1623, décédé le 26-12-1683 à Hubersent. D'où :

II – 1 Jeanne **Gressier** qui épouse François **Merlin** le 18-4-1678 à Hubersent

II – 2 Anne **Gressier** qui épouse Jean **Moriaval** de Tingry, le 24-1-1679 à Cormont. Témoins au mariage : Pierre **Gressier** père, Jean **Bougrin** oncle.

II – 3 Pierre **Gressier** qui épouse Marie **Varlet** le 30-7-1674 à Cormont. Témoins au mariage : Jean et Pierre **Gressier**. D'où :

III – 1 Marie **Gressier** née le 1-6-1675 à Cormont.

II - 4 Jean **Gressier** qui épouse Marie **Lenfant** le 19-2-1675 à Cormont. Témoins au mariage : Jean **Lenfant**, Pierre et Claude **Gressier**. Marie **Lenfant** décède le 26-9-1720 à Cormont (elle était née vers 1645). D'où : (tous les enfants sont nés à Cormont)

III – 1 Jeanne **Gressier** née le 4-12-1675, parrain Pierre **Lenfant** , marraine Jeanne **Gressier**

III – 2 Jean **Gressier** né le 18-1-1679 à Hubersent

III – 3 Jeanne **Gressier** née le 26-3-1682, parrain Nicolas **Lejeune**, marraine Jeanne **Dambron**. Elle épouse à Cormont le 5-2-1709 Jean **Lemaitre**. Témoins au mariage : Jean et Claude **Gressier**. Jeanne **Gressier** décède à Cormont le 27-10-1742 et Jean **Lemaitre** le 4-2-1757.

III – 4 Marie **Gressier** née le 25-3-1684, parrain Robert **Coupier** , probablement décédée en bas âge.

III – 5 Marie **Gressier** née le 30-1-1686, parrain Charles **Lemaire**, marraine Marie **Carlu**. Elle épouse le 27-7-1711 à Cormont, Sébastien **Dubois**.

III – 6 Claude **Gressier** né le 16-9-1688, parrain Claude **Sansse**, marraine Antoinette **Mille**. Il épouse à Cormont le 5-2-1709 Françoise **Leroy**, fille de François et de Marguerite **Tellier**. Il est tisserand. Les deux époux décèdent presque simultanément à Cormont, elle le 21-6-1742 et lui le 27-6-1742. D'où : (nés à Cormont)

IV – 1 Marie Marguerite **Gressier** née le 9-11-1718, parrain Claude **Gressier**, cousin germain du père

IV – 2 Madeleine Benoite **Gressier** née le 21-2-1721, parrain Pierre **Lenfant**, marraine Madeleine **Gressier**, tante paternelle. Elle épouse à Cormont le 15-6-1757, Philippe **Lavigogne**, de Longvilliers, âgé de 38 ans, tisserand, fils de Philippe et de Madeleine **Beunet**, veuf de Marie Catherine **Ledoux**.

IV – 3 Claude Bruno **Gressier** né le 6-10-1724, parrain Claude **Héquet**, marraine Marie Marguerite **Leroy**. Il décède le 3-11-1742.

IV – 4 Marie Anne **Gressier** née le 9-12-1728, parrain Jean **Dumont**, marraine Péronne **Peudecoeur**. Elle décède le 2-1-1729.

IV – 5 Marie Jeanne **Gressier** née le 4-2-1730, parrain Jean **Lemaitre**, marraine Marie Jeanne **Lenfant**.

IV – 6 Jean Gressier né le 16-5-1733, parrain Jean **Dubois**, marraine Isabelle **Louis**. Décédé le 6-8-1734.

IV – 7 Jeanne Marie Gressier née le 23-1-1737, parrain Jean **Lenfant** fils de Nicolas, tisserand, marraine Marie Madeleine **Gressier**.

III - 7 Madeleine Gressier née le 18-8-1691, parrain Charles **Bigand**, marraine Madeleine **Dessaux**.

* * *

I – 2 Jeanne Gressier (sœur de Pierre) née vers 1636

Elle épouse à Cormont le 9-9-1668 Jean **Bougrin**. Témoins du mariage : Jean **Le Vasseur de Fernehen**, François **Lhoste**, Jean **Poignant** ; Elle décède à Cormont le 31-3-1681.

* * *

I – 3 Claude Gressier (frère de Jeanne et de Pierre) né vers 1632

Il épouse à Cormont le 5-7-1668 Louise **Varnier** (alias **Vuarnier – Wargnier**). Témoins du mariage : Jean **Vasseur** (peut-être Jean **Le Vasseur**, témoin au mariage de sa sœur), Robert **Coupier**, Isambart **Sanche** (alias **Sanse**). Il décède à Cormont le 29-12-1712, et son épouse le 19-9-1723 à Cormont également. D'où : (les naissances ont lieu à Cormont)

II – 1 Marie Gressier née le 23-5-1669, probablement décédée en bas âge.

II – 2 Marie Gressier née le 29-7-1671

II – 3 Jean Gressier né le 9-6-1673, parrain Jean **Bougrin**, marraine Anne **Gressier**. Il épouse le 26-7-1707 à Cormont Jeanne **Dubois**, fille de feu Jean **Dubois** et de Jeanne **Poignant** (voir plus haut page 83). Jean Gressier décède le 16-5-1747 à Hubersent, il est déclaré manouvrier, Sébastien et Michel **Dubois**, ses neveux assistent aux obsèques. Jeanne Dubois est décédée à Cormont avant lui, le 4-8-1739. Son testament rédigé en son domicile, le 30 mai 1734, devant Me Pierre **Dusautoir**, curé de Cormont, et non par devant notaire, ne fut déposé et contrôlé à Samer que le 3 septembre 1739. Elle déclare ne savoir écrire. Le couple n'ayant pas eu d'enfant, elle fait don à Marguerite **Dubois**, femme d'Antoine **Delicourt**, sa sœur, d'une somme de...trois livres ! et lègue à Marie Anne **Dubois**, sa nièce « *demeurante chez elle pour son service, ce qui peut luy appartenir en moeubles bestiaux grains, or et argent s'il s'en trouve au jour de son décès et généralement tout ce dont la coutume permet de disposer à charge par la dite Marie Anne Dubois acquitter la moitié des dettes de la communauté a l'encontre dudit Gressier mary de la testatrice* ». Les témoins de ce testament sont Charles **Le Roy**, propriétaire, Antoine **Donlegez**, fermier, Marc **Prévost**, maître d'école, tous de Cormont.

II – 4 Anne Gressier, née le 5-3-1676, parrain Jean **Gressier**, marraine Anne **Morel**. Elle se marie avec François **Bigand** le 14-2-1705 (témoin Claude **Gressier**, père). Veuve, elle se remarie à Cormont, le 24-7-1708, avec Charles **Brundrap**, de Verlincthun, veuf de Gabrielle **Wambet**.

II – 5 Marie Gressier, née le 5-3-1676, sœur jumelle de Anne, parrain Claude **Sanse**, marraine Marie **Santo**.

II – 6 Claude Gressier né vers 1677, maître charpentier, décédé le 22-8-1733 à Cormont.

II – 7 François **Gressier** né vers 1680, maître charpentier, épouse à Cormont le 23-11-1723, Marie Jeanne **Rémy**, née vers 1696, fille de Jean et de Jeanne **Sergent**. Témoins au mariage : Jean **Rémy** et Jean **Gressier**. D'où :

III – 1 Marie Thérèse **Gressier** née à Cormont le 18-2-1725, parrain Claude **Gressier**, oncle paternel, marraine Marie Catherine **Dumont**. Elle épouse le 10-1-1754, à Montreuil, François **Ficheux**, 57 ans (!) charpentier à Cormont, petit propriétaire. Celui-ci décède à Cormont le 4-1-1764. Elle se remarie le 8-5-1767 à Cormont avec Antoine François **Lanoy**, marchand de bois, né vers 1724, fils de feu Antoine et de Marie Madeleine **Toulotte**, veuf de Marie Jeanne **Bocquet**. Antoine François **Lanoy** décède le 12-4-1784 et Marie Thérèse **Gressier** le 14-6-1791, tous deux à Cormont.

III – 2 Sébastien Mathieu **Gressier** né le 20-9-1726, charpentier, décède à Cormont le 31-12-1781.

III – 3 Marie Françoise **Gressier** née le 26-9-1729, parrain Antoine **Lenoir**, marraine Marie Françoise **Rémy**, tante. Elle épouse à Cormont le 28-7-1761 Jacques **Charteau**, 27 ans, manouvrier, fils de Pierre et de Marie Anne **Morel**. Témoins au mariage : Sébastien Mathieu **Gressier**, frère, Marie Jeanne **Gressier**, sœur.

II – 8 Jeanne **Gressier**, née le 14-9-1686, parrain, Jean **Lenfant**, marraine Jeanne **Sanse**. Elle épouse à Cormont le 15-2-1718, Marc **Vignerou**, fils de feu Pierre et de Marie **Pochet**, demeurant à Etaples. Témoins au mariage : Jean **Gressier**, frère, Pierre **Dumont**.

* *

D'autres **Gressier** pourraient être rattachés à ce groupe **4** de Hubersent – Cormont. Ce n'est qu'une hypothèse.

François **Gressier** décède le 13-2-1697 à Hubersent âgé de 75 ans. Donc né vers 1622.

Jean **Gressier** décède à Hubersent le 17-12-1674, âgé de 52 ans, « jeune homme », mort « d'une affection de la poitrine, de suffocation ». Il était donc né vers 1622.

Nicole **Gressier**, veuve de Jacques **Lenfant**, décède à Hubersent le 8-10-1655.

Marguerite **Gressier**, femme de François **Lenfant**, décède à Hubersent le 9-5-1656.

Michelle **Gressier**, femme de Nicolas **Dubois**, décède à Hubersent le 9-2-1659.

Jean **Gressier**, de Cormont, décède à l'hospice général de Boulogne, le 27-5-1710, âgé de 60ans.

* * * *

Hubersent – Frencq – Neuville

I – Jehan Gressier, époux de Claude Lejeune, de Hubersent. D'où :

II – 1 Marcq Gressier. Il épouse en premières noces Madeleine **Carluy** et en secondes noces Françoise **Bouin**.

Il est laboureur et marchand de blé à Hubersent. Le 29-10-1673 (4 E 128/20. Notaire Miellet), il reçoit la somme de 184 livres « *en bonnes espèces d'argent* » d'un nommé Jean **Frère**, laboureur à Le Turne et Catherine **de Guisy**, sa femme.

En 1678, associé à Gabriel **Monteuis**, il perçoit la dîme de Hubersent

Il décède avant le 18-5-1679, date du mariage de son fils.

III – 1 Marcq Gressier, laboureur à Frencq. Il épouse (contrat du 18-5-1679 – 4 E 128/22 - notaire Miellet- Samer) à Verlincthun, le 5-6-1679, Antoinette **Anquier**, fille de feu Jean et d'Antoinette **Hédoux**, demeurant à Verlincthun. Ce mariage est mentionné sur le registre paroissial de Carly (la commune de Verlincthun était son secours). Les témoins à la signature du contrat sont : - pour le marié, François **Yvart**, laboureur à Fromessent, époux de Marie **Bouly**, cousine germaine du côté maternel, honorable homme Antoine **Duflos**, receveur de la seigneurie de Frencq « son cousin remué de germain du même côté », Denis **Heudé**, lieutenant de la seigneurie de Frencq, aussi son cousin.

- pour la mariée, Jacques **Anquier**, son frère aîné, laboureur à Verlincthun, Nicolas **Dumont** son beau-frère époux de Jeanne **Anquier** sa sœur, demeurant à Cormont, Jean **Masson** aussi son beau-frère époux de Françoise **Anquier**, sa sœur, honorable homme Nicolas **Falempin**, marchand à Boulogne, son cousin.

Marcq **Gressier** reçoit de sa mère (son père est décédé) « *par don dentrevif une maison corps de logis couvert de tuiles et bastiments couverts de chaume cour jardin avec le nombre de cinquante mesures de terre a labour en dépendant size audit lieu et terroir de frenq* ».

Marcq **Gressier** ne sait pas écrire, ce qui n'était pas le cas de son père.

La naissance de deux de ses enfants est notée sur le registre paroissial de Carly :

IV – 1 le 21-1-1682 le prénom n'est pas indiqué

IV – 2 le 22-1-1684, Marie Antoinette

Je découvre dans l'« Inventaire des titres et papiers concernant la manse conventuelle » de l'Abbaye de Samer (Ms G11 ; Fonds Généau – Bibliothèque de Boulogne) que Marc **Gressier** fait « *rapport et déclaration pour immeubles sis à Menty tenus foncièrement de l'abbaye de Samer à présent JeanDumont* » Déclaration faite le 18 juin 1685.(Menty est un hameau de Verlincthun).

Antoinette **Anquier** décède à Frencq le 2-12-1714, à l'âge de 66 ans « *veuve de La Motte Gressier* » (La Motte sobriquet de Marcq Gressier).

* *

Je trouve dans l'analyse des minutes des notaires de Montreuil faite par Rodière (ms 200- Archives départementales Arras) :

Le mariage le 7-2-1655, de Jean **Rifflard**, cordonnier à Cormont, fils de Gratien **Rifflard** laboureur à Cormont et de Jeanne **Molien**, avec Marie **Gressier**, fille de Claude **Gressier**,

maréchal à Neuville (sous Montreuil), assistée de **Marcq Gressier laboureur à Hubersent son oncle paternel.**

Il semble donc que ce dernier, fils de Jehan **Gressier** et de Claude **Lejeune** (voir plus haut) soit le frère de Claude **Gressier**.

Je découvre d'ailleurs dans ce même Ms 200, l'indication d'un autre contrat de mariage en date du 24-6-1664, chez le notaire Bocquillon de Montreuil : mariage de Pierre **Lefebvre**, brasseur à Neuville, fils de Guillaume et de Jeanne **Cuvillier**, avec Françoise **Gressier**, fille de **Claude**, et de Marie **Dessaux**, assistée de **Marc Gressier, frère**, Marguerite **Gressier** femme de Pierre **Leblond**, sœur, Charlotte **Gressier** femme du dit Marc.

Il m'apparaît que ce Marc, fils de Claude, est donc le neveu du Marc désigné dans l'acte précédent de 1655.

Le fils de Pierre **Lefebvre** et de Françoise **Gressier**, Pierre **Lefebvre**, marchand brasseur aussi, contracte mariage (4 E 128/28 – Miellet – Samer) avec Catherine **Dubois**, fille de Claude et de Catherine **Morel** (voir plus haut page 84). Pierre **Lefebvre** est assisté de Jean Philippe **Gressier**, prêtre vicaire en la paroisse Saint-Pierre de Saint-Josse, son cousin remué de germain du côté maternel, de Claude **Leblond**, maître maréchal à Neuville, cousin germain du côté maternel, Charles **Sanier**, laboureur à Saint-Josse, cousin germain à cause d'Isabeau **Gressier**, sa femme. Catherine **Dubois** est accompagnée de personnes que nous connaissons déjà, tels que Jeanne **Morel**, veuve de Jean **Gressier**, et des membres de la nombreuse famille **Dubois**.

* *

Un **Marcq Gressier** qui pourrait être descendant, en tant que fils ou petit-fils de **Marc Gressier**, époux de Antoinette **Anquier**, est cité dans une minute du notaire Dauvergne de Samer, le 29-5-1776 (4 E 127/63). Il me semble assez fortuné, dans la mesure où on le voit avancer la somme de 800 livres à un nommé François **Pinchon**. Il habite le hameau de Haut-Pichot, paroisse de Halinghen.

* *

Le 18-12-1674, décède à Hubersent, Catherine **Gressier**, épouse de Nicolas **Desmarquet**. Elle avait donné naissance le 18-8-1674 à une fille, Catherine, dont le parrain était **Marcq Gressier**.

* *

Un **Marcq Gressier** qui me paraît également apparenté à cette même famille est celui qui est décédé à Cormont le 5-2-1690, âgé de 75 ans, donc né vers 1615.

* * * *

Hubersent – Halinghen – Longvilliers

I - Sébastien Gressier époux de Marie Duquesne(alias Duchesne), mariés vers 1665. D'où :

II – 1 Elisabeth (alias Isabelle) **Gressier**, née le 17-10-1666 à Hubersent, parrain Louis **Fourrier**, marraine Jeanne **Fourrier**. Le 3-10-1684 (Contrat 4 E 128/24 – Miellet – Samer), elle épouse Jean **Legrand**, fils de Jacques et de feu Marie **Lamirand**. Très vite veuve, elle se remarie avec Pierre **Fauchos**, qui décède le 31-4-1704.
Elle décède après 1735.

II – 2 Madeleine **Gressier** dont la naissance figure sur le registre paroissial de Cormont le 22-11-1668. Parrain Nicolas **Gressier**, marraine Madeleine **Duchesne**.
Elle épousera Jacques **Dupont**.

Trois filles dont je ne peux préciser la date de naissance :

III – 3 Marie **Gressier** qui épousera Louis **Malot**.

III – 4 Françoise **Gressier**.

III – 5 Jeanne **Gressier** qui épouse Antoine **Hernoult** (contrat du 5-5-1703, 4 E 127/2, notaire Leriche, Samer). A cette date, elle habite chez ses parents au hameau du Haut-Pichot (Halinghen). Les témoins de ce mariage sont Sébastien, son père, Jean et Sébastien **Gressier**, ses frères, Isabelle, Madeleine et Françoise **Gressier**, ses sœurs, Pierre **Fauchos** et Jacques **Dupont**, ses beaux-frères.

III – 6 Jean **Gressier** né le 1-2-1676 à Hubersent, parrain Jean **Beauvais**, marraine Marie **Frère**. Il épouse le 20-11-1703 à Halinghen Marie Anne (**de Wierre**). D'où :

IV – 1 Gilles **Gressier** qui épouse le 22-7-1749 à Longvilliers Marie Marguerite **Mantel** de Longvilliers, fille de Charles **Mantel** et de Marie **Seguin**. Il est journalier, habite à cette date Halinghen, mais se trouve en résidence à Maresville (proche de Longvilliers). Les témoins du mariage sont Gaspard **Gressier**, son frère, François **Bigand**, berger, cousin germain.

IV – 2 Gaspard **Gressier** qui épouse le 21-10-1749 à Longvilliers, Marie Barbe **Dumoulin**, fille de Jacques **Dumoulin**, couvreur de paille, et de Jeanne **Lamour**. Les témoins du mariage sont Antoine **Gobert**, beau-frère, et François **Bigand**, cousin germain de l'époux.
(ne pas confondre avec Gaspard **Gressier** qui épouse aussi une **Dumoulin** – voir plus haut page 63).

IV – 3 Anne **Gressier** qui épouse le 1-7-1738 à Halinghen Antoine **Gobert**.

IV – 4 Jean **Gressier** qui épouse à la même date à Halinghen Louise Catherine **Gobert**.

III – 7 Sébastien Gressier dont la naissance est portée le 20-10-1678 sur le registre paroissial de Cormont. Parrain Jean **Routier**, marraine Jeanne **Dubois**.

Il épouse à Nesles le 11-2-1710, Jeanne **Clenleu**, veuve de Louis **Pécron**. Il est laboureur propriétaire. Il décède à Halinghen le 8-5- 1754. D'où :

IV – 1 Marie Jeanne Gressier née le 2-2-1711 à Nesles. Elle épouse à Samer le 17-7-1736, Pierre **Grebet**.

IV – 2 Marie Madeleine Gressier qui épouse le 12-7-1735 à Halinghen François **Bigand**.

IV – 3 Marie Louise Gressier née à Nesles le 22-6-1716. Elle épouse le 29-11-1738 à Halinghen, Pierre **Vallencourt**, couvreur de paille.

IV – 4 Marc Gressier né vers 1720, qui épouse à Lefaux, le 18-7-1752, Marie Louise **Pinchon**, fille de Louis **Pinchon** et de Marie Françoise **Bouy**, habitant Lefaux. Devenu veuf, il épouse Marie Anne **Gobert** le 10-8-1762 à Halinghen.

IV – 5 Marie Antoinette Gressier qui épouse à Halinghen le 11-5-1751 Pierre **Sauvage**, fils de Gilles **Sauvage** et de Marie Barbe **Pinchon**.

Une certaine Marie Marguerite Françoise **Gressier** épouse le 6-6-1735 à Halinghen Antoine **Mille**. Elle pourrait être la fille de Jean **Gressier** (x **de Wierre**) ou de Sébastien **Gressier** (x **Clenleu**). Le 11-9-1736, à Frencq, naît Magdeleine **Mille**, fille du couple **Mille-Gressier**.

III – 8 François Gressier né à Cormont le 22-2-1682, parrain François **Milon**, marraine Jeanne **Desmarquet**. Il épouse Françoise **Ivart**, vers 1711. Je trouve la naissance de Magdelaine **Gressier**, leur fille, le 10-12-1714 à Frencq.

* * * *

Frencq – Le Turne - Hubersent

Le 11-1-1581, Marguerite **Gressier** et François **Damien**, son époux, domiciliés à Saint-Léonard, donnent en avance d'hoirie à Jossine **Damien**, leur fille unique, la moitié par indivision d'une maison et quatre journaux de terre sis à Frencq, venus à ladite **Gressier**, par le décès de Colette **Fiercot**, sa tante, femme de Jean **Bardoul**.

* *

I – Philippe Gressier époux de Marguerite Fourdinier

Marguerite **Fourdinier** appartient vraisemblablement à la famille de « *honorabile homme Nicolas Fourdinier, bailly de Frencq* », époux de demoiselle **Wuiart**. Elle décède avant 1708.

Philippe **Gressier** décède à Frencq le 16-4-1710, âgé de 85 ans. [Jacques **Gressier**, l'un de ses frères probables, y décède le 24-1-1707, âgé de 78 ans, et Françoise **Gressier**, peut-être une de ses sœurs, décède le 24-2-1704, âgée de 69 ans].

D'où :

II – 1 Jacques Gressier (l'aîné des enfants)

II – 2 Marie Gressier née vers 1669. Elle épouse à Frencq, le 17-4-1695, Jacques **Plart**. De ce mariage naissent le 19-7-1697 Marie Marthe **Plart**, parrain Philippe **Gressier**, marraine Marie Marthe **Duflos** et, le 30-1-1699, Antoine **Plart**. Marie **Gressier** décède à Frencq le 5-7-1699, âgée de 30 ans.

II – 3 X... Gressier épouse de Jacques Frère

II – 4 Claude Gressier, laboureur à Le Turne né vers 1669. Probablement célibataire, il teste le 28-11-1731 (4 E 128/33 ; notaire Pincédé ; Samer). Il donne ce qu'il a, argent, meubles, grains, bestiaux, aux enfants de Philippe **Gressier**, ses neveux.

II – 5 Philippe Gressier époux de Antoinette Grard

Il demeure à Le Turne, chez ses parents, lorsqu'il épouse Antoinette **Grard**, fille de Antoine **Grard** et de Jeanne **Yvart**, demeurant également à Le Turne (contrat de mariage du 30-7-1708 – notaire Leriche, Samer- 4 E 127/3). A la signature du contrat assistent : Philippe **Gressier** son père, Jacques **Gressier** son frère aîné, Claude **Gressier** laboureur à Le Turne, Jacques **Plart** et Jacques **Frère**, ses beaux-frères. L'épouse est accompagnée de : Nicolas **Grard** , son frère, époux de Marie **Delye**, Adrien **Grard**, aussi son frère, Claude **Yvart** son oncle, de Cormont, Antoine et Jacques **Yvart**, ses oncles « *demeurant aux Berqueries à Niembrune* » (Niembrune, prononciation patoisante de Liembrune, se trouve sur le terroir de Tingry. On y trouve encore un joli manoir du début 17^{ème} siècle, et un bâtiment carré qui était l'ancien temple protestant contemporain des guerres de religion). L'époux est pourvu d'une modeste dot : une vache, une génisse, du blé, du « warat »(fèves). D'où :

III – 1 Catherine **Gressier**, née à Frencq le 7-2-1712. Elle y épouse, le 18-11-1732, Antoine **Compiègne**, deSamer. Veuve, elle se remarie le 10-2-1755 à Samer avec Pierre **Flahaut**, veuf de Marie Anne **Piquet**.

III – 2 Marie Madeleine **Gressier** née le 16-11-1720 à Frencq, mariée à Frencq le 4-7-1752 à Claude **Porquet**, manouvrier à Raulers. Elle décède à Hubersent le 24-2-1761, à l'âge de 42 ans, veuve déjà.

III – 3 Philippe **Gressier**, né le 1-5-1710 à Frencq, charron à Le Turne. Il épouse le 21-7-1744 à Frencq Marie Françoise **Duflos**. Il signe une reconnaissance à l'Eglise et fabrique de Samer en 1775. Dès 1776, Marie Françoise **Duflos**, déclarée veuve, signe un bail à loyer au notaire Vasseur de Samer. Ainsi qu'à son fils qui habite avec elle, ce bail lui est renouvelé en 1781 pour 9 ans. Il concerne 87 verges et demi de terre.

*(Je découvre dans le registre paroissial de Frencq la naissance le 16-4-1696 de Anne **Gressier**, fille de Philippe **Gressier** et de Jeanne **Plart**, parrain Philippe **Gressier**. S'agit-il là d'un premier mariage de Philippe **Gressier** que nous venons de voir époux de Antoinette **Grard**, ou d'un quelconque cousin homonyme ?).*

Autres enfants de Philippe **Gressier** et Antoinette **Grard**. Du fait de ma découverte fortuite et tardive de renseignements complémentaires relatifs à cette famille dans le microfilm du registre paroissial de Frencq, le numérotage des enfants ne correspond pas à leur année de naissance. Le lecteur fera facilement la correction.

III – 4 Marie Jeanne **Gressier** née à Frencq le 1-3-1709 et décédée le 11-4-1710.

III – 5 Marie Marthe **Gressier** née à Frencq le 27-3-1713. Elle épouse le 24-11-1735 à Frencq, Antoine **Martel** de Samer. Lors de la cérémonie « *a été mis sous voile nuptial l'enfant nommé Michel procréé d'eux avant le mariage* ».

III – 6 Louise Antoinette Hubert **Gressier** née le 19-1-1718 à Frencq (marraine : demoiselle Louise Antoinette Hubert **de Vernicourt**).

III – 7 Jean Baptiste **Gressier** né à Frencq le 4-1-1729.

* * *

III – 8 Antoine **Gressier**, né vers 1726, épouse le 9-2-1745 à Frencq, Françoise **Ficheux**.

Veuf, il se remarie à Frencq avec Marie Françoise **Daverton**, fille de Louis **Daverton** et de Marie Jeanne **Baudon**, le 16-6-1750.

D'où, du premier mariage :

IV – 1 Antoine **Gressier** né entre 1745 et 1750, qui épouse le 30-1-1770 à Frencq, Thérèse **Ringot**. Je trouve (fonds Généau- G 55 – Bibliothèque de Boulogne) mention, en 1783, d'un bail que lui accorde Louis Marie **Généau**, marchand boucher à Samer, au sujet d'une pièce de terre contenant six mesures à usage de labour, sise à Frencq « *lieudit le Richemont* ». Dans cet acte, il est dit journalier. D'où :

V – 1 Marie Catherine Thérèse **Gressier** née à Frencq le 3-9-1772. Elle épouse à Hubersent le 19 messidor an XII (8 juillet 1804) Jean Louis **Fourier**, né à Hubersent le 26-6-1775, maître d'école, fils de Louis **Fourier**, couvreur en chaume, et de Marie Marguerite **Liadouze**. Témoins du mariage : Philippe **Gressier**, frère, Louis **Fourier**, couvreur, 63 ans, père, François Joseph **Fourier**, couvreur en chaume, frère. Le mariage est bref : L'épouse meurt dès le 7 vendémiaire an XIII (30 septembre 1804) à Hubersent. Jean Louis **Fourier** se remarie le 22-7-1807 à Hubersent avec Marie Madeleine **Dubois**.

V – 2 Philippe **Gressier** né à Le Turne (Frencq) le 13-9-1781, cordonnier à Hubersent. Il épouse à Hubersent, le 24 brumaire an XI (15 novembre 1802), Marie Pétronille **Lepecquet**, née le 8-4-1775 à Hubersent, fille de Jean **Lepecquet** et de Marie Jeanne **Sonnez**. **Témoins** : Jean Baptiste François **Lepecquet** 53 ans, charron, Jean **Lepecquet** 62 ans manouvrier, Antoine **Morel**, 21 ans, voiturier. Il ne sait pas écrire. Philippe **Gressier** décède le 30-6-1838 à Hubersent, son épouse après 1851. D'où :

VI – 1 Marie Claire Catherine **Gressier**, née à Hubersent le 25 thermidor an XIII (13 août 1805). Elle épouse à Hubersent le 8-3-1843 Antoine Germain **Vassal**, domestique, né à Frencq le 26-8-1809, fils de Antoine **Vassal**, ménager, demeurant au hameau de Fromessent (près d'Etaples) et de Victoire **Delhaye**, décédée à Fromessent le 8-10-1837. **Témoins** : Jean Marie **Gressier**, frère, Antoine **Héquet**, cousin, demeurant à Frencq. Elle décède à Hubersent le 18-10-1877, et son époux le 20-6-1878.

VI – 2 Jean Marie Philippe **Gressier** né le 23-4-1808 à Hubersent, garçon de charrie, puis domestique, puis garde de bois à partir de 1842. Il sait écrire et signe parfaitement son nom. Il a épousé Elise Madeleine **Magnier** née vers 1810. Il décède à Hubersent le 14-12-1847. D'où :

VII – 1 Jean Marie Philippe né le 20-10-1844 à Hubersent (**Témoins** Germain **Vassal** 35 ans et Joseph **Paques** 33 ans, tous deux domestiques). Il épouse Marie Alphonsine **Dulot**. D'où :

VIII – 1 Marie Alphonsine Elisabeth **Gressier**, née le 1-4-1876 à Hubersent.

VII – 2 Agnès Alexandrine Irma **Gressier** née le 24-1-1847 et décédée le 9-2-1848 à Hubersent.

VI – 3 Alexandre Athanase **Gressier** né le 6-12-1815 à Hubersent. Il est cantonnier à Hubersent. Il y épouse le 14-1-1851 Marie Jeanne Catherine Justine **Fourier**, couturière, née à Cormont le 26-9-1819, fille de François **Fourier** et de Jeanne **Fauchos**.

VI – 4 Antoine Joseph **Gressier** né le 30-7-1810 à Hubersent. Il est le père d'un enfant né le 6-4-1834 à Hubersent, hors mariage, Antoine Joseph, dont la mère est Claudine Françoise **Fourier**, 24 ans, fileuse de bas. Cet enfant décédera à Hubersent le 21-3-1843. C'est avec Marie Joséphe **Gest**, demeurant à Longvilliers, née en 1823, fille de François **Gest** et de Victoire **Vassal**, qu'il se marie en 1849. De journalier qu'il était, il est devenu garde de bois, très probablement l'emploi qu'occupait son frère Jean Marie Philippe décédé en 1847. Il semble posséder, comme son frère, une certaine instruction. Il apparaît en tant que témoin dans nombre d'actes portés sur les registres d'état-civil de la commune et les signe de manière aisée.

Le couple est très prolifique : 12 enfants, tous nés à Hubersent (pratiquement un chaque année) ! En voici la liste :

VII – 1 Jean Baptiste Joseph **Gressier** né le 13-3-1850, garde de bois, époux de Lucie Thérèse **Frère**. D'où :

VIII – 1 Jules Louis Narcisse **Gressier** né le 29-11-1871, décédé le 22-1-1872 à Hubersent .

VIII – 2 Jeanne Clotilde Angèle **Gressier** née le 25-11-1872, décédée le 8-8-1877 à Hubersent.

VIII – 3 Lucie Thomassine Charlotte **Gressier** née le 14-7-1874.

VIII – 4 Marie Augustine Théodorine **Gressier** née le 7-1-1876, épouse le 26-9-1899 à Cesny Bois Halbout (Calvados), Victor Emmanuel Adolphe **Vauvert** (Note du Tribunal Civil de Montreuil, en date du 5-10-1899, relative à une erreur de date). Elle décède à Versailles le 28-2-1960.

VIII – 5 Marie Angéline Alexandrine **Gressier** née le ..-2-1879, décédée le 10-5-1879.

VIII – 6 Alphonse Jérôme Honoré **Gressier** né le ..- 6 1880, décédé le 3-12-1880.

VII – 2 Marie Joseph Irma **Gressier** née le 6-3-1851, couturière. Elle a un enfant hors mariage, Marie Julie Joséphine, née le 29-1-1871 et décédée le 2-2-1871. Elle se marie le 15-11-1872 à Hubersent avec François Joseph **Capron**, domestique.

VII – 3 François Eugène Alphonse **Gressier** né le 23-5-1852, décédé le 22-3-1853.

VII – 4 Julie Josèphe Marie **Gressier** née le 14-10-1853, épouse le 8-5-1872 à Hubersent Honoré Théodore Sébastien **Petit**.

VII – 5 Philippe Auguste **Gressier** né le 16-4-1855.

VII – 6 Joseph Auguste **Gressier** né le 16-6-1856.

VII – 7 Marie Françoise Angéline née le 18-12-1857, décédée le 8-2-1869.

VII – 8 Jérôme David **Gressier** né le 25-2-1859, décédé le 21-2-1860.

VII – 9 Germain Alphonse Jérôme **Gressier** né le 1-10-1860.

VII – 10 Maurice Amable Alexandre **Gressier** né le 25-9-1862.

VII – 11 Alphonse Charles Amable **Gressier** né le 1-7-1864.

VII – 12 enfant mort-né 16-4-1866 et...décès de la mère, Marie Josèphe **Gest**, deux jours après, soit le 18-3-1866 ! Antoine Joseph **Gressier** décède à Hubersent le 15-1-1869.

* *

Je trouve, le 18-8-1877, le mariage à Hubersent, de Jules Joseph Eugène **Gressier**, né à Inxent le 8-11-1850, fils de Joseph **Gressier**, propriétaire à Beussent et de feu Eugénie **Carlu**, décédée à Beussent le 17-7-1865, avec Marie Thérèse Augustine **Poyez**, dite Justine, cultivatrice, née à Le Turne le 1-1-1839, veuve de César Auguste **Marcotte**, décédé à Hubersent le 1-6-1876, fille de Auguste **Poyez**, rentier à Le Turne et de feu Stéphanie **Morel**, décédée à Le Turne le 13-4-1877.

De ce mariage naît un garçon Joseph Victor Alexandre, qui décède à Hubersent le 22-1-1881, âgé de 16 mois.

* * * *

Signalons aussi à **Frencq** :

Décès le 24-2-1704 de Françoise **Gressier**, 69 ans.

Décès le 24-1-1707 de Jacques **Gressier**, 78 ans (voir plus haut).

Mariage le 28-11-1705 de Sébastien **Gressier** et de Elisabeth **Dupont**. Une note de renseignements que m'a transmise Madame Bigan-Robert, mentionne la présence de Isabelle (alias Elisabeth) **Dupont**, lors du mariage de François **Gressier** avec Françoise **Ivart** en 1711, ce dernier fils de Sébastien **Gressier** et de Marie **Duquesne**. Elisabeth **Dupont** serait la seconde épouse de Sébastien **Gressier**, décédé avant 1711(voir plus haut paragraphe 6)

* * * *

Hubersent – Carly

Le 10-12-1584 (4 E 128/2 – notaire Potterye – Samer), Charles **Gressier**, cordonnier à Hubersent, vend une maison avec jardin et verger sise à Hubersent à Antoine **Bellet**.

Le 4-9-1656 (4 E 127/30 – notaire Le Vasseur – Samer), Charles **Gressier**, manouvrier à Le Turne, effectue une donation d'entrevif. Il s'agit de « *la juste moitié d'une petite maison et bâtiment à Hubersent avec la moitié d'une demi mesure de terre sur quoi ladite maison est assise* », qu'il attribue à Jehan **Gressier** demeurant à Carly, « *son frère aîné et héritier apparent* ». Très modeste donation.

I – 1 Jehan Gressier, époux de Péronne Ducrocq (mariés vers 1640)

Il décède le 26-9-1677 et son épouse le 10-12-1680, tous les deux à Carly.
D'où :

II – 1 Péronne **Gressier** née le 21-6-1643 à Carly. Elle épouse à Carly le 20-11-1665, Antoine **Bretaigne**, né vers 1624, fils de Nicolas **Bretaigne** et de Marie **Piquet**. Celui-ci décède le 24-9-1692 à Carly et son épouse le 29-8-1718 à Cormont. D'où : (tous nés à Carly)

III – 1 Marie **Bretaigne** née le 18-9-1666. Elle épouse le 26-1-1693 à Carly, Louis **Fourdinier** de Halinghen. Elle décède avant 1704 ; son époux se remarie avec Françoise **Bertout**. Un acte notarié du 10-12-1704 (4 E 127/2 – Leriche – Samer) traite de la situation successorale relative au décès de Louis **Fourdinier** ; on y voit la présence de Péronne **Gressier**, mère de Marie, et de Paul **Gressier**, laboureur à Tingry « *le plus proche parent* » (il est le frère de Péronne).

III – 2 Péronne **Bretaigne** née le 30-8-1669.

III – 3 Agnès **Bretaigne** née le 9-10-1670. Elle est l'épouse de Jacques **Randoux**, fils de Jacques et de Jeanne **Duquesnoy**, de Wimille (contrat 4 E 128/30 – Miellet- Samer – 24-7-1706).

III – 4 Antoine né le 6-5-1672. **III – 5** Louise Françoise née le 3-8-1673. **III- 6** Nicolas né le 25-12-1674. **III – 7** Péronne née le 11-11-1677. **III – 8** Antoine né le 21-1-1679. **III – 9** Louis né le 13-9-1682. **III – 10** Jean Benoit né le 21-8-1684. **II – 11** Pierre né le 4-11-1685.

II – 2 Claude **Gressier** né le 25-2-1647

II – 3 Antoine **Gressier** né le 23-2-1650, épouse le 28-7-1670 à Carly Antoinette **Boidard**.

II – 4 Jean **Gressier** épouse le 23-4-1662 Jeanne **Lespine**.

II – 5 Paul **Gressier** épouse le 6-6-1667 Anne **Verlingue**. Il est laboureur à Tingry. Jacques **Géneau**, Sieur du Molinet, receveur de Tingry, au nom du Comte de Brienne, lui loue, le 21-12-1704, 11 mesures de terre à Tingry (4 E 127/2 – Leriche- Samer).

Est-ce bien le même Paul **Gressier**, qui, le 25-2-1709 (4 E 127/3 Leriche), reçoit de Péronne **Gressier**, Antoine et Jean Benoit **Bretaigne**, ses fils, laboureurs à Verlinthun, la somme de 73 livres représentant la livraison « *d'une antenoise souz poil noir de lage de dixhuit mois et le surplus en bled* » ?

* * * *

ERRATA

Tome 1 page 20

Diane de **Sourhouette du Halde** est désignée femme de Jacques **de la Mareschancerie**.
Je trouve dans un autre document qu'elle est femme de Jacques **de la Meschaussée**.

Tome 2 page 17

Alexandre Noël, époux de Marie **Gressier** est né à **Carly**, le 13-6-1687, et non à **Longfossé**.

Tome 2 page 100

Gaspard **Gressier**, veuf de Jeanne **Dumoulin**, se remarie avec Adrienne **Pruvost** le 28-7-**1698**, et non le 28-7-**1697**.

ADDITIF AU TOME 1

J'indique à la page 13 que le contrat de mariage de Simon **Le Gressier** et de Marie **Carbonnier** ne figure pas dans les Archives des notaires de Calais. C'est une erreur. Il existe bien et on le découvre aux Archives Départementales du Pas-de-Calais sous la cote 4 E 55/223, notaire calaisien François **Debourg** (trouvaille due à la ténacité de mon ami Alain Honvault). La persévérance est bien une des qualités du généalogiste, lequel ignore « la désespérance ».

Transcription partielle du contrat de mariage conclu le 12 novembre 1648 :

« *Simon **Le Gressier** le jeune marchand mercier quincailler de cette ville fils a marier de Simon **Le Gressier** marchand audit lieu et Jehanne Maillard, assisté de présent de ses père et mère, de honorable homme Pierre **de Thosse** marchand de cette dite ville son amy, ancien vice mayeur de cette dite ville procureur notaire royal et adjoint en charge de Me Louis **de Courbost** advocat en charge, de Anne ...**part** (?), et Marie **Carbonnier**, fille à marier de feu Joachim **Carbonnier** vivant marchand et maistre brasseur audit lieu et de Magdeleine **Meignot**, assistée de Marie **du Quermont** sa mère grande veuve de feu Josse **Meignot**, de Estienne **Desplanque** son beau père, de Paul **Meignot** son oncle et tuteur marchand bourgeois de la dite ville de Calais, Paul **Rohart** son curateur et oncle a cause de Jacqueline **Carbonnier**, de Jacques **Bonvoisin** son cousin germain a cause de Michelle **Rohart** sa femme, et de honorable homme Alexandre **Rault** ancien mayeur et juge consul dudit Calais, amy, d'autre part,..... a été dit et déclaré par lesdits **Gressier** et **Maillard** père et mère..... que les marchandises de quincaillerie qui sont dans la boutique occupée par leur dit fils luy appartient en pure propriété comme les ayant acquis de ses deniers et non devoir aucune chose d'autant qu'ils s'obligent de la décharge et acquitter ce qu'ils pourraient debvoir a cause des dites marchandises et de toute aultre debte qu'il pourrait avoir contracté jusques au jour.....**Le Gressier** et **Maillard** reconnoissent ledit **Gressier** futur époux leur fils pour leur principal et seul héritier des biens qu'ils possèdent en pais de boullenois et de cau en normandie.... C'est qu'ils luy font don des a présent en la meilleure forme que faire se doibt...de deux maisons et douze mesures de terre a usage de pré et labour size au terroir de desurenne occupé par les nommés **Lestoille** ou*

*autre.....audit **Gressier** père appartenant de son chef et héritage antien. Item une maison et douze acres de terre a usage de labour scitué au village de Val (?) paroisse de Terbo pais dudit Cau en Normandie estant de lautre héritage en propre de ladite **Maillard**.....déclarant ladite **du Quermont** que pour la bonne amytié quelle porte a ladite future épouse sa petite fille elle luy remet et laquitte de la nourriture et entretenement quelle luy a fourny et subvenir jusques a ce jour sans luy demander..... »*

Les signatures des deux **Le Gressier**, père et fils, accompagnées de jolies fioritures, sont d'une écriture absolument remarquable.

ADDITIF AU TOME 2

Page 9 – Agnès (ou Anne) **Magnier**

Un acte notarié du 19-11-1698 (4 E 128/28 – notaire Samer) présente Agnès **Magnier**, femme séparée de Adrien **Leriche**, auparavant veuve de Jean **Monsigny**, vivant maieur de Desvres

Pages 8 à 11 – Famille **Monsigny**

Le 6-5-1663 (4 E 127/34- notaire Oudard Le Vasseur) mariage de Antoine **Grard**, jeune homme à marier, assisté de Sébastien **Grard**, laboureur à Samer, et Adrienne **Forestier**, ses père et mère, de Charles **Grard** demeurant à Beussent, son frère aîné, de ...**Caron**, mari de Gabrielle **Grard**, laboureur, son beau-frère , avec Jeanne **Monsigny**, veuve en premières noces de feu Michel **Watel**, demeurant en la maison et ferme de l'Espercque à Samer, assistée de Rachelle **de Lespine**, veuve de feu Jacques **de Monsigny** vivant marchand et laboureur, de Jehan **Monsigny**, marchand, de Me Jacques **Monsigny**, notaire royal demeurant à Desurenne, de Noël **Monsigny** laboureur à Doudeauville, ses frères, de Arthus **Gressier** marchand tanneur et cordonnier, mari de Catherine **Monsigny**, beau-frère, de Louis **de Monsigny**, maieur de Desurenne, son oncle du côté paternel.

Rachel (**de**) **Lespine** est décédée le 25-8-1673 à Samer, âgée de 75 ans. Elle était donc née vers 1598.

Pages 17 et 18 – Alexandre Noël et Antoinette **Pailliard**

Alexandre **Noël**, né à Carly le 13-7-1687, était fils de Pierre **Noël**, laboureur à Carly, et d'Antoinette **Pailliard**, mariés à Carly le 16-7-1686 (contrat de mariage le 11-7-1686 chez Miellet, notaire à Samer, 4 E 128/24). Pierre **Noël** était le fils de Vincent **Noël**, laboureur et de Jacqueline **Lardé** ; sa sœur Jacqueline **Noël**, veuve de Jacques **Beauvais**, l'assistait lors de son mariage. Antoinette **Pailliard** était fille de François **Pailliard**, marchand tanneur et bourgeois, de Calais, et de demoiselle Isabelle **Evrard**. Rattacher à la généalogie des **Pailliard** pages 74 et 75 de ce tome 3.

Pages 34 et 35 – A propos de Sébastien **Le Gressier**

Je relate la rude altercation ayant opposé Sébastien **Le Gressier**, alors maïeur de Boulogne, à Louis Marie **Hautefeuille**, lieutenant du prévôt de la maréchaussée, pour une question de place sur les hautes chaires du chœur de la Cathédrale, lors d'un Te Deum chanté en l'honneur de Sa Majesté.

Je trouve dans le Ms 767 (Fonds Deseille – Bibliothèque de Boulogne) une anecdote quasiment identique qui démontre l'importance essentielle que les personnages d'un certain rang accordaient à ce genre de situation. Lors d'une réunion relative à la gestion de l'Hôpital de Boulogne, le 29 mai 1711, une question de préséance se pose en ce qui concerne l'occupation de la chaise située près de l'évêque présidant la séance. Monsieur de **Rosny**, lieutenant général, prend ce siège qui est habituellement la place de Monsieur de **Colembert**, absent. Monsieur de **Lozembrune** veut ce siège. Il s'ensuit « *un conflit verbal très violent* ». M. de **Rosny**, prêt à se battre, ne cède pas . Heureusement, M. de **Lozembrune** « *ne veut pas de violence* ».

Nous avons constaté à quelle horrible extrémité cette notion de place prépondérante avait conduit, en 1641, Charles de **Wavrans**, (page 16 de ce tome 3).

Pages 34 à 37 – Pierre Isaac **Lernoult**

La lutte impitoyable menée par Louis XIV contre les protestants est bien connue. Un édit du Roi publié en décembre 1689 déclare : « *Le Roi ordonne veut et lui plaît que les biens délaissés par ses sujets quy sont sortis et pourroient sortir cy-après du Royaume, au préjudice des deffences portées par les édits, appartiennent à ceux de leurs parents paternels et maternels, ausquels, suivant les dispositions des Coutumes et des loix observées dans les provinces du Royaume, ils eussent appartenus par la mort naturelle de ceux qui seront ainsi retirés* ». Se référant à cet édit, qu'une Déclaration du Roy avait précédé en 1685 « *portant que la moitié des biens de ceux de la R.P.R. qui sortiront du Royaume seront donnés aux dénonciateurs* », certaines familles du Boulonnais et Pays Reconquis (on en trouvera la liste dans les Mémoires de la Société Académique de Boulogne, tome 20, page 128) réclamèrent la possession avec saisine des biens de leurs parents fugitifs pour cause de religion. Telle la famille **Lernoult**. Pierre Isaac **Lernoult** (encore enfant à l'époque), fils d'Adrien **Lernoult** et de Madeleine **Pillart**, obtient (25 octobre 1690) les biens de son père « *par suite de l'évasion de ce dernier, fugitif de ce païs* ».

Page 59 – Louis Marie **Le Gressier** et Marie Anne **Carré**

Louis Marie **Le Gressier** est décédé à Calais Saint-Pierre le 13-11-1728, à l'âge de 42 ans. Il est donc né vers 1686.

Marie Anne **Carré** est décédée à Calais Saint-Pierre le 3-12-1732, âgée de 54 ans. Elle est donc née vers 1683.



Peinture de Henri Gros
21-4-1932

Le manoir d'Hermerangues, résidence de Jean Nicolas **Briche**, a subi les traces de l'occupation allemande lors de la dernière guerre (Tome 2 page 80). Cette aquarelle de Henri Gros lui restitue son charme d'antan. (La tache blanchâtre qui apparaît dans le haut de la photo ne se trouve pas sur le tableau original, elle est due à un incident malheureux de reproduction photographique).

		Quelque (de)	16
		Quermont (du)	135, 136
		Queval	80
		Quignon	64
P			
Pailliart	72, 74 à 76, 78, 80, 81, 83, 90, 112, 136		
Pannier	33, 38, 43		
Pâques	131		
Pasquer	78		
Pasquier	31		
Patras de Campaigno	11, 20, 24		
Pec(qu)art	44, 48		
Pécron	128		
Pelletier (Le)	70		
Penel	109		
Pernel	111		
Pernet	78		
Petit	132		
Peudecoeur	90, 95, 122		
Pichon	47		
Picquet	129, 134		
Pigault de Beaupré	41, 42		
Pillart	137		
Pincédé	42, 54, 56, 63		
Pinchon	126, 128		
Plart	129, 130		
Plohayé	75		
Pluart	74		
Pochet	124		
Poignant	84, 123		
Poitevin	48		
Porquet	130		
Potier	106, 107, 110		
Potteryé (de la)	38, 74, 120		
Poucques (de)	120		
Poultier	85, 104 à 110		
Poultier de Montéchor	104		
Poyez	132		
Pr (e)udhomme	11, 14, 83, 84, 60, 121		
Prenel	60		
Prévost	52, 123		
Pruvost	64, 135		
Pyot	92		
		Q	
Quandalle	94, 99		
Quehen	85, 103, 106, 107		
		R	
		Rambures (de)	13
		Randoux	134
		Raulers (de)	38
		Rault	48, 135
		Regnard	18
		Régnier	43
		Rémy	26, 124
		Renault	18
		Ricault	17
		Rifflard	125
		Rigault	61
		Ringot	87, 103, 130
		Robert	56, 57, 85 à 87, 90 à 97
			112
		Robert de Warlingue	93, 96
		Roche	101, 120
		Rohart	135
		Rollent	120
		Rosamel	92
		Rosny (de)	137
		Rouguier	5, 36, 37, 39, 41, 43, 44
		Roussel	43, 48, 80
		Roussel de Pernes	115
		Routier	27, 33, 43, 45, 128
		Rozier (de)	83, 84, 93
			112
		Robert de Warlingue	93, 96
		Roche	101, 120
		Rohart	135
		Rollent	120
		Rosamel	92
		Rosny (de)	137
		Rouguier	5, 36, 37, 39, 41, 43, 44
		Roussel	43, 48, 80
		Roussel de Pernes	115
		Routier	27, 33, 43, 45, 128
		Rozier (de)	83, 84, 93

Leguay	93	Maréchal	75, 103
Lejeune	122, 125, 126	Marmin	106
Leleu	18	Marcadé	115
Leloir	18	Martel	130
Lemaire	5, 18, 71, 90, 122	Martin	95
Lemaitre	82, 122	Masson	36, 43, 125
Lenfant	60, 97, 122 à 124	Maulde (de)	20, 53
Lengagne (de)	6, 75	Meignot	135
Lengaigne	82	Mel(l)un (de)	11
Lenglet	119	Mennecourt	99, 100, 101, 102
Lepecquet	6, 16, 18, 19, 59, 97, 131	Menneville (de)	44
Leprunier	70	Merchier	74
Lequien	18, 47	Mercier	87
Leriche	42, 64, 101, 136	Merlin	122
Lemoult	137	Merlot	87
Leroy	81, 116, 121, 122	Meschaussée (de la)	135
Lepinoy (de)	38	Miellet	38, 56
Lesseline	25, 75	Mille	97, 122, 128
Lestoille	135	Milliot d'Arvillars	92
Leuliette	81	Milon	91, 128
Levrien (de)	14, 16, 24	Minet	19, 27, 32, 33, 47, 63, 78, 83, 80, 90, 93
Lhoste	123	Mollien	125
Liadouze	130	Molmy	87
Lonquét	103	Monbaillarcq	120
Lorgnier	96	Monchy (de)	38
Lorgnier du Mesnil	26	Monsigny	64, 136
Louis	18	Monteuis	125
Louvois	17	Morand	108, 109, 110
Lozembrune (de)	137	Morel	18, 31, 47, 53, 55, 56, 58, 61, 63, 66, 67, 68 à 74, 76, 78 à 84, 90, 111, 123, 124, 126, 131, 132
Luxembourg (de)	137		
M			
Maclemy	101	Moriaval	122
Macron	19	Morvilliers	96
Magnier	36, 53 à 60, 62, 65, 66, 72, 73, 78, 80, 131, 136	Mulard	120
Maigneux (de)	13	N	
Maillard	73, 78, 81, 90, 135	Noël	75, 135, 136
Malot	127	Noël des Carrières	75
Manessier	23	No(i)rmand	78, 81, 84, 86, 90, 103
Mannay (de)	23, 37	O	
Mantel	127	Obilliet	31
Marbaud	70	Ordre (d')	53
Marcotte	132	Ovion	101

Gourmay	11		
Grard	129, 130, 136		
Greben	53 à 56, 60, 63, 65 à 67	Ingret	97
	69 à 73, 80, 81, 91	Isnard	115
Gressier d'Ardre	23	Isque (d')	14, 46
Gressier d'Ardre	23	Ivart	90, 128, 133
Gressier de Bellanoy(L.)	36, 37, 80, 82, 98		
Gressier de Belleterre	105, 114		J
Grézy	92		
Grignon	87	Jolly	23
Guérard	73		
Guerlain	56, 58, 60, 91, 106		L
Gueudré	88		
Gugelot	87	Lacheré	94
Guilbert	95	Lacroix	91
Guiselin (de)	114	Lamarche	27, 45, 46
Guisy (de)	125	Lambert	100, 102
Guilbert	95	Lamirand	49, 127
Guiselin (de)	114	Lamotte	95, 97, 99
Guisy (de)	125	Lamour	127
		Lanoy	124
		Lansoy	83, 90, 99, 103, 110
	H	Lapie	99
Hacot	45	Lardé	73
Haigneré	9	Lardé	136
Halluin	5	Latteux	104
Harelle	81, 82	Lavigogne	122
Hautefeuille	137	Lavoine	74
Haye (de la)	120, 121	Le Becque	115
Hecquet	122, 131	Le Blond du Plouy	26
Hédoux	125	Le Bon	25
Hénicle	81, 82	Le Cat	6
Hennin	18, 19, 119	Le Noir	114, 124
Hénon	120	Le Pigault	26
Hermoult	127	Le Porcq	95
Heudé	125	Le Roy	12, 17, 123
Hicquembourg	60	Le Vasseur	27, 31 à 33, 35 à 38, 41 à 45, 49, 95, 119, 123
Hochart	87	Le Vasseur de Fernehe	123
Hodicq	12	Le(s)pine (de)	79 à 82, 86, 134, 136
Hodicq de Courteville	45	Leblond	126
Holuigue	86, 87	Lecomte	82, 91, 92
Huault	44	Ledoux	122
Hubert	109	Leducq	18
Huignier	87, 95	Lefebvre	31, 47, 81, 83, 84, 97, 120, 126
		Legrand	127

Doligez	78		
Donlegez	123		F
Doultreleawe	11		
Du Bois	27, 44, 76	Falempin	125
Du Camp	27, 30, 31, 44	Fare Le Tellier	17
du Campe	25, 26, 30, 45	Faucheux	18
Du Campe de Rosamel	26	Fauchos	119, 127, 131
Du Riez	120	Faucquet	47
Du Wicquet	20	Faure	26
Dubois	18, 72, 79, 81, 83 à 85, 90, 93, 97, 103, 111, 114, 122 à 124, 126, 128, 131	Fautrel	27, 32, 47
		Feramus	95
		Ficheux	97, 124, 130
		Fiennes (de)	23
Dubuisson	44	Fiercot	129
Duby	6	Fiolet	94
Ducamp	25, 27, 51, 78	Flahaut	87, 121, 129
Ducarnoy	61	Fleur	19
Ducastel	48	Forestier	59, 81, 136
Duchenne	127	Foucquet	104
Ducrocq	18, 37	Fourcroy	16
Duflos	80, 95, 125, 129, 130	Fourdinier	60, 73, 98, 129, 134
Duflos-Morand	109, 110	Fourmanoir	73
Dufour	93	Fourré	48, 53, 94
Duhamel	44	Fourrier	99, 127, 130 à 132
Dulot	131	Framery	79
Dumont	42, 45, 52, 56, 67, 72, 78, 80, 84, 122, 124, 125	France (de)	26
		François	47, 102
		Frère	125, 127, 129, 131
		Fresnoye	11
Dumoulin	63, 64, 74, 90, 127, 133	Fuzellier	104
Dupont	127, 133		
Dupré	106		G
Duquesne	127, 133		
Durieux	94	Gaillard	24
Dusautois	90, 123	Galametz (de)	11
Dutertre	16, 17, 18	Gand (de)	24
Dutour	101	Gaudry	75
Duval	103	Géneau	8, 75, 87, 121, 130, 134
Duvanel	104, 109	Géraut	102
Duvauchel	109	Gérest	131, 132
		Gest	120
		Gillier	99, 101
		Girot	102
		Giroux	121, 127, 128
		Gobert	16, 18, 19
		Goddé	60
		Gossart	38
		Gouffier	26
		Gougis	
	E		
Essarts (des)	13, 14, 38, 115		
Epernon (d')	13, 14		
Evrard	75, 90, 94, 95, 136		
Escotte(d')	93		

INDEX DES PATRONYMES

A

Abbeville(d')	11	Boidard	75, 76, 134
Aigueville (d')	16	Bonfils de St Loup	26
Alliamet	106	Bonnart	59
Anquier	72, 125, 126	Bonnet	101, 105
Ansel	43	Bonnières (de)	60, 79
Aubri	18	Bonnières de la Luzelle	103
Audegault (d')	11, 20, 24, 53, 54, 57, 63, 80	Bonnin	57
Aumont (d')	16, 17, 53	Bonvoisin	135
Avelinghen	25	Boucher	86, 87
Avelinghen	25	Boudon	18, 19
Avelinghen	25	Bougrin	122, 123
		Bouin	125
		Boulli	18

B

Baheux	94	Boullongne	44, 64
Baiart	120	Bouly	125
Baillet	46	Bournonville (de)	85, 93, 97, 100, 105, 106, 111 à 114, 135
Ballin	19	Boutoille	64
Bardoul	129	Bouy	128
Baudou	130	Bretaigne	134
Bavin	24	Breteuil (de)	38
Bavard	81	Briche (de)	115, 138
Beauvais	17, 136	Brillard	64
Beauvarlet	108, 109	Broulin	31
Behelle	75	Brundrap	123
Bellart	31, 32	Bucaille	92, 112
Bellet	134	Buissy (de)	104
Berle	108	Bultel	115
Bernet (de)	13, 14	Buyres (de)	31
Berruet	115		
Berthout	81, 95, 134		
Betencourt	108		
Beunet	122		
Beutin	48		
Biez (du)	39		
Bigand	123, 127, 128		
Blaisel (du)	75, 115, 116		
Bloquel	92		
Bocquet	124		
Bodard	39		
Carmier	60		
Caron	30, 31, 47		

C

Caboche	60, 79, 103
Caillette	64, 79
Calon	98
Campaigno (de)	120
Candau	19, 75
Capron	132
Carbonnier	135
Carlu	18, 63, 122, 132
Carluy	125
Damien	129
Dandre	79, 83, 90, 112

Carpe
 Carpe
 Carré
 Cattea
 Cayeu
 Cheva
 Chinot
 Clabat
 Cléme
 Clenle
 Cléret
 Cocho
 Colem
 Collet
 Collier
 Compi
 Conde
 Conne
 Coque
 Coque
 Cordo
 Cornu
 Coulo
 Coupie
 Courb
 Courb
 Courte
 Courte
 Créve
 Croqu
 Cuvill

S

Sailly	80
Saint-Blimont (de)	12, 13, 20, 53
Sainte-Aldegonde (de)	12
Saint-Fuscien (de)	11
Saint-Martin (de)	26
Saint-Michel	47
Sannier	26, 102, 126
Sansse	122 à 124
Santo	63, 123
Sarton (de)	48
Sauvage	61, 92, 128
Saveuse (de)	11, 13, 14, 20, 23, 53
Seguin	127
Sempy (de)	20
Senlecque	52, 56, 67
Sergent	124
Serin	59
Sirier	60
Sonnez	
Soty	93
Souquet	108
Sourhouette du Halde	13, 135
Spinefort (de)	115
Sta	86, 87, 104
Surel	120

T

Tellier	122
Thomas	99
Thosse (de)	135
Thubeauville	16
Tiennery	103
Toulotte	124
Trémouille (La)	11
Troussel	97

V

Val	25
Vallencourt	128
Van den Campe	25
Van Tuyl	25
Varlet	63, 74, 122

Varnier	123
Vassal	131
Vasseur	15, 31, 38, 44, 48, 58, 76, 79, 83, 84, 88, 90, 95, 99, 103, 112
Vauvert	132
Verdure	19
Verlingue	18, 52, 53, 56, 65, 67, 90, 91, 106, 119, 134
Vernicourt (de)	130
Vigneron	124
Villequier (de)	17
Vin	119
Volant (Le)	91

W

Wa(s)tel	45, 48, 136
Wambet	123
Wavrans (de)	16, 17, 137
Wierre (de)	127, 128
131 Wimbercq	31
Wuiart	129

Y

Yvart	93, 125, 129
-------	--------------

Dacq
 Damb

S			
Sailly	80	Varnier	123
Saint-Blimont (de)	12, 13, 20, 53	Vassal	131
Sainte-Aldegonde (de)	12	Vasseur	15, 31, 38, 44, 48, 58, 76, 79, 83, 84, 88, 90, 95, 99, 103, 112
Saint-Fuscien (de)	11	Vauvert	132
Saint-Martin (de)	26	Verdure	19
Saint-Michel	47	Verlingue	18, 52, 53, 56, 65, 67, 90, 91, 106, 119, 134
Sannier	26, 102, 126	Vernicourt (de)	130
Sansse	122 à 124	Vignerou	124
Santo	63, 123	Villequier (de)	17
Sarton (de)	48	Vin	119
Sauvage	61, 92, 128	Volant (Le)	91
Saveuse (de)	11, 13, 14, 20, 23, 53		
Seguin	127	W	
Sempy (de)	20	Wa(s)tel	45, 48, 136
Senlecque	52, 56, 67	Wambet	123
Sergent	124	Wavrans (de)	16, 17, 137
Serin	59	Wierre (de)	127, 128
Sirier	60	131 Wimbercq	31
Sonnez		Wuiart	129
Soty	93		
Souquet	108	Y	
Sourhouette du Halde	13, 135	Yvart	93, 125, 129
Spinefort (de)	115		
Sta	86, 87, 104		
Surel	120		

T

Tellier	122
Thomas	99
Thosse (de)	135
Thubeauville	16
Tiennery	103
Toulotte	124
Trémouille (La)	11
Troussel	97

V

Val	25
Vallencourt	128
Van den Campe	25
Van Tuyl	25
Varlet	63, 74, 122

TABLE DES CARTES ET ILLUSTRATIONS

	Pages
Carte des ports d'Ambleteuse, Wimereux, Boulogne, Etaples, dans Histoire du Consulat et de l'Empire par A.Thiers – 1870	2
Carte de Cassini – Environs de Hubersent et Cormont.	3
Carte de Cassini - Idem. Agrandissement.	4
Moulin de Hubersent – Dessin de Géneau – 1886.	8
Ruines du Moulin de Hubersent.	9
Grès à Hubersent	10
Restes des contreforts du château de Hubersent	15
Tour du château de Hubersent	15
Ferme du Manoir à Hubersent	20
Marronnier Bouboule à Hubersent	20
Château de Rosamel	28
Château de Rosamel	29
La Ferme du Vieilhame en 1982	34
Corps de logis du Vieilhame en 1982	34
Paysage d'hiver dans la plaine du Vieilhame	35
Les poutres du corps de logis du Vieilhame	40
Manoir des Bournonville à Conteville	117
Hermerangues – Aquarelle de Gros – 1930	138
Signatures	pages 50, 77, 89, 118

SOURCES

J'ai pris soin, lorsque l'occasion se présentait, de préciser dans le texte, l'origine des documents manuscrits ou des ouvrages imprimés que j'ai consultés.

J'en fais ci-dessous un récapitulatif qui peut éventuellement apporter une aide aux amateurs de généalogie (tout au moins à ceux qui auraient l'étrange curiosité de lire ce Tome 3)

Mon intention n'est pas d'infliger ici une interminable bibliographie, du genre de celles que l'on trouve dans nombre d'ouvrages de renom. Ce ne peut être le cas, bien sûr, de ce modeste recueil qui ne vise qu'à offrir, à ceux et celles qui s'intéressent à notre Boulonnais et à nos ancêtres, des éléments de leur vie.

C'est donc un sommaire concis qui va suivre.

Archives communales de Boulogne-sur-mer

Fond Bavière, Fonds de Sainte-Maresville, Fonds Pillain, Fonds Vasseur (Fichier généalogique tomes 5 et 6).

Archives révolutionnaires, série F, registre de publication des mariages.

Archives antérieures à 1789 : liasses 1363, 1364, 1365.

Cartons Patronymes et Cartons Communes.

Registre du Temple protestant de Guines.

Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-mer

Questionnaire des communes de 1790

Fonds Deseille, Fonds Généau

Ms 1011 Etat des biens des communautés ecclésiastiques du Boulonnais

Ms 1013 Famille Sta

Ms divers.

Bulletin de la Société Académique du Boulonnais, tomes V et XII

Mémoires de la Société Académique de Boulogne tome XX

Mémoires Antiquaires de la Morinie Tome VII

Aux Archives départementales du Pas-de-Calais à Arras :

Notaires de Samer 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} s.

Notaires de Montreuil (Relevé Rodière) – 12J.247

Notaires de Boulogne

Rodière – 12J- 232 (les Gressier).

Le Vieilhame – dossier 1 J 275

Registres paroissiaux et microfilms

Hubersent et Cormont (Mi), Abbeville (Mi), Boulogne(Mi), Frencq(Mi). Samer, Longvilliers, Hesdin-l'Abbé, Wierre-Effroy, Halinghen, Tingry (Listes déposées).

Cartes

Carte de Cassini – Carte I.G.N. Boulogne-sur-mer et Forêts du Boulonnais.

Bibliographie

Dictionnaire Topographique – Comte de Loisne.
Monographie de Longfossé – André Butruille.
Les moulins du Pays de Montreuil – Philippe Valcq.
Dictionnaire historique et archéologique du Boulonnais, et Dictionnaire topographique du Boulonnais – Abbé Haignéré.
Les vieilles fermes du pays de Montreuil. Albert Leroy.
Recherches généalogiques en Ponthieu et Boulonnais (4 volumes) – La Gorgue-Rosny.
Les gouverneurs de Montreuil – Rodière (3654 et 3655 – Bibl. Boulogne).
Epigraphie du Pas-de-Calais – Cantons de Boulogne, Samer, Montreuil, Etaples – Abbé Haignéré.
Dictionnaire de la langue française du 16^{ème} siècle – E. Huguet.
Dictionnaire de l'ancienne langue française du 9^{ème} au 15^{ème} siècle – F/Godefroy.
Les Huguenots et la Ligue dans le diocèse de Boulogne – Abbé Lefebvre. 1855.
Catholiques et protestants boulonnais- 16^{ème} et 17^{ème} siècles. A. Joblin. Mémoire Société Académique du Boulonnais – Tome XV année 1994.
Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais – Michel Parenty et Henri Lorge.
Châteaux et manoirs de campagne du Boulonnais – Michel Parenty et Henri Lorge.
Familles anciennes du Boulonnais Tomes 1 et 2 – Daudruy
Féodalités – Georges Duby.
Adrien le tourmenté – Marcel Coquerel.
Etats Généraux de 1789 – Assemblées du Boulonnais – Cahiers de doléances – Edition Boulogne 1889.
The huguenot family of Minet – William Minet (Bibl. Boulogne –B 6723).

* * * *

Ajoutons à ce tableau simplifié, le fils de Michel Le Gressier et d'Elisabeth Poulter :
 Michel François Le Gressier (1767 – décédé après 1812) époux en premières noces de Marie
 Adélaïde Morand et en secondes noces de Marie Angélique Félicie Beauvarlet.

Tableau synoptique des Gressier de Hubersent

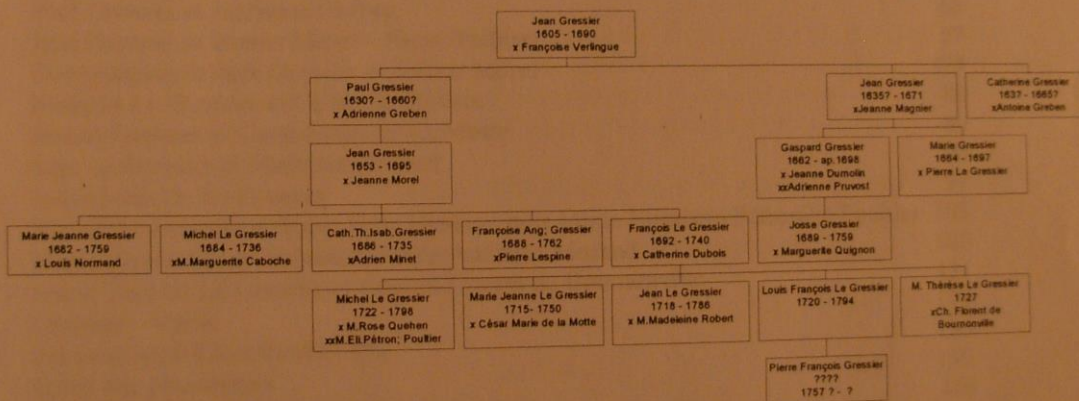


TABLE DES MATIERES

	Page
Cartes	2
Introduction	4
Illustrations	8
Hubersent et sa seigneurie	11
Les Gressier et Le Gressier de Rollez	22
Antoine Gressier et Péronne Ducamp	30
Jehan Le Gressier et Isabeau Caron	31
François Le Gressier et Jehanne Vasseur	33
Le Vieilhame et les Le Vasseur	34
Madeleine Le Gressier et Laurent Fautrel	47
Anne Gressier et Marcq Le Vasseur	48
Jehan Gressier	51
Jean Gressier et Françoise Verlingue	52
Jean Gressier et Jeanne Magnier	56
Gaspard Gressier et Jeanne Dumoulin	63
Paul Gressier et Adrienne Greben	65
Jean Gressier et Jeanne Morel – Pierre Pailliart	67
Descendance de Jean Gressier et Jeanne Morel	78
François Le Gressier et Catherine Dubois	83
Jeanne Gressier et César Marie de La Motte	86
Jean Le Gressier et Madeleine Robert	90
Louis François Le Gressier	97
Michel Le Gressier et Marie Rose Quehen, puis Marie Elisabeth Pétronille Poultier	103
Michel François Le Gressier et Marie Adélaïde Morand	108
Marie Thérèse Le Gressier et Charles Florent de Bournonville	111
Gressier – Varia	119
Errata et additif aux tomes 1 et 2	135
Index des patronymes	139
Table des cartes et illustrations	146
Sources	147
Tableau synoptique	149

* * * * *

Remerciements

Je ne peux clore ce modeste ouvrage sans adresser mes plus vifs remerciements à :

Alain Honvault, qui, comme il l'a fait pour les tomes 1 et 2, m'a dispensé les nécessaires conseils relatifs à la saisie informatique de ce tome 3, ainsi qu'un aide efficace dans la recherche de certaines informations (je pense entre autres aux notaires de Montreuil et à la « saga » des Wavrans),

André Vasseur, auteur des 6 tomes du Fichier Généalogique des Familles du Boulonnais, que je n'ai jamais sollicité en vain pour quelque précision généalogique que ce soit (nous avons longuement correspondu au sujet du Vieilhame),

Michel Parenty dont l'érudition n'a d'égale que la serviabilité avec laquelle il a répondu à chacune de mes requêtes,

A tous ceux qui, comme M. Michel Morel, Madame Bigan-Robert, M. Jean Gressier, m'ont offert le contenu de leurs notes personnelles.

Je n'aurai garde d'oublier Madame Karine Berthaud, Directrice du Service des Archives Communales de Boulogne, et son équipe, qui mettent à la disposition des généalogistes bouonnais, un ensemble de documents remarquablement classés, et progressent à grands pas dans le gigantesque travail d'archivage des fonds modernes que tous attendaient.

« Errare humanum est » ! Je serais reconnaissant à tout lecteur découvrant quelque inexactitude ou omission de bien vouloir me les signaler, et suis, par ailleurs, à la disposition de quiconque solliciterait toute précision ou information complémentaire.

Raoul Gressier
120, rue Antoine de Saint-Exupéry
62200 BOULOGNE-SUR-MER